

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

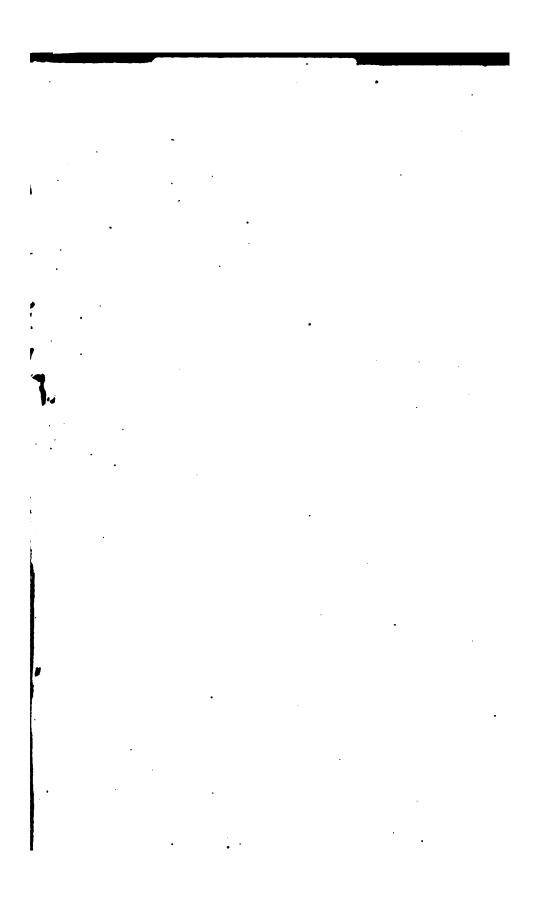
#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

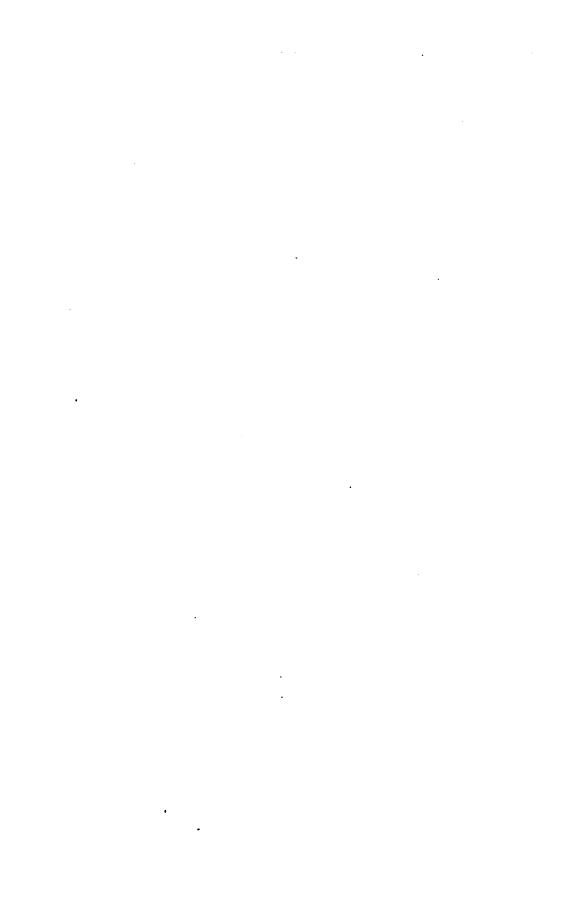


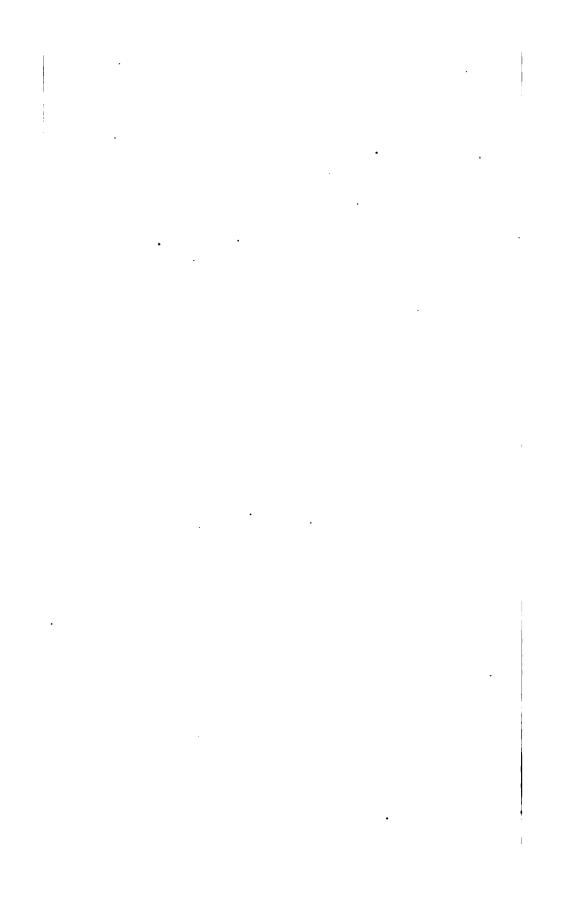












LE

# CARDINAL DE RETZ

ΕT

L'AFFAIRE DU CHAPEAU

I

#### SOUS PRESSE:

## LE CARDINAL DE RETZ

ВT

SES MISSIONS DIPLOMATIQUES A ROME

Un volume in-8°

· .

.



# J P DE GONDI

CONLUGIEUR DE BARIS

Figure a series that we de P. Nortousline Const.

## LE

# CARDINAL DE RETZ

E7

# L'AFFAIRE DU CHAPEAU

**ÉTUDE HISTORIQUE** 

SUIVIK DES

CORRESPONDANCES INÉDITES DE RETZ, DE MAZARIN, ETC.

PAR

R. CHANTELAUZE

I



### **PARIS**

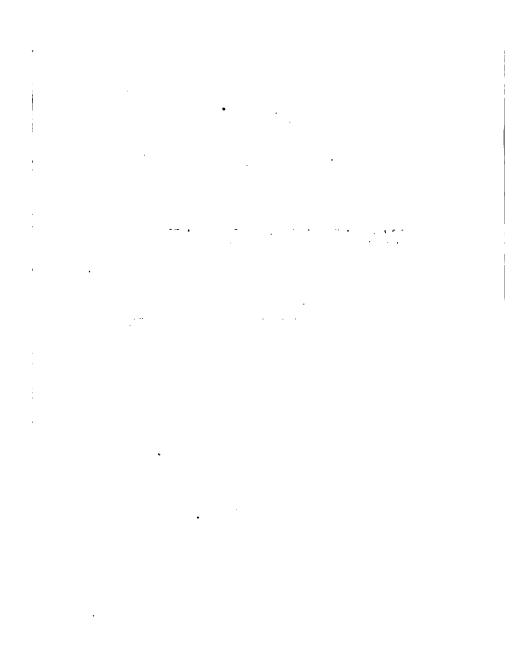
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET CIE, LIBRAIRES-EDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

Tous droits réservés

S87. e. 470



-

### A MONSIEUR MIGNET

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES,

Monsieur,

Lorsque j'ai eu l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie Française mon essai sur Marie Stuart, vous avez bien voulu recommander à cette illustre compagnie ce livre dans lequel je combats plusieurs de vos opinions. G'est plus que de la générosité, c'est de la grandeur d'âme. Permettez-moi, Monsieur, comme un faible témoignage de ma profonde reconnaissance pour une si noble action, de vous dédier le récit d'un intéressant épisode de la Fronde, l'Affaire du chapeau du Cardinal de Retz, que la découverte de sa correspondance

secrète avec l'abbé Charrier et d'autres précieux documents inédits m'a permis de révéler dans toutes ses péripéties et ses intrigues.

En étudiant plus à fond la figure si originale de Retz, j'ai essayé de peindre sous un nouveau jour le portrait de son heureux rival, de ce grand ministre dont nul historien n'a fait valoir aussi bien que vous, Monsieur, le génie diplomatique et les glorieux services rendus à la France. Autant Mazarin se montra supérieur à la tête du ministère des affaires étrangères, autant il fut au-dessous de sa tâche dans l'administration de l'intérieur du royaume. C'est qu'il est rarement donné, même aux hommes extraordinaires, de réunir des facultés et des aptitudes aussi variées qu'étendues; c'est qu'entre un Colbert et un Thiers on voit s'écouler plus d'un siècle.

Votre illustre ami Victor Cousin, dans ses belles œuvres sur les héros et les héroïnes de la Fronde, œuvres dignes du grand siècle par l'élévation des idées et par l'élégance du style, nous a fait voir Mazarin aux prises tantôt avec Condé, La Rochefoucauld et M<sup>no</sup> de Longue-ville, tantôt avec M<sup>no</sup> de Chevreuse et ses amis. Grâce à de nouveaux documents, pleins d'in-

térêt, il m'a été donné, de mon côté, de le suivre de plus près dans sa lutte redoutable avec Retz, où il pensa succomber, mais de laquelle il sortit enfin victorieux.

L'essai historique que j'ai l'honneur de vous dédier, Monsieur, est la première partie d'une série d'études que je prépare sur le Cardinal de Retz et dont j'ai rassemblé depuis seize ans les matériaux, pour la plupart inédits.

Je montrerai le chef de la Fronde méditant, peu après la mort tragique de Charles I", et à l'exemple de Cromwell, l'abolition de la Royauté en France, et allant même jusqu'à rêver l'établissement d'une République oligarchique, à la tête de laquelle aurait été appelé soit le duc d'Orléans, soit le grand Condé, et dont lui, Paul de Gondi, aurait été le premier ministre. Aussi peu scrupuleux qu'un Italien du xvº siècle, aussi violent, aussi extrême que les chefs de la Ligue, sans avoir leurs passions religieuses pour excuse, il ne lui manqua pour tenter un si grand changement que de rencontrer un homme de la trempe de Henri de Guise. A tort ou à raison, il croyait, comme La Rochefoucauld, que « tout arrive en France ».

Les Mémoires du Cardinal de Retz finissent en



1655, et il mourut en 1679. C'est donc vingtquatre années de sa vie sur lesquelles il a gardé le silence et dont on a dit fort peu de chose.

A l'aide de nouveaux documents, je raconterai la lutte acharnée qu'il soutint pendant sept ans contre Mazarin, après la Fronde, à partir de sa sortie de prison, jusqu'à la mort du tout-puissant ministre, refusant constamment de se démettre de son archevêché, poursuivi par Louis XIV devant la Cour de Rome pour crime de lèse-majesté, menant une vie errante sur les bords du Rhin et en Hollande, échappant sans cesse, sous divers déguisements, à la police du grand Roi et faisant retentir l'Europe du bruit de ses mandements et de ses pamphlets contre le favori victorieux. C'est à cette guerre de sept ans, d'un nouveau genre, que l'on a donné le nom de Fronde ecclésiastique.

La mort seule de Mazarin met fin à la lutte. Retz est désarmé. Il envoie sans condition sa démission d'archevêque de Paris au Roi, et Louis, qui avait l'âme grande, au lieu de laisser mourir dans la pauvreté et l'obscurité celui qui fut le plus redoutable ennemi de sa couronne, lui offre spontanément une large compensation : l'abbaye de Saint-Denis et d'autres

bénéfices, le tout d'un revenu de deux cent mille livres.

A partir de ce jour, la transformation de Retz est complète; il ne reste plus en lui aucun levain de la Fronde. On voit apparaître un homme nouveau, inconnu à l'histoire. Il s'étudie incessamment à prouver au Roi que, s'il a fait la guerre, c'est uniquement à son premier ministre et non à la Royauté. Désormais il se montre le plus dévoué, le plus respectueux des sujets; il oublie absolument qu'il a été le chef d'un grand parti, il oublie même parfois son caractère de cardinal et d'homme d'église, pour obéir aveuglément aux ordres du mattre, comme le ferait un de ses lieutenants.

Louis, sachant par expérience tout le parti qu'il pourra tirer d'un homme de cette trempe, si habile, si rompu aux intrigues de toutes sortes, lui confie auprès de la Cour de Rome plusieurs missions secrètes, aussi difficiles que délicates, et à la bonne issue desquelles il attache la plus grande importance. Retz les mène toutes à bonne fin, avec une habileté, une prudence et une science consommées.

Tantôt le Roi le consulté sur la terrible affaire de la garde corse, qui faillit amener l'invasion des États pontificaux par l'armée française; et c'est Retz qui, dans un mémoire, conseille d'imposer au Pape les conditions les plus dures et les plus humiliantes que l'on voit figurer dans le traité de Pise.

Tantôt le Roi l'envoie auprès d'Alexandre VII pour engager le Pontife à ne pas donner suite à une bulle dans laquelle il affirme son infaillibilité comme un dogme, et Retz, à l'aide d'arguments théologiques et de menaces déguisées, manœuvre si bien, qu'il finit par effrayer le Pape et par lui persuader de garder le silence, afin de ne pas provoquer une explosion de l'Église gallicane contre la doctrine de l'infaillibilité. Cette importante mission de Retz fut en quelque sorte la Préface de la fameuse Déclaration des quatre articles.

Ce n'est point à son ambassadeur que le Roi s'adresse, dans certaines affaires des plus graves, pour obtenir des éclaircissements utiles, c'est au Cardinal de Retz. Un jour, il le consulte sur les meilleurs moyens de composer le Sacré-Collége, afin que l'Église universelle soit plus dignement représentée, et le savant prélat lui envoie un long mémoire, chef-d'œuvre d'érudition, de critique, de bon sens, et plein des considéra-

tions les plus élevées. Une autre fois, le Roi lui confie le soin d'étudier la question des droits de la Reine de France sur le Royaume de Naples, et Retz la traite au point de vue du droit des Couronnes avec sa science et sa dextérité habituelles.

Je passe sous silence plusieurs autres missions épineuses desquelles il se tira avec autant de bonheur que de prudence; je rappellerai seulement le rôle considérable qu'il joua dans les conclaves où furent élus Clément IX, Clément X et Innocent XI. Il fut assez heureux pour faire triompher successivement les candidats désignés par Louis XIV.

Les précieux documents que j'ai consultés me permettront de faire connaître à fond le Cardinal de Retz en tant que diplomate, et il ressortira de cette étude qu'au jugement unanime du Roi, de ses ministres et du Collége des Cardinaux, il déploya toutes les qualités d'un homme vraiment extraordinaire.

Je montrerai ensuite le vieux Frondeur, dans sa retraite de Commercy, rendant la justice à ses vassaux, philosophant et dissertant avec des disciples de Descartes, et poursuivant en secret la rédaction de ses immortels Mémoires; puis, dans les salons de Paris, chez son amie M<sup>me</sup> de Sévigné, chez M<sup>me</sup> de Lafayette, chez sa nièce la duchesse de Lesdiguières, faisant admirer, au milieu du plus grand monde, son merveilleux talent de causeur.

Enfin, je dirai le peu de compte qu'il faut faire de la prétendue conversion de ce grand pécheur, qui, au fond, ne tenait qu'à une seule chose, à mourir décemment, en honnête homme, comme on mourait alors. A cette époque, les esprits forts n'étaient plus à la mode, et Retz était de ceux qui savent toujours se conformer au goût du temps.

Dans cette première étude sur le chef de la Fronde, deux méthodes de composition s'offraient à moi : un récit historique serré et non interrompu, ou bien un récit entremêlé de citations neuves, d'intéressantes révélations, suivant l'usage des meilleurs auteurs de Mémoires. C'est cette dernière méthode que vous m'avez conseillée, Monsieur, et que, de son côté, m'avait indiquée Sainte-Beuve, qui daignait s'intéresser à mes recherches et m'aider de ses conseils avec la plus affectueuse bienveillance. Je ne pouvais choisir pour guides deux maîtres d'un goût plus sûr. C'est donc la méthode que

j'ai suivie. Si elle nuit un peu à la rapidité de la narration, elle a d'incontestables avantages: tout en donnant plus de liberté à l'historien, elle lui permet de mettre souvent en scène les acteurs, de leur céder la parole, de faire mieux comprendre leur jeu. Et quels interlocuteurs plus dignes d'être écoutés que Retz et Mazarin!

Que vous dire, Monsieur, de la correspondance de Retz avec l'abbé Charrier, que j'ai découverte et que je publie pour la première fois? Improvisée et dictée d'un seul jet, dans le feu des passions qui l'agitaient au milieu de la Fronde, elle n'est pas moins curieuse à étudier au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. La langue de Retz n'est pas la langue des érudits, des beaux esprits du temps, des écrivains de profession; elle ne ressemble en rien à celle de Balzac et de Voiture. C'est une langue parlée, qu'il n'a point apprise dans les livres, mais par l'oreille, dans les salons, dans les conversations du monde, une langue courante, vivante, naturelle, incorrecte parfois, mais pleine de vigueur, de précision, de souplesse et de tours originaux. Dans le genre épistolaire, elle est jusque-là sans précha---

Ces lettres de Retz sont de la même famille que les *Provinciales*, sinon par la pureté du style, du moins par la vivacité, la clarté, l'élégance, comme aussi, plus d'une fois, par la hauteur, par la véhémente éloquence, et elles ont le mérite d'être de cinq ans leurs aînées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect et de mon immuable reconnaissance.

CHANTELAUZE.

#### LETTRE

## DE SAINTE-BEUVE

M. R. CHANTELAUZE

Ce 24 juin 1863.

Oui, Monsieur, j'ai appris votre découverte par un article de M. Nefftzer¹, et je suis à l'affût depuis ce temps-là. Cette correspondance publiée sera un événement littéraire et historique. Vous aurez rendu un vrai service aux curieux, et aussi à la langue, car Retz en déshabillé doit être fort intéressant à surprendre. Je vous suis infiniment obligé et reconnaissant d'une offre si aimable ¹. Croiriez-vous qu'avec la vie assujettie que je mène et la charge de ma corvée

<sup>1</sup> Dans le journal Le Temps, du 11 mars 1862.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'offre de faire une lecture à M. Sainte-Beuve de la correspondance de Retz avec l'abbé Charrier.

hebdomadaire, il m'est impossible de profiter d'une si parfaite obligeance avant lundi prochain? Si, ce jour-là, vous étiez libre vers deux heures et demie, je serais flatté et honoré de vous recevoir et de vous entendre. Dans tous les cas, Monsieur, veuillez me faire part du volume dès qu'il sera prêt, et je mettrai à votre disposition et à celle de votre héros ma petite trompette.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma gratitude et de mon respect.

SAINTE-BEUVE.

.

#### NOTICE

SUR

## LE PORTRAIT DE RETZ

ET LES FAC-SIMILE

Le portrait de Retz que nous donnons en tête du premier volume est une réduction du magnifique portrait que Robert Nanteuil a dessiné ad vivum et gravé en 1650, en pleine Fronde. Il a été très-habilement reproduit en héliogravure par l'éminent artiste M. P. Dujardin, d'après une épreuve du premier état qui fait partie de la collection de l'auteur.

Les fac-simile de l'écriture de Retz et de celle de Guy Joly sont l'œuvre de M. Pilinski, dont les travaux en ce genre sont si appréciés.

• • : . .

## CARDINAL DE RETZ

RT

#### L'AFFAIRE DU CHAPEAU

### INTRODUCTION

DÉBUTS DE RETZ DANS LA CARRIÈRE ECCLÉSIASTIQUE.

Son antipathie pour la vie religieuse. — Sa vocation forcée. — Ses duels. — Ses amours. — Son profond scepticisme. — Il est nommé coadjuteur de l'archevèché de Paris. — Ses sermons inédits. — Son ambition. — Il aspire à être cardinal et premier ministre. — Ses conflits et ses paix fourrées avec Mazarin. — Ses dépenses et ses libéralités parmi le peuple pour se préparer au rôle de chef de parti. — Sa conduite aux journées du mois d'août 1648. — Explications captieuses qu'il donne de sa conduite. — Incompatibilité de son caractère de pasteur avec celui de chef de parti. — Épigrammes que lui attire ce double rôle. — Le Pape des frondeurs. — Portrait de Retz.

La figure du cardinal de Retz est si originale, si diverse, si étincelante d'esprit; elle est en même si fuyante, si mobile et si changeante, qu'elle a éveillé tour à tour la curiosité des plus grands écrivains, et que plusieurs d'entre eux, piqués au jeu par l'extrême difficulté de la peindre, ont essayé de la fixer sur leur toile. Que dire de Retz après ce

qu'en ont si bien dit La Rochefoucauld, la duchesse de Nemours, Bossuet, Voltaire, Victor Cousin et Sainte-Beuve? N'est-il pas imprudent de s'attaquer à un tel sujet après de tels maîtres? Jamais, à coup sûr, nous n'aurions eu l'ambitieuse pensée de marcher, même de fort loin, sur leurs traces, si nous n'avions découvert nombre de documents, de lettres intimes de Retz, de correspondances ministérielles du temps, qui le montrent sous de nouveaux aspects et sous un nouveau jour. C'est donc Retz lui-même qui souvent nous révélera ses pensées, ses sentiments les plus secrets; c'est Retz qui sera son propre peintre.

Jusqu'ici on ne s'est guère attaché qu'à étudier le chef de la Fronde. Je voudrais aujourd'hui esquisser les traits de l'homme d'église, de l'homme au moral, guider le lecteur plus avant au milieu de ce labyrinthe où Retz s'est efforcé de l'égarer dans le cours de ses *Mémoires*, de peur de lui découvrir les derniers abîmes de son âme.

Interrogeons la jeunesse de Paul de Gondi; elle nous donnera la clé de sa vie entière. Bien que, de son propre aveu, il eût l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers, l'aveugle piété de son père, à laquelle, il faut bien le dire, se mélait beaucoup d'ambition, l'avait contraint d'entrer malgré lui dans les ordres, afin qu'il pût succéder, en qualité d'archevêque de Paris, à François de Gondi, son oncle. Depuis trois générations, l'archevêché n'était pas sorti de la famille; il était devenu pour elle comme une charge héréditaire.

Jamais vocation ne fut plus forcée, plus à contre-

sens que celle du jeune abbé. Les vertus de sa mère et les exemples de son précepteur, Vincent de Paul, n'avaient eu aucune prise sur son âme ardente, irrésistiblement vouée à l'intrigue, à l'action et absolument fermée aux aspirations et aux croyances religieuses. On sait les efforts désespérés qu'il tenta pour briser le joug. Il courut au-devant des duels, des aventures galantes, espérant à force de scandales détourner son père de sa première résolution; mais le vieillard fut inflexible, et Paul de Gondi dut se résigner à garder la soutane. Telle était alors la fatale condition des cadets de familles nobles; destinés bon gré mal gré, dès leur naissance, à la vie ecclésiastique, on ne saurait être surpris qu'ils aient souvent donné l'exemple des plus éclatants désordres. C'est à ce point de vue équitable qu'il faut se placer pour juger Paul de Gondi et pour excuser, du moins en partie, les déréglements de sa jeunesse.

Retz a pris soin de nous initier lui-même à ses premiers débuts dans la carrière ecclésiastique, et, il faut l'avouer, cette partie de ses confessions est à coup sûr la moins déguisée et la plus sincère. Loin de nous cacher dans ses Mémoires les scandales de sa vie de prêtre et le triste rôle d'hypocrisie auquel il se condamna pour les couvrir aux yeux de ses contemporains, il les étale avec complaisance, on peut même dire avec coquetterie. Jamais il ne parle des choses les plus saintes que d'un ton profane et dégagé, en grand seigneur qui se croit tout permis, qui se place bien au-dessus des conventions sociales, des vertus bourgeoises, des croyances de

la foule. Il est de la race des don Juan, qui se font un jeu de toutes les lois divines et humaines; mais il a de tout autres proportions que le don Juan de Molière, car il emprunte parfois à son caractère de prêtre un air satanique. Pour lui, la vie n'est 'qu'un théatre, et tous les hommes, de quelque condition qu'ils soient, papes et empereurs, princes et rois, prélats et gentilshommes, ne sont que des acteurs qui jouent plus ou moins bien leur rôle sur la scène du monde. L'essentiel pour lui, c'est que ce rôle soit bien joué; l'important, c'est de réussir, n'importe par quels moyens. D'abord simple abbé, il se place au parterre ou à l'orchestre, jouant et badinant avec les violons, pour examiner la pièce; bientôt, devenu archevêque de Corinthe, il monte sur le théâtre pour se mêler lui-même à la comédie ou au drame, pour y jouer les rôles de son choix. Pendant tout le cours de ses Mémoires, il ne cesse d'user d'expressions empruntées à la langue du théâtre. Non-seulement il étudie ses rôles avec la passion et l'art d'un acteur consommé, mais il a soin de dresser ses confidents et ses complices pour que la pièce soit jouée avec ensemble et que l'intrigue soit menée à bonne fin.

Notre abbé commence à se préparer de son mieux au rôle qui lui a été imposé bien malgré lui, à son rôle ecclésiastique. L'âge est venu, et avec l'âge la réflexion. A l'en croire, ce qui le fixe irrévocablement dans sa profession, c'est la mort imprévue et soudaine du comte de Soissons, avec lequel il prétend avoir conspiré contre la vie de Richelieu. Désormais il n'entrevoit plus d'événement considérable, de conjuration sérieuse à laquelle il se puisse

mêler et qui lui permette de quitter la soutane avec éclat; mais le vrai motif de sa résignation, comme il l'avoue lui-même un peu plus loin, c'est que la santé de Richelieu s'affaiblit, et que « l'archevêché de Paris commence à flatter son ambition 1». Jusque-là Richelieu s'était obstinément refusé à le nommer coadjuteur de Paris, et non sans les plus graves motifs. Instinctivement il n'avait cessé de témoigner une répulsion marquée pour cette race toujours remuante et cabalante des Gondi. Il savait à quel point l'abbé de Retz était d'humeur difficile et factieuse; en plus d'une rencontre, il avait eu fort à se plaindre de lui. Ce qui acheva de l'indisposer, ce fut la lecture de la Conjuration de Fiesque, œuvre manuscrite de l'abbé, à peine alors âgé de dix-sept ans, et qu'une indiscrétion avait fait tomber entre ses mains. Après avoir jeté les yeux sur cet opuscule, dans lequel l'auteur fait l'apologie des conspirations et de l'assassinat politique, Richelieu devina sans peine les allusions dirigées contre sa personne et son ministère. « Voilà, dit-il à ses confidents, un dangereux esprit! » Il ne le désignait plus que par ces mots : « ce petit audacieux », et il se promit bien, tant qu'il vivrait, de le tenir écarté des affaires.

En attendant la fin prochaine du redoutable ministre, qui se pouvait lire aisément dans ses traits altérés par un mal profond, l'abbé de Retz se pré-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Marius Topin, dans son ingénieuse et spirituelle étude : le Cardinal de Retz, son génie et ses écrits, a fort bien indiqué le moment précis où l'ambition prend le dessus sur toutes les autres passions du jeune abbé.

parait de son mieux aux événements. « Je me résolus, nous dit-il, non pas seulement à suivre, mais encore à faire ma profession. » Le moment lui paraissait venu d'entrer plus sérieusement dans son rôle. Deux de ses intimes amies venaient, l'une de l'abandonner, l'autre de le trahir. « M<sup>mo</sup> de Guémené, poursuit-il, s'était retirée depuis six semaines dans sa maison de Port-Royal. M. d'Andilly (un des solitaires) me l'avait enlevée; elle ne mettait plus de poudre, elle ne se frisait plus, et elle m'avait donné mon congé dans toute la forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvait demander. Si Dieu m'avait ôté la Place-Royale (où demeurait M<sup>mo</sup> de Guémené), le diable ne m'avait pas laissé l'Arsenal (habité par la maréchale de La Meilleraye), où j'avais découvert, par le moven du valet de chambre, mon confident,... que Palière, capitaine des gardes du maréchal, était pour le moins aussi bien que moi avec la maréchale. Voilà de quoi devenir un saint. » L'abbé devient plus réglé, à l'extérieur, s'entend; il sauve de son mieux les apparences, il vit fort retiré, il manifeste sa résolution de s'attacher irrévocablement à sa profession, il fréquente les gens de science et de piété, et fait presque de son logis une académie. Il commence par ménager sans affectation les chanoines et les curés qu'il trouve dans les salons de l'archevêché. Il n'ose toutefois faire le dévot, car de temps à autre il aurait à craindre de laisser tomber son masque; mais il estime beaucoup les dévots, ce qui, « à leur égard, dit-il, est un des plus grands points de la piété ». Cependant, et en secret, il se comporte à

la façon du comte de Brion, lequel, ayant été deux fois capucin, « faisait un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés ». Comme il ne peut se passer de galanteries, « la jeune et coquette M<sup>m</sup> de Pommereux » le console bientôt des infidélités de M<sup>m</sup> de La Meillerave et de la retraite momentanée de la princesse de Guémené à Port-Royal, qui par le fait n'était qu'une escapade. « Enfin, nous dit Retz, qui poursuit sa confession le plus gaiement du monde en ne cessant d'y mêler celle de ses nobles amies, ma conduite me réussit, et au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, et que les dévots même disaient, après M. Vincent, qui m'avait appliqué ce mot de l'Évangile, « que je n'avais pas assez de piété, mais que je n'étais pas trop éloigné du royaume de Dieu. »

Tout d'abord la fortune lui sourit. Aussi ferré sur la théologie que sur l'escrime, un jour, en présence du maréchal de La Force et de Turenne, il est mis aux prises avec un fameux ministre protestant, Mestrezat. La dispute s'échauffe, se prolonge en neuf conférences; l'abbé finit par l'emporter et convertit un gentilhomme protestant du Poitou. L'affaire fit grand bruit. Un saint homme, l'évêque de Lisieux, enthousiasmé d'un tel succès, introduit dans l'hôtel de Vendôme, dont il est le commensal et l'ami, notre galant théologien, afin qu'il y explique en français les épîtres de saint Paul, et celui-ci en profite pour faire sa cour à M110 de Vendôme. D'abord la belle princesse semble se prêter au jeu, mais au dernier moment elle lui échappe, et notre don Juan avoue qu'il ne put l'ajouter à sa liste. « Vous voyez,

nous dit-il toujours du même ton, que mes occupations ecclésiastiques étaient diversifiées et égayées par d'autres qui étaient un peu plus agréables, mais elles n'en étaient pas assurément déparées. La bienséance était observée en tout, et le peu qui y manquait était suppléé par mon bonheur, qui fut tel que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitaient pour successeur de mon oncle avec une passion qu'ils ne pouvaient cacher. »

A la mort de Richelieu, il eut un moment l'espoir d'être nommé coadjuteur. Par d'habiles manœuvres, il était parvenu à endormir la jalousie et les susceptibilités de son oncle l'archevêque, même à le gagner à son projet; mais, comme il eut l'imprudence de mettre en mouvement la Sorbonne, les curés de Paris et le chapitre pour demander la coadjutorerie au roi, les nouveaux ministres, Mazarin, de Noyers et Chavigny, en prirent de l'ombrage et le traversèrent. On l'éconduisit en lui disant qu'il était trop jeune, et qu'il avait fait trop grand bruit de cette affaire avant que le roi en fût saisi. Un obstacle plus sourd et plus dangereux vint le menacer. Le secrétaire d'État de Noyers, « dévot de profession et même jésuite secret », qui était alors très-influent, se mit en tête de succéder à l'archevêque de Paris, menacé d'un jour à l'autre d'une mort prochaine. Il fallait éloigner à tout prix le plus sérieux des compétiteurs, Paul de Gondi. De Noyers lui fit offrir l'évêché d'Agde, qui valait 30,000 livres de rentes; mais l'abbé « para la botte » fort adroitement. Il eut l'art de faire agréer son refus au roi, sous prétexte qu'il appréhendait « extrêmement le poids d'un

évêché éloigné, et que son âge avait besoin et de lumières et de conseils, qui ne se rencontrent presque jamais que fort imparfaitement dans les provinces». La vérité est qu'il avait une ambition plus haute et . que « sa dévotion, comme il le dit fort spirituellement lui-même, ne le portait nullement en Languedoc ». La dévotion de Retz était essentiellement parisienne. Louis XIII, pendant tout son règne, refusa de le nommer coadjuteur de Paris, et il semble que, sur ce point comme sur tant d'autres, il ait voulu se conformer aux dernières volontés de Richelieu '. Ce ne fut que sous la régence que Paul de Gondi, grace aux sollicitations de son père, ancien général des galères, devenu prêtre de l'Oratoire, finit par obtenir d'Anne d'Autriche ce poste si ardemment désiré, son premier échelon pour arriver à l'archevêché, puis, comme deux de ses oncles, au cardinalat. A peine nommé, le nouveau coadjuteur, que nous désignerons désormais sous ce nom, emprunta 16,000 livres à un de ses amis et les envoya sur-le-champ à Rome par un courrier extraordinaire, afin de hâter le plus possible l'expédition de ses bulles et de ne pas donner à Mazarin le temps de le faire échouer. Plus tard, nommé par la reine au cardinalat, il usera de la même diligence et des mêmes moyens pour ne pas se laisser surprendre. Enfin, ces bulles si impatiemment attendues arrivent la veille de la Toussaint 1643, et le lendemain le coad-

¹ Dans son intéressante étude intitulée : Louis XIII et Richelieu, M. Marius Topin a parfaitement prouvé que le roi, après la mort de son ministre, suivit scrupuleusement sa politique et ses dernières instructions.

juteur monte en chaire dans l'église de Saint-Jean pour y prêcher l'Avent.

Nous touchons à l'un des moments les plus décisifs de la vie de Retz, à l'heure où, pour exercer ses nouvelles fonctions, il est tenu de se faire prêtre. Écoutons sa propre confession, qui jette une si vive lumière dans les profondeurs de son âme : « Comme j'étais obligé, dit-il, de prendre les ordres, je fis une retraite dans Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la manière que je devais prendre pour ma conduite. Elle était très-difficile. Je trouvais l'archevêché de Paris dégradé, à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé, à l'égard de Dieu, par sa négligence et par son incapacité. Je prévoyais des oppositions infinies à son rétablissement, et je n'étais pas si aveuglé que je ne connusse que la plus grande et la plus insurmontable était dans moi-même. Je n'ignorais pas de quelle nécessité est la règle des mœurs à un évêque, je sentais que le désordre scandaleux de celles de mon oncle me l'imposait encore plus étroite et plus indispensable qu'aux autres, et je sentais, en même temps, que je n'en étais pas capable, et que tous les obstacles de conscience et de gloire que j'opposerais au déréglement ne seraient que des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de réflexion, le parti de faire le mal par dessein, ce qui est sans comparaison le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde, et parce que, en le faisant ainsi, on y met toujours les préalables qui en couvrent une partie, et parce que l'on évite par ce moyen le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion. Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare; elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise, car je pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres que je pouvais être méchant pour moimême. » Enregistrons de tels aveux qui nous découvrent dans ses derniers replis l'âme de Retz, et qui nous donneront la clé de ce qui va suivre.

Né à une époque où l'incrédulité avait pénéfré fort avant dans les hautes classes, il appartenait à la race des esprits forts, des libertins, comme on disait en ce temps-là. Il était lié avec les Fiesque et les Ruvigny, qui, dans les salons du Marais, à l'exemple du poëte Théophile Viaud, leur maître, faisaient hautement profession d'athéisme. « C'est à tort qu'on l'accuse d'être janséniste, disait plaisamment de lui un pamphlétaire; avant d'être janséniste, il faudrait d'abord qu'il fût chrétien. » Or, le coadjuteur ne l'était pas plus que certains prélats italiens du xv° et du xvı° siècle, qui croyaient bien plus aux miracles de la cabale et de la magie qu'à ceux de l'Évangile, et qui se vantaient même publiquement d'être athées. Retz ne pensait pas qu'il fût indispensable d'avoir une croyance pour être prêtre ou évêque. Un jour l'abbé de Lavardin ayant été accusé d'athéisme en plein conseil de conscience par Vincent de Paul, qui trouvait le cas assez grave

pour lui refuser un évêché, le coadjuteur, d'après le témoignage de Tallemant des Réaux, prit chaudement la défense de l'abbé, comme si ce n'était point là une cause d'exclusion, et comme s'il eût eu à plaider pro domo sud. Il ne croyait pas plus à la magie et aux esprits qu'à tout le reste. Un jour, Mile de Vendôme lui ayant dit qu'elle doutait fort qu'il crût au diable, il se garda bien, comme on le sait, de la détromper; loin de là, il lui répondit d'un ton moqueur, de l'air d'un homme qui n'entend pas être pris pour dupe. On connaît l'aventure des fantômes, racontée avec tant de verve et d'imagination par Retz lui-même dans ses Mémoires, et l'on sait de quelle vaillante façon, ayant Turenne à ses côtés, il prétend s'être comporté, l'épée à la main, en face de ces prétendus fantômes, qui n'étaient autres que des moines augustins, lesquels allaient prendre un bain dans la rivière. L'histoire est inventée à plaisir et contée du ton léger d'un homme qui ne croit guère aux apparitions.

Voici une anecdote inédite qui nous montre une fois de plus à quel point il était peu superstitieux à une époque où l'on brûlait encore de temps en temps quelques malheureux soupçonnés de sorcellerie. Nous l'empruntons à un journal inédit du temps de la Fronde <sup>1</sup>.

Ayant appris qu'un certain chirurgien de l'île Notre-Dame se plaignait d'être importuné et tourmenté toutes les nuits par un esprit malin, le coadjuteur se rendit sur les onze heures du soir, « pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibliothèque nationale, mss. fr., nº 10274.

se divertir, » au logis de ce « pauvre diable », en compagnie de deux de ses amis, le marquis de Fosseuse, M. de Caumartin, conseiller au Parlement, et de quelques-uns de ses domestiques armés de pistolets. Il feignit de fouiller la maison de fond en comble, comme pour y chercher ce qu'il ne pensait pas assurément y trouver, et il redescendit dans la salle basse auprès du chirurgien, afin de l'interroger sur « la façon d'agir de ce démon ». Dès qu'il eut tiré de lui ce qu'il voulait savoir, il donna ses instructions secrètes à un de ses gentilshommes et l'envoya « dans la chambre qui était au-dessus de la salle basse, pour y jouer le rôle de l'esprit malin ». Celui-ci s'acquitta si bien de son message, dit la relation, et « fit tant de bruit avec les siéges qu'il rencontra que le reste de la compagnie fut fort alarmé, pensant que ce fût tout de bon que le diable voulût être de la partie ». De plaisante qu'elle était jusque-là, l'affaire tourna bientôt au tragique. L'argentier du coadjuteur, voulant voir de ses propres yeux ce qui se passait, « fut tellement effrayé de rencontrer quelqu'un dans la chambre que, sans reconnaître celui qui faisait le tintamarre, bien qu'il fût de ses amis,... il lui donna de son pistolet dans le ventre et le jeta par terre ». La blessure était des plus graves et l'on trouva que cela « passait la raillerie du coadjuteur ».

La façon dérisoire dont Retz pratique ses fonctions religieuses ne met pas moins à découvert son profond scepticisme. Dans une lettre à la reine<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Lettre de Mazarin à la reine, Brülh, 10 avril 1651.

Mazarin l'accuse formellement d'avoir révélé le secret de la confession pour amuser des dames; plus tard, il reproduit la même accusation dans un mémoire adressé au pape 1. Il l'accuse aussi de dire invariablement la messe sans se confesser, « ce qu'on ne sait pas qu'il ait jamais fait », ajoute-t-il 2. Il assure, non sans raison, que le coadjuteur avait « mené une vie fort dissolue, étant abbé, qu'il s'était même battu en duel », sans avoir « jamais été absous de l'irrégularité et des censures 3 », et qu'il avait « continué la même façon de vivre, au scandale public de tout le diocèse ». Mazarin se complaisait, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, à dérouler aux yeux de la reine la liste des méfaits de son ennemi: « Ce ne serait jamais fait si on voulait conter en détail les impiétés, débauches et méchancetés qu'il a faites, sues de tout le monde depuis trois ans '. » — « Les plus intimes du coadjuteur, poursuit-il, qui le connaissent dans le fond, tombent d'accord qu'il n'a aucune religion, et que, s'il a affecté de paraître partial et de favoriser l'opinion de Jansénius, ç'a été parce qu'il a cru qu'il aiderait par ce moyen à former un grand parti dans le royaume... Ces intimes-là disent qu'il ne faut pas éplucher les actions du coadjuteur pour connaître son esprit,

<sup>1</sup> Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz (juillet 1655). Ce mémoire était destiné à être mis sous les yeux du pape, lorsque Louis XIV intenta par-devant lui, contre Retz, un procès pour crime de lèse-majesté.

Lettre à la reine, du 10 avil 1651.

<sup>\*</sup> Mémoire des crimes du cardinal de Retz; archives du ministère des affaires étrangères.

<sup>4</sup> Même lettre à la reine, du 10 avril 1651.

car d'abord on voit en toutes qu'il est le plus superbe, ambitieux et malintentionné des hommes, ennemi du repos et de l'ordre, et sans aucune foi... En moins de dix-huit mois, il a changé six fois de parti.» Mazarin va même jusqu'à l'accuser de plusieurs tentatives d'assassinat, l'une sur Condé, l'autre sur le gouverneur de la ville d'Orléans. L'accusation, bien qu'elle parte d'un ennemi mortel, n'est pas de nature à nous surprendre. Retz n'avoue-t-il pas lui-même, dans ses Mémoires, que, lors de la conspiration du comte de Soissons contre Richelieu, il avait formé le projet d'assassiner le cardinal à l'autel? Ne sait-on pas d'ailleurs que les Gondi de France, fidèles à leurs mœurs italiennes, ne reculaient pas à l'occasion devant de tels moyens, et que le duc de Retz, frère du coadjuteur, complice de cette même conspiration du comte de Soissons, avait trempé, lui aussi, dans le projet du meurtre de Richelieu? Après avoir peint le coadjuteur sous des traits si noirs, Mazarin ajoute: « Feu M. le cardinal (de Richelieu) le regarda toujours, quoiqu'en sa jeunesse, comme un esprit de trouble et de révolte, et qui enchérirait sur les mauvaises qualités desquelles la maison de Retz était accusée, et, le voyant une fois, il dit à son maître de chambre... qu'il avait le visage tout à fait patibulaire 1. » Tallemant prête le même mot à Richelieu.

Un fait des plus caractéristiques, c'est que le coadjuteur, malgré son incrédulité, ou tout au moins sa profonde indifférence pour le dogme catholique,

Lettre à la reine, du 10 avril 1651.

ne manquait pas une occasion de s'élever avec force contre les protestants et d'appeler sur leurs têtes les rigueurs du pouvoir 1. Il y a plus encore. Dans son panégyrique de saint Louis, il allait jusqu'à réclamer, lui homme de si peu de foi, le rétablissement des terribles ordonnances de ce monarque contre les blasphémateurs et les impies, qui étaient condamnés, entre autres peines, à avoir la langue percée. Pour mettre son scepticisme à couvert, il dépassait encore le fanatisme de son temps.

Le coadjuteur fit éclat dans Paris par ses sermons. Lorsqu'il s'était piqué d'être un théologien consommé, il avait conquis le premier rang en Sorbonne. Lorsqu'il voulut être un prédicateur célèbre, il éclipsa bientôt les orateurs de son temps les plus en renom, les Faure, les Bourgeade, les Beaumont, les Cohon, les Senaut, les Lisieux, les Lingendes, noms presque tous oubliés aujourd'hui. Olivier d'Ormesson constate dans son Journal le succès qu'obtint un de ses premiers sermons : « Le 3 décembre 1643, M. le coadjuteur prêcha à Saint-Jean, où était la reine, avec toute la suffisance et éloquence possible, dont chacun espère beaucoup de fruit, quand il sera archevêque de Paris... » Le bonhomme Cospéan, évêque de Lisieux, son maître d'éloquence et de théologie, en pleurait de joie. Tout Paris courait à ses avents et à ses carêmes. La Gazette enregistrait avec le plus grand soin ses succès, qui allaient chaque jour en grandissant, et elle le comblait d'éloges. Un jour (30 juillet 1646),

Discours prononcé devant l'assemblee du clergé en 1645.

a Fontainebleau, devant le jeune roi et la reine-mère, parlant au nom de l'assemblée du clergé, « il porta la parole avec tant de grâce et d'éloquence que tous en demeurèrent grandement satisfaits ». En janvier 1648, le roi vient à Notre-Dame, afin d'y rendre grace à Dieu du rétablissement de sa santé, et le coadjuteur lui adresse « un pieux et éloquent discours » pour le féliciter de cet heureux événement. Le 25 août de la même année, il prononce dans l'église de Saint-Louis, des jésuites, « une trèsdocte et très-élégante prédication (le panégyrique du saint roi) en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Mademoiselle, de Son Éminence (le cardinal Mazarin) et de toute la cour ». Le 21 novembre suivant, dans l'église des Filles-Sainte-Marie, « il prêcha très-doctement, suivant sa coutume ». Le jour de Noël 1649, « il prêcha très-doctement, à son ordinaire, dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois ». Le 5 mars 1650, ajoute la naïve Gazette, M. le coadjuteur « voulant rendre son zèle et sa doctrine non moins exemplaires que ses mœurs, prêcha dans la plus populeuse paroisse de l'univers. celle de Saint-Eustache, où se trouvèrent Son Altesse royale (le duc d'Orléans) et plusieurs autres princes, seigneurs et dames de haute condition, outre la foule incroyable de ses autres auditeurs, qui s'en retournèrent tous merveilleusement satisfaits ». Le 1er novembre 1652, devenu cardinal depuis quelques mois, il fit à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence du roi et de la reine mère, « un sermon digne de son bel esprit sur le sujet de la fète (de la Toussaint) ».

Voici en quels termes Loret, dans sa Muse historique, parle du succès qu'obtint ce jour-là l'orateur:

Monsieur le cardinal de Retz Dont l'éloquence a des attraits Édifiants, considérables, Et tout à fait inévitables, Avec un ton grave et hardi, Fit un beau sermon vendredi, Devant le Roi, devant la Reine; Mais notre église était si pleine De gens pour l'entendre prêcher, Qu'on n'en pouvait presque approcher. Heureux qui pouvait avoir place, Soit par amitié, soit par grâce, Soit en donnant le quart d'écu, Pour établir son pauvre c.. Soit par compliment, ou prière, Ou soit par quelque autre manière.

J'avais, pour être mieux à l'aise, Donné dix sols pour une chaise; Mais lorsque la cour arriva, Ma chaise rompit et creva, Tant grosse et grande était la presse; Et tout franchement je confesse Que, ne pouvant plus respirer, Il me fallut lors retirer. Plusieurs, tant males que femelles, Et surtout deux filles fort belles. Dont l'une eut le nez écaché, N'en eurent pas meilleur marché. Ainsi ni moi ni mes oreilles N'entendimes point les merveilles Qu'il débita dans ce saint lieu En l'honneur des saints et de Dieu.

Cette déconvenue n'empêcha pas le gazetier d'apprendre à ses lecteurs que le sermon fut très-goûté.

Il est un témoignage plus précieux encore, puisqu'il émane d'un homme de ce temps-là qui fut pour notre prose ce que fut Malherbe pour notre poésie. Voici comment s'exprimait Balzac sur l'éloquence de Paul de Gondi dans une lettre qu'il lui adressait en lui offrant une de ses œuvres : « Enseignant à bien vivre, lui dit-il à une époque où la vie licencieuse du prélat n'avait pas encore fait scandale, vous nous donnez des exemples de bien parler. Je compte, entre les disgraces de mon exil, les pertes que je fais ici de ces agréables et utiles enseignements, de ces torrents d'or qui tombent de votre bouche et dont vous enrichissez votre peuple. C'est un grand malheur, il faut l'avouer, de n'être plus du monde en un temps où le monde est si beau à voir, et ce n'est pas un petit acte de modération de se contenter du silence de l'ermitage, à cette heure qu'il y a dans l'Église un autre fils du tonnerre, et que vous traitez des choses divines avec toute la force et toute la dignité dont est capable l'éloquence humaine. » L'éloge est excessif et dépasse toutes les bornes, mais il prouve du moins la haute opinion qu'avaient les contemporains de l'éloquence du coadjuteur. Ailleurs Balzac disait que les sermons de l'Avent prêchés à Saint-Jean en Grève par le jeune prélat pouvaient passer « pour une traduction d'un Père grec, et d'un Père de la plus haute classe, tant de l'une que de l'autre Église. Il ne faudrait pour cela, ajoutet-il, que mettre Antioche à la place de Paris 1 ». Et dans le Socrate chrétien, lorsque Socrate vient à faire

<sup>1</sup> Œuvres de Balzac, édit. in-fo, t. 10r, p. 509 et 511.

l'éloge du plus éloquent des Pères de l'Église : « Je ne connais point votre saint Jean Chrysostome, lui répond un des interlocuteurs. Mais vous ne dites rien de lui qui ne se vérifie en notre M. l'abbé de Retz. L'éloquence avec laquelle il explique les mystères du christianisme n'est point inférieure à celle que vous nous avez figurée : elle n'instruit pas moins et ne plaît pas moins. On y remarque la même beauté, la même douceur, la même force, car il tonne et foudroie quelquefois; mais les orages de ses figures ne gâtent point la pureté de sa diction. Dans ses sermons, le calme subsiste après la tempête, aussi bien que dans les homélies de saint Chrysostome. Ainsi vous ne pensiez faire qu'un éloge et vous en avez fait deux. Ce sont des coups de Socrate: en louant l'antiquité, vous avez obligé notre siècle, et, s'il se trouve quelque Platon qui publie un jour vos entretiens, la France vous remerciera de tout ce que vous avez dit à la gloire de la Grèce. » La louange est outrée jusqu'à l'hyperbole, mais n'y avait-il pas un certain courage à la faire éclater au moment de la disgrace et de la prison du cardinal de Retz 1? Il se peut d'ailleurs que les sermons auxquels Balzac fait allusion fussent bien meilleurs que ceux qui sont parvenus jusqu'à nous; il faudrait alors en regretter vivement la perte pour l'histoire de notre littérature à un moment si décisif. Ce qui est certain, c'est que Retz n'attachait aucune importance à ses sermons, puisqu'il n'en a fait imprimer qu'un seul, le Sermon de saint Louis. Les trois ou quatre

Le Socrate chrétien parut en 1652 pour la première sois.

autres qui nous restent de lui sont pourtant fort curieux à examiner aux points de vue de la langue et de l'étude du personnage. Malheureusement on n'en possède que des copies du temps très-défectueuses 1. Elles sont tellement remplies d'erreurs, de non-sens, d'omissions, qu'il y a tout lieu de croire qu'elles n'ont pas été prises sur les minutes originales, mais au vol de la plume, par un auditeur, au moment de l'improvisation. Ce qui permet de faire cette supposition, c'est que le seul fragment de sermon de Retz écrit de sa main, qui soit parvenu jusqu'à nous et que l'on trouva dans ses poches au moment de son arrestation, n'est qu'un plan où sont indiqués seulement les principaux points. Retz brodait et improvisait sur ce thème, de même qu'il dictait toutes ses lettres, avec une merveilleuse facilité. Ce sermon devait être prêché le premier dimanche de l'Avent. Il était à la fois dirigé contre ces esprits trop curieux, trop raisonneurs, qui détruisent la religion catholique en sapant un à un tous ses dogmes, et contre ces esprits trop mystiques et trop crédules qui, aux anciens miracles, ajoutent sans discernement de nouveaux miracles. De ce sermon Retz n'a malheureusement tracé que le plan : il eût été intéressant de le voir traité in extenso par une telle plume.

Bien qu'il fût aussi indifférent aux questions de

¹ Diverses prédications de Mer le coadjuteur de l'archevêché de Paris, Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et cardinal sous le nom de cardinal de Rets; Bibl. nat. ms. fr. 469. Ce recueil manuscrit se compose de quatre sermons inédits et d'une copie du Sermon de saint Louis, qui a été imprimé plusieurs fois.

morale qu'à celles du dogme, il abordait les unes et les autres avec la même assurance et la même facilité. La théologie avait été pour son esprit, déjà naturellement si souple, une merveilleuse gymnastique; elle lui fut d'un puissant secours pour faire illusion à ses contemporains du haut de la chaire. Dans les quelques sermons manuscrits qui nous restent de lui, on a peine parfois à reconnaître l'auteur des Mémoires. Souvent il sacrifie au mauvais goût de son temps: il abuse du style métaphysique, des métaphores, des citations empruntées aux anciens; la simplicité évangélique est presque constamment fardée. Dans les sujets purement religieux, l'orateur n'est pas à son aise et reste toujours froid. Il n'en est pas de même dans les questions de morale, qu'il attaque avec la précision, la finesse, la profondeur d'un homme qui s'est constamment replié sur lui-même, qui a étudié ses passions sur le vif. C'est alors qu'apparaît, sous la plume de Retz, une langue nouvelle qui se dégage des vieilles formes pour aspirer à des formes imprévues, à une allure plus vive et plus hardie. On dirait qu'il aime les tours de force et qu'il choisit, comme à plaisir, les sujets les plus épineux, ceux qu'il devrait éviter avec le plus de soin, de peur de s'exposer aux rapprochements dangereux et aux contrastes. Donnons-en quelques exemples; ils nous feront pénétrer plus avant dans l'intérieur de cette Ame si étrange.

Ambitieux sans mesure et sans frein, Retz, pour donner le change à ses auditeurs, fait rouler un de ses sermons sur le néant de l'homme. « Le temps,

disait-il, couvrira notre nom d'oubli, et c'est inutilement que nous nous efforcerons de le rendre immortel par nos veilles et nos travaux..., car, après tout, c'est une ombre qui passe que notre vie. »

Le plus incroyable, c'est que, marchant toujours masqué pour cacher de son mieux sa vie licencieuse, il se soit fait un jeu hardi d'arracher le masque aux hypocrites de son temps. En homme qui s'est étudié de près, il les a peints avec une sûreté de coup d'œil et une délicatesse de pinceau que n'eût point désavouées l'auteur du Tartuffe. « L'hypocrite, disait-il dans une langue pleine de relief et finement ciselée, l'hypocrite altère la pureté de toutes les vertus; son humilité n'est qu'une douce et honnête piperie : il fait de la dévotion et de la piété des appats subtils et des piéges invisibles pour attraper les plus fins, d'autant plus méchant qu'il joue le meilleur personnage. et que, se cachant dans son vice, il s'y enfonce plus avant... Il y en a qui s'humilient malicieusement et dont l'intérieur est plein de trahison et de perfidie... Ils méprisent les honneurs du monde, mais c'est par vanité; ils foulent aux pieds les richesses, mais c'est pour marcher sur la tête des riches et prendre les avantages qu'ils ne pourraient se promettre de leur naissance ni de leur fortune... La corruption ayant passé de leur volonté jusques à leur esprit, ils croient qu'il leur est permis de trafiquer de la piété, de faire servir à leurs intérêts celle qui devrait commander à leur raison même, de faire une esclave d'une reine, de vendre ce qui se doit acheter au prix de la vie. Existimantes quæstum esse pietatem. Pour cet effet, renonçant à la véritable dévotion, ils n'en retiennent que l'apparence... Au lieu d'instruire leur entendement, ils instruisent leurs mains; ils ne s'étudient point à régler leurs mœurs, mais leurs pas seulement et leur contenance; ils tâchent plus à s'adoucir les yeux que l'esprit, et, pourvu qu'ils se fassent le visage mauvais, ils ne se soucient point que leur conscience soit bonne : exterminant facies suas. Enfin ils ne s'excitent point à être véritablement pénitents, mais ils font ce qu'ils peuvent pour paraître tristes, se persuadant faussement que la tristesse est la livrée de la dévotion et de la probité. Et c'est ce que Notre-Seigneur défend aujourd'hui dedans notre Évangile : Cum jejunatis, nolite fieri, sicut hypocritæ, tristes. Quand vous jeûnez, n'affectez point cette farouche austérité des hypocrites; au contraire, comme il dit incontinent après : Unge caput tuum et faciem tuam lava. Et il en rapporte la raison ailleurs: Hilarem enim datorem diligit Deus, car Dieu aime ceux qui donnent gaiement, qui font de bonnes actions avec plaisir et qui trouvent leur satisfaction dans leur devoir...

« Quand la pénitence, ajoute-t-il, arrive après le péché, c'est un excellent antidote; elle en purge entièrement l'Ame; mais si on fait un mélange, si parmi les austérités, les mortifications et les jeûnes, on ne laisse pas d'être fourbe, incestueux et cruel, tout cela ne servira qu'à porter davantage la corruption au dedans, et à pervertir l'entendement après avoir déréglé la volonté. Car de là vient nécessairement le mépris des choses saintes et la hardiesse de les violer, qui est la dernière marche pour arriver à l'athéisme. »

On voit que le coadjuteur s'était étudié lui-même à fond et à triple fond. Jamais étude psychologique ne fut poussée plus loin. Comme il lui était impossible, même en chaire, de ne pas laisser éclater les passions qui l'agitaient au temps de la Fronde, au moment où il tonnait contre les hypocrites, il montrait à son auditoire ce qu'il y a de grandiose dans la passion des ambitieux, alors même qu'ils sont précipités du faîte par un coup de foudre. « Les grands vices, disait-il, donnent de grands gages à ceux qui les suivent, et l'ambition, par exemple, prouve l'honneur, qui est quasi la seule fin de la vie civile ;... la volupté nous représente la félicité des sens. Ce sont là de puissants attraits pour une âme faible, et l'hypocrite, qui se sert de la dévotion pour arriver à ces fins-là, peut trouver peut-être quelque couleur à son péché. Il est véritablement plus dangereux à la société que celui qui n'emploie ces mêmes moyens que pour satisfaire à sa vanité et se produire à la vue des hommes,... mais jose dire que son crime est plus pardonnable devant Dieu, qui est juge équitable parce qu'il est souverain. Si cadendum est, cœlo cecidisse velim, si la chute est inévitable, il est à désirer que nous tombions du ciel; s'il faut mourir, que ce soit d'un coup de tonnerre; s'il faut violer la justice, que ce soit pour l'empire du monde. Mais faire un sacrilége, fouler aux pieds la religion pour un peu de vent et de fumée, pour un je ne sais quoi qui n'est qu'en l'opinion, qui n'a ni corps, ni prise, qui n'a de valeur que ce que nous lui donnons, n'est-ce pas mettre Dieu à bas prix?...»

Un jour le licencieux et incrédule prélat se met en

tête de faire le panégyrique de saint Charles Borromée, ce parfait modèle des évêques et des pasteurs. Ne croyez pas que la nature d'un tel sujet l'embarrasse; il l'aborde audacieusement, comme s'il n'avait rien à craindre pour lui-même de la comparaison. Loin de là, il met la vie du saint homme en opposition avec celle des abbés de cour, tout comme si lui-même était hors de cause, et de l'exemple de l'une il tire la condamnation de l'autre. Chemin faisant il fait une allusion aux vocations forcées. Si Charles Borromée est devenu un saint, ne vous en étonnez pas, c'est qu'il a embrassé par son propre choix la vie ecclésiastique. Conclusion sous-entendue : Soyez plus indulgents, mes frères, pour ceux dont la vocation n'a pas été libre. Il faut en convenir, le tour ne manque pas d'habileté et d'à-propos. Voici quelques fragments de ce panégyrique, dont plusieurs passages rappellent l'allure dégagée de la Conjuration de Fiesque. Bien que les deux sujets soient si différents l'un de l'autre, on retrouve dans leur style un air évident de parenté. Si Retz n'est pas profondément ému par les vertus chrétiennes de son saint, on voit du moins qu'il a pour lui ce respect et cette admiration que devait imposer à un esprit élevé comme le sien ce noble et grave sujet. Le coadjuteur s'attache dans ce panégyrique à tracer la ligne de conduite que doit suivre un vrai pasteur de l'Église. Rien de plus curieux à étudier au point de vue du contraste :

« Saint Charles, dit-il, a été l'illustre rejeton d'une des plus illustres tiges qu'ait portées l'Italie. Les honneurs qui ont été dans sa maison, les grandes terres qu'elle a possédées, les belles alliances qu'elle a prises, marquent suffisamment la grandeur de sa naissance et tous ces avantages qui, n'étant que des dons de la fortune, ne méritent pas d'être relevés avec plus de paroles dans une chaire chrétienne. mais qui ne sont pas toutefois si faibles selon le monde, qu'ils n'emportent presque toujours un jeune courage, quand il commence à les sentir. Dans ces avantages, dis-je, saint Charles a conservé une modération d'autant plus admirable qu'elle est plus rare, et qui a fait qu'il n'a pas plus tôt commencé à la connaître qu'il s'est donné à Dieu. Il a embrassé avec ferveur et par son propre choix la profession ecclésiastique, à laquelle il avait été destiné par celui de ses proches; il a pris soin, dès l'âge de quatorze ans, de donner un emploi légitime au revenu de ses bénéfices; il a cultivé son beau naturel par une étude assidue et continuelle qu'il a connu trèsjudicieusement être absolument nécessaire à la profession qu'il voulait suivre : en un mot, il a donné une règle très-exacte à sa vie dans une condition et dans un âge où les plus austères se contentent de souhaiter qu'il n'y ait point de déréglement. »

Puis, s'adressant aux fils de famille qui ont été condamnés par leurs parents à porter la soutane, il leur prêche les devoirs qu'il n'a cessé de démentir par ses exemples:

« Vous qui joignez la vigueur d'une belle jeunesse à la gloire d'une haute naissance, imitez-vous saint Charles? Suivez-vous sa conduite quand vous commencez à vous connaître, et que vous vous trouvez engagés par le choix de vos pères au service des autels? Vous y engagez-vous de suite par votre propre volonté, par le dessein de plaire à Dieu, de le servir et d'y faire votre salut? Ou bien votre élection est-elle un effet des complaisances humaines ou des intérêts de vos familles? Et quand même les motifs en sont volontaires, sont-ils bien dégagés des sentiments de l'ambition? La pureté de votre vie rend-elle témoignage de la pureté de vos intentions? Et si vos mœurs sont bonnes, ajoutez-vous à la privation des vices, qui est peut-être aussi souvent l'effet de votre inclination que de votre vertu, les peines et les travaux qui sont nécessaires pour vous rendre capables de servir Dieu dans votre ministère? Vous adonnez-vous à l'étude? Ne flattez-vous pas votre paresse par de fausses maximes qui se coulent insensiblement dans quelques esprits qui font profession d'une piété mal entendue, et qui leur persuade que la science n'est pas nécessaire, comme si ces paroles de l'Apôtre étaient superflues : « Oportet esse potentem exhortari in doctrina sana, « et eos qui contradicunt, arguere. » Il faut que les ecclésiastiques soient savants et qu'ils soient capables de convaincre la fausseté des erreurs par la vérité de la doctrine. Mais enfin, de quelque profession que vous soyez, soit ecclésiastique, soit militaire. vous servez-vous pour votre salut et de la force de votre jeunesse et des avantages que vous donne votre condition? ou bien prenez-vous de la facilité pour vos débauches dans l'applaudissement que vous recevez dans les compagnies et dans la considération que vous tirez de votre qualité? Si cela est, saint Charles condamne, par l'ordre qu'il a mis à sa jeunesse, les désordres dont vous déshonorez la vôtre. Lætare juvenis in adolescentia tua et scito quod pro his omnibus te adducet Deus in judicium. « Sache, « dit l'Ecclésiaste, que Dieu te demandera compte « de ta jeunesse, que tu auras employée dans les « plaisirs. » Saint Charles a employé la sienne dans les travaux et dans les peines. Saint Charles condamne donc tous ceux qui passent leur jeunesse dans les délices et dans les voluptés. »

Si, comme l'a dit La Rochefoucauld, « l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu », jamais maxime, il faut en convenir, ne pourrait être mieux appliquée qu'au prélat libertin qui célèbre sur ce ton vraiment digne du sujet les vertus de Charles Borromée.

Ce panégyrique fut prononcé le 4 novembre 1646. On sait que Mazarin, à cette date, avait déjà pris ombrage des aumônes secrètes que le coadjuteur répandait à profusion dans les basses classes pour se rendre populaire. Cela était revenu aux oreilles de ce dernier, qui s'en vengea dans le passage suivant, dont l'allusion est tout à fait transparente. En défendant le caractère purement pieux des aumônes de Charles Borromée, Retz cherchait à donner aux siennes une couleur toute semblable:

« Saint Charles vend son bien, il fonde des hôpitaux, il institue des colléges, il bâtit des séminaires, il nourrit tous les pauvres. On lui impute à crime ses charités. On se veut imaginer que sa douceur et ses aumônes sont des appâts qu'il sème pour gagner l'amitié des peuples. L'auteur de sa Vie nous apprend que la méchanceté passa à un excès de tout

point étrange. On le soupçonna de reprendre les pensées ambitieuses des anciens archevêques de la maison des Visconti; on l'accusa même d'avoir des intelligences secrètes avec quelques princes d'Italie pour entreprendre sur l'État de Milan. Ses actions, toujours désintéressées, justifièrent absolument sa conduite. Sa vertu parut plus éclatante, après avoir été attaquée par le fer, par le feu, par les persécutions et par les calomnies... Et pour convaincre de tout point la méchanceté de ces âmes lâches et noires, qui expliquent pour l'ordinaire les bonnes actions en mauvais sens, la providence de Dieu permit qu'un peu de temps après ces persécutions saint Charles trouva une occasion très-belle et trèséclatante de mépriser la vie et de la mépriser en un point qui prouva clairement qu'il ne l'avait jamais destinée à la grandeur humaine, mais seulement au service de Dieu. La peste ravagea avec furie la ville de Milan; il assista les malades de tout son bien, il les servit de sa propre personne et leur administra lui-même les sacrements. O mon Dieu, quand vous frappez les quailles de ce fléau si funeste et si épouvantable, quelle consolation un pasteur, animé des justes sentiments de sa profession, peut-il prendre dans leurs malheurs que celle de les servir, de souffrir et de mourir avec elles! Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. Cela est de devoir, cela est de précepte, cela est d'obligation des plus indispensables. O mon Dieu, que le zèle, que le courage, que la charité de saint Charles nous comblent de honte et de confusion!»

Quant au coadjuteur, loin d'être prêt à donner sa

vie pour son troupeau, il ne songeait, lui, qu'à l'exploiter sans trêve et sans merci au profit de son ambition. Que de fois il transforma la chaire sacrée en tribune politique et ses sermons en pamphlets, comme les prédicateurs de la Ligue! Tel de ses sermons, dont il ne nous reste plus que le titre, était une mazarinade. C'est là le côté le plus original du sermonnaire; il fut peut-être le seul homme du clergé, pendant la Fronde, qui osa se servir en chaire d'une telle arme. C'est ainsi qu'en 1648, dans son Sermon de saint Louis, il réclamait en faveur du clergé une exemption des subsides demandés par Mazarin, avec une audace qui sentait déjà la faction. « Depuis le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, s'écriait-il, mort et canonisé pour la conservation des biens temporels de l'Église, c'est une impiété que de ne pas les mettre au rang des choses sacrées. » Une année après, en pleine Fronde, tout autre est son langage, tout autre sa conduite. Il propose au Parlement de s'emparer, non-seulement de la vaisselle d'argent des particuliers pour en faire de la monnaie et pour lever des gens de guerre, mais encore des vases sacrés des églises, « qui ne pouvaient être mieux employés, disait-il, que pour la défense de la chose publique. » Le même jour (25 janvier 1649), pour donner du cœur aux Parisiens qu'avait plongés dans l'épouvante l'approche du vaingueur de Lens avec une armée, il montait en chaire. C'était la fête de la Conversion de saint Paul, et loin de prêcher, à l'exemple de l'apôtre, le respect dû aux puissances, il s'éleva avec force contre Mazarin. « Il ne faut pas souffrir pour la

gloire de Dieu, s'écria-t-il, qu'un étranger, un Italien, enlève le roi hors de Paris et mette l'État tout en feu '. » L'église regorgeait de monde, et Retz comptait parmi ses auditeurs le prince de Conti et M<sup>mo</sup> de Longueville '. Une relation inédite assure que, si « la foule fut grande, l'édification fut fort petite '. ». — « Ce qui scandalisa davantage tous les bons Français, ajoute-t-elle, fut de voir ce prélat... prêcher une doctrine bien contraire à celle de ce grand apôtre, lequel avait tant de respect pour les puissances temporelles, qu'il voulait qu'il leur fût obéi, fussent-elles déréglées et dissolues. »

Une autre fois, à la fin du blocus de Paris, il attaqua Mazarin avec véhémence du haut de la chaire, mais il y eut un tel frémissement de désapprobation dans l'auditoire, que l'orateur resta court et fit semblant de s'évanouir pour se tirer de ce mauvais pas 4. Malheureusement il ne nous est resté dans leur entier aucune de ces harangues frondeuses, dont l'éloquence, à coup sûr, devait être bien autrement franche et sincère que celle de sermons roulant uniquement sur un sujet de piété, ou même que celle de pamphlets écrits à froid par Retz dans le silence du cabinet.

Les murmures que soulevaient de temps à autre les sermons révolutionnaires du coadjuteur, ainsi que le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Journal inédit d'un Parisien pendant la Fronde, Bfol. nat., et Journal du président d'Ormesson, t. 1er, p. 642.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Journal inédit de Dubuisson-Aubenay, à la date du 25 janvier 1649.

<sup>\*</sup> Journal d'un Parisien.

Mémoires de la duchesse de Nemours.

constatent les Mémoires de l'époque, nous prouvent à quel point ils choquaient les hommes d'ordre et les esprits sincèrement religieux. On peut se figurer de quel douloureux étonnement furent saisis les auditeurs de Retz, qui avaient eu la naïveté de croire à la sincérité de ses pratiques extérieures jusqu'en 1648, lorsque pour la première fois éclatèrent comme un coup de foudre, du haut de la chaire sacrée, ses prédications factieuses. Plus d'une fois, Mazarin s'émut de cette guerre inusitée depuis l'époque de la Ligue, et, pour y répondre avec les mêmes armes, il fit attaquer les frondeurs en pleine chaire par Claude de Lingendes et par le père Faure, cordelier, qui, l'un et l'autre, étaient des prédicateurs fort en renom. Un jour, c'était au mois de mars 1649, pendant le siège de Paris, Lingendes, sous des noms et des images bibliques, ne craignit pas de tancer les Parisiens en pleine révolte; il fit un portrait d'Absalon, dans lequel le duc de Beaufort, « ce Roi des Halles aux longs cheveux », crut se reconnaître, ce qu'il ne pardonna pas à l'orateur 1. Rien ne prouve toutefois que Lingendes ait fait la moindre allusion au coadjuteur.

Malgré l'extrême penchant de Retz pour la galanterie, les femmes ne furent jamais pour lui qu'une distraction, un passe-temps. Sa passion dominante, bien qu'il ait constamment affirmé le contraire dans ses *Mémoires*, c'était l'ambition. Il devina de bonne heure qu'il ne pourrait arriver à la haute position qu'il rêvait, au cardinalat, au poste de premier mi-

<sup>1</sup> Les Prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet, par M. Jacquinet, directeur des études littéraires à l'École normale supérieure.

nistre, par les voies ordinaires, en remplissant scrupuleusement ses devoirs de pasteur et de sujet fidèle. Il savait jusqu'où s'étendait la faveur de Mazarin et qu'il lui serait impossible de le déraciner dans le cœur de la reine. C'eût été en pure perte, il ne l'ignorait pas, que, pour être nommé cardinal, il se fût résigné à des actes de soumission et d'adulation qui ne pouvaient convenir en aucune sorte à son humeur altière. Comment Mazarin, le plus ombrageux des hommes, eût-il pu consentir de gaieté de cœur à le voir à ses côtés revêtu de la pourpre? L'espoir de succéder en temps calme à un ministre si habile, si fortement ancré au pouvoir, si jeune encore, qui n'avait que onze ans de plus que lui, ne lui paraissait pas moins chimérique. Ce que Retz ne pouvait donc espérer d'une conduite sans reproche, il se jura de l'arracher tôt ou tard per fas et nefas, par l'intrigue, par la faction, par la guerre civile. Cependant, afin de ne pas être noté de la plus noire ingratitude envers la reine, à qui il devait sa nomination de coadjuteur, il se garda bien d'éclater tout d'abord et il louvoya pendant plusieurs années. Quand les Importants parurent sur la scène, il refusa prudemment d'entrer dans cette cabale de songe-creux, qui devait bientôt disparaître au milieu des huées. Mais, en attendant l'heure des hostilités ouvertes, il s'attacha avec le plus grand soin à mettre à profit toutes les circonstances, à fonder sourdement sa popularité et à semer la haine et le mépris contre Mazarin. S'élevait-il un conflit entre la cour et l'archevêché, le coadjuteur ne manquait jamais, pour se faire bien venir du clergé, d'embrasser chaudement la défense

des priviléges et immunités de son église, et il s'arrangeait toujours de façon à mettre autant que possible le bon droit de son côté et le ministre dans son tort.

Il n'eût tenu qu'à lui de vivre en fort bons termes avec la régente et avec le cardinal qui, de son propre aveu, le « traitait fort bien » et le faisait dîner tête à tête avec lui une fois par semaine. Mais le coadjuteur n'était pas homme à se payer de si minces faveurs; le repos était d'ailleurs incompatible avec son ambition et son esprit naturellement inquiet et turbulent. Il ne visait à rien moins, c'est lui-même qui l'avoue, qu'à jouer le rôle de Richelieu dans l'Église. Un jour, en l'absence de son oncle l'archevêque, il s'avise d'improviser un plan d'importantes réformes pour le clergé de son diocèse, mais le ministre s'effrave de ces nouveautés et pousse l'archevêque à les faire échouer. Le coadjuteur fut obligé de réprimer son zèle trop ardent, et il nous assure qu'il souffrit le camouflet « avec plus de flegme qu'il ne convenait à sa vivacité ». Il avait appris à garder, au milieu de ses fonctions ecclésiastiques, cette réserve et cette impassibilité tout extérieures, qui rendent les prêtres impénétrables, alors même qu'ils sont le plus en proie à la violence de leurs passions.

En 1645, choisi, en qualité de diocésain, par l'assemblée du clergé de France, pour plaider devant elle la cause de six prélats exilés par Richelieu, il s'acquitta si bien de sa mission, qu'il entraîna un vote de l'assemblée par lequel les exilés furent rappelés dans son sein avant même que la cour fût informée de la question. On peut juger de l'extrême

irritation de la reine et du cardinal. L'audacieux coadjuteur fut mandé devant eux et il essuya une semonce des plus vertes, « qu'il reçut, nous dit-il, avec un respect qui alla jusqu'à la patience ».

Puis vint l'affaire de l'évêque de Warmie, qui prétendait avoir le droit de célébrer dans Notre-Dame, et sans autorisation de l'archevêque, le mariage de la nouvelle reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague. Le coadjuteur, invoquant les priviléges du chapitre et de l'archevêché, s'y refuse opiniatrément et, de guerre lasse, la reine de Pologne est forcée de lui demander une autorisation par écrit pour qu'elle puisse se marier dans la chapelle du Palais-Royal. L'exaspération de la reine et celle du cardinal furent au comble. Mais Retz. suivant sa coutume, écouta leurs réprimandes sans sourciller. Il ne se montra pas moins intraitable dans une question de préséance à Notre-Dame, soulevée par le duc d'Orléans, et dans l'affaire de l'évêque de Léon, dépossédé de son siége sous Richelieu, et dont l'assemblée du clergé avait demandé la réintégration. Chargé de suivre l'affaire, il força la main au ministre, qui refusait d'exécuter ses promesses, et celui-ci, contraint de céder, le voua à tous les dieux infernaux. Il s'emporta jusqu'à lui dire « que, lorsqu'on affectait les actions de saint Ambroise, il en fallait faire la vie ».

Mais ce n'était qu'à bon escient que Retz s'était livré à ces excès d'audace, ou si l'on veut à ces imprudences. Plus il avait perdu dans les faveurs de la cour, plus il avait gagné d'influence parmi le clergé. Ajoutez qu'il faisait de grandes dépenses, d'abondantes aumônes, de ces « libéralités sourdes dont l'écho n'est plus que résonnant ». Le ministre s'en inquiétait et notait, dans ses carnets, tout ce qu'il en découvrait avec le même soin que Richelieu prenait note, dans son Journal, de tous les faits et gestes de ses ennemis. « Le coadjuteur, écrivait Mazarin à quelque temps de là, a remis la table plus forte que jamais, a acheté de la vaisselle d'argent et du linge et fait plus de dépenses que jamais, et devant, à ce que l'on dit, plus de quatre cent mille livres. On ne sait pas comprendre où il trouve de l'argent...¹. » Retz nous avoue lui-même que, bien avant la journée des barricades, il ne négligeait rien pour gagner la faveur publique.

« Rien ne prépare mieux à la diplomatie que la théologie », a dit M. de Talleyrand, si bon juge en pareille matière, et le coadjuteur, comme on sait, était un docteur émérite en théologie. Personne ne connaissait mieux que lui l'art des cheminements souterrains pour ruiner un adversaire. Avec quelle habileté, par quelles voies tortueuses, il se prépare à tout événement! Il suffit, pour s'en convaincre, de lire entre les lignes le commencement de ses Mémoires. « La nécessité de me soutenir contre la cour, avoue-t-il franchement, m'obligea de suivre cette conduite et même de la renforcer. »

Gette petite guerre d'escarmouches, interrompue de temps à autre par « des paix fourrées » entre le cardinal et le coadjuteur, se prolongea jusqu'aux fameuses journées du 26 et du 27 août 1648, pro-

<sup>1</sup> XIII carnet.

voquées par l'arrestation de Broussel. Jusque-là, de son propre aveu, Retz n'avait rien négligé pour prendre ses précautions contre le mauvais vouloir du ministre et pour se ménager l'affection de la bourgeoisie et du peuple. En moins de quatre mois, il avait dépensé trente-six mille écus en aumônes et en libéralités, c'est-à-dire environ trois cent mille francs de nos jours.

Rien de plus captieux que le récit que Retz nous a laissé de ces deux journées et du rôle qu'il y joua; rien de plus habile que les détours par lesquels il fait passer le lecteur afin de l'amener à prendre fait et cause pour lui. Jamais l'art des transitions et des gradations ne fut poussé plus loin. Évidemment, une partie des faits est arrangée à plaisir par l'artificieux historien pour justifier son ingratitude et sa révolte. Sous prétexte d'apaiser la sédition, il se rend au Palais-Royal, afin de conseiller à la reine de rendre la liberté à Broussel. D'abord on l'accueille avec hauteur; puis, à l'en croire, afin de le compromettre, on le désigne pour calmer le peuple par la fausse promesse de la délivrance des prisonniers. Et lorsque, à force d'adresse et de supplications, il est parvenu à faire déposer les armes, pour tout remerciment, la reine lui dit : « Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé!» Et tous les courtisans de rire et d'échanger des mots piquants sur cet archevêque in partibus qui, sans caractère suffisant, vient s'immiscer dans les affaires publiques. « Il faut que Votre Majesté soit bien malade, dit Bautru en se tournant vers la reine, puisque M. le coadjuteur lui apporte l'extrême-onction en

rochet et en camail. » A peine fut-il parti, qu'il fut livré pendant une heure, nous dit-il avec une grâce charmante, « à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière. à la fausse compassion du cardinal et aux éclats de rire de la reine ». Il rentre à l'archeveché la rage dans le cœur, non sans avoir distribué sur son passage force bénédictions. Ne croyez pas pourtant qu'il éclate sur l'heure. Il est trop habile pour ne pas essayer de mettre, à l'égard de ses lecteurs, le bon droit de son côté, en apparence du moins. Il suppose que, dans ce premier moment, il s'enveloppa dans son devoir, bien résolu de ne pas en sortir, et qu'il sut résister aux instances de quelques amis qui lui apprirent de quelles railleries cruelles il avait été le jouet au Palais-Royal où même on l'accusait hautement d'être l'auteur de la sédition. « Je sacrifiai presque sans balancer à mon devoir, dit-il en jouant la grandeur d'âme, les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit en foule, dès que le mauvais traitement que je recevais, connu et public, me donna lieu de croire que je pouvais entrer avec honneur dans les nouvelles. Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avais à la reine, toutes ces pensées, quoique, à vous dire le vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance.»

Jusqu'ici Retz n'est que bafoué, et ce n'est point un motif suffisant pour un homme de bien, de se révolter. Il faut plus encore, et voici ce qu'il invente par une ingénieuse mise en scène. Il suppose qu'un de ses amis, M. d'Argenteuil, vient le trouver au milieu de la nuit, et lui annonce que le diable possède le Palais-Royal, qu'on l'y accuse formellement d'être le fauteur de l'insurrection, qu'il est perdu, qu'il doit être conduit sous bonne escorte à Quimper-Corentin, qu'il ne lui reste plus qu'à songer à sa sûreté, que le Parlement doit être exilé à Montargis, et que la cour enfin est assez forte pour pendre qui elle voudra.

Voilà donc Retz armé du droit de légitime défense et jusqu'à un certain point justifié. Malheureusement pour lui, il n'y a pas un mot de vrai dans la fin de son récit. Évidemment il n'avait pas jusqu'alors inspiré assez de crainte à la cour pour qu'elle eût songé un seul instant à lui faire partager le sort de Broussel. Elle s'était contentée de lui lancer quelques épigrammes. Retz, à n'en pas douter, a voulu grossir son rôle dans cette première journée ainsi que ses griefs contre la cour. C'est dans sa féconde imagination et non dans la vérité des faits qu'il a puisé toutes ses inventions et tous ses arguments pour justifier sa défection. Le disciple de Machiavel, qui a passé sa vie à étudier dans les livres, puis en action, avec les Montrésor, les Saint-Hibal et les Varicarville, l'art de conspirer, va se donner pleine carrière. Le moment est enfin venu pour lui de se montrer, de jouer sur le théâtre le grand rôle qu'il ambitionne depuis si longtemps, celui de chef de parti. L'homme va se révéler tout entier, le conspirateur de race va se démasquer. Écoutons-le : « Comme la manière dont j'étais poussé et celle dont le public était menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec hon-

neur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées : je rappelai tout ce que mon imagination m'avait jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les Vies de Plutarque; mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession, par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisait peur; j'appréhendais le ridicule de M. de Sens. Je me soutenais par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces, elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti... J'avais eu mille fois cette vue, mais elle avait toujours cédé à ce que je croyais devoir à la reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public l'ayant purifiée, je la pris avec joie et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire. »

On sait comment il prépara l'insurrection du 27 août et comment Paris, en moins de deux heures, se couvrit de plus de douze cents barricades. Cette fois la cour finit par céder et, lorsque Broussel eut eté rendu à la liberté, Paris rentra dans le silence comme par enchantement, comme un jour de vendredi saint, nous dit Retz. Ce qui est vraiment incroyable, c'est que, après nous avoir révélé la part qu'il prit à cette journée, et qu'il a peut-être beaucoup exagérée, Retz soutienne un peu plus loin qu'il a toujours eu de l'aversion pour les moyens violents. Quis tulerit Gracchos de seditione quærentes?

C'est à partir de ce jour mémorable qu'il voit « la carrière ouverte, même pour la pratique, aux grandes choses dont la spéculation l'avait si vivement touché dès son enfance »; c'est à dater de la journée des barricades, que « son imagination lui fournit toutes les idées du possible ».

Mais ce fut en vain qu'il essaya, pendant la guerre civile, « de brouiller les espèces », comme il le dit luimême, de confondre les rôles, d'effacer autant que possible son caractère sacerdotal, de prouver en action que « les vices d'un archevêque peuvent être parfois les vertus d'un chef de parti». Malgré les soins infinis qu'il prenait, il ne pouvait faire illusion à personne. Le chef de la Fronde et l'homme à bonnes fortunes ne pouvaient faire oublier la soutane du prêtre. Ces trois personnages juraient constamment à se trouver ensemble et se mettaient réciproquement dans un cruel embarras. Ce tribun crossé et mitré, qui vivait « bien plus en berger qu'en pasteur », était sans cesse en butte aux épigrammes les plus mordantes. Les pamphlets et les bons mots pleuvaient sur lui dru et menu, ce qui lui déplaisait fort, car il avait la prétention de faire prendre tous ses rôles au sérieux. « A-t-on jamais vu un prêtre se meler d'intrigues avec les femmes et quitter l'autel pour cajoler dans les ruelles de lit? disait un pam-

phlétaire. A-t-on jamais vu un archevêque prêcher dans les églises pour animer le peuple à la destruction de ses ennemis?... » Qui ne connaît le mot si spirituel du président Molé en le voyant entrer au Parlement un jeudi saint qu'il venait de présider à Notre-Dame à la cérémonie des saintes huiles? « Il vient, dit-il, de faires des huiles qui ne sont pas sans salpêtre. » Et celui du duc de Beaufort s'écriant plaisamment, à la vue du manche d'un poignard qui sortait de la soutane du factieux prélat : « Voici le bréviaire du coadjuteur! » Qui ne connaît le mot des Parisiens lorsque le Régiment de Corinthe, levé par Retz et baptisé ainsi de son titre d'archevêque, fut défait par les troupes du roi? Ils nommèrent fort spirituellement cet échec : La première aux Corinthiens. Le mot fit fortune et fut répété par tous les échos. Retz en fut blessé au vif, et ce qui le prouve, c'est qu'il n'en dit mot dans ses Mémoires, non plus que de tant d'autres plaisanteries de ce genre. Que dut-il penser du surnom de Pape des frondeurs que lui donna Saint-Simon, un petit maître de son temps 1? C'étaient là autant de pointes qui lui rappelaient sans cesse qu'il ne brouillait pas si bien les espèces qu'on ne fit très-bien la distinction des unes et des autres.

Tel était l'indigne élève du vénérable Vincent de Paul. Comme on le voit, il avait peu profité de ses leçons. Si jamais, vers la fin de sa vie, il s'est converti au christianisme, comme on l'a prétendu un peu naïvement, il faut convenir que ce serait un étrange miracle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre de M. de Saint-Simon à M. de Chavigny, du 27 novembre 1649.

Assurément un tel personnage ne pourrait inspirer qu'un sentiment d'effroi, mêlé de mépris et d'horreur, s'il était permis d'oublier un seul instant qu'il ne fut prêtre qu'à son corps défendant. En toute justice, il ne faut voir dans le cardinal de Retz qu'un gentilhomme victime des préjugés de son temps, du despotisme paternel, d'une aveugle ambition de famille. Ce prêtre malgré lui, qui eut de si grands défauts et de si grands vices, n'était pas si noir au fond qu'on se le pourrait imaginer. Bien que, dans le domaine politique, et pour satisfaire son ambition démesurée, il fût toujours prêt, ainsi qu'il le dit lui-même, à faire le bien ou le mal, il avait des vertus de cœur et des dons d'esprit si rares qu'il serait injuste de ne pas les faire entrer dans la balance.

Ce qui peut sembler surprenant, c'est que les contemporains de Retz, amis et ennemis, n'aient eu qu'une seule voix pour reconnaître en lui de hautes qualités qui, à leurs yeux, dominent même ses plus grands vices. Écoutons-les, rien ne nous instruira mieux que leur témoignage : « Il avait beaucoup d'esprit et de savoir, dit M<sup>mo</sup> de Motteville, et, outre cela, un grand cœur et de la grandeur d'ame. » — « Ce cœur que rien ne peut vaincre, écrivait l'honnête et véridique Patru au cardinal, au moment où celui-ci revenait d'exil, cette bonté qu'on ne peut assez admirer, tous ces dons précieux dont le ciel vous a si heureusement comblé, me donnèrent à vous. Ce n'est ni votre pourpre, ni la splendeur de votre maison, c'est quelque chose de plus grand, c'est vous-même, c'est votre vertu qui m'attache, et

ces liens ne se peuvent rompre qu'on ne perde ou la vie ou la raison. »

Bien avant la Fronde, le coadjuteur était devenu le protecteur, l'idole et l'ami des beaux esprits du temps, de Chapelain, de Balzac, de Ménage, de Sarasin, d'Adrien de Valois et de beaucoup d'autres. Scarron lui dédiait en ces termes son Roman comique: « Au coadjuteur, c'est tout dire. » Qui ne connaît le portrait qu'a laissé de lui La Rochefoucauld, son ennemi intime? « Le cardinal de Retz a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, » dit-il en débutant; puis il ajoute : « Il a plus d'ostentation que de vraie grandeur, l'humeur facile, de la docilité et de la faiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis. » Longtemps après la mort de Retz, Bossuet, qui n'osait prononcer son nom du haut de la chaire sacrée de peur de déplaire à la cour, le désignait dans les termes suivants à ses auditeurs, sans qu'un seul d'entre eux pût s'y méprendre: « Puis-je oublier celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs; cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi? » Il le qualifiait en même temps de ferme génie bien avant la publication des Mémoires, car il savait à quoi s'en tenir sur le génie de Retz, par plusieurs contemporains qui l'avaient vu de près, dans l'intimité, par la princesse palatine Anne de Gonzague et par le grand Condé. Ce qui dominait dans Retz, c'était sa science profonde des hommes en temps de révolution, son art merveilleux de les soulever, de s'en

emparer, de les rallier à ses intérêts et à sa cause.
ou de les enlacer et de les vaincre lorsqu'ils devenaient ses adversaires; son aptitude surprenante à
tourner les difficultés et à les surmonter, ou à susciter des obstacles sans cesse renaissants à ses ennemis.

Jamais homme ne poussa plus loin dans une intrigue la fécondité des inventions et des combinaisons, et ce n'est pas trop se risquer que de prétendre que Mazarin eût cent fois succombé sous les embûches du coadjuteur, s'il n'eût trouvé dans le cœur de la reine un point d'appui inébranlable.

Lenet, le confident et le conseiller du grand Condé, qui avait toutes les raisons du monde pour détester le cardinal de Retz et ne pas rendre justice à son mérite, déclare dans ses Mémoires « qu'en lui seul résidait toute l'autorité de la Fronde, par la supériorité de son génie sur tous ceux qui la composuient ». Et l'ennemie mortelle de Retz (à qui elle avait à reprocher l'emprisonnement de son père), la duchesse de Nemours, est forcée d'avouer que « son esprit est assez pénétrant et d'une étendue assez vaste »; mais elle ajoute, ce qui est un point de vue fort juste, « qu'il ne pouvait trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes et satisfaire toute l'étendue de son imagination ». Enfin elle dit malicieusement « qu'il ne trompait jamais que dans les occasions qui pouvaient lui être d'une grande utilité ». C'était un point de caractere commun entre lui et Richelieu, duquel Retz lui-même a dit « qu'il allait au bien ou par inclination, ou par bon sens, toutes les fois que son intérêt ne le portait point au mal, qu'il connaissait parfaitement quand il le faisait ».

On sait avec quels accents émus M<sup>mo</sup> de Sévigné apprit à Bussy-Rabutin la mort de son vieil ami : « Plaignez-moi, mon cousin, d'avoir perdu le cardinal de Retz. Vous savez combien il était aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. J'étais son amie depuis trente ans, et je n'avais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'était également honorable et délicieuse. Il était d'un commerce aisé plus que personne du monde. » N'oublions pas enfin que Retz était l'ami des hommes les plus respectables de son temps, entre autres de l'abbé de Rancé, de Vialart, l'évêque de Châlons, et des plus grands solitaires de Port-Royal, des Nicole et des Antoine Arnauld. Grouper de tels témoignages nous a paru indispensable pour donner plus de vérité au portrait, pour mettre plus en évidence les oppositions et les contrastes de cette physionomie si profondément originale, la plus étrange qui fut jamais. Ne soyons pas plus sévères que les contemporains de Retz, et sachons voir les choses au point de vue de son siècle. N'est-il pas naturel que tous ceux qui avaient lutté contre Mazarin, que ces âmes intrépides et fières, qui n'avaient supporté le joug qu'en frémissant, aient gardé une constante sympathie au chef de la Fronde proscrit et persécuté, qu'elles aient eu pour lui une indulgence poussée jusqu'à la faiblesse? Nous sommes si naturellement enclins à couvrir les fautes de ceux qui ont combattu et soussert avec nous pour la même cause!

Les Mémoires de Retz ne portent-ils pas euxmêmes témoignage de ce qu'il y a de juste et de vrai dans plusieurs des jugements que nous venons de citer? Rappelons-nous avec quelle force il s'élève contre les tristes conclusions de l'auteur des Maximes, contre sa morale égoïste. C'est que Retz a l'âme plus haute que La Rochefoucauld et qu'il n'admet pas comme lui que l'intérêt soit le seul mobile de nos actions. Si trop souvent il met en pratique la morale de La Rochefoucaul, il reconnaît du moins, c'est une justice à lui rendre, qu'il n'est pas vrai d'en faire une application générale, que toutes les actions de l'homme ne sont pas entachées d'égoïsme, qu'elles s'inspirent parfois de sentiments plus nobles et plus élevés. Personne dans le vice ne conserva plus de respect que Retz pour la vertu. Voyez comme il s'incline avec vénération devant les plus respectables figures de son siècle, devant les Vincent de Paul et les Mathieu Molé! Ce politique si pervers, si corrompu et si corrupteur, a conservé au fond de son âme une notion très-nette et très-vive du bien et du mal; il en saisit, il en peint toutes les nuances avec le coup d'œil du plus exercé des moralistes. En proie à d'irrésistibles passions qui le poussent même jusqu'au crime, comme un Italien du temps de Machiavel, il est incapable d'une action basse et honteuse. A défaut de vertu, il a de l'honneur, un sentiment très-haut de sa dignité de gentilhomme, un courage poussé jusqu'à la témérité. « Il n'est pas moins vaillant que M. le prince », nous dit Tallemant des Réaux, qui ne se laisse pas facilement duper, et certes Condé en savait quelque chose, lui qui fut un jour obligé de céder le pavé de Paris à l'intrépide coadjuteur. Retz aime ce qui est héroïque et grand, et ce n'est pas en vain qu'il appartient à la génération de Richelieu, de Bossuet, de Condé et du grand Corneille.

C'est dans la haute et mâle société où il a vécu depuis son enfance, c'est à l'hôtel de Rambouillet, c'est parmi les hommes de fer qui, au péril de leur vie, ont conspiré et combattu sans paix ni trêve contre Richelieu, qu'il s'est pénétré des maximes de l'héroïsme chevaleresque dont il se fait gloire. « C'est un esprit romanesque, toujours en quête d'aventures extraordinaires », dit la duchesse de Nemours. Cette passion, il la partage avec nombre de seigneurs et de dames de son époque, grands lecteurs de romans, comme on sait, aimant pardessus tout la galanterie, la renommée et la gloire. C'est la passion dominante du prince de Condé, de M<sup>mo</sup> de Longueville, du duc de Guise et de tant d'autres; elle gagne même, à un certain moment, La Rochefoucauld, le plus froid des hommes, ainsi qu'il l'avoue dans ses Mémoires. Cette direction. cette tendance d'esprit maintient Retz à une certaine hauteur et l'empèche de tomber trop bas. Il ne faut pas demander à ces héros et à ces demi-dieux de pratiquer la morale vulgaire; ils se croient trop au-dessus des faibles mortels pour se soumettre à leurs lois et à leurs conventions sociales; pour eux, l'indignité des moyens disparaît devant la grandeur du but, les fautes et les crimes sont éclipsés par l'éclat de la naissance et par la pompe du triomphe. L'enivrement de leurs passions sans frein les entraîne aux

derniers excès, et alors malheur à qui leur résiste. Souvenez-vous des massacres et de l'incendie de l'Hôtel de Ville froidement et secrètement ordonnés par Condé pour venir à bout d'une poignée de bourgeois qui ont eu l'audace de lui tenir tête. Sous une exquise politesse, sous les plus séduisants dehors, certains grands seigneurs du temps de Louis XIII, qui ont bravé la tyrannie de Richelieu, ont gardé toute la férocité du moyen age et des guerres de religion. A côté d'instincts tout à fait semblables, qui lui sont d'autant plus naturels qu'il est resté Italien par le caractère, Retz, si Français d'esprit et de cœur, a une noblesse innée que l'on ne trouve certainement pas dans Mazarin. Il n'a rien de vénal comme celui-ci, et, s'il fût arrivé à la tête des affaires, il est certain qu'il n'eût pas détourné un denier du trésor public, dans lequel Mazarin ne se fit aucun scrupule de puiser secrètement, à son profit, plus de cent millions de livres. Nul n'a parlé en termes plus nobles, plus élevés que Retz du génie de Richelieu, de l'héroïsme de Condé, de l'impassible fermeté de Mathieu Molé, des qualités des grands hommes de son temps, lors même qu'ils étaient ses plus mortels ennemis. Son ambition, noble ambition décue, eût été de jouer un rôle intermédiaire entre Richelieu et Mazarin, en évitant le trop de dureté du premier et le trop de faiblesse du second, en pratiquant leur politique extérieure avec les mêmes vues et la même grandeur, mais en respectant et même en élargissant à l'intérieur le peu de libertés dont jouissait alors la France. Si Retz, dans ses Mémoires, n'a pas été le plus insigne des imposteurs, il faut reconnaître qu'il eut, dans une certaine mesure, l'instinct du bien public, de l'utilité des contre-poids nécessaires à l'autorité royale.

Pour quiconque sait avec quelle supériorité Retz, dans ses dernières années, conduisit à bonne fin les difficiles missions que lui confia Louis XIV auprès de la cour de Rome, il ne saurait être douteux qu'il eût fait un excellent ministre des affaires étrangères.

Ajoutez qu'il était grand, généreux, profondément dévoué à ses amis, avec lesquels il ne cessa jamais de partager sa bourse; qu'en plus d'une occasion, pour ne pas abandonner leurs intérèts, il refusa de traiter avec la cour, et qu'il ne voulut pas être compris sans eux dans un accommodement dont lui seul eût recueilli tous les avantages. Cette fidélité à toute épreuve, il ne cessa de même de la garder à ses complices, ce qui est l'une des qualités les plus essentielles d'un conspirateur. Aussi, dans la disgrace comme dans la bonne fortune, fut-il entouré des plus sincères dévouements, des amitiés les plus tendres. Malgré les scandales, les fautes et les crimes dont sa vie fut souillée, nul homme de son temps ne se trouva déshonoré d'ètre son ami. A son retour d'exil, il fut recherché, applaudi, fèté par tout ce que Paris et la cour comptaient encore d'hommes illustres, de grands seigneurs, de femmes d'esprit qui, dans leur jeunesse, avaient plus ou moins participé à la Fronde, et qui étaient charmés à la fois de revoir le plus redoutable adversaire de Mazarin et d'entendre les récits de ce merveilleux causeur. Et puis n'est-il pas malheureusement vrai que l'esprit à un si haut degré, que la naissance et

la position sociale peuvent tenir lieu parfois de toute vertu? Si l'on pouvait en douter, que l'on se rappelle avec quel enthousiasme, avec quels transports fut accueilli le prince de Talleyrand au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, lorsqu'il y prononça l'éloge de Reinhart. Le même accueil y eût été réservé sans aucun doute à l'illustre auteur des Mémoires, s'il eût vécu de notre temps. Tel était le cardinal de Retz au moral, incroyable assemblage de vices, de défauts et de qualités.

Tallemant des Réaux a laissé de lui, au physique. un portrait dont tout le monde se souvient. C'était « un petit homme noir », myope, « mal fait, laid et maladroit de ses mains à toutes choses », au point « qu'il ne savait pas se boutonner ». — « La soutane lui venait mieux que l'épée, sinon pour son humeur, au moins pour son corps... Il y avait quelque chose de fier dans son visage ». — « Il me disait, ajoute l'impitoyable chroniqueur, qui l'avait beaucoup connu, que, s'il eût été d'épée, il eût fort aimé à être brave (à se vêtir avec recherche) et qu'il aurait fait grande dépense en habits ; je souriais, car, fait comme il est, il n'en eût été que plus mal, et je pense que c'aurait été un terrible danseur et un terrible homme de cheval. » Voici comment la duchesse de Nemours complète ce portrait : « Il se piquait généralement de tout ce qui ne pouvait lui convenir», même « de galanterie, quoique assez mal fait, et de valeur, quoiqu'il fût prêtre ». Elle ajoute qu'il aimait fort à se déguiser en cavalier, à porter un chapeau à plumes blanches qui flottaient au vent, « ce qui était fort ridicule à un homme qui avaît les jambes

tortues ». Guy Joly, qui, pendant la Fronde, accompagnait notre héros dans ses expéditions nocturnes, nous le montre « paré d'habits fort riches, fort galants, extraordinairement magnifiques, qu'il portait le jouraussi bien que la nuit... et dont on se moquait dans le monde ».

Tel était le personnage en pied, vu d'ensemble, avec son petit côté ridicule, qu'il faisait bien vite oublier, surtout auprès des femmes, par sa galante politesse, par son enjouement et son incomparable esprit; mais cette esquisse ne peut suffire pour nous donner une idée des traits de son visage et du caractère de sa physionomie. Il faut pour cela avoir sous les yeux les portraits gravés du temps qui offrent le plus de garantie pour la ressemblance. Peu d'années avant la Fronde, Philippe de Champagne a peint un portrait du coadjuteur, aujourd'hui perdu, mais qui a été fidèlement reproduit au burin et à l'eau-forte par Morin. C'est celui d'un bon ecclésiastique qui n'a jamais fait parler de lui, sans flamme, sans passion, à l'œil sans vivacité, à la lèvre molle, tombante, à la physionomie dénuée d'intelligence et d'esprit. Évidemment le caractère du personnage n'a pas été compris par l'artiste; il n'a pas su percer le masque de Paul de Gondi, lorsque celui-ci a posé devant lui. Philippe de Champagne, le peintre ascétique, grave et froid des solitaires de Port-Royal, n'était pas fait pour comprendre la nature singulièrement inquiète et turbulente du coadjuteur.

Combien, en revanche, est plus vivant et plus vrai le portrait gravé par Robert Nanteuil en 1650, et comme on reconnaît bien là le chef de la Fronde! Pour le saisir dans tout son beau, dans son lumineux éclat, il faut l'examiner sur une épreuve de premier ordre, aux estampes de la Bibliothèque nationale ou dans la collection de quelque riche amateur. Seules ces épreuves du premier état, qui sont d'une extrême rareté, peuvent nous donner une idée de cette singulière physionomie. La figure n'a rien de français; on sent qu'on est en présence d'une nature toute méridionale, italienne, telle qu'on en voit parmi les bustes des maîtres florentins de la Renaissance. Les traits sont brouillés et d'une irrégularité impossible à décrire; le nez en l'air est coupé à sa base par de larges méplats; les pommettes sont trop en saillie, les lèvres trop lourdes, le bas de la tête est trop étroit. Tous ces traits forment un ensemble peu plastique. Et pourtant les yeux sont si beaux, pensifs et spirituels, si pleins d'un feu intérieur, la lèvre, bien que très-sensuelle, est si malicieusement relevée dans les coins, le nez si impertinent et si audacieux, le front, large, puissant, divisé en deux lobes, si bien conformé, que l'on oublie cette laideur pour admirer le grand air du personnage et tout ce que sa physionomie exprime à la fois d'intelligence, de finesse, d'énergie, de résolution contenue. Ajoutez que Retz avait les plus belles dents du monde, et que ses dents, ainsi que ses yeux, attirèrent l'attention d'Anne d'Autriche, un jour qu'il se trouvait en conférence avec elle dans le petit oratoire du Louvre. C'est lui qui le dit du moins, tout en reconnaissant de bonne grace qu'il était fort laid. Comment s'imaginer qu'un homme si disgracié ait obtenu de si brillants succès parmi les plus belles et les plus grandes dames de son temps? Qu'il ait pu tour à tour inscrire sur sa liste la princesse de Guémené, la maréchale de La Meilleraye, la duchesse de Brissac. M<sup>mo</sup> de Pommereux, M<sup>11o</sup> de Chevreuse, de la maison de Lorraine, Anne de Gonzague, la célèbre princesse palatine et tant d'autres femmes du plus grand monde? C'est que ce petit homme, si peu favorisé du côté du corps, était merveilleusement doué du côté de l'esprit; c'est qu'il savait jouer ses rôles galants avec un art irrésistible et une passion qui était bien loin de son cœur; c'est qu'on ne vit jamais un plus aimable démon. Il n'avait rien des héros de roman et ne perdait guère son temps à soupirer pour des beautés vertueuses. Pour peu que la place offrît de résistance, il ne s'amusait pas à en faire le siège. Un jour cependant, ses surprenantes bonnes fortunes lui tournèrent si bien la tête qu'il eut la folle pensée de supplanter Mazarin et de faire oublier Buckingham. Il mettait d'ailleurs tant de soins à cacher ses désordres, et la fortune le favorisa si bien dans toutes ses entreprises, qu'il ne fut jamais victime d'un éclat scandaleux. Avait-il à craindre d'être surpris à l'improviste par un mari ou par un père de famille absent? Déguisé en cavalier, il se faisait escorter la nuit par deux carrosses qui, destinés à barrer les deux extrémités des rues où l'appelaient ses rendez-vous, étaient pleins d'hommes armés de poignards et de mousquetons.

Le plus piquant, c'est qu'au milieu de cette existence débordée, il donnait à entendre à ses diocésains que, pour la continence, il méritait d'être mis à côté de Scipion et de Bayard. A ce propos, il se plaisait à conter l'histoire de cette jeune épinglière de quatorze ans, d'une beauté surprenante, qu'une misérable femme lui avait livrée pour 150 pistoles, et dont, à l'en croire, il aurait respecté la vertu en se laissant toucher par ses larmes. Ou bien encore il se vantait d'avoir échappé sain et sauf aux séductions de quelques « belles et coquettes » religieuses du couvent de la *Conception*, lors d'une retraite qu'il leur prêcha et qui dura six semaines. « Cette conduite, nous dit-il, donna un merveilleux lustre à ma chasteté », mais « je crois, poursuit-il, que les leçons que je recevais tous les soirs de M<sup>mo</sup> de Pommereux la fortifiaient beaucoup pour le lendemain ».

## CHAPITRE PREMIER.

Exposé de l'affaire du chapeau. — Secrète ambition du coadjuteur.-Sa correspondance chiffrée avec l'abbé Charrier. -- Portrait de Mazarin. — Portrait de Condé. — Le coadjuteur suscite la première attaque du parlement contre Mazarin. - La reine offre 40,000 écus au coadjuteur pour payer ses dettes. — Refus de Retz. — Piège que lui tend Mazarin. - Le coadjuteur demande le gouvernement de Paris. - Refus de la cour. - Le coadjuteur passe le Rubicon. - Sa grande influence. - Il provoque l'arrêt du parlement du 8 janvier 1649 contre Mazarin. - Siége de Paris par l'armée royale. - Le régiment de Corinthe. - La paix signée à Ruel malgré le coadjuteur. -- Hauteurs et exigences de Condé. - Humiliation de Mazarin. - Conférences secrètes de Retz et de Condé. — Ils ne peuvent s'entendre. — Coup de pistolet tiré sur la voiture de Condé. - Il accuse le coadjuteur et le duc de Beaufort devant le parlement. — Journée du 22 décembre 1649. — Le coadjuteur et Beaufort absous par le parlement. - Arrestation de Condé résolue par la cour. — Entrevues secrètes du coadjuteur avec la reine et Mazarin. — Offres qui lui sont faites. — Son habile refus de recevoir des grâces personnelles de la cour en échange de son consentement à l'arrestation de Condé. -Demandes de Retz en faveur de ses amis. - Disgrâce de l'abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans. — Révocation par la cour de sa nomination au cardinalat. - Perfidie de Mazarin envers lui.

Parmi les mille intrigues si compliquées de la Fronde, l'affaire du chapeau du cardinal de Retz est une de celles qui offrent le plus vif et le plus dramatique intérêt. Dans l'action principale, elle forme une action à part, commedia in commedia, comme

disent les Italiens. C'est un drame héroï-comique. souvent mêlé aux principaux événements, et qui même parfois en devient la cause essentielle. C'est ainsi que, dans l'espoir d'obtenir de la reine sa nomination au chapeau, Retz, après avoir longtemps cabalé et conspiré, se rapproche de la cour et, pour se créer des droits à la reconnaissance d'Anne d'Autriche, provoque l'arrestation du grand Condé. C'est pour se venger de ne pas avoir obtenu d'emblée le chapeau qu'il se fait le promoteur de la délivrance du prince et de l'expulsion de Mazarin hors du royaume. C'est pour le ressaisir et pour tirer une éclatante vengeance de Condé, infidèle après la prison à ses engagements envers les frondeurs, qu'il offre de nouveau son concours à la régente et que, cette fois, en échange de sa nomination au cardinalat, il dispute si bravement le pavé de Paris au vainqueur de Rocroy et de Lens.

Mais ce n'est pas tout pour le chef de la Fronde que d'avoir obtenu ce premier succès, il faut encore, pour qu'il le rende définitif, irrévocable, qu'il obtienne du pape sa promotion. Alors commence pour lui une nouvelle campagne, dont les difficultés sont d'autant plus grandes qu'il est obligé de lutter à la fois sur deux terrains fort différents: en France, pour que sa nomination ne soit pas révoquée par Mazarin; à Rome, pour surmonter les obstacles de tout genre que lui suscitent ses ennemis et pour vaincre les scrupules, les hésitations et les lenteurs du pape. C'est l'histoire de cet intéressant épisode de la vie de Retz que je me propose d'étudier, à l'aide de documents nouveaux et pleins d'étranges révélations

dont il n'a pas jugé à propos de nous faire confidence dans ses *Mémoires*.

Né avec une ambition sans bornes, Jean-Paul de Gondi se proposa deux buts principaux pendant la Fronde, l'un d'être cardinal, l'autre premier ministre. Il avoue sans hésiter dans ses Mémoires la première de ces prétentions, parce qu'elle a été couronnée de succès, mais il nie constamment la seconde, afin de s'épargner la honte d'un aveu trop pénible à son orgueil. Il a mis tant de soin et tant d'art à la couvrir d'un voile épais aux yeux de ses contemporains, que nombre d'entre eux, parmi lesquels on est surpris de rencontrer La Rochefoucauld, l'ont cru sur parole et se sont imaginé qu'il n'eut aucun dessein formé d'arriver au pouvoir, qu'il ne conspira que pour le seul plaisir du jeu, que pour satisfaire sa vanité de chef de parti. Plus clairvoyant, Mazarin fut du très-petit nombre de ceux auxquels Retz ne put en imposer sur ce point et qui pénétrèrent le plus avant dans les plis et les replis de sa pensée.

C'est à partir du moment où Retz eut l'espoir certain de succéder un jour à son oncle, Jean-François de Gondi, en qualité d'archevêque de Paris, qu'il donna un plein essor à son ambition. Deux de ses grands-oncles, Henri et Pierre de Gondi, évêques de Paris tour à tour, étaient parvenus au cardinalat; il résolut d'être cardinal comme eux, mais dans le dessein de s'élever encore plus haut. Depuis que Richelieu avait jeté un si grand éclat sur la pourpre, depuis qu'il avait désigné lui-même pour son successeur un autre cardinal, il semblait que

cette dignité fût en quelque sorte indispensable à un premier ministre. Voilà pourquoi Paul de Gondi eut un si violent désir du chapeau; pourquoi il mit en œuvre, afin de le conquérir, toutes les ressources de son merveilleux esprit; pourquoi il bouleversa l'État de fond en comble.

Jusqu'à présent on ne connaissait du jeu des acteurs que les incidents principaux et le résultat final. La plupart des combinaisons de cette savante partie d'échecs étaient restées dans l'ombre. Une précieuse découverte, celle de la correspondance chiffrée de Retz avec l'abbé Charrier, son représentant à Rome<sup>1</sup>, qui roule tout entière sur l'affaire du chapeau, nous a permis, avec nombre de lettres inédites de Mazarin et de ses agents, de la reconstituer dans son intégrité. Grâce à ces documents du plus vif intérêt, nous pourrons la suivre dans toutes ses péripéties, surprendre les secrets ressorts mis en œuvre par les deux rivaux, pénétrer avec eux dans leurs mines et contre-mines. Ce fut à l'aide d'incrovables manœuvres et avec une dextérité surprenante que Retz enleva le chapeau, en vrai Florentin qui n'a pas oublié sa patrie d'origine. Quant à Mazarin, on sait comment il prit sa revanche en faisant arrêter et conduire à Vincennes celui qu'il considérait à bon droit comme le plus redoutable de ses ennemis.

Après ce tableau en raccourci des graves événements auxquels donna lieu l'affaire du chapeau, et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est dans les archives de la famille de l'abbé Charrier que nous avons trouvé cette correspondance, qui est aujourd'hui notre propriété.

avant d'entrer dans les détails de cet épisode tragicomique de la Fronde, esquissons les traits des deux grands adversaires avec lesquels Retz eut tour à tour à se mesurer pour conquérir la pourpre romaine.

Pendant son long ministère, Richelieu ne put découvrir autour de lui, soit parmi les gentilshommes français, soit dans les rangs de la haute bourgeoisie, un homme qui fût assez capable, assez désintéressé, assez résolu pour achever son œuvre, c'est-à-dire pour consommer l'abaissement des grands du royaume et la ruine de la prépondérance des deux branches de la maison d'Autriche. Seul, un étranger, un Italien, parut réunir à ses yeux toutes ces conditions : c'était Jules Mazarin. Notez que cet Italien était doublé d'un diplomate d'Église; que, longtemps au service de la cour de Rome, en qualité de ministre plénipotentiaire et de nonce extraordinaire en France, il avait acquis à cette école, la plus haute école diplomatique qui ait existé dans l'univers, une connaissance approfondie des hommes et des choses de l'Europe, une extrême souplesse d'esprit, un grand fonds d'expédients et surtout cette prudence et cette sage lenteur qui ont rendu si souvent maîtres des événements les diplomates romains. A une grande pénétration naturelle Mazarin joignait une grande sûreté de jugement. Il ne tarda pas à gagner la confiance de Richelieu par une similitude parfaite de vues, par son amour sincère de la France, par son dévouement à la cause de la monarchie absolue.

C'était, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un condottiere politique, prêt à sacrifier, s'il le fallait, à la royauté qu'il servait, et la noblesse et tous les corps de l'État. Richelieu ne pouvait faire un plus heureux choix, car son fidèle disciple, auquel il fit obtenir le chapeau de cardinal, s'attacha scrupuleusement à ne jamais s'écarter de ses plans et de ses desseins, et il eut l'insigne honneur d'en réaliser l'accomplissement. Richelieu avait fait tomber les têtes des grands qui s'étaient opposés à sa politique ou qui avaient conspiré contre lui, Mazarin les gagna par la corruption ou les réduisit à l'impuissance à force de ruse et d'adresse. Ce fut grace à son invincible persévérance qu'il mit fin aux troubles de la Fronde. Richelieu s'était allié avec la Hollande, avec le grand Gustave, avec les princes protestants d'Allemagne contre la branche allemande de la maison d'Autriche; il avait préparé la ruine de sa prépondérance en lui portant les plus terribles coups. Mazarin, par les traités de Münster, d'Osnabrück et de Westphalie, acheva ce grand œuvre en abaissant cette puissance et en lui liant les mains par la suprématie qu'il donna sur elle à l'Allemagne et à l'Empire sur l'Empereur. Grace à ces mêmes traités, les frontières de la France étaient consolidées par le maintien en sa possession des évêchés de Toul, de Metz et de Verdun et par l'annexion de l'Alsace,

Par le traité des Pyrénées, Mazarin obtint des résultats non moins considérables contre la branche espagnole de la maison d'Autriche. Invincible jusqu'à Rocroy et à Lens, l'Espagne, brisée par ces deux victoires, fut accablée par la bataille des Dunes, par la prise de Dunkerque et l'occupation de la Catalogne. Mazarin la força à renoncer au Roussillon et à une partie de la Cerdagne, et poussa les limites de

la France jusqu'à la chaîne des Pyrénées. Du côté du nord et de l'est, il se fit céder l'Artois, une partie du Hainaut et du Luxembourg, pour agrandir et fortifier de ce côté les frontières de la France. Ce n'est pas tout; par la formation de la ligue du Rhin contre l'Autriche et par le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, qui ouvrait au profit du jeune roi et de ses descendants la succession d'Espagne, il établissait pour de longues années notre prépondérance en Europe. Ces prodigieux résultats étaient dus principalement à l'habileté, à la sagesse, à la persévérance de sa politique. Ces hautes qualités de Mazarin, nul ne les a mieux mises en relief que M. Mignet, dans sa magnifique Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne, en quelques pages d'un style lapidaire, dignes des plus grands historiens de l'antiquité et qui vivront autant que notre langue.

Comment se fait-il que le cardinal de Retz, si juste d'ordinaire à l'égard de ses ennemis, ait fait une exception pour le seul Mazarin, et qu'il ait cru biffer d'un trait de plume les prodigieux résultats de sa politique? « La fortune l'ayant ébloui, dit-il, et tous les autres, il s'érigea et l'on l'érigea en Richelieu; mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation¹. » Voilà à quoi se borne le jugement de Retz sur le glorieux auteur des traités de Westphalie et des Pyrénées; voilà où la passion l'entraîne. Certes, on

¹ Dans toutes nos citations, nous avons suivi le texte des Mémoires de Retz si habilement revu sur les textes originaux par le savant M. Adolphe Régnier, membre de l'Institut. Son édition est la première qui nous fasse connaître le vrai texte de Retz et qui le fixe d'une manière définitive.

ne saurait accuser un homme tel que Retz de n'avoir pas compris la portée de tels actes; son aveuglement n'a pu être que volontaire; sa plume s'est refusée à enregistrer une apologie qui eût été sa propre condamnation.

Cette juste part faite au génie du diplomate, examinons ce que fut Mazarin aux prises avec ses ennemis pendant la Fronde et quel jugement on peut porter de lui sur sa politique à l'intérieur du royaume. Autant il montrait de supériorité dans la direction des affaires extérieures, autant, comme l'a fort justement dit le cardinal de Retz, il était ignorantissime sur toutes les matières d'administration et de finances. Elles lui étaient aussi étrangères qu'indifférentes. Tous les Mémoires du temps sont d'accord sur ce point. Espagnole, et sans aucune connaissance ni aucun respect des institutions et des libertés de la France, Anne d'Autriche avait trouvé dans cet Italien un désir non moins vif que le sien d'établir dans le royaume de France une monarchie aussi absolue qu'en Espagne. Jamais la reine, nourrie dans les traditions absolutistes de ses aïeux, et son ministre. tout imbu des maximes autoritaires de la cour de Rome, ne purent s'imaginer que le parlement français fût en possession de priviléges qui pussent être en contradiction avec l'autorité royale. C'est à cet aveuglement obstiné, c'est à ce mépris pour tout ce qui avait quelque apparence de liberté et d'indépendance, qu'il faut attribuer, en grande partie, les troubles de la Fronde. Il serait puéril de soutenir que si, à cette époque, Mazarin ne fut qu'un administrateur médiocre, la faute en est principalement

aux frondeurs. Lorsqu'il eut dompté la rébellion, lorsqu'il put administrer la France à loisir, pendant huit années, en pleine paix, c'est en vain que l'on chercherait quelques institutions, quelques établissements utiles qui soient son œuvre. Sous son administration, tout dépérit, marine, commerce, finances. Son seul mérite fut de comprendre le génie de Colbert et de le léguer à la France. On sait à quel point il négligea l'éducation du jeune roi, dont la surintendance lui avait été confiée, comme s'il eût pris à tâche de le maintenir dans l'ignorance, afin d'éloigner autant que possible l'heure où il serait capable d'être mis en possession du pouvoir.

Si Mazarin, après l'arrestation du duc de Beaufort, qui pouvait raffermir son autorité pour de longues années, eût montré plus de déférence pour les prérogatives du parlement, si, accueillant de bonne grâce ses justes remontrances, il eût retiré les édits ruineux qu'il avait mis en vigueur, à l'instigation du surintendant d'Emery, le moins scrupuleux et le plus désastreux des financiers, il n'est guère probable que le parlement eût fait cause commune avec les frondeurs, et la guerre civile eût été sans doute évitée. Mais à partir de l'arrestation de Beaufort, jusqu'à la fin de la Fronde, ainsi que l'attestent tous les Mémoires du temps, la politique de Mazarin offrit le triste spectacle d'actes de violence par saccades, sans cesse entremêlés de défaillances honteuses et des plus basses concessions. Qui pourrait douter qu'une conduite plus ferme, plus égale, plus digne, plus respectueuse pour les institutions de la France, n'eût maintenu les esprits dans cette

paix profonde qui signala les premières années de la régence?

Rien de plus injuste assurément que les exorbitantes prétentions des grands, mais rien ne fut plus dangereux que de les abuser constamment par de fausses promesses. Par ce système de duplicité et de mensonge, Mazarin les exaspéra et les poussa à la guerre civile. Il fut la première victime de ses finesses. Pendant quatre ans, berné, sifflé à outrance, conspué sans paix ni trêve, accablé sous une avalanche de pamphlets et sous le mépris du public, perdu d'infamie, deux fois exilé, sa tête mise à prix, pendu en effigie, cent fois plus maudit et plus exécré que ne le fut en aucun temps le plus impopulaire des ministres, il paraissait tombé sans retour au fond de l'abîme et il pensa y précipiter la royauté avec lui. Un homme plus clairvoyant et plus résolu eût prévenu le mal ou l'eût coupé à sa racine. Il ne dut son salut qu'à l'immuable affection de la reine et à la volonté bien arrêtée qu'elle eut de le faire remonter au pouvoir. A la différence des ministres responsables, qui ne subsistent que par la majorité des assemblées, Mazarin ne dépendait ni du parlement, qui l'exilait et qui offrait cent cinquante mille livres à qui rapporterait sa tête; ni des princes qui conspiraient sa ruine; ni des pamphlétaires qui l'accablaient d'injures; ni des frondeurs ligués pour hâter sa chute et recueillir son héritage. Il ne dépendait uniquement que de la reine qui, seule, en vertu de son droit souverain, pouvait le maintenir en fonctions envers et contre tous. C'est dans la volonté, c'est dans le cœur de la reine qu'il trouva un point d'appui

inébranlable. C'est là qu'il puisa sa force pour affronter toutes les haines et tous les mépris, pour tenir tête à l'orage. Ce fut la principale cause de son triomphe final. On a dit fort justement de Richelieu que s'il fût tombé du pouvoir, il n'y serait jamais remonté, tandis que Mazarin, deux fois exilé, no perdit jamais l'espoir de reconquérir son poste de premier ministre <sup>1</sup>. La raison nous en paraît bien simple. Richelieu savait qu'une fois tombé, rien ne lui serait plus difficile que de rentrer dans la confiance du roi, dont les affections les plus profondes en apparence ne tenaient jamais qu'à un fil. Mazarin, lui, sauf à quelques heures d'accablement et de désespoir, crut toujours à son étoile, parce qu'il était sûr de l'amour d'Anne d'Autriche.

Ce qui mit le comble au mépris public soulevé contre lui, ce fut sa honteuse rapacité, qui ne saurait faire l'ombre d'un doute, et sur ce point il est impossible de ne pas donner pleinement raison au cardinal de Retz. Mazarin ne maintint d'Émery et plus tard Fouquet à la surintendance des finances que parce qu'il y trouvait largement son compte. Chaque année, il se faisait allouer par eux, sur les revenus de l'État, plusieurs millions dont il ne rendait jamais compte. Il prélevait des taxes extraordinaires sur les généralités par de simples lettres de cachet; pendant la vacance des siéges épiscopaux et des autres bénéfices ecclésiastiques, il percevait pour son compte le droit de régale. Il s'était adjugé l'évèché de Metz, l'abbaye de Cluny et sept autres abbayes,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. Mignet, dans sa belle Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne, etc.

qui lui rapportaient plus de cinq cent mille livres de revenus. Il ne rougissait pas de se faire fournisseur d'armées, de partager les bénéfices des prises avec les armateurs, de vendre les bénéfices ecclésiastiques, non pas aux plus dignes, mais aux plus offrants. Louis XIV, en épousant Marie-Thérèse, lui fit cadeau des places de la maison de la reine, et leur vente, suivant le témoignage de M<sup>mo</sup> de Motteville, rapporta au cardinal plus de six millions. Rien de surprenant, dès lors, qu'il ait laissé, suivant les uns, une fortune de cent millions, suivant les autres, de cent cinquante, c'est-à-dire environ un milliard de nos jours ou quinze cents millions.

A côté du cardinal Mazarin, si connu par les grandes choses qu'il a accomplies, on a fait un autre Mazarin légendaire, qui n'a jamais existé que dans l'imagination enthousiaste de quelques-uns de ses historiens. On a dit, par exemple, qu'il était le plus débonnaire des hommes, on l'a aussi nommé avec tendresse le doux Mazarin. On a même prétendu qu'il « était insensible aux plaisanteries de la Fronde, aux bravades du coadjuteur, aux pamphlets que l'on décochait journellement contre lui, et que pour toute réponse, il disait : Laissons parler et faisons 1 ». La vérité est que le doux Mazarin, pendant son exil, ne cessait de conseiller et d'ordonner à Le Tellier, à Lionne, à Servien, ses représentants auprès de la reine, de faire pendre haut et court, et sans autre forme de procès, tous les pamphlétaires, imprimeurs et li-

<sup>1</sup> Le president Henault.

braires qui répandaient des libelles contre lui. Dans nombre de ses lettres il exhale toute sa colère contre cette guerre de plumes et d'écritoire, qui avait contribué, autant que le parlement, à le chasser sur les bords du Rhin. Qui ne sait d'ailleurs qu'il avait luimême à sa solde toute une armée de pamphlétaires, afin de répondre incessamment aux attaques de ses ennemis? Il ne répugnait nullement, par instinct, aux mesures violentes; en son absence, il les conseillait sans cesse à ses représentants au pouvoir, afin de leur en faire porter toute la responsabilité, espérant ainsi conserver intacte sa réputation de douceur. S'il avait eu un caractère de la trempe de Richelieu, il aurait fait usage sans hésiter de son système de répression, et s'il préféra emprisonner ses ennemis plutôt que de faire tomber leurs têtes, ce fut moins par magnanimité que par timidité. Lorsqu'il eut triomphé de la Fronde, lorsqu'il n'eut plus à craindre les représailles, il n'hésita pas à envoyer à l'échafaud M. de Bonnesson, qui avait conspiré avec M. de Créquy, quelques gentilshommes normands et le cardinal de Retz.

Il avait remplacé la politique pleine de décision du grand cardinal par cette devise: Ne rien refuser, ne rien accorder, éluder et gagner du temps. Mais un tel système ne mène pas loin, et la Fronde lui prouva que les plus patients finissent par se lasser à co jeu.

On a dit encore de Mazarin qu'il était incapable d'abattement, mais il suffit de lire sa correspondance pendant son exil pour se convaincre du contraire. Plusieurs fois, se croyant perdu dans l'affection de la reine, il traversa des crises terribles, pendant

lesquelles il écrivait à ses familiers des lettres pleines de lamentations sans dignité et de découragement. Il est vrai qu'il finissait toujours par reprendre le dessus et que son opiniatre ambition, au milieu de ses défaillances, ne fut jamais complétement brisée par les revers.

Comme il avait plus de grandeur dans l'esprit que dans le caractère, ce n'est que par les temps calmes qu'il lui fut permis de donner d'une manière suivie toute la mesure de son génie politique. Pendant la Fronde, suivant les fluctuations de la Fortune, ses actes furent alternativement marqués au coin de la plus ferme résolution et de la plus honteuse faiblesse. Tantôt, avec l'énergie d'un Richelieu, il fait emprisonner le vainqueur de Rocroy, tantôt, lorsque ce prince a brisé ses fers, il tombe à ce degré d'humiliation de soumettre à son consentement le mariage de ses propres nièces. Hautain jusqu'à l'impudence dans le succès, rien n'égalait sa pusillanimité et son manque de dignité dans la mauvaise fortune. « Pour pouvoir déterminer le cardinal à ce qu'on désirait de lui, dit la duchesse de Nemours, il ne fallait que le maltraiter et le menacer; il n'était sensible ni aux offenses ni aux services; il n'était ni cruel ni méchant; par-dessus tout cela, également avare et faible, il ne pouvait se résoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avaient fait, ou qui pouvaient lui faire du mal; enfin, pour pouvoir obtenir quelque chose de lui, il fallait s'en faire craindre, puisqu'on le menaçait raroment sans succès. Et c'est ce qui en donna tant aux guerres de la Fronde que l'on fit contre lui, et ce qui fit trouver tant de facilité à

l'amener à ce qu'on désirait... Il ne passait pas pour avoir une fort grande délicatesse sur l'exécution de ses promesses..., il était devenu en ce temps-là le mépris et la haine de tout le monde... »

Vainqueur à Rethel, il marche sur Paris, menacant de tout pourfendre, et, à quelques jours de là, sous le coup de l'arrêt du Parlement qui le bannit du royaume, il courbe la tête et cède à l'orage avec la docilité d'un écolier condamné aux arrêts par son pédagogue. Mais, comme l'a si bien dit M. Mignet, et toute question de dignité mise à part, « ce qu'il cédait, c'était pour le reprendre, et lorsqu'il partait, c'était pour revenir». Et pourtant si Mazarin n'avait pu compter sur le cœur de la reine, qui oserait soutenir qu'il se fût jamais relevé de sa chute? Là est toute la question. De l'amour ou de l'indifférence de la reine dépendait uniquement son triomphe ou sa ruine.

-

Au fond, il n'avait pas plus de religion que le coadjuteur, et il vécut toujours dans la plus profonde indifférence. Il ne considéra jamais le pape que sur le même pied que les autres souverains. Aussi peu scrupuleux que le coadjuteur dans le choix des moyens, il mettait encore moins de soin que lui à cacher son jeu. Il était doué d'un rare bon sens, mais de peu d'imagination; rien de chimérique dans l'esprit comme Retz, mais moins de grandeur dans les idées et d'invention dans les intrigues. Sa

<sup>«</sup> Comme il n'avait ni haine ni amitié, dit le père Rapin dans ses Mémoires, qu'autant qu'il y trouvait son avantage, il n'avait ni chaleur ni indifférence pour les affaires qui regardaient la religion que par la considération de sa fortune.»

politique était plutôt expectante qu'active; elle consistait principalement à attendre tout des fautes de ses adversaires, de la lassitude des esprits, de l'action du temps!.

Le coadjuteur, lui, était essentiellement un homme d'action, un esprit fécond en combinaisons ingénieuses, aussi habile à susciter des obstacles à ses adversaires qu'à tourner ceux qui lui étaient opposés et à dénouer les situations les plus difficiles. Si l'affection de la reine eût fait défaut à Mazarin, nul doute que le coadjuteur, qui était doué d'un courage et d'une résolution à toute épreuve. n'eût triomphé d'un adversaire qui, malgré les ressources de son prodigieux esprit, n'aurait trouvé de point d'appui nulle part. Ce fut l'espoir de Retz et, disons-le aussi, son illusion. Il voyait l'obstacle, l'obstacle insurmontable, il nous l'a dit lui-même: mais, comme les joueurs qui ont gagné une première partie et s'acharnent au jeu, lors même que la veine et la chance leur sont devenues contraires, il espérait toujours reprendre le dessus, comptant sur son habileté autant que sur l'imprévu des événements. Ce fut là sa faute capitale, car, malgré son génie d'intrigue, il était de ceux qu'aveugle le trop de confiance dans leur supériorité et qui ne savent pas s'arrêter à temps. Le portrait qu'il a laissé de Mazarin est souverainement injuste, lorsqu'il va jusqu'à

¹ « C'était là son esprit, dit le père Rapin, de chercher des tempéraments en toutes choses... Ainsi il n'avait d'ordinaire d'empressement sur quoi que ce soit, et il ne s'embarrassait de rien parce que le temps le tirait toujours d'affaire, et sa grande politique était de temporiser. »

nier les immenses services que ce grand ministre a rendus à la France. Mais quelle finesse et quelle justesse de touche dans les autres parties du portrait! « Il se moqua, dit-il, de la religion. Il promit tout, parce qu'il ne voulait rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se ressouvenait ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimait trop, ce qui est le naturel des âmes lâches; il craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas de soin de leur réputation. Il prévoyait assez bien le mal, parce qu'il avait souvent peur, mais il n'y remédiait pas à proportion, parce qu'il n'avait pas tant de prudence que de peur...» Ouvrez tous les Mémoires du temps, à part ceux qui sont sortis de la plume des familiers de Mazarin, et voyez s'il en est un seul qui démente le jugement de Retz? Pourquoi donc nous représenter un Mazarin tout autre que ne l'ont vu les hommes de son temps? Il y eut deux personnages en lui : l'un dont certains côtés sont fort tristes et fort laids, l'autre qui mit la dernière main à l'œuvre de Henri IV et de Richelieu. Pourquoi les confondre dans la même admiration? Pourquoi les placer sur le même piédestal? les unir dans la même apothéose? Il y a là un manque de critique ou un parti pris d'apologie. Fuyons ces exagérations et, tout en faisant une large part au rôle glorieux de Mazarin, sachons le voir sous ses divers aspects sans nous laisser séduire par des antithèses et des phrases éloquentes.

ŀ

Qui ne connaît le charmant portrait qu'a laissé de lui Bussy-Rabutin? « Il avait, dit-il, la plus belle physionomie du monde, les yeux beaux et la bouche, le front grand, le nez bien fait, le visage ouvert. Il avait beaucoup d'esprit, personne ne faisait un conte plus agréablement que lui. Il était insinuant; il avait des charmes inévitables pour être aimé de ceux qu'il lui plaisait. Il jouait fort bien tous les jeux d'esprit et les jeux d'adresse. » M<sup>me</sup> de Motteville ajoute que c'était « l'homme du monde le plus agréable ». Retz lui-même, dans le portrait trop noirci qu'il a fait de son rival, ne peut s'empêcher de dire « qu'il avait de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières ». Mais il a soin d'ajouter que « le vilain cœur paraissait toujours au travers, et au point que ces qualités eurent, dans l'adversité, tout l'air du ridicule et ne perdirent pas, dans la plus grande prospérité, celui de la fourberie». Tout Mazarin est là. Examinez les dix ou douze portraits de lui, dessinés et gravés par Robert Nanteuil. Ce qui vous frappe tout d'abord, c'est moins la beauté, l'intelligence, le grand air du personnage, que l'air de fausseté qui perce à travers la douceur de ses regards. C'est la dernière impression qui vous reste et qui écarte invinciblement la sympathie '.

Tel était le plus puissant des deux ennemis avec lesquels Retz ne craignit pas d'entrer en lutte pendant quatre ans. Retz lui porta des coups terribles, mais qui ne furent jamais mortels, car Mazarin n'eût pu être terrassé que par la ruine de la monarchie ou par la mort d'Anne d'Autriche.

Condé, si admirable sur les champs de bataille, était loin d'être, au milieu de la guerre civile, à la

<sup>&</sup>quot; « Son esprit, dit La Rochefoucauld, était grand, laborieux. insinuant et plein d'artifice. »

hauteur de Mazarin et surtout du coadjuteur. Comme il le disait plaisamment lui-même, il avait horreur de « la guerre des pavés et des pots de chambre ». Le plus illustre capitaine du siècle n'avait absolument rien de ce qu'il faut pour être chef de parti. Il n'avait aucun dessein politique arrêté; « il méprisait l'habileté », s'imaginant que les plus grandes difficultés pouvaient se résoudre avec l'épée, « et il aimait mieux gagner des batailles que des cœurs '». Il trouvait même que « c'était se donner du ridicule que de témoigner quelque attention à se faire aimer 2 ». Il était rude, hautain et sans foi, même à l'égard de ses partisans les plus dévoués. Enivré de sa gloire, passé à l'état de demi-dieu, il ne se croyait sous la dépendance de personne et pensait que tout relevait de lui. Il recevait tout le monde, même les plus grands seigneurs, d'un air si dédaigneux, si moqueur, si offensant, qu'il était aussi haï à la cour que dans le Parlement et parmi le peuple. Quelque service qu'on lui eût rendu, il dédaignait d'en témoigner la moindre reconnaissance. « Il ne faisait consister l'honneur qu'à être brave et intrépide, et nullement à être homme de parole et de probité \*». D'une humeur aussi variable que le temps, « il avait parfois des emportements si furieux que personne ne pouvait l'aborder » 4, et quelques minutes après il était d'une gaieté folle. Il accablait Mazarin d'outrages, et se raccommodait

<sup>1</sup> Mémoires de la duchesse de Nemours.

<sup>\*</sup> Ibidem,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibidem.

<sup>4</sup> Ibidem.

presque aussitôt avec lui, « comme s'il ne l'eût blessé en rien 1 ». Qui le croirait? Cet homme si dur et si peu sociable ne se plaisait qu'à raffiner avec sa cabale « sur la délicatesse du cœur et des sentiments. Il faisait consister tout l'esprit et le mérite... à faire des distinctions subtiles... et traitait au contraire de ridicule et de grossier tout ce qui avait le moindre air de conversation solide 2 ». Hors ces conversations dans le goût de l'hôtel de Rambouillet, et tout ce qui touchait à l'art militaire, M. le prince faisait fi de tout le reste. A sa sortie de prison, et lorsque Mazarin était en fuite, il n'eût tenu qu'à lui de s'emparer de la couronne, tant était grande alors sa puissance et la terreur de son nom. Mais Condé, qui passa dans le camp des Espagnols et qui s'allia avec Cromwell, Condé n'eut jamais un seul instant la pensée de marcher sur les traces du connétable de Bourbon et de Henri de Guise. Il ne songea point comme eux à détrôner le roi de France. Il n'eut d'autre ambition que d'être le plus puissant et le plus favorisé de ses sujets, que d'avoir en main la haute direction des affaires, la distribution des graces et de se tailler dans le royaume un riche gouvernement. Avec un tel prince, si dépourvu d'ambition, si peu propre aux intrigues, aux factions, à la guerre civile, et qui n'avait de génie, d'audace et de résolution que sur les champs de bataille, le coadjuteur devait avoir, et eut en effet, fort beau jeu.

Reprenons le fil de notre récit.

<sup>1</sup> Mémoires de la duchesse de Nemours.

<sup>1</sup> lbidem.

Lorsque la reine, craignant pour sa liberté et celle de son fils, eut quitté Paris pour se réfugier à Ruel (13 septembre 1648), ce fut à l'instigation de Paul de Gondi que le président Viole demanda le rétablissement de l'arrêt de 1617 qui excluait les étrangers du ministère. C'était la première attaque dirigée par le Parlement contre Mazarin.

Au moment des conférences de Saint-Germain (octobre 1648), la reine, « sifflée » par son favori, essaya de gagner le coadjuteur à sa cause en lui offrant 40,000 écus pour payer ses dettes et en récompense des prétendus services qu'il avait rendus à la cause royale à la journée des barricades. Comme il poursuivait de plus hautes visées, il se garda bien de se laisser enchaîner pour si peu, et il refusa fièrement les offres de la reine.

A quelques jours de là, il fut moins prudent et tomba dans un piége que lui tendit fort adroitement le cardinal. Celui-ci lui fit insinuer que la cour ne trouverait pas mauvais qu'il traitât du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon, qui voulait se démettre de cet office. Si la combinaison eût réussi, le coadjuteur se fût trouvé dans la nécessité ou de servir loyalement la cour ou d'utiliser ses fonctions de gouverneur pour agir contre elle, ce qui eût été de la plus insigne déloyauté; de plus, il eût été exposé sans cesse à mettre en contradiction ses devoirs de gouverneur avec ceux d'archevêque de Paris. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que cet homme, si pénétrant et si fin d'ordinaire, ne fut pas d'abord frappé par ces inconvénients et qu'il se laissa éblouir au point de donner dans le panneau. Le cardinal.

heureux d'avoir ainsi entamé la réputation de désintéressement que le coadjuteur avait mis jusquelà tant de soin à acquérir, fit avorter brusquement l'affaire après l'avoir ébruitée. « Je fis en ce moment, nous dit Retz, une seconde faute, presque aussi grande que la première; car au lieu d'en profiter, comme je le pouvais, en deux ou trois manières, je m'emportai et je dis tout ce que la rage fait dire, à l'honneur du ministre... »

C'est à partir de ce moment que Retz passe le Rubicon et que la grande lutte va commencer entre lui et Mazarin. Désormais, devenu plus prudent, il ne se laissera plus entamer. En peu de temps, il acquit une telle influence dans le clergé, le Parlement, la noblesse et parmi le peuple, qu'il devint une puissance avec laquelle la cour et les partis furent obligés de compter.

On sait comment, lorsque la reine se fut réfugiée à Saint-Germain avec le jeune roi et le cardinal (6 janvier 1649), il fit mine de partir pour aller les rejoindre et comment il fit arrêter son carrosse par des hommes de main apostés, afin de ne pas se rendre auprès de la cour et d'entretenir l'agitation dans Paris. Lorsque les Parisiens se mirent en état de défense pour soutenir le siége que préparait Condé, Retz échauffa le Parlement et contribua plus que personne à provoquer l'arrêt du 8 janvier 1649, qui déclarait Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'État, lui enjoignait de sortir du royaume, ordonnait de lui courir sus et que ses biens fussent confisqués. Ce fut par son influence que le clergé de Paris prit part à la

résistance, qui fut entreprise au nom du roi. Les Parisiens avaient formé une armée de quatorze mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Le coadjuteur leva à ses frais un régiment de cavalerie qui reçut le nom de Régiment de Corinthe, du titre de son archevêché in partibus, et le commandement en fut confié au chevalier Renaud de Sévigné.

Après le combat de Charenton, où les Parisiens furent défaits par Condé, le Parlement intimidé entra en pourparlers avec la cour, et, malgré l'opposition du coadjuteur, la paix fut signée à Ruel le 11 mars 1649. Retz ne put obtenir, non plus que les généraux de l'armée parisienne, que l'arrêt de bannissement rendu contre Mazarin fût maintenu.

La cour ne rentra à Paris que le 18 août, pour laisser à l'agitation le temps de se calmer. Mais les embarras financiers et les impôts avaient amené de nouvelles complications. Des milliers de pamphlets pleuvaient chaque jour sur la reine et son favori. Des querelles et des duels éclataient sans cesse entre frondeurs et mazarins. L'homme qui contribuait le plus à entretenir l'émotion, c'était le coadjuteur par ses nombreuses intelligences parmi le clergé, les grands et le peuple.

Mazarin, de son côté, ne négligeait rien pour rallier à sa cause les plus grands seigneurs du royaume, soit par des promesses de toutes sortes, soit même par des offres d'alliances dans sa nombreuse famille.

Condé en prit de l'ombrage. Enflé de ses victoires, habitué à parler et à agir en maître, il était devenu d'une insupportable hauteur. Il entendait être l'ar-

bitre suprême du royaume et tenir le ministre sous ses pieds. Les seigneurs mécontents n'avaient qu'à s'adresser à lui pour trouver un champion de leurs plus folles exigences. Il était entouré d'une cour de jeunes gens qu'on appelait les petits-maîtres à cause des airs souverains qu'ils se donnaient. Un jour le prince eut une querelle avec le cardinal en présence de la reine, et comme Mazarin se piquait de connaître les choses de la guerre et affectait parfois des airs belliqueux, Condé, en prenant congé de lui, lui dit ironiquement : Adieu, Mars! Au lieu de faire arrêter l'insolent et de le faire conduire à Vincennes. comme il avait fait de Beaufort au commencement de la régence, le timide Mazarin courba la tête et descendit à ce point d'humiliation de s'engager à ne disposer ni de ses nièces ni des charges les plus importantes de l'État sans le consentement du prince. C'était se mettre entièrement à sa discrétion. Condé en profita pour faire livrer à son beau-frère le duc de Longueville deux places de sûreté, le Pont de l'Arche et le Havre. En ce temps-là quelques tentations diaboliques lui traversèrent l'esprit, mais il ne s'y arrêta point. « Il avait, dit M<sup>me</sup> de Motteville, des conférences avec les plus dangereux esprits. Il pensait à tout, écoutait tout et ne voulait rien. » Il manquait à la fois de but certain et de décision. Plusieurs fois il avait eu des conférences secrètes avec le coadjuteur, dont la trempe de caractère était celle des hommes de la Ligue; mais celui-ci, après avoir sondé le prince, comprit bien vite que ce n'était pas là l'homme audacieux qu'il révait, et qu'il n'y avait rien en lui de Henri de Guise. Ces deux esprits

altiers ne purent s'entendre, et Mazarin ne négligea rien pour les diviser et les brouiller à tout jamais. Le coup de pistolet tiré, au Pont-Neuf, sur la voiture de Condé, le fut probablement par ses ordres, afin d'en laisser peser le soupçon sur les frondeurs. Ceux-ci attribuèrent le coup sans hésiter au ministre, et lui, eut l'habileté de persuader au prince que les frondeurs étaient les seuls auteurs de la tentative. Une information fut ordonnée par le Parlement; elle ne fournit contre eux aucune preuve. Condé demanda impérieusement la mise en cause du coadjuteur et du duc de Beaufort, et Mazarin, pour fomenter entre eux et le prince une mortelle inimitié, gagna le procureur général, dont les conclusions portèrent que Beaufort et le coadjuteur seraient assignés pour être ouïs.

Le 22 décembre (1649), le coadjuteur et le duc de Beaufort, escortés d'une nombreuse suite de nobles et de bourgeois, se rendirent au Parlement la tête haute. Condé y alla de son côté avec plus de mille gentilshommes. Le coadjuteur, tout en soutenant qu'on n'aurait pas dù l'assigner sans preuves, déclara se soumettre à la justice du Parlement. Il avait pour lui l'immense majorité, et il en profita pour obtenir la récusation du président Molé, qu'il suspectait de partialité. Le Parlement déclara pourtant qu'il voulait donner suite à l'affaire. Condé, furieux de la faveur marquée que le Parlement témoignait aux deux accusés, afin d'éviter l'humiliation de leur acquittement, leur fit enjoindre d'avoir à lui céder le pavé. Mais Beaufort et le coadjuteur étaient trop intrépides pour obéir à une telle injonction; ils bravèrent

le 11 Die.

héroïquement les menaces du vainqueur de Rocroy. Mazarin riait sous cape de voir aux prises ses deux plus mortels ennemis, et la reine, qui avait reçu de Condé les plus sanglants outrages, à laquelle il avait eu l'audace de vouloir imposer pour amant le marquis de Jarzé, la reine jouit avec délices de l'humiliation de cette ame superbe. Le moment lui sembla venu, ainsi qu'au cardinal, de frapper un coup de vigueur. Ils résolurent l'un et l'autre de faire arrêter M. le prince. Mais il leur parut indispensable de s'assurer d'abord le concours du coadjuteur. La reine, émerveillée du courage avec lequel il avait tenu tête à ce prince, devant qui tout pliait et tout tremblait, lui fit faire des ouvertures par une amie commune, M<sup>me</sup> de Chevreuse, dont la fille en ce moment vivait dans la plus étroite intimité avec le licencieux prélat. La reine s'étant assurée des bonnes dispositions de Retz, lui écrivit ce petit billet :

« Je ne puis croire, nonobstant le passé et le présent, que M. le coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que M<sup>no</sup> et M<sup>110</sup> de Chevreuse.

« Ce nom sera sa sûreté.

« Anne. »

Bien que Retz eût appris de source certaine que plusieurs fois l'offre avait été faite à la reine de l'assassiner, il n'hésita pas, jugeant avec raison que les ressentiments de cette princesse contre lui étaient étouffés en ce moment par ceux dont elle était animée contre M. le prince. Ce fut en vain que M<sup>11e</sup> de Chevreuse, alors très-éprise de Retz, et avertie des dan-

gers qu'il courait, fit tout au monde pour le détourner de sa résolution. Il résista à ses supplications, et, résolu de s'abandonner aux chances de sa destinée, il écrivit ce petit billet à la reine :

« Il n'y a jamais eu de moment dans ma vie, dans lequel je n'aie été également à Votre Majesté. Je serais trop heureux de mourir pour son service pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me commandera. »

Il enveloppa galamment le billet d'Anne d'Autriche dans le sien et les lui fit tenir par Mme de Chevreuse. Minuit sonnant, il se rendit au cloître Saint-Honoré et fut conduit par un escalier dérobé au petit oratoire où la reine était enfermée seule. Il était en habit de cavalier, « avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge et l'épée au côté 1 ». La reine lui témoigna « toutes les bontés que sa haine contre M. le prince lui put inspirer et que son attachement pour Mazarin lui put permettre». C'est Retz qui le dit du moins. On connaît cette délicieuse scène, si merveillement contée par lui : « Je crois, dit-il, que la reine me répéta vingt fois ces paroles : « Le pauvre Monsieur le cardinal! » en me parlant de la guerre civile et de l'amitié qu'il avait pour moi. Il entra une demi-heure après. Il supplia la reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il

<sup>1</sup> Guy Joly. — Voici ce que Lenet, de son côte, dit dans ses Mémoires: « Le coadjuteur de Paris allait les nuits, déguisé en homme d'épée et couvert de plumes, pour ôter toute connaissance de cette réconciliation dont le secret emportait, quant et soi, le crédit de ceux de sa faction parmi le peuple, que le dessein formé entre eux de perdre la prince de Condé rendait autant nécessaire au cardinal qu'aux frondeurs eux-mêmes. »

lui devait pour m'embrasser devant elle: Il fut au désespoir de ce qu'il ne pouvait pas me donner, sur l'heure même, son bonnet. Il me parla de tant de grâces, de récompenses et de bienfaits, que je fus obligé de m'expliquer, quoique j'eusse résolu de ne le pas faire pour la première fois, n'ignorant pas que rien ne jette plus de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec lesquels on se réconcilie.

« Je répondis à M. le cardinal, ajoute Retz, qui joue de son mieux la modestie et le désintéressement, que l'honneur de servir la reine faisait la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurais sauvé la couronne; que je la suppliais très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connaître qu'elle était la seule que j'estimais et qui me pût être sensible. »

En comparant cette scène avec celles qui vont suivre, l'intérêt qu'elle éveille par elle-même devient encore plus vif et plus saisissant. C'est en donnant parfois la parçle à Retz lui-même que l'on se rendra mieux compte à quel point il fut habile comédien dans toute cette affaire du chapeau:

« M. le cardinal, poursuit-il, prit la parole, et

Retz ne nous dit pas dans ses Mémoires qu'il se rendit plusieurs fois au Palais-Royal pour y voir le cardinal. Il suppose, pour mettre à couvert sa dignité, que Mazarin força en quelque sorte la porte de la reine pour le voir et s'entendre avec lui. Guy Joly nous apprend sans ménagement que le coadjuteur « se rendait la nuit en habit de cavalier » auprès de Mazarin, afin de concerter avec lui les mesures nécessaires pour l'arrestation de Condé, et il ajoute que ce fut lui « qui y eut la plus grande part ».

supplia la reine de me commander de recevoir la nomination au cardinalat : « que La Rivière, ajoutat-il, a arrachée avec insolence, et qu'il a reconnue par une perfidie. »

« Je m'en excusai, continue Retz du ton d'un chrétien de la primitive Église, en disant que je m'étais promis à moi-même, par une espèce de vœu, de n'être jamais cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre rapport à la guerre civile, dans laquelle la seule nécessité m'ayant jeté, j'avais trop d'intérêts de faire connaître à la reine même qu'il n'y avait point d'autre motif qui m'eût séparé de son service. Je me défis, sur ce même fondement, de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de grand aumônier, pour l'abbave d'Orkan (Ourscamps, dans l'Oise). Et comme il insista, soutenant toujours que la reine ne pouvait pas s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étais sur le point de lui rendre, je lui dis: « Il y a un point, Monsieur, sur lequel la reine me peut faire plus de bien que si elle me donnait la tiare. Elle me vient de dire qu'elle veut faire arrêter M. le prince : la prison ne peut ni ne doit être éternelle à un homme de son rang et de son mérite. Quand il en sortira, envenimé contre moi, ce me sera un malheur; mais j'ai quelque lieu d'espérer que je le pourrai soutenir par ma dignité. Il y a beaucoup de gens de qualité qui sont engagés avec moi et qui serviront la reine en cette occasion. S'il plaisait, Madame, à Votre Majesté, de confier à l'un d'eux quelque place de considération, je lui serais sans

comparaison plus obligé que de dix chapeaux de cardinal. »

La scène est du plus haut intérêt lorsque l'on pénètre dans les plus secrets sentiments du magique conteur. S'il refusa d'accepter sa nomination en un pareil moment, c'est qu'il se rendit parfaitement compte de l'odieux qu'elle eût déversé sur lui, car il n'eût échappé à personne qu'elle eût été la récompense de son consentement à l'arrestation de M. le prince. Ce fut alors, à n'en pas douter, l'unique motif de son refus.

Bien que Retz nous ait dit qu'il ne vit le cardinal que chez la reine, nous sommes d'autant moins obligés de le croire sur parole que quelques-uns de ses familiers nous assurent qu'il le visita plusieurs fois en particulier. Guy Joly affirme qu'il l'accompagna dans son carrosse, et Claude Joly, chanoine de Notre-Dame 1, nous apprend que Condé, informé de ces visites mystérieuses, dit à Mazarin « avec sa gaieté ordinaire que, sur l'avis qu'il avait reçu que le coadjuteur le visitait souvent déguisé, il avait eu peine à le venir voir. A quoi le cardinal, sans se troubler, répondit qu'il avait tort de ne l'en avoir pas averti; que de voir le coadjuteur en grègues rouges, l'épée au côté et des plumes au chapeau, était un divertissement agréable, et qu'il lui promettait, s'il y retournait jamais, de lui en donner le plaisir. Cette assurance aida fort à tromper M. le prince. »

Le cardinal s'empressa de souscrire aux demandes

<sup>&#</sup>x27; Histoire de la prison et de la liberté de M. le prince. Paris. 1651, in-4°.

de Retz en faveur de ses amis : le duc de Beaufort obtint la survivance de la surintendance des mers, dont son père, M. de Vendôme, était titulaire; le marquis de Noirmoutier fut nommé au gouvernement de Charleville et de Mont-Olympe et créé duc; le marquis de Laigues, l'amant de M<sup>me</sup> de Chevreuse, devint capitaine des gardes du duc d'Orléans; M. de Brissac fut désigné pour le gouvernement d'Anjou; le chevalier Renaud de Sévigné reçut 22,000 livres. Moyennant ces conventions, le coadjuteur donna son consentement au projet d'arrestation de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville, leur beau-frère. Il fut convenu de plus que le favori du duc d'Orléans, l'abbé de La Rivière, accusé d'avoir trahi les intérêts de la cour auprès de Condé, serait sacrifié, chassé de Paris, et que sa nomination au cardinalat serait révoquée 1.

Depuis plus d'un an, Mazarin, qui était passé maître en fourberies, n'avait cessé de leurrer l'abbé de La Rivière de l'espérance du chapeau. Le même jour, il avait écrit, d'une main, au cardinal Orsino et à Paolo Macarani, un de ses agents, de hâter de tous leurs efforts la promotion de l'abbé, qui était, leur disait-il, il suo confidentissimo amico; de l'autre, au cardinal Sachetti « une lettre bien plus capable, dit Retz, de jaunir le chapeau de l'abbé que de le rougir <sup>2</sup> ». Il suffisait d'ailleurs que Mazarin recommandat ostensiblement une affaire au pape Inno-

<sup>&#</sup>x27;Lettre de Mazarin au cardinal Antoine Barberini, du mois de janvier 1650. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettres de Mazarin au cardinal Orsino, du 9 octobre 1648, et à Paolo Macarani, du 12 octobre de la même année

cent X pour la faire échouer à coup sûr, tant le pape était ulcéré contre lui à cause de la violente opposition qu'il avait faite autrefois à son exaltation au pontificat. La Rivière, plein d'une aveugle confiance dans le succès, s'était hâté d'entrer en négociations avec la signora Olimpia Maidalchini, belle-sœur du pape, alors en grande faveur. Il lui avait même fait offrir un présent considérable dans le cas où l'affaire réussirait promptement <sup>1</sup>.

On verra plus tard, par la correspondance de Retz avec l'abbé Charrier, que de tels moyens étaient alors très-usités pour obtenir un chapeau de cardinal. Le jour même où fut résolue la révocation de l'abbé, Mazarin, afin de détourner son attention et d'entretenir sa confiance, se donna le cruel plaisir de lui faire essayer des étoffes rouges qu'il venait de recevoir d'Italie « et de les approcher de son visage, pour voir ce qui y revenait le mieux, ou de la couleur de feu ou du nacarat ».

¹ Mazarin écrivait à ce propos à Paolo Macarani, son agent secret à Rome : « Le dirò ancora confidentemente che il signore abhate fa negotiare à parte con la signora D. Olimpia et offerirle regalo considerabile se per opera sua il negotio succede prontamente.» (Saint-Germain, 12 octobre 1648. Arch. du ministère des affaires étrangères.)

## CHAPITRE II.

Arrestation des princes. - Le coadjuteur et le duc de Beaufort absous par le parlement de l'accusation intentée contre eux par Condé. — L'abbé de La Rivière expulsé de Paris. — Paix fourrée entre Retz et Mazarin. - Leur entrevue. - Désintéressement simulé de Retz. — Mazarin feint de s'y laisser prendre et dispose de la nomination au cardinalat, vacante par la révocation de La Rivière, en faveur de Henri de Bourbon-Verneuil, bâtard d'Henri IV et évêque désigné de Metz. - Projet de mariage d'une nièce du coadjuteur avec un neveu de Mazarin, offert par ce dernier. - Refus de Retz. - Fausse promesse faite par Mazarin au coadjuteur de le choisir comme l'un des plénipotentiaires pour la paix générale. - Les amis des princes déclarés criminels de lèse-majesté par le parlement. — Le roi les chasse de la Bourgogne. - Intelligences secrètes du coadjuteur et du duc de Beaufort avec le pape Innocent X. - Situation de Mazarin. - Le marquis de Châteauneuf, l'un des principaux frondeurs, nommé garde des sceaux. - Ses prétentions au cardinalat. - Mazarin l'oppose au coadjuteur. — Opérations militaires du maréchal du Plessis dans le nord; Mazarin, à la tête d'une armée, va réduire la Guyenne. - Conduite ambiguë du coadjuteur en son absence. - Premières démarches de Retz pour obtenir de la reine sa nomination au cardinalat. - Mensongères explications qu'il donne sur ce point dans ses Mémoires. — Sa position difficile entre la cour et le peuple. - Il travaille sourdement à la ruine de Mazarin. — Il a pour complices le parlement, le peuple, le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et toute la Fronde. - Sa faveur auprès de Gaston d'Orléans, qui appuie ses prétentions au chapeau. - Ouvertures du coadjuteur à Michel Le Tellier pour solliciter sa nomination au cardinalat. - Silence de ses Mémoires sur ce point. - Révélations piquantes d'une lettre de Le Tellier sur le coadjuteur. — Conseils machiavéliques donnés contre Retz par Châteauneuf à Le Tellier.

Ce fut à l'aide de M<sup>me</sup> de Chevreuse et de sa fille Charlotte, l'intime amie du coadjuteur, qui l'une et l'autre avaient le plus grand empire sur l'esprit du duc d'Orléans, que la cour gagna ce prince au projet d'arrestation de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville. Depuis longtemps, Gaston nourrissait une secrète envie contre le jeune héros et redoutait fort son influence. Ce qu'il y eut d'inexplicable, c'est que Mazarin, après s'être assuré le concours de tous ceux qui auraient pu mettre obstacle à son projet, perdit cinq ou six jours avant de l'exécuter. Les frondeurs en vinrent aux menaces pour le déterminer à l'action. Ce coup de vigueur eut lieu le 18 janvier 1650, au Palais-Royal, et sur l'heure les princes furent conduits à Vincennes. Le Parlement, qui avait eu fort à se plaindre des hauteurs de Condé, souscrivit au coup d'État par son silence (22 janvier). Peu de jours après, il renvoyait absous le coadjuteur et le duc de Beaufort de l'accusation intentée contre eux par M. le prince.

Mazarin, qui avait d'abord consenti sans difficulté à la disgrâce de La Rivière, fit tout à coup réflexion que, si l'abbé restait au Luxembourg, il pourrait être le plus sérieux obstacle à la faveur naissante du coadjuteur auprès du duc d'Orléans et à ses prétentions au cardinalat. Il résolut donc de tenter de le maintenir auprès de son maître. Il fallait s'assurer avant tout des dispositions du coadjuteur, à qui le sacrifice de La Rivière avait été formellement promis. Mazarin, pour le sonder, lui dépêcha le secrétaire des commandements Lionne; mais Retz, qui saisit sans peine le jeu du cardinal, exigea que l'abbé fût renvoyé et que sa nomination au cardinalat fût sur le-champ révoquée. Bon gré, mal gré, Mazarin fut

obligé de s'exécuter. L'abbé fut sur l'heure expulsé de Paris et sa révocation signifiée à la cour de Rome '. Ce fut à partir de ce moment que le coadjuteur songea sérieusement à remplacer La Rivière dans la faveur du duc d'Orléans et à saisir le chapeau que l'abbé avait si maladroitement laissé échapper. Toutefois, il mit le plus grand soin à dissimuler pendant quelque temps cette prétention.

L'arrestation des princes avait amené une nouvelle paix fourrée entre Mazarin et le coadjuteur, mais, comme toutes les autres, elle ne tenait qu'à un fil. Cependant tous deux comprenaient l'indispensable nécessité de s'unir, provisoirement du moins, contre le parti des princes, encore très-fort malgré leur arrestation. Mazarin ne se contentait pas de protester de vive voix de ses bonnes intentions à l'égard du coadjuteur auprès de M<sup>mo</sup> de Chevreuse, il écrivait à M. de Bussy-Lamet, un intime ami de Retz, pour les lui confirmer. « Je m'assure, lui disait-il, que vous ne serez pas marri d'apprendre que je ne crois pas avoir à présent un meilleur ami que M. le coadjuteur de Paris; aussi n'ai-je pas voulu différer, pour votre satisfaction et pour la

<sup>1</sup> Lettre de Mazarin au cardinal Antoine Barberini, protecteur des affaires ecclésiastiques de France près la cour de Rome, Paris, janvier 1650.

A la fin de la lettre on lit cette note: « Nota come il sudetto corriere straordinario fu spedito il mercordi matina à Roma, al signore Ambré, accio, à nome di sua majesta, rivocasse la nominatione fatta per il cardinalato dell' abbatte della Riviera, il quale, per esser stato unito et complice contro il servitio del re col principe di Condé, fu dal duca di Orléans scacciato di Parigi, et privato della sua gratia, et di quella in consequenza del Re et della Regina. »

mienne, à vous le faire savoir... » De son côté, le coadjuteur céda aux instances du duc d'Orléans et de M. de Senneterre, un ami de la cour, et consentit à se rapprocher du cardinal, au moins pour le présent. Accompagné de M. de Senneterre, il se rendit auprès de Mazarin.

Écoutons le récit de l'entrevue de la bouche même de notre spirituel conteur : « M. le cardinal, nous dit Retz, m'embrassa avec des tendresses qu'il faudrait un bon cœur comme le sien pour vous les exprimer. Il mit son cœur sur la table, c'était son terme; il m'assura qu'il me parlerait comme à son fils, et je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerais comme à mon père, et je lui tins parole. »

Et ici, les explications que donne Retz de sa conduite et de sa position à l'égard de Mazarin sont un chef-d'œuvre de diplomatie et d'hypocrisie : « Je lui dis que je le suppliais de me permettre de m'expliquer pour une bonne fois avec lui; que je n'avais au monde aucun intérêt personnel, que celui de sortir des affaires publiques sans aucun avantage; mais qu'aussi, par la même raison, je me sentais plus obligé qu'un autre à en sortir avec dignité et avec honneur; que je le suppliais de faire réflexion sur mon age, qui, joint à mon incapacité, ne lui pouvait donner aucune jalousie à l'égard de la première place; que je le conjurais en même temps de considérer que la dignité que j'avais dans Paris était plus avilie qu'elle n'était honorée par cette espèce de tribunat de peuple, que la seule nécessité rendait supportable; et qu'il devait juger que cette considération toute seule serait capable de me donner impatience de

sortir de la faction, quand il n'y en aurait pas eu mille autres qui m'en faisaient naître le dégoût à tous les instants; que pour ce qui était du cardinalat, qui lui pouvait faire quelque ombrage, je lui allais découvrir avec sincérité quels avaient été et quels étaient mes mouvements sur cette dignité; que je m'étais mis follement dans la tête qu'il serait plus glorieux de l'abattre que de la posséder; qu'il n'ignorait pas que j'avais fait paraître quelque étincelle de cette vision dans les occasions; que M. d'Agen m'en avait guéri, en me faisant voir, par de bonnes raisons, qu'elle était impraticable et qu'elle n'avait jamais réussi à ceux qui l'avaient entreprise; que cette circonstance lui faisait au moins connaître que l'avidité pour la pourpre n'avait pas été grande en moi, des mes plus jeunes années; que je le pouvais assurer qu'elle y était encore assez modérée; que j'étais persuadé qu'il était assez difficile qu'elle manquât, dans les temps, à un archevêque de Paris; mais que je l'étais encore davantage que la facilité qu'il avait à l'obtenir dans les formes et par les actions purement de sa profession, lui tournerait à honte les autres moyens qu'il emploierait pour se la procurer; que je serais au désespoir que l'on pût seulement s'imaginer qu'il y eût, sur ma pourpre, une seule goutte du sang qui a été répandu dans la guerre civile, et que j'étais résolu de sortir absolument et entièrement de tout ce qui s'appelle intrigue devant que de faire ni souffrir un pas qui y eût seulement le moindre rapport; qu'il savait que, par la même raison, je ne voulais ni argent ni abbayes; et qu'ainsi j'étais engagé, par les déclarations publiques que

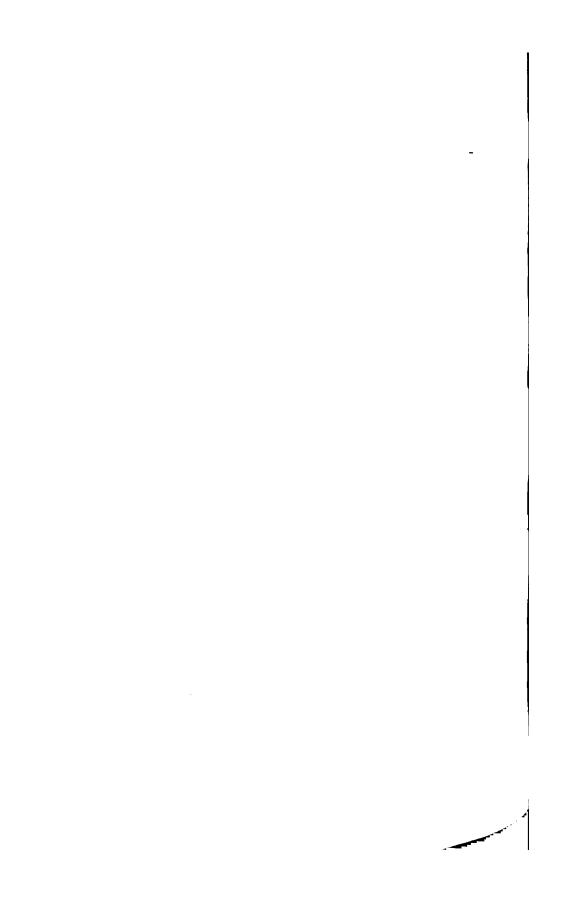
j'avais faites sur tous ces chefs, à servir la reine sans intérêt; que le seul qui me restait, en cette disposition, était de finir avec honneur et de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, avec sûreté... »

Quel accent de vérité, de sincérité, de repentir, d'amour du bien! L'habile comédien espérait toucher le cardinal au point de l'entraîner à un acte de magnanimité. Il avait la folie de croire que Mazarin, ébloui d'un tel désintéressement, lui forcerait la main pour accepter le chapeau. Pour dissiper tout ombrage dans l'esprit du cardinal, il essaya de lui persuader que, bien qu'il fût assez avant dans la faveur du duc d'Orléans, il ne l'avait recherchée en aucune façon du monde. Retz prétend que le cardinal, si froid d'ordinaire, fut touché de cet examen de conscience fait avec toutes les apparences de la bonne foi. Si Mazarin ne se laissa pas surprendre par le ton ingénu de son interlocuteur, en bon politique, il dut au moins en faire semblant. Il n'y a même rien d'étrange qu'il ait pu dire du coadjuteur au même moment : « Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État. » Il savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur ce point, mais il savait aussi que le meilleur moyen de surprendre un ennemi, c'est de lui persuader qu'on est sa dupe.

Feignant de croire au désintéressement de Retz sur la question du chapeau, et en homme habitué à saisir l'occasion, il se hâta de disposer de la nomination au cardinalat, vacante par la révocation de La Rivière, en faveur d'Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel d'Henri IV et d'Henriette d'Entragues. évêque désigné de Metz, qui n'était pas et qui n'entra jamais dans les ordres 1.

Ce fut en cette circonstance que deux hommes d'un sens profond et au coup d'œil sûr et pénétrant, deux amis de la cour, le maréchal d'Estrées et M. de Senneterre, afin d'assurer pour l'avenir le repos de l'État, proposèrent au cardinal Mazarin le mariage de son neveu avec une nièce du coadjuteur. Plusieurs princes ne trouvèrent point indignes d'eux d'épouser les nièces du tout-puissant ministre. Le cardinal avait « donné de tout son cœur » dans le projet de d'Estrées et de Senneterre. Le coadjuteur, lui, fit le dédaigneux et « s'en éloigna à proportion », ne pouvant se résoudre, nous dit-il, « à ensevelir sa maison avec celle de Mazarin, et parce qu'il n'avait jamais assez estimé la grandeur pour l'acheter par la haine publique ». A ces avances il répondit « civilement mais négativement ». Fort habiles courtisans, Senneterre et d'Estrées surent colorer son refus de manière à ne blesser en rien le ministre; du moins il n'en fit pas semblant. Ils obtinrent même que le coadjuteur serait choisi comme l'un des plénipotentiaires pour la paix générale, mais on se garda bien de lui tenir parole quand le moment fut venu. La vérité est que si cette alliance avait eu lieu entre la maison de Gondi et celle de Mazarin, Retz n'eût plus été qu'en sous-ordre et sous la dépendance du premier ministre. Or, il avait d'autres vues et d'autres visées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Afin d'administrer son diocèse, la cour lui avait donné pour suffragant Nicolas Coeffeteau, évêque de Dardanie.



« que le pape le ferait volontiers cardinal et en trouverait les moyens, s'il voulait entrer dans les dernières liaisons, mais que, ces lettres n'étant pas signées, il n'y fit point de réponse ni beaucoup de réflexions, quoiqu'on lui eût indiqué les lieux où il pourrait l'envoyer, parce qu'il ne voulait pas qu'on le pût accuser de s'être remué pour des intérêts particuliers, et qu'il croyait aussi que les Espagnols pouvaient avoir part à cette proposition plutôt pour brouiller que pour la faire réussir 1 ».

La vérité est que le coadjuteur, comme nous le verrons plus loin, avait, dès cette époque, fait des ouvertures à la cour de Rome, afin de sonder ses dispositions à son égard dans le cas où il serait nommé par la reine au cardinalat.

Quelle était alors la position de Mazarin? Il avait à tenir tête à la fois à deux guerres, l'une dans le nord contre les Espagnols et Turenne, l'autre dans le midi contre les Bordelais, qu'avait soulevés la domination tyrannique de leur gouverneur, le duc d'Épernon, et auxquels étaient venus se joindre les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld avec leur petite armée.

Avant de quitter Paris pour surveiller de plus près les opérations militaires du nord, Mazarin feignit de donner satisfaction aux frondeurs en choisissant en qualité de garde des sceaux le marquis de Châteauneuf, ami de M<sup>mo</sup> de Chevreuse. C'était un homme vieilli dans les emplois, d'une grande capacité et dont l'énergie, malgré son grand âge, allait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoire de Servien et de Le Tellier à Mazarin, du 15 avril 1650.

jusqu'à la férocité. Pendant treize ans, il avait été prisonnier de Richelieu, dont il se croyait appelé par son mérite à être le successeur. Aussi considérait-il le titre de premier ministre donné à Mazarin comme une usurpation. Toutefois, entré dans le ministère. il n'osait conspirer ouvertement contre son rival et il appartenait encore bien plus à la cour qu'aux frondeurs. Dans ce choix, Mazarin avait trouvé un obstacle à opposer aux prétentions de Retz au cardinalat, car le vieux Châteauneuf, qui croyait qu'il ne lui manquait qu'un chapeau pour être un autre Richelieu, espérait d'un jour à l'autre obtenir de la reine sa nomination. Le nouveau garde des sceaux, dont le jeu n'était pas plus franc que celui de Mazarin, afin de ne pas se faire un ennemi d'un homme aussi dangereux que le coadjuteur, lui écrivit pour l'assurer qu'il ne songerait jamais à la pourpre, avant qu'il l'eût obtenue lui-même. Mazarin se proposait aussi un autre but en choisissant un frondeur pour le représenter et pour diriger le cabinet en son absence, c'était de discréditer les frondeurs dans Paris, en laissant croire qu'ils étaient étroitement ralliés à sa cause. La vérité est que Châteauneuf était fort résolu à sacrifier tous les frondeurs à ses intérêts personnels, et en particulier le coadjuteur, dont il révélait à la cour tous les projets et toutes les confidences. La fortune sembla d'abord favoriser les armes du cardinal dans le nord. Le maréchal du Plessis força les ennemis à lever le siège de Guise et à battre en retraite. Il s'agissait de réduire la Guyenne. Le 29 juin, le cardinal conduisit à Bordeaux le jeune roi et la reine à la tête d'une armée.

Il avait laissé à Paris le duc d'Orléans et le coadjuteur. Il était rassuré par la haine profonde que l'un et l'autre nourrissaient contre M. le prince, et il espérait que rien de grave ne pourrait être suscité par eux en son absence. Il comptait d'ailleurs pour les surveiller sur la vigilance et le dévouement des secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne, qui lui semblaient alors tout à fait dévoués à sa fortune.

Retz affirme dans ses Mémoires que, pendant l'expédition de Guyenne, « il agit avec la même sincérité que s'il eût été le neveu du cardinal Mazarin », et il ajoute que ce n'était pas assurément par amour pour le ministre, mais dans l'unique fin de s'opposer aux progrès de la faction de M. le prince. Il soutient de plus qu'il n'entama ses négociations avec la cour pour obtenir le chapeau qu'après la reddition de Bordeaux, et que les deux premières lettres adressées à la cour pour cette affaire par Le Tellier et M. de Chevreuse lui parvinrent lorsqu'elle était à Fontainebleau, c'est-à-dire sur le point de rentrer à Paris. Sur tous ces points essentiels, Retz a voulu en imposer à la postérité pour cacher ce qu'il y eut alors de peu honorable dans sa conduite. Au moment de l'arrestation des princes, il avait déclaré au cardinal, avec une feinte humilité, qu'il ne voulait à aucun prix obtenir la pourpre au moyen de la guerre civile. A l'en croire, il aurait alors refusé sa nomination, ainsi qu'une riche abbaye. Un peu plus tard, il fait de nouvelles protestations à Mazarin qu'il ne veut pas mettre à profit les événements pour obtenir le chapeau, et, dès le 22 mars. 1650, c'est-à-dire deux mois après l'arrestation de

Condé, qui avait eu lieu le 18 janvier, le cardinal apprend par ses espions qu'il a entamé des intelligences avec la cour de Rome pour s'assurer de ses bonnes dispositions dans le cas où il serait nommé par la reine au cardinalat. Ce n'est donc pas, comme il le soutient dans ses Mémoires, après l'entrée de la cour et de Mazarin à Bordeaux qu'il fit ses premières démarches pour obtenir de la reine sa nomination : ce fut pendant les complications de la guerre de Guyenne, alors que le cardinal avait à lutter contre les Bordelais révoltés et l'armée des princes, qui s'était jointe à eux. Comme on le verra bientôt, les dates des premières lettres ministérielles relatives à l'affaire du chapeau sont bien antérieures à celles que Retz nous indique. Ce simple rapprochement suffira pour que l'on sache à quoi s'en tenir sur le désintéressement et la candeur dont il pique dans ses Mémoires. Au milieu de ses fautes et de ses crimes, il avait un sentiment très-vif de ce qu'il faut respecter devant les hommes. Sur ce point seulement, il avait la conscience tendre et délicate. Il eût rougi d'afficher avec cynisme ses félonies et ses apostasies. C'est pour cela qu'il se donne tant de peine pour couvrir ses manques de foi d'un semblant d'innocence. Malheureusement pour lui, peu de ses contemporains se laissaient prendre à ses airs d'homme vertueux et de bon citoven.

Un historien, homme d'esprit, M. Bazin, sans avoir eu connaissance des lettres ministérielles inédites que nous citons, avait pourtant touché juste en nous disant que Retz, ici plus qu'ailleurs, s'était donné la liberté « d'arranger les faits à sa guise. de déplacer les événements et de confondre les dates ».

La position de Retz à cette époque était la plus fausse du monde. Il avait à la fois des engagements envers la cour et envers le peuple, et il ne pouvait servir l'une ostensiblement sans se nuire auprès de l'autre. Il fallait se ménager avec le plus grand soin entre ces deux puissances : jouer tantôt le rôle de royaliste, tantôt celui de tribun du peuple. Telle fut plus tard la situation de Mirabeau. De la cour, Retz avait à espérer le chapeau de cardinal, mais c'était dans la faveur populaire qu'il puisait toute sa force, aussi était-il fort soigneux de la conserver, même au préjudice de l'autre. Il ne se fiait pas plus à la bonne foi de Mazarin que Mazarin ne se pouvait fier à la sienne. Il voulait vivre sur sa réputation d'homme désintéressé jusqu'au moment où il serait pleinement en possession du chapeau. Il mettait le plus grand soin à ne pas se compromettre à l'égard de la cour, tout en caressant de son mieux la multitude. Ne soyons pas dupes de Retz lorsqu'il nous affirme que, pendant la guerre de Bordeaux, devenu suspect de mazarinisme, « il courut des périls plus grands que celui des batailles ». Ces périls n'ont jamais existé que dans sa brillante imagination. La vérité est qu'il ne cessa de jouer le rôle d'un factieux. et que Turenne et M<sup>me</sup> de Longueville ne se trompent pas lorsque, dans les manifestes qu'ils lancent contre lui à cette époque, ils le traitent de « tribun du peuple ». Ce qui est hors de doute, lorsque l'on parcourt les correspondances ministérielles du temps, c'est que, en l'absence de la cour, il mit toute

son application et les merveilleuses ressources de son génie d'intrigue à susciter mille obstacles au raffermissement de l'autorité du cardinal 1. En cela, il était appuyé par le Parlement, par le peuple, par le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et par une partie des frondeurs. Il avait remplacé La Rivière dans la faveur du duc d'Orléans. Il résolut de la mettre à profit le mieux possible pour se faire donner le chapeau du favori disgracié. Dès le commencement du mois d'août 1650, il s'était ouvert de ce violent désir au duc d'Orléans et à M<sup>\*\*</sup> de Chevreuse. Le Tellier ne tarda pas à en être informé par le marquis de Laigues, amant en titre de la vieille duchesse, et par Châteauneuf, l'ancien amant plus heureux de la belle dame aux jours de sa jeunesse, et qui vivait toujours avec elle sur le pied de la plus grande intimité. « J'ai eu un entretien avec un confident de M. de Laigues, écrivait Le Tellier à Mazarin (14 août), où j'ai appris que la maladie de M. le coadjuteur procède de l'envie qu'il a d'être cardinal, ce qui se rapporte à ce que j'ai mandé que M. le garde des sceaux m'avait dit sur ce sujet... »

Le 18 août, Le Tellier adressait à Mazarin un long mémoire des plus curieux sur les premières ouvertures que fit le coadjuteur afin d'obtenir le chapeau. Afin d'amuser le prélat en son absence, le cardinal avait donné carte blanche à M<sup>no</sup> de Chevreuse et à M. de Bellièvre pour lui donner satisfaction sur tout ce qu'il pourrait désirer, et Retz, après quelques hésitations, avait fini par leur avouer que

<sup>1</sup> Lettre de Mazarin à Le Tellier, 6 juillet 1650.

son unique ambition était d'arriver au cardinalat. « Depuis le départ du roi, écrivait Le Tellier à Mazarin, le seul but de M. le coadjuteur est d'être fait cardinal. J'ai cru que je ne me devais point avancer de la sorte de crainte d'engager Son Éminence à exécuter ou refuser une chose contre son inclination et à contre-temps.» En même temps, Le Tellier révélait au cardinal un entretien qu'il avait eu récemment avec Laigues et dans lequel celui-ci lui avoua que l'ambiguité qui paraissait dans la conduite du coadjuteur était causée par l'extrême envie qu'il avait d'obtenir le chapeau. Si jusque-là le coadjuteur avait refusé de se prononcer, c'était, disait-il, par égard pour son oncle, l'archevêque de Paris; mais comme l'archeveque, atteint d'une maladie mortelle, n'avait pas plus de deux mois à vivre, on le croyait du moins, le coadjuteur ne voyait plus aucun inconvénient à briguer un chapeau qu'il ne pourrait recevoir de Rome qu'après la mort de son oncle. «Ce chapeau, avait dit le coadjuteur au marquis de Laigues, ne saurait d'ailleurs manquer de m'échoir bientôt, lorsque je serai archevêque; cette qualité et mon crédit me mettront alors en état de causer tant de trouble que la reine sera bien obligée de me l'accorder par force. Ne vaut-il pas mieux qu'on me procure cette dignité dès à présent et de gré à gré?»

Le garde des sceaux, Châteauneuf, qui, lui aussi, comme nous l'avons dit, rêvait le chapeau, se faisait une fête de révéler à Le Tellier les prétentions du coadjuteur et son mécontentement, afin de le faire échouer. Retz l'avait fait sonder par M<sup>m</sup> de Che-

vreuse, sa vieille amie, pour savoir s'il avait toujours dessein d'être cardinal, et l'astucieux vieillard lui avait fait répondre « qu'ayant soixante-dix ans, il ne songeait point à s'élever davantage ».

« Je me rendis de ce pas (chez M<sup>m</sup> de Chevreuse), poursuit Le Tellier, et elle me dit d'abord qu'il y avait dix jours qu'elle était dans de grandes inquiétudes et ne dormait point d'appréhension des maux dont nous étions menacés; qu'elle avait eu plusieurs entretiens avec M. le coadjuteur, et que cela n'allait pas bien; que la substance de ce qu'il avait dit était qu'il reconnaissait bien qu'on rejetterait désormais sur M. le cardinal toutes les affaires du royaume, et qu'on l'attaquerait sur toutes les occurrences; que cela ne pourrait produire que beaucoup de désordre; qu'il croyait être assez puissant pour aider à soutenir les affaires et service de Son Éminence. mais qu'il fallait pour cela qu'il se déclarât; qu'en ce faisant, il perdrait son crédit, et que, quand il n'en aurait plus, il appréhendait que Son Éminence ne se vengeat de tout ce qu'il avait fait contre elle jusques alors; que, par les avis qu'il recevait de la cour, il apercevait que la reine s'était emportée contre lui sur ce qu'il avait porté Monsieur à faire l'avance pour la destitution de M. d'Épernon, qu'il en avait trois lettres dans sa poche, et qu'enfin, il savait que l'on n'avait que mauvaise satisfaction de lui de ce côté-là, et nulle estime ni confiance; qu'ayant à prendre parti dans cette conjoncture, il se joindrait aux ennemis de Son Éminence; qu'en ce faisant, il conserverait son crédit, et se mettrait l'esprit en repos sur le mal qu'on lui pourrait faire... »

M<sup>mc</sup> de Chevreuse ajouta qu'elle avait fait tous ses efforts pour guérir le coadjuteur de ses méfiances et de ses ombrages contre la cour, et que ce n'était qu'après quatre ou cinq jours de conférences avec lui qu'elle avait fini par découvrir le fond de sa pensée.

Aussitôt après la révocation de l'abbé de La Rivière, la reine, comme nous l'avons dit, avait disposé du chapeau qu'elle lui avait promis en faveur de Henri de Bourbon-Verneuil, évêque désigné de Metz. Mais la cour de Rome n'avait pas agréé ce choix, à cause du vice de naissance de ce prélat. Le coadjuteur, prévenu de l'opposition de la cour de Rome, déclara à M<sup>me</sup> de Chevreuse que la reine, « pour marque d'estime et de confiance », pouvait le nommer à la place de M. de Metz, contre la promotion duquel il y avait des obstacles insurmontables. Il ajouta que, « si à la cour on lui voulait témoigner quelque estime, on le pouvait nommer dès à présent; que, si on lui faisait cette grace, il n'y avait rien qu'il ne fit pour le service de la reine et celui de Son Éminence; qu'il s'abandonnerait tout à fait; qu'il monterait en chaire, y ferait monter ses amis, s'il en était besoin, et qu'il ferait agir tout ce qu'il a de crédit, en sorte que l'on connaîtrait qu'il aurait de la gratitude; qu'il le disait à elle, M<sup>me</sup> de Chevreuse, comme à une personne de qualité et en laquelle on avait créance, et qu'il voulait qu'elle le publiat pour le plus méchant de tous les hommes et le plus perfide s'il y manquait. Mais qu'il voulait que cela se fit du mouvement de la reine, par l'entremise de Son Éminence, sans que lui, M. le coadjuteur, s'en déclarât, ni que personne pût savoir que, dans cette conjoncture, il l'avait désiré, qu'il la priait de trouver bon qu'il la désavouât si jamais on lui venait dire qu'il en eût fait instance, ni personne pour lui, ni seulement qu'ils s'en fussent entretenus; qu'ayant cette dignité, il se déclarerait d'autant plus volontiers qu'il serait hors de toute inquiétude et en état que M. le prince ne lui pourrait faire mal. »

Ouvrez les Mémoires de Retz à cette date et vous verrez qu'il se garde avec le plus grand soin de nous faire part des avances qu'il fit alors à la cour pour qu'on le nommat cardinal. La dépêche de Le Tellier est donc une piquante révélation et un curieux éclaircissement aux Mémoires. « Ce que je puis ajouter à tout cela, disait Le Tellier sur la fin de sa dépêche, est que j'ai su d'une personne à laquelle le coadjuteur a la dernière confiance, que tout son travail, son chagrin et ses inquiétudes n'aboutissent qu'à être cardinal et qu'il ne fait que dire : « Quoi! faut-il que je sois toujours carabin '!» qu'il désirerait passionnément d'être archevêque de Paris, afin de se pouvoir passer de la cour et de confirmer son pouvoir dans le peuple, ayant, par la dépouille de son oncle, de quoi subsister sans la grâce de la reine. J'oubliais à dire que, dans l'entretien que j'eus avec M. de Chevreuse, je reconnus que l'intention de M. le coadjuteur serait qu'on le nommat dès à présent pour pouvoir être cardinal à la promotion que le pape fera pour les couronnes, aux prochains Quatre-Temps, et qu'on mît dans la dépêche que ce fût à condition que M. de Metz ne le peut être, etc., etc. »

<sup>1</sup> C'est-à-dire simple soldat.

i,

ť.

rí

ď.

Č

ŀ

A quelques jours de là, Le Tellier adressait une autre dépêche à Mazarin pour le tenir au courant de l'affaire (22 août): « Un de mes amis m'a dit confidemment que M<sup>me</sup> de Chevreuse lui avait dit, en parlant de M. le coadjuteur et du dessein qu'il avait d'être cardinal, qu'assurément il ne songerait jamais au ministère, qu'il les en a assurés. » Pour que Mazarin crût aux affirmations du coadjuteur, il lui aurait fallu d'autres gages que sa parole.

Pour faire croire à sa loyauté, Retz fit savoir à Le Tellier, par M<sup>me</sup> de Chevreuse, qu'il n'eût tenu qu'à lui d'être cardinal à la nomination d'un prince étranger; que la proposition lui en avait été faite, mais que, par respect pour la reine, il s'était cru obligé de la rejeter.

Châteauneuf, le nouveau garde des sceaux, qui rêvait à la fois la pourpre et le titre de premier ministre, n'était pas homme à favoriser cette double prétention du coadjuteur. Loin de là, pour le jouer, il donna les conseils les plus machiavéliques du monde à Le Tellier, et celui-ci s'empressa de les transmettre à Mazarin.

« J'ai conféré de tout ceci, disait Le Tellier à Mazarin, avec M. le garde des sceaux, qui en a été pleinement informé, tant par ce que lui en avait dit M<sup>me</sup> de Chevreuse que parce que je lui ai fait part de tout ce que j'ai su. Il est d'avis qu'il faut sortir fort honnêtement d'avec M. de Metz, en sorte qu'il connaisse que la reine n'a rien épargné pour vaincre la difficulté que fait le pape à sa promotion, et qu'en effet, s'il en a l'exclusion, ce soit le défaut de sa naissance et la conséquence qui la lui procure; et,

pour M. le coadjuteur, que si Votre Éminence croit avoir assez de crédit pour faire tirer en longueur sa nomination, en sorte que, par le temps, elle soit réduite à rien, son sentiment est qu'on la lui accorde, mais si, au contraire, Son Éminence juge que, l'ayant fait nommer, il n'y ait point de difficulté à sa promotion, qu'il n'en doit rien être fait, d'autant que Son Éminence doit croire que plus elle fera de grâces à M. le coadjuteur et plus elle aura en lui un ennemi plus puissant. »

Si le garde des sceaux était hostile au coadjuteur, celui-ci ne l'était pas moins au garde des sceaux et à Le Tellier, qu'il accusait, non sans raison, auprès du duc d'Orléans, d'être entièrement dévoués à la cour 1.

Le Tellier à Mazarin, 22 août 1650.

## CHAPITRE III.

Refus du chapeau par Mazarin. - Lettre de Colbert à Le Tellier. -Négociations secrètes du coadjuteur avec la cour de Rome. — Le cardinal Panzirolo, premier ministre du pape Innocent X. — Haine du pape et de Panzirolo contre Mazarin. - Bon accueil fait par le pape et son ministre aux ouvertures du coadjuteur. - La princesse de Rossano. - Translation des princes prisonniers à Marcoussis. - Rôle du coadjuteur en cette circonstance. - Instructions secrètes que donne contre lui Mazarin tout en le leurrant de l'espérance du chapeau. - Lettre de Le Tellier à Mazarin. - Nouvelles instructions de Mazarin contre le coadjuteur. - Nouvelles espérances qu'il lui donne du chapeau à de certaines conditions. - Le coadjuteur évite le piège. - Refus de Mazarin de le nommer plénipotentiaire. — Transports de fureur de Retz. — Lettre de Le Tellier à Mazarin. - Le coadjuteur songe un instant à obtenir la nomination au chapeau de cardinal dont peut disposer le roi de Pologne. - Ses secrètes manœuvres pour préparer une insurrection. — La paix signée à Bordeaux. — État de la Fronde à Paris. — Correspondance de Mazarin avec Le Tellier et les autres secrétaires d'État. — Ses nouvelles instructions contre le coadjuteur. - Craintes de Mazarin que Retz ne soit nommé cardinal par le roi de Pologne. — Ses insinuations sinistres et mystérieuses contre Retz, en même temps qu'il lui promet de nouveau de le nommer plénipotentiaire pour la paix générale. - Lettre de Lionne à Mazarin. — Châteauneuf propose « de couper le mal à la racine », c'est-à-dire de faire assassiner ou tout au moins emprisonner le coadjuteur. - L'affaire du chapeau; ce qu'en dit le duc d'Orléans à Châteauneuf. - Mazarin accuse le coadjuteur (dans une lettre à Le Tellier) d'avoir formé un projet d'assassinat contre lui. -Retz, de son côté, porte la même accusation contre Mazarin. -Le duc d'Orléans favorable aux prétentions de Retz au cardinalat. Entretien secret de Retz avec Le Tellier. — Demande formelle du chapeau. - Parole féroce de Retz contre Mazarin.

A cette demande du chapeau en faveur du coadjuteur, qui lui était posée si brusquement et si inopinément, Mazarin fit adreser à Le Tellier par Colbert une dépêche des plus importantes, afin de motiver son refus. « Sur le grand point de votre Mémoire concernant la pensée de M. le coadjuteur d'être cardinal, écrivait Colbert au sous-ministre (28 août 1650), Son Éminence a été étonnée et m'a chargé ensuite de vous dire qu'il vous remercie de la réserve que vous avez eue de ne point offrir cette carte blanche à M<sup>-•</sup> de Chevreuse, pour guérir les soupçons du coadjuteur, comme je vous l'avais écrit de sa part, et que vous en avez usé plus sagement que lui : ce sont ses termes.

« Pour le surplus, il vous conjure de vous appliquer à cette affaire, comme étant de la dernière conséquence. Il n'y a aucune raison qui le puisse porter à accorder au coadjuteur ce qu'il demande, puisque les protestations qu'il fait pour l'avoir, de s'abandonner, de monter en chaire, d'y faire monter ses amis et de faire agir tout son crédit, il a fait les mèmes, lors de l'accommodement, et M<sup>me</sup> de Chevreuse en a donné les assurances... » Colbert ajoutait que le coadjuteur, par l'intermédiaire de Laigues et du marquis de Noirmoutier 1, avait fait au cardinal « les dernières protestations d'amitié », l'assurant « même qu'il ne penserait jamais à cette dignité... » Et pourtant, poursuit Colbert, Son Éminence n'ignore pas que, depuis longtemps, « M. le coadjuteur négocie avec le nonce, et qu'il fait entendre au pape, par son moyen, que, s'il pouvait parvenir à cette dignité, il pousserait sans crainte Son Émi-

Louis de la Trémoille, ami du coadjuteur.

nence, et que, sur cette espérance, le pape est tout disposé à le promouvoir, aussitôt qu'il en aura pu obtenir la nomination; ce qui doit empêcher la pensée de M. le garde des sceaux de la lui accorder, puisque, aussitôt que cela serait, sa promotion s'ensuivrait indubitablement. » Plus tard, l'événement prouva que Mazarin y voyait beaucoup plus juste que Châteauneuf.

Le coadjuteur « est un homme dont on ne peut douter de la mauvaise volonté, tant envers l'État et la monarchie qu'envers la personne particulière de Son Éminence, disait Colbert dans cette même dépêche. Il est comme un vaisseau dont les voiles sont tendues: s'il a peu de vent, il fait peu de chemin; s'il en a beaucoup, il en fait à proportion ». Si le coadjuteur « ayant la volonté de mal faire, n'est armé que d'un canif, il ne fait de mal qu'autant que ce canif en peut faire; mais si vous lui donnez un pistolet ou une épée, il les emploiera et fera beaucoup plus de mal qu'avec un canif. Je me sers des mêmes comparaisons dont s'est servi Son Éminence; ainsi il faut absolument reculer cette proposition et l'éluder avec le temps, si l'on en peut trouver les moyens; et cela consiste en deux personnes, Son Altesse royale et M<sup>m</sup> de Chevreuse. »

Colbert engageait Le Tellier à sonder les dispositions de M<sup>me</sup> de Chevreuse et à lui déclarer en même temps que le cardinal savait à quoi s'en tenir sur « les mauvaises intentions du coadjuteur » et sur le peu de sûreté de ses paroles; « qu'à moins de se perdre absolument », il ne pouvait « lui accorder ce qu'il demandait », mais qu'il donnait « carte blanche » à lui, Le Tellier, pour offrir au factieux prélat « tout ce qu'il pourrait souhaiter, hors cela ». - « Tous les mécontentements qu'il témoigne sont imaginaires, disait Colbert; la reine n'a jamais témoigné aucune mauvaise satisfaction de lui; au contraire, Son Éminence a vécu avec lui dans une entière confiance. Depuis qu'elle lui a donné des assurances de son amitié et qu'il en a reçu de lui, M. le coadjuteur ne peut alléguer que Son Éminence y ait contrevenu, ni directement ni indirectement. S'il n'a pas recu de graces en son particulier, c'est pour n'en avoir pas demandé, et même pour avoir témoigné qu'il n'en désirait point. Quant à ce qui touche à ses amis. Son Éminence ne peut pas croire qu'il ait sujet de s'en plaindre. Enfin, sur cette prétention particulière d'être cardinal, il s'est déclaré tant de fois, et par sa bouche et par celle de ses amis, qu'il n'aurait jamais cette dignité, qu'on ne doit pas trouver étrange, avec raison, si non-seulement on n'a pas fait l'avance pour la lui procurer, mais même si, présentement, on ne croit pas lui devoir être accordée. Dans cette conjoncture, il est sans doute plus convenable et plus avantageux pour M<sup>me</sup> de Chevreuse de se joindre à la reine, et se mettre entièrement dans les intérêts de Son Éminence, ou pour divertir ce dessein de l'esprit du coadjuteur, et, en ce cas, lui écrire toute autre chose, ou pour contribuer à empêcher les mauvaises suites de sa malice. Pour cet effet, il est nécessaire de couler le temps et qu'elle lui fasse connaître que cette affaire est de très-grande conséquence pour être traitée par lettres; qu'il faut attendre le retour de la reine; que sa conduite, durant ce temps, donnant satisfaction à Sa Majesté, il la trouvera assurément bien disposée. Au surplus, comme c'est elle qui lui a donné crédit dans l'esprit de Son Altesse royale, elle peut aussi, dans une occasion comme celle-ci, ou l'y perdre entièrement ou le décréditer, et M. le cardinal attend cet effet de son amitié, puisqu'il croit qu'elle lui a donné préférence à toute autre personne et même au coadjuteur, etc... »

Enfin, Colbert donnait pour dernières instructions à Le Tellier, d'agir « avec force et vigueur » sur l'esprit du duc d'Orléans, afin qu'il ne favorisat pas les prétentions du coadjuteur au cardinalat, attendu que celui-ci « avait donné parole positive de n'y jamais prétendre ».

Ce qui prouve à quel point Mazarin était merveilleusement servi par sa police secrète, à l'étranger comme en France, c'est qu'il avait pu découvrir depuis quelque temps les négociations secrètes que Retz avait entamées avec la cour de Rome, afin de sonder ses dispositions à son égard, dans le cas où il viendrait à être nommé cardinal. Retz, dans ses Mémoires, parle des ouvertures qu'il fit au pape pour cette affaire, mais en changeant les dates. Les circonstances semblaient lui être aussi favorables que possible, s'il eût obtenu sa nomination. L'habile ministre du pape, le cardinal Panzirolo, lorsqu'il était nonce extraordinaire pour la paix d'Italie, avait eu fort à se plaindre de Mazarin, alors son secrétaire, qu'il accusait d'avoir communiqué secrètement ses dépêches au gouverneur de Milan. Depuis qu'il était arrivé à la tête des affaires, son inimitié n'avait fait

que s'accroître contre le ministre favori d'Anne d'Autriche, toujours disposé à sacrifier sans ménagement les intérêts de Rome à ceux de la France. La haine d'Innocent X contre Mazarin n'était pas moins profonde que celle de Panzirolo. Il savait tout ce que Mazarin lui avait suscité d'obstacles pour empêcher son avénement au pontificat; il l'accusait de plus d'avoir trempé, de concert avec le cardinal Antoine Barberini, dans l'assassinat d'un de ses neveux; enfin, le plus grand sujet de l'aversion du pape contre le ministre français, c'était sa politique intraitable à l'égard de la cour de Rome. On peut juger si les ouvertures du coadjuteur furent bien accueillies par Innocent et par son premier ministre. Panzirolo lui fit tenir, par le vicaire général des Augustins, qui devait passer par Paris avant d'aller en Espagne, une lettre dans laquelle il lui donnait l'assurance que, s'il obtenait sa nomination, « le pape ferait la promotion sans aucun délai ». La parfaite exactitude des détails que nous donne Retz sur ce point est confirmée par Mazarin dans ses instructions contre lui : « Le coadjuteur a promis au pape de me sacrifier. »

Malgré ces assurances, Retz hésita pendant quelques temps à prendre un parti, car il n'ignorait pas de quelle manière honteuse avait été joué l'abbé de la Rivière, et il craignait d'être victime ainsi que lui d'une fourberie de Mazarin. Comme la nomination au cardinalat pouvait toujours être révoquée suivant le caprice de la reine ou de son favori, il appréhendait qu'on ne lui retirât sur-le-champ d'une main ce qu'on lui aurait donné de l'autre, et il se

voyait réduit d'avance au dernier degré d'humiliation.

Cependant, comme il était encore plus audacieux que prudent, il finit par s'abandonner à son ambition, et il dépêcha un courrier à Rome pour renouveler toutes ses offres de dévouement à la cour de Rome et ses promesses de faire une guerre à outrance à Mazarin. « Panzirolo lui donna toutes les assurances imaginables », et Retz se mit en même temps en relation avec la belle princesse de Rossano, quelque peu sa parente, et alors en grand crédit auprès du pape, dont elle avait épousé un des neveux, un Pamfili, lequel avait renoncé pour cette alliance au cardinalat. Nous verrons plus loin de quelle galante façon le coadjuteur se comporta avec la princesse pour se la rendre favorable.

Pendant l'expédition de Bordeaux, les Espagnols avaient repris l'offensive dans le nord et s'étaient emparés de la Capelle; Turenne était entré dans Rethel et on avait vu des détachements de sa cavalerie aux portes de la Ferté-Milon. A ces nouvelles, arrivées coup sur coup, une véritable panique régna dans Paris. Les partisans de Mazarin craignirent que les princes prisonniers à Vincennes ne fussent enlevés par un coup de main, et résolurent de les transférer dans une forteresse plus sûre. Chaque parti se les disputait comme un gage précieux. Afin de les soustraire à un coup de main des frondeurs, et de pouvoir en disposer à leur gré, les mazarins étaient d'avis qu'il fallait les transférer au Havre. Les frondeurs, afin de les avoir sous la main, faisaient tous leurs efforts pour qu'ils fussent conduits à la Bastille. Le Tellier sonda le coadjuteur, et celui-ci, par mille

raisons spécieuses, essaya de le détourner du projet de donner aux princes une nouvelle prison. Il pressait mème vivement le duc d'Orléans de se rendre maître de leurs personnes. Enfin, pour tout concilier, le duc, cédant aux conseils du coadjuteur, les fit diriger sur Marcoussis, château fort situé à six lieues de Paris et protégé contre les incursions de l'ennemi par la Seine et la Marne. Le 10 septembre, Le Tellier rendait compte à Mazarin de l'attitude du coadjuteur dans cette affaire: « M. de Beaufort et le coadjuteur publient partout qu'ils ontempêché l'éloignement des princes pour faire connaître leur crédit... Auparavant que l'on eût parlé de tirer les princes du bois de Vincennes, M. de Beaufort et le coadjuteur n'étaient pas en trop bonne intelligence et commençaient fort à se brouiller. La chose était venue à ce point que Son Altesse royale m'avait avoué que M. de Beaufort lui avait dit qu'il ne fallait pas toujours croire M. le coadjuteur, parce qu'il était un peu fou, mais qu'ils s'étaient réunis en cette occasion pour empêcher l'éloignement des princes. »

Mazarin avait donné pour instructions à Le Tellier de ne rien négliger afin de ruiner le coadjuteur dans l'esprit du duc d'Orléans. « Je dois assurer Son Éminence, lui répondit Le Tellier, à quelques jours de là, que sans avoir reçu l'ordre qu'elle m'a donné par son Mémoire du 28 du mois passé, de travailler à décrier M. le coadjuteur dans l'esprit de Son Altesse royale, je n'en ai perdu, ni perds, ni perdrai aucune occasion... Je n'y ai rien omis de ce que j'ai cru y pouvoir servir, et j'agirai de même à l'avenir avec tant d'application que je n'aurai pas aucun reproche

d'avoir rien laissé échapper pour y réussir 1. » Mazarin, qui n'avait aucune envie de conférer à son plus dangereux ennemi une dignité égale à la sienne, et qui, en même temps, ne voulait pas le désespérer, avait écrit à Le Tellier de donner à entendre au coadjuteur, par l'entremise de M<sup>-0</sup> de Chevreuse, que l'affaire du chapeau ne pouvait se traiter par lettres; que la reine ne pourrait se prononcer sur cette grave question qu'après son retour à Paris et que d'ici là il dépendait du coadjuteur de se la rendre ou non favorable.

Voici comment Le Tellier rendait compte de sa mission à Mazarin (10 septembre) : « On a vu par mes mémoires précédents que j'ai différé de faire réponse à M<sup>me</sup> de Chevreuse sur les intérêts de M. le coadjuteur, parce que j'estime que l'espérance qu'il avait d'être nommé par Sa Majesté au cardinalat était capable de l'obliger à tenir une bonne conduite. J'ai tiré de longueur autant que j'ai pu, mais il m'a été impossible de me défendre de l'affaire de mardi dernier, à cause de l'appréhension que M<sup>me</sup> de Chevreuse m'en faisait, me disant que M. le coadjuteur l'en pressait extraordinairement. Elle me donna rendez-vous chez M. le garde des sceaux.... Elle demeura d'accord que M. le coadjuteur avait manqué de gratitude envers la reine pour la coadjutorerie de Paris; qu'elle savait que ceux qui s'étaient liés avec lui dans l'affaire de Paris, s'en étaient séparés par l'horreur qu'ils avaient eue des étranges propositions qu'il leur avait faites et de la mauvaise disposition

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 10 septembre 1650.

de son esprit; qu'elle savait aussi que, quoique en se raccommodant, lors de la détention de M. le prince, il cût donné les mêmes assurances et promis les mêmes choses qu'il offrait à présent en demandant la nomination au cardinalat, que néanmoins elle était persuadée que, n'en ayant rien tenu la première fois, il y avait apparence qu'il ne serait pas plus fidèle en la seconde; qu'il était vrai qu'il lui avait fait porter parole qu'il ne désirait point être cardinal. qu'il n'y songeait point, et que la reine pouvait disposer de la nomination en faveur de qui bon lui semblerait;.... que son esprit était dans la même assiette et qu'on pouvait avec raison appréhender de lui une mauvaise conduite; qu'au surplus, elle ne croyait pas qu'il qu'il fût bon de le faire cardinal, mais qu'il fallait lui faire une réponse qui ne le pût cabrer, parce qu'il y avait à craindre qu'il ne se prévalût de la disposition présente pour brouiller. Et nous concertames, ajoute Le Tellier, qu'elle lui dirait que, lorsque les princes furent arrêtés et qu'on s'était raccommodé avec lui, il avait donné toutes sortes d'assurances qu'il ne songeait point à être cardinal, que la reine s'était engagée à M. de Metz, et qu'il fallait voir ce qui en réussirait; qu'en tous cas, ce n'était pas une affaire à traiter par lettres et qu'il fallait attendre le retour de Sa Majesté pour aviser à ce qui serait à faire. Je convins avec elle qu'elle ne lui donnerait aucune sorte d'espérance de la part de Son Éminence, ni la moindre parole qui pût être interprétée en ce sens-là, mais que, d'elle-même, elle pouvait lui faire connaître que, pour obliger la reine à une chose de cette nature, il fallait faire des

avances de sorte que Sa Majesté fût elle-même sollicitée de songer à les reconnaître... »

M<sup>mo</sup> de Chevreuse s'acquitta de sa mission et s'empressa de faire connaître à Le Tellier dans quelles dispositions elle avait trouvé le chef de la Fronde. Le Tellier se hâta de son côté d'en instruire Mazarin : « M<sup>mo</sup> de Chevreuse me dit hier qu'elle avait fait la réponse à M. le coadjuteur, qui d'abord s'était fort emporté, mais que, depuis, il témoignait plus de modération et [promettait] de se bien conduire, parce qu'il espère par là obliger la reine à le nommer pour être cardinal ¹. »

Mazarin, fort au courant des mauvaises intentions de son adversaire et craignant qu'il n'en vînt aux dernières extrémités, faisait adresser le même jour à Le Tellier, par Colbert, trois dépêches coup sur coup, afin de parer aux dangers de la situation. Mazarin venait d'apprendre que Retz avait conseillé au duc d'Orléans de s'emparer de la personne des princes et de traiter seul des conditions de la paix avec les envoyés de l'archiduc. Il savait de plus que le duc d'Orléans avait envoyé à l'archiduc le sieur de Verderonne pour l'assurer qu'il était disposé à entrer en pourparlers avec lui 2.

« Dieu n'a jamais fait un plus méchant homme que le coadjuteur! » écrivait Colbert à Le Tellier . Il lui disait, à l'appui de cette opinion, que le cardinal était instruit du dessein secret du coadjuteur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Post-scriptum de la dépêche précedente du 10 septembre 1650.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du 5 septembre 1650, dans les papiers de Lenet, Bibl. nat. Mémoires de Guy Joly.

<sup>\*</sup> Lettre du 17 septembre 1650, datée de Bourg (Guyenne).

d'entraîner le duc d'Orléans à traiter de la paix générale avec l'archiduc, à l'exclusion du premier ministre, et que ce même coadjuteur préparait avec les frondeurs un coup de main pour enlever les princes prisonniers à Marcoussis.

En conséquence, au nom de son maître, Colbert engageait Le Tellier à « détacher par tous les artifices possibles le duc d'Orléans du coadjuteur », et à travailler M<sup>mo</sup> de Montbazon pour qu'elle le brouillât avec son amant, le duc de Beaufort.

« Son Éminence vous conjure encore, lui écrivaitil le même jour, de ne rien oublier pour décréditer M. le coadjuteur et M. de Beaufort, et d'examiner avec M. le garde des sceaux ce qu'il y a à faire pour empêcher que ces gens-là n'empestent davantage les esprits, car si l'on n'y remédie promptement, vu les mauvais sentiments qu'ils témoignent, il n'y a personne qui ne conclue irrémédiablement la perte entière de la monarchie, quelque bonne intention que Son Altesse Royale ait de soi. Pour tenir Mac de Chevreuse dans ce sentiment, ajoutait Colbert, on pourrait convenir de tout avec elle, l'assurant d'un entier repos, des bonnes grâces de la reine au dernier point et d'avantages plus solides, cela s'exécutant. On pourrait même lui parler de quelque mariage pour sa fille, que l'on ferait réussir par des graces que la reine pourrait faire, comme serait un des enfants du prince Thomas (de Savoie), que M<sup>\*</sup> de Chevreuse souhaite, m'en ayant parlé en cette conformité... Il faut se servir de toutes les rencontres, et même les rechercher soigneusement, de désunir M. de Beaufort d'avec le coadjuteur, ce dernier

étant bien plus dangereux que l'autre... » Colbert finissait sa dépêche en engageant Le Tellier à effrayer le duc d'Orléans, afin de le faire sortir de Paris 1. Dans une troisième dépêche qu'il lui adressait le même jour et qui était une analyse d'un mémoire du cardinal, il lui disait : « Le sacrifice de M. le cardinal est le prix que M. le coadjuteur promet de payer pour le cardinalat. Sa Sainteté, le sachant ennemi de M. le cardinal, lui a fait dire diverses fois qu'il se fit nommer et qu'il le promouvoirait à l'instant. Il faut déclarer à Son Altesse Royale, de la part de la reine, qu'il ne s'engage point à demander la nomination et que Sa Majesté se souvenait de l'opinion qu'il avait toujours eue du coadjuteur et de ce qu'il lui en a dit; qu'elle est persuadée, comme tout ce qu'il y a de gens de bien dans le royaume,... qu'il y a [en lui] une intrigue perpétuelle qui ne cessera jamais qu'il n'ait perdu l'État. Que Son Altesse Royale considère si le coadjuteur ne pense et ne travaille à être le maître, puisque, outre son esprit ambitieux, et les cabales qu'il entretient partout le font assez connaître, les promesses de grande fortune qu'il fait espérer à tous les principaux domestiques de Son Altesse Royale et particulièrement à ceux en qui il a créance, si jamais il en pouvait faire, ne peuvent permettre d'en douter. -Il serait bon de dire en confidence à Son Altesse Royale la manière dont M. le coadjuteur s'est entretenu avec tout le monde : qu'il faut tenir Son Altesse Royale par principe de crainte. Et il suit cette

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dépêche du 17 septembre, datée de Bourg (Guyenne).

maxime, ayant déjà imprimé dans l'esprit de Son Altesse Royale qu'il a tout crédit dans le Parlement et dans la ville, et ensuite il lui est fort facile de lui inspirer des terreurs paniques... Le coadjuteur ne perd pas un moment de temps pour mettre sur le tapis une autre affaire plus épineuse (la demande de se faire nommer l'un des plénipotentiaires pour la paix) et telle que, dans le refus ou dans l'acquiescement, il espère venir à bout de Son Éminence. Déclarer à M<sup>me</sup> de Chevreuse que presser (M. le cardinal) sur cela, c'est le presser de quitter la place et s'en aller, ce qu'il ne fera point, étant en état de la conserver encore longtemps. Se persuader que le coadjuteur fixe son esprit est prétendre que l'eau s'arrête dans le penchant... Enfin, si ladite dame ne détourne cette proposition, Son Éminence se tient pour dit qu'elle agit pour faire que M. le coadjuteur ait sa place... » Colbert ajoutait que, « pour retarder la nomination (du coadjuteur au cardinalat), on pouvait prétexter que l'exclusion par le pape n'était pas encore donnée à M. de Metz (Henri de Bourbon-Verneuil), et qu'on ne pourrait l'abandonner qu'après avoir fait toutes les instances possibles et avoir la dernière réponse de la cour de Rome ».

« M. le coadjuteur remet toujours à se déclarer pour Son Éminence après qu'il sera satisfait, poursuivait Colbert, et quelque chose qu'elle fasse pour lui, il ne l'est jamais, et il est certain qu'il ne peut plus solennellement promettre d'être des amis de Son Éminence à présent, quand on lui promettra de le contenter sur sa nouvelle prétention (d'être cardinal), qu'il ne l'a déjà fait trois ou quatre fois, avec les dernières protestations, en présence de M. de Laigues et de M<sup>m</sup> de Chevreuse. »

Mazarin exigeait d'abord, avant de se prononcer sur la question du chapeau, qu'au fond il voulait éluder, que le coadjuteur fit des avances, qu'il donnât des gages certains de dévouement à la reine et à lui, qu'il se compromît en un mot et devînt ostensiblement mazarin. Mais Retz, qui ne doutait pas qu'on ne le jouât s'il se soumettait à un tel rôle, pour lequel il se sentait d'ailleurs peu porté, fit toujours la sourde oreille « et ne donna pas dans le panneau ».

« La proposition (de M. le coadjuteur), disait Colbert, eût été plus réussible s'il eût fait supplier par M<sup>--</sup> de Chevreuse que l'on sursit à sa nomination au cardinalat quelque temps, afin que, en lui accordant le temps de rendre quelque grand service à l'État et de faire une déclaration de publique et irrétractable amitié pour Son Éminence, la reine pût après, assurée de ces deux points, lui donner une grande marque de son estime et affection avec la nomination. Et il aurait bien pu se fier plus à Son Éminence qu'elle n'a sujet de se fier à lui, car, après tant de paroles données, il n'y a personne qui voie s'il a aucune affection pour Son Eminence, et, au contraire, quoiqu'il ne puisse pas reprocher à Son Éminence qu'elle y ait manqué en la moindre petite chose... C'est tout le contenu écrit au mémoire de Son Eminence sur lequel il vous donne tout pouvoir d'augmenter, diminuer, supprimer et déclarer tout ce qu'il convient sur le fondement qu'il faut gagner du temps...»

A quelques jours de là, Mazarin écrivait à Le Tellier ': « Il faut endormir le plus qu'on pourra M. le coadjuteur pour l'empêcher d'autant de mal faire, et cependant se prévaloir de toutes les occasions pour le décréditer auprès de Son Altesse Royale et de Madame... » Retz avait témoigné le désir à la cour, comme nous l'avons dit, d'être nommé chef de la députation que l'on se proposait d'envoyer à l'archiduc pour traiter de la paix générale. Dans l'espoir d'obtenir cette mission, et malgré la réponse évasive qu'on lui avait faite à propos de ses prétentions au cardinalat, il paraissait trèsadouci et assez bien disposé à agir de concert avec la cour 3. Mais lorsqu'il apprit qu'il n'était point du nombre des députés choisis par la reine et le cardinal, il entra dans de véritables transports de fureur \*. « M. le garde des sceaux me dit hier, écrivait Le Tellier à Mazarin, en date du 24 septembre, qu'on avait été obligé de veiller deux nuits de suite M. le coadjuteur, qui était enragé de ce prétendu mépris et qui, pour se venger de Son Éminence, cherchait toutes les plus extrêmes voies qu'on saurait imaginer. » Il était tellement outré de dépit et de colère qu'il fit « travailler les forts du port Saint-Paul pour leur faire prendre les armes ». Mais les choses en restèrent là. A partir de ce jour, il jura de tirer du cardinal une éclatante vengeance, et on verra bientôt comment il le fit repentir de ses deux refus. En attendant, il s'en allait disant, à qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bourg, 23 septembre 1650.

<sup>2</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 17 septembre 1650.

<sup>\*</sup> Le Tellier à Mazarin, 20 septembre 1650.

voulait l'entendre, « qu'il pouvait être fait cardinal sans la nomination du roi ». Et voici comment il expliquait cette combinaison. Marie de Gonzague, la nouvelle reine de Pologne, pouvant disposer par le roi son mari d'une nomination au cardinalat, l'avait cédée à sa sœur, Anne de Gonzague, princesse palatine, afin qu'elle pût en tirer profit, et celle-ci, moyennant 100,000 écus, l'avait cédée à son tour à la princesse douairière de Condé, en faveur de son fils, le prince de Conti. C'est cette nomination que Retz se flattait d'obtenir de la princesse, moyennant qu'il s'engageât à procurer la liberté des princes ¹. L'affaire n'eut pas de suite, mais elle parut alors avoir assez de consistance pour donner les plus vives inquiétudes à Mazarin.

En attendant le moment d'éclater, Retz préparait sourdement ses batteries. « Quoique M. le coadjuteur affecte de paraître bien disposé, écrivait Le Tellier à Mazarin (29 septembre), si est-ce qu'il travaille incessamment à assembler des matériaux pour brouiller. M. le maréchal de L'Hospital (gouverneur de Paris) m'a assuré qu'il entretenait toujours correspondance avec les gens des ports Saint-Paul et autres de Paris. M. le garde des sceaux m'a confirmé que M. le coadjuteur n'oubliait rien pour mettre les choses en état de brouiller quand il voudrait... On me dit qu'il avait été trois fois la nuit au monastère des filles de Sainte-Marie pour communiquer avec M''e de Longueville 2. »

<sup>1</sup> Lettre de Le Tellier à Mazarin, du 29 septembre 1650.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Fille du duc de Longueville, depuis duchesse de Nemours, auteur des Memoires si connus sur la Fronde.

La paix avec Bordeaux fut signée le 1er octobre aux conditions proposées par le duc d'Orléans. Afin de n'avoir pas à céder sur la liberté des princes. Mazarin sacrifia le duc d'Épernon. Mais si Bordeaux avait fini par se soumettre, Paris était loin d'ètre rentré dans le calme. Les chefs de la Fronde et Retz à leur tête y entretenaient une sourde agitation; c'était chaque jour une pluie de pamphlets contre le ministre absent. « A propos de rien, il sortait (du Parlement) comme un tourbillon de voix, qui semblait mêlé d'éclairs et de foudres, contre le nom de Mazarin 1. »

Pendant ce temps, le premier ministre entretenait une correspondance active avec Le Tellier et les autres secrétaires d'État qui étaient restés à Paris. Sa plus grande préoccupation, celle qui obsédait le plus son esprit, et qui lui inspirait les plus sérieuses craintes, c'était le coadjuteur. De tous ses ennemis, c'était celui qui lui paraissait le plus redoutable. Aussi que de précautions, que d'instructions, que de combinaisons pour le miner et le détruire! « Là et à Fontainebleau, écrivait Colbert à Le Tellier 3. on prendra résolution sur toutes choses et particulièrement sur la pensée de M<sup>me</sup> de Chevreuse pour ramener l'esprit du coadjuteur. Seulement Son Éminence croit, comme il n'est que trop visible, et ce serait une folie d'en douter, que c'est un esprit qui n'est pas capable d'une bonne conduite, qui a les dernières mauvaises intentions, auxquelles ildemeure constamment attaché, quoiqu'il ait donné en diverses

<sup>1</sup> Mémoires de Retz.

<sup>2</sup> Bourg. 4 octobre 1650.

occasions les dernières assurances du contraire, et qu'il n'en peut jamais donner de plus pressantes, et il est très-certain qu'on ne s'y peut jamais fier. Ainsi, il vaut beaucoup mieux chercher par toutes sortes de moyens celui de rendre sa malice inutile, en lui ôtant le pouvoir de l'exercer, que d'augmenter ce même pouvoir en lui faisant de nouvelles grâces et de nouveaux bienfaits. Son Éminence vous conjure de travailler sur ce fondement. »

Le plus vif sujet de crainte pour Mazarin, c'était que le roi de Pologne ne cédât à la princesse douairière de Condé la nomination à un chapeau de cardinal dont il pouvait alors disposer, et que le coadjuteur ne vînt à s'en emparer. Dans cette appréhension, Mazarin voyait déjà le coadjuteur premier ministre, et, pour détourner le péril, conseillait de l'envoyer à Rome dès qu'il serait revêtu de la pourpre.

« Son Éminence ne doute point, écrivait Colbert à Le Tellier, que M<sup>me</sup> la princesse douairière n'achète la nomination du roi de Pologne de M<sup>me</sup> la princesse palatine, toutes les fois qu'elle croira faire par là un effet considérable pour la liberté de ses enfants. Si cela arrive, il faudra faire tous les efforts pour envoyer le coadjuteur à Rome, puisqu'il sera fait cardinal sans la participation du roi '. »

Les terreurs de Mazarin allaient chaque jour en augmentant, et il faisait appel à tous les moyens pour se débarrasser d'un tel ennemi. Voici quelques passages vraiment caractéristiques d'une dépêche

<sup>1</sup> Lettre du 4 octobre.

chiffrée qu'il adressait de Bordeaux à Le Tellier, le 7 octobre :

" ... Ce serait de la dernière imprudence de croire pouvoir ramener l'esprit du coadjuteur,... toutes ses actions passées sont autant de preuves indubitables de ce qu'il peut faire à l'avenir;... il faut perdre tout à fait cette pensée, et, comme il a amassé tous ses matériaux pour nuire, il faut s'étudier à en amasser aussi pour l'empêcher de causer la ruine de l'État;.. beaucoup de personnes se sont déclarées contre Son Éminence, mais lui, visiblement et manifestement; s'il témoigne par ses actions qu'il est animé contre elle, ce n'est qu'un prétexte; la véritable cause est la rage qu'il a contre l'État et contre la royauté, et, par conséquent, il faut s'appliquer à se précautionner par toutes sortes d'expédients, de quelque nature qu'ils puissent être, etc. "

Cette insinuation mystérieuse nous paraît cacher un sens terrible, surtout devant être mise sous les yeux de Châteauneuf, âme féroce et capable de se porter aux dernières extrémités. Nous verrons bientôt que ce fut ainsi, en effet, qu'elle fut interprétée par cet ennemi secret et ce rival du coadjuteur. En même temps, Mazarin, pour éviter une commotion dans Paris, fit promettre au coadjuteur, par Lionne, que le titre de plénipotentiaire pour la paix générale, qu'il lui avait refusé d'abord, il le lui enverrait. Mais il n'avait nullement l'intention de tenir cette promesse. Il s'était décidé à céder ostensiblement sur ce point aux avis de M<sup>me</sup> de Chevreuse et du garde des sceaux, et Lionne, qui voyait mieux que personne qu'il n'y avait pas de temps à perdre, lui écrivait de

se hâter : « Il est important qu'il plaise à Votre Éminence de faire envoyer en diligence le pouvoir à M. le coadjuteur, autrement il recommencera le sabbat ici '... »

Le 16 octobre, Lionne écrivait à Mazarin qu'il avait eu une conférence avec M<sup>me</sup> de Chevreuse et que celle-ci lui avait semblé tout à fait dans les intérêts du coadjuteur. Il savait, disait-il, de source certaine, que la duchesse proposerait incessamment à Son Éminence de le faire nommer cardinal, disant qu'à ce prix il prendrait l'engagement d'aller résider à Rome pendant deux années. « Ce n'est pas que M<sup>mo</sup> de Chevreuse ne connaisse bien, ajoutait Lionne, que le coadjuteur est le plus méchant homme du monde, qu'il n'a point de religion et qu'il n'y a point de crime dont il ne soit capable ;.... mais, comme elle est fort incommodée de sa santé et qu'elle désire passer le reste de sa vie en paix et en repos, elle croit qu'il faut sacrifier au coadjuteur comme on fait aux démons pour en pouvoir jouir, et que si, avec les grâces qu'on lui départira, on s'assurait d'une année ou deux de repos, ce serait toujours beaucoup faire.»

Et il ajoutait cette phrase mystérieuse, qui semble indiquer ou un projet d'assassinat sur le coadjuteur ou tout au moins un projet d'arrestation, qui avait été conçu et proposé alors par Châteauneuf: « M. le garde des sceaux voudrait couper le mal à la racine, mais on croit avec raison qu'il n'est pas temps et que la modération et l'adresse peuvent produire avec patience, sans hasard, le même effet que feraient les

<sup>1</sup> Lettre du 9 octobre 1650.

résolutions les plus hasardeuses qu'on pourrait prendre à présent. »

Lionne disait en poursuivant que le duc d'Orléans avait eu une entrevue avec Châteauneuf, qu'il lui avait témoigné tout son mécontentement contre Son Éminence et lui avait déclaré qu'il n'avait plus que deux alternatives, ou se lier avec les frondeurs, c'està-dire avec le duc de Beaufort et le coadjuteur, ou se raccommoder avec les princes; que ce dernier parti lui était en horreur, et qu'ainsi il n'avait point à choisir. « Pour cela, dit le duc d'Orléans au garde des sceaux, il faut nommer M. le coadjuteur cardinal; il est d'une naissance assez élevée pour mériter cette dignité; si on ne la lui accorde pas dès à présent, il y parviendra infailliblement quelque jour. En avancant le temps, on l'obligerait sensiblement, et en revanche il rendrait à la reine des services considérables, eu égard au temps où nous sommes et à la disposition générale du royaume. »

Dans cette entrevue, le duc d'Orléans demanda à Châteauneuf s'il estimait « que le coadjuteur fût bientôt cardinal, si on lui accordait la dépêche pour Sa Sainteté ». Le garde des sceaux lui répondit qu'il serait fait cardinal trois jours après que la dépêche serait arrivée à Rome.

Et Lionne, en terminant sa lettre, pose à Mazarin la question de savoir si, pour prévenir les instances que le duc d'Orléans se propose de faire en faveur du coadjuteur, il ne vaudrait pas mieux que la reine le prévint en donnant de son chef la nomination. Dans une lettre adressée de Châtellerault à Le Tellier par Mazarin, le 24 octobre, lorsqu'il s'ache-

minait vers Paris, il se plaignait amèrement de l'étroite liaison de M<sup>mo</sup> de Chevreuse avec le coadjuteur et de l'appui qu'elle lui prêtait dans ses prétentions au cardinalat... « Si M<sup>me</sup> de Chevreuse, lui disait-il, ne cherche que le repos, comme dit M. le garde des sceaux, elle le peut bien avoir plus honorablement, et avec plus de sûreté, et avec de très-grands avantages pour sa maison dans les bonnes grâces de la reine, et non pas en s'opiniatrant à vouloir (contre son devoir, ayant promis à la reine et à moi que, le coadjuteur manquant, elle serait sa plus grande ennemie) demeurer étroitement unie avec lui, lorsqu'il n'oublie rien pour se faire connaître le plus méchant homme du monde et pour mettre tout le royaume sens dessus dessous, et certainement personne ne peut être plus éloigné du repos que celle qui voudra être liée avec l'esprit le plus étrange et le plus inquiet qui soit peut-être au monde. »

S'il faut en croire Mazarin dans une autre lettre en date du même jour, le coadjuteur aurait formé à cette époque le projet de l'assassiner pour se rendre maître du pouvoir. Mazarin ne fournit aucune preuve de son accusation, mais, pour qui a scruté le caractère de Retz, elle n'a rien que de fort vraisemblable. « Il est d'autant plus nécessaire d'employer toutes sortes de moyens pour reconnaître le fond de l'âme de ce prince (du duc d'Orléans), écrivait Mazarin à Le Tellier 1, qu'on m'a déjà donné deux avis par des lettres que j'ai reçues, sans nom, que je prisse bien garde à mon retour, car le coadjuteur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Châtelierault, 24 octobre 1650.

n'avait pas seulement conseillé de prendre quelque résolution violente à mon égard, mais qu'il [le] lui avait même persuadé, lui faisant croire que, par cette voie, il établirait le calme dans le royaume, qui n'était agité que par la haine que les peuples et les parlements avaient contre moi; il ferait la paix générale que j'empêchais parce que ma subsistance dépendait du trouble; n'aurait plus aucune jalousie de la liberté des princes, puisqu'ils seraient en sa puissance, et enfin que, par ce coup, il mettrait les choses en état que tout dépendrait de lui. Je vous dis librement, ajoute Mazarin, que je suis aussi persuadé qu'un tel discours pourrait avoir été fait à Son Altesse Royale, comme qu'elle soit incapable 1, quelque chose qu'on lui puisse dire, de donner jamais les mains à une telle méchanceté. Mais ce que le chevalier de Sévigné a écrit à Ménage à Angers, comme chose qu'il marque avoir sue du coadjuteur, donne lieu de se méfier. Son Altesse Royale m'a avoué beaucoup de fois que celui qui lui avait proposé le premier à Amiens de se défaire de feu M. le cardinal fut M. de Retz, et, comme on croit le coadjuteur beaucoup plus méchant que son frère, on ne lui fait pas tort de croire qu'il est capable de faire de semblables propositions. »

Des deux côtés on se croyait capable de tout, peutêtre sans trop se calomnier.

Le Tellier, dans un entretien avec le duc d'Or-

<sup>1</sup> Mon existence.

<sup>\*</sup> Italianisme de Mazarin.

<sup>\*</sup> Le chevalier Renaud de Sévigné, oncle de M= de Sévigné, qui avait commandé le régiment de Corinthe.

léans, avait découvert que ce prince était devenu tout à fait favorable aux prétentions du coadjuteur au cardinalat. Gaston était d'avis que la reine le nommat le plus tôt possible, afin de l'empêcher de faire du mal, et lors même que la promotion dût être retardée. Le Tellier fit tous ses efforts pour que le prince ne prêtât pas son appui à cet homme dangereux, qui n'attendait, disait-il, que d'être revêtu de la pourpre, pour se créer une sorte d'inviolabilité et se porter aux derniers excès. Mais le duc parut de « fort mauvaise humeur » de ces remontrances, et Le Tellier ne put le détourner de sa résolution 1. Dans une autre lettre, adressée à Mazarin le 29 du même mois. Le Tellier lui apprenait que le prince avait été gagné, pour appuyer le coadjuteur, par M<sup>\*\*</sup> de Chevreuse, qui soutenait que ce prélat « était homme d'honneur dans le fond,... qu'il ne manquerait pas à sa parole,... et que l'on n'aurait pas à craindre qu'il ne l'observât religieusement 3 ».

Jusque-là le coadjuteur s'était contenté de faire insinuer ses prétentions à la pourpre, soit par M<sup>mo</sup> de Chevreuse, soit par le duc d'Orléans, afin de se réserver le droit de nier, en cas d'insuccès, qu'il eût fait la moindre avance. Mais, le 28 octobre, dans la soirée, ce même homme, qui avait déclaré à Mazarin lui-même qu'il ne voulait point profiter des troubles pour obtenir le chapeau de cardinal, qu'il ne voulait le devoir qu'à l'accomplissement de ses fonctions épiscopales, ce même homme fit un pas décisif dans le

<sup>1</sup> Le Tellier à Mazarin, Paris, 26 octobre 1650.

<sup>\*</sup> Le Tellier à Mazarin, Paris, 29 octobre 1650.

sens contraire. Il alla trouver en secret Le Tellier et s'ouvrit confidentiellement à lui. Nous empruntons ce curieux entretien à une lettre dans laquelle Le Tellier le raconte tout au long à Mazarin, à la troisième personne 1: « Parmi les raisons qui m'obligèrent, dit le coadjuteur au confident de Mazarin, à ne point stipuler, lors de l'arrestation des princes, que je serais fait cardinal, la première c'est que je ne désirais pas qu'il parût dans le monde que ma nomination à cette dignité fût comme la conséquence de cet événement. Je souhaitais alors ne l'obtenir qu'en rentrant dans mon devoir, en reprenant ma fonction d'archevêque, en prêchant dans les paroisses de Paris l'Avent, le carême, le plus souvent que je pourrais, les fêtes et les dimanches, afin, si je le pouvais, d'acquérir de la réputation et l'estime universelle. Mais ayant appris les plaintes que Son Éminence a faites contre moi durant le voyage de Bordeaux, et considérant que, pour demeurer dans ses intérêts et la servir, il faut que je hasarde de perdre et que je perde en un mot le crédit que j'ai dans le peuple, après quoi je tomberais à la discrétion de Son Éminence et serais exposé à la vengeance et au ressentiment de M. le prince s'il vient à obtenir sa liberté, j'ai jugé que, pour pouvoir servir Son Éminence et me mettre à couvert des mauvais traitements qu'elle me pourrait faire lorsque j'aurai perdu mon crédit, et même de ceux que pourrait aussi me faire sentir M. le prince, la dignité de cardinal m'est nécessaire Je ne doute

<sup>1</sup> Lettre du 30 octobre 1650.

pas que Son Éminence ne dise que j'ai l'esprit inquiet; qu'elle ne me reproche d'avoir songé à brouiller, lors même que tout était calme et que personne n'avait cette pensée; qu'elle ne m'accuse d'être ambitieux et peu endurant, et que tout cela ne lui fasse désirer de prendre de grandes précautions contre moi. Je suis prêt à donner à Son Éminence, ajouta le coadjuteur, toutes les garanties qui pourront dépendre de moi, afin que je parvienne à mon but; mais si Son Éminence ne s'en peut contenter, dit-il en finissant et d'un ton résolu, il y a bien du mal à faire, comme de soutenir la noblesse, de faire remuer le Parlement, de demander la tenue des États généraux. »

Le Tellier joua la surprise et s'écria : « N'avezvous pas déclaré, monsieur, à plusieurs reprises, à M<sup>\*\*</sup> de Chevreuse, depuis le voyage de Bordeaux, que vous ne désiriez point être cardinal et que vous n'y songeriez jamais? N'en avez-vous pas donné parole positive à MM. de Laigues et de Noirmoutier? Parmi les choses que vous venez de me dire, monsieur, poursuivit Le Tellier d'un ton ferme, il en est une fort importante, que vous avez omise et qui serait de nature à empêcher Son Éminence de vous accorder la nouvelle grâce que vous souhaitez, c'est le peu de gratitude dont vous avez fait preuve envers la reine, après avoir reçu d'elle la coadjutorerie. Il n'y a guère apparence que Son Éminence puisse espérer que vous en montreriez davantage pour le chapeau, le présent étant bien moindre que celui de la coadjutorerie. Vous savez d'ailleurs mieux que personne, monsieur, que vous n'avez tenu

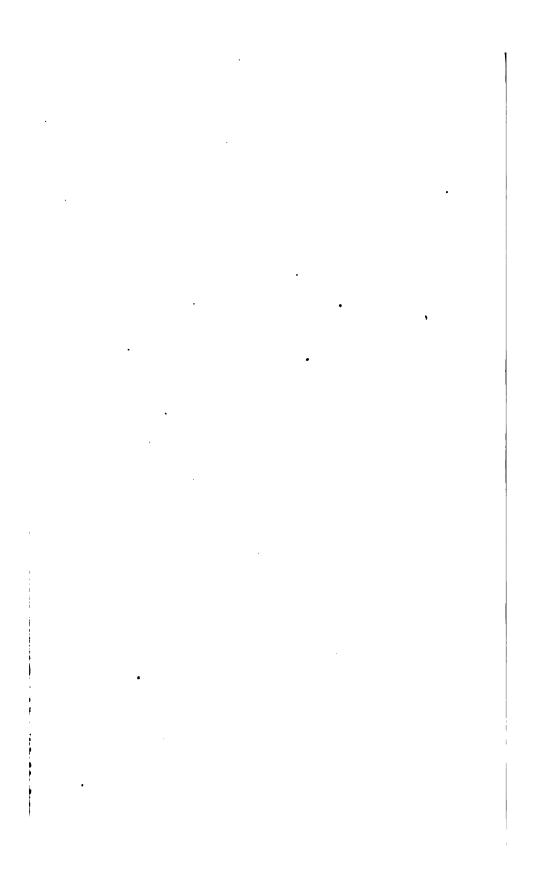
aucune des paroles que vous aviez données vousmême ou par vos amis, ensuite des accommodements qui ont été faits avec vous, et qu'un homme capable de manquer tant de fois à ses engagements ne saurait plus donner d'assurances auxquelles on se pût fier. Quant au mal à faire, je ne crois pas que ce soit chose bien malaisée. Je n'ai pas l'honneur d'être coadjuteur de Paris, et je suis le moindre des hommes, mais si je m'y voulais appliquer, je penserais y pouvoir réussir; peu de gens sont capables de faire du bien, tous le sont de faire du mal, etc. »

Le coadjuteur essuya ce déluge de reproches sans en paraître ému le moins du monde. Il se contenta de répondre à Le Tellier : « Après ce que j'ai fait et en être venu si avant, je ne puis plus me contenter de reprendre ma fonction épiscopale, et il faut voir ce que la Fortune voudra de moi. Je vous ai confié, monsieur, comme à un confesseur, tout ce que je vous ai dit, pensant que vous êtes homme d'honneur et que vous n'en abuserez point, car il m'importe, s'il arrive quelque manquement, qu'on ne croie pas que ce soit par considération de mon intérêt ni que j'aie eu la moindre prétention. »

Le Tellier lui promit de garder le secret, et il n'eut rien de plus pressé que de le confier au cardinal et à la reine en les suppliant toutefois de ne pas le violer, afin de prévenir une catastrophe inévitable en cas d'indiscrétion. Il disait à la fin de sa lettre que les frondeurs étaient capables de se livrer aux dernières violences pour faire réussir leurs affaires.

<sup>1</sup> Le Tellier à Mazarin. 30 octobre 1650.

Il portait en même temps contre Retz une accusation des plus graves : il affirmait que le garde des sceaux lui avait assuré tenir de bonne part que « le coadiuteur avait dit, en parlant des sûretés qu'il était obligé de prendre contre Son Éminence, qu'il n'y en avait point de meilleure ni de plus certaine que l'assassinat ». Le Tellier ajoutait « qu'il ne pouvait pas comprendre qu'un homme de la naissance et de la profession du coadjuteur pût faire chose qui l'exposat à être soupçonné d'avoir formé ou trempé à un assassinat pour quelque raison que ce fût ». Retz, dans ses Mémoires, rend compte très-brièvement de son entrevue avec Le Tellier et de l'ultimatum qu'il lui posa : « Je lui dis familièrement et en bonne amitié que j'étais bien fâché que l'on m'eût réduit malgré moi dans une condition où je ne pouvais plus être que chef de parti ou cardinal, que c'était à M. Mazarin à opter. » Retz, dans ce récit, oublie un point essentiel et qui ne pouvait tourner qu'à sa honte : ce sont les reproches de manque de foi et de trahison que lui adressa d'un ton si sévère son interlocuteur. Retz avoue d'ailleurs, dans ses Mémoires, qu'il eut tort de ne pas laisser agir seule M<sup>me</sup> de Chevreuse auprès de Le Tellier, et qu'il commit une grave faute en usant de trop de précipitation.



## CHAPITRE IV

Tentative d'assassinat sur le duc de Beaufort. — Mazarin soupconné. - Propos du coadjuteur contre lui. - Retour de Mazarin, vainqueur de Bordeaux : son aveugle confiance. - Rôle de Retz pendant l'expédition de Bordeaux. - Projets de Mazarin contre lui; il veut le forcer à quitter Paris. Refus de Retz. - Ouvertures que fait à Retz la princesse palatine, Anne de Gonzague, en faveur de la liberté des princes. — Nouvelle tentative du coadjuteur pour emporter le chapeau. Retz, dans ses Mémoires, prétend que ce fut la première. — Comment il a altéré la vérité des faits. - Le duc d'Orleans et la duchesse de Chevreuse se rendent à Fontainebleau au-devant de la cour et demandent le chapeau pour le coadjuteur. Refus de Mazarin et de la reine. - Scène de haute comédie. — Conseil donné par Châteauneuf de faire arrêter le coadjuteur et le duc de Beaufort. Refus de Mazarin. - Pour calmer les ressentiments du coadjuteur, Mazarin lui fait offrir les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Lucien, le payement de ses dettes et la charge de grand aumônier. — Refus hautain du coadjuteur. — Il se prépare aux hostilités. — Translation des princes du château de Marcoussis au Havre. — Complot ourdi pour leur délivrance. Ouvertures faites au coadjuteur par les amis des princes. Le duc d'Orléans lui donne pleins pouvoirs pour diriger et conclure cette affaire. La princesse palatine, Anne de Gonzague, investie du mandat des princes. Son portrait. Mme de Rhodes sa confidente. Visites nocturnes du coadjuteur à la palatine. Intrigues galantes. Clauses du traité secret entre les chefs de la Fronde et les princes. Procédés chevaleresques du coadjuteur. — Liberté des princes et éloignement de Mazarin, première stipulation du traité. Projet arrêté du mariage du prince de Conti avec M11e de Chevreuse, etc. - Manœuvres de Mazarin pour brouiller le duc d'Orléans et le coadjuteur. — Complot de Mme de Guémené contre la liberté du coadjuteur. - Départ de Mazarin pour repousser l'ennemi de la Champagne. - Le parlement favorable à la liberté des princes. Mazarin vainqueur de Turenne à Rethel. - Abattement de Paris. Intrépidité de Retz. Sa motion au parlement en faveur des princes. Le parlement, par un arrêt, demande leur liberté à la reine. - Instructions secrètes de Mazarin à Le Tellier pour forcer le coadjuteur et le duc de Beaufort à quitter Paris. - Impuissance de Le Tellier et du ministère. - Ignorance de Mazarin sur le traité des frondeurs avec les princes. — Offre du duc d'Orléans à la reine que le coadjuteur se retirera à Rome pendant dix-huit mois, si on veut le nommer cardinal. - Refus de Le Tellier au nom de la reine. — Le coadjuteur éclate contre Mazarin au sein du parlement et de l'assemblée du clergé. Plaintes de Mazarin contre lui, adressées à Le Tellier et au marquis de Noirmoutier. -Déclaration du duc d'Orléans en faveur du coadjuteur. — Menaces du coadjuteur. — Double jeu du duc d'Orléans et de Châteauneuf contre Mazarin. - Rôle du coadjuteur dans le parlement. Remontrances du parlement en faveur de la liberté des princes. - Faute capitale de Mazarin: il temporise, au lieu d'agir à la tête de son armée victorieuse. - Se demande au duc d'Orléans pour que le coadjuteur et Beaufort lui soient livrés. - Resus de ce prince. - Indécision de Mazarin sur la question de la mise en liberté des princes. — Harangue du premier président Molé adressée à la reine en leur faveur. — Hésitations de Mazarin. — Réponse dilatoire de la reine. - Extrême audace du coadjuteur. - Il demande au parlement la liberté des princes au nom du duc d'Orléans et à son insu. Comment par ses manœuvres, aussi habiles que hardies, il triomphe des indécisions de Gaston d'Orléans et l'entraîne à se prononcer hautement en faveur de la délivrance des princes. - Paroles imprudentes de Mazarin contre le parlement, le coadjuteur et le duc de Beaufort. - Sur la demande de Retz, le parlement supplie la reine d'éloigner Mazarin de ses conseils. — Cette motion appuyée fortement par le duc d'Orleans. - La reine promet de rendre la liberté aux princes. Mémoire dans lequel elle fait l'apologie de Mazarin et accuse le coadjuteur de vouloir mettre le teu aux quatre coins du royaume. — Réponse du coadjuteur au mémoire de la reine par une phrase latine de son invention.— Insistance du parlement pour l'éloignement de Mazarin. - Commandement en chef de l'armée confié par le parlement au duc d'Orléans. - Retz propose à ce prince d'enlever le roi et de mettre la reine dans un couvent. Fuite de Mazarin à Saint-Germain. Le parlement demande son expulsion du royaume. - Arrêt du parlement contre les cardinaux francais et étrangers. Déclaration de la reine pour approuver cet arrêt .--

Opposition du clergé, travaillé par le coadjuteur. — Mise en suspens de l'arrêt. — Nouvelles supplications du parlement pour l'éloignement de Mazarin : la reine finit par céder. Refus du duc d'Orléans de rendre visite à la reine. La reine consent enfin à la délivrance des princes. — Le coadjuteur fait garder les portes de Paris pour empêcher la reine et le roi d'aller rejoindre Mazarin. Les Parisiens en armes. La reine prisonnière. Ordre qu'elle donne de délivrer les princes. — Mazarin, pour se faire un mérite de leur délivrance, court le premier au Havre. — Il quitte la France et se refugie aux bords du Rhin.

Dans le même temps que le correspondant de Mazarin, Le Tellier, accusait le coadjuteur des plus criminels projets contre la personne du premier ministre, les frondeurs accusaient hautement Mazarin d'une tentative d'assassinat sur le duc de Beaufort. Dans la nuit du 29 au 30 octobre, le carrosse du prince avait été arrêté par quelques hommes armés, et un de ses gentishommes, qui s'était mis en état de défense, avait été poignardé. En apprenant cet attentat contre son idole, l'exaspération du peuple fut à son comble; il ne manqua pas de l'attribuer au cardinal, il se répandit contre lui en imprécations et, en divers lieux, le pendit en effigie à des potences, avec l'inscription infamante d'un arrêt de mort simulé.

Le coadjuteur déclarait hautement qu'il ne visiterait point le ministre abhorré lorsqu'il rentrerait à Paris, où son retour était considéré comme un malheur public, et il préparait sourdement de nouvelles machinations pour précipiter sa chute.

Cependant le cardinal, après avoir réduit Bordeaux à l'obéissance, s'était mis en marche vers Paris. Chemin faisant, afin d'empêcher une réconci-

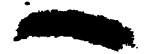


liation entre le prince de Condé et le coadjuteur, il faisait dire à la princesse palatine que ce dernier lui faisait faire tous les jours, au sujet du prince, des « propositions indignes non-seulement d'un ecclésiastique, mais d'un chrétien ». En d'autres termes, Mazarin accusait Retz de lui conseiller de se défaire de Condé. Le cardinal, enflé de sa victoire sur les Bordelais, espérait avoir raison non moins facilement des frondeurs, qu'il accusait d'avoir favorisé la révolte de la Guyenne, d'avoir détourné le duc d'Orléans de ses devoirs et d'avoir voulu s'emparer de la personne des princes.

Bien que Retz, comme nous l'avons dit, ait affirmé sur tous les tons que, pendant l'expédition de Bordeaux, il se comporta très-loyalement à l'égard de la cour, qu'il servit avec dévouement les intérêts de la reine, qu'il compromit sa popularité, qu'il courut mille périls en passant pour mazarin, tout ce qu'il nous dit n'est qu'une habile transition pour expliquer et pour justifier sa conduite ultérieure. Nous savons à quoi nous en tenir par les correspondances ministérielles, dont les dates lui donnent constamment les plus cruels démentis. Retz, il faut bien le dire, était fort bien renseigné d'ailleurs sur les sentiments hostiles dont le cardinal était animé contre lui; il savait d'une manière certaine, par M<sup>a</sup> de Lesdiguières, que Mazarin avait le projet de le faire arrêter. Ce qui est certain, c'est que le ministre avait conseillé à Le Tellier de faire en sorte que le duc de Beaufort et le coadjuteur quittassent Paris avant son arrivée. Le Tellier ne pensa pas que la chose fût praticable... « Nous n'avons pas

jugé qu'il fût bon, écrivait-il à Mazarin, d'envoyer un ordre à MM. de Beaufort et le coadjuteur de sortir de Paris, parce qu'ils n'y obéiraient pas, et que Monsieur ne serait pas en état de le leur faire faire, outre que ce serait leur donner plus d'occasions de faire approuver parmi le monde ce qu'ils font sans aucun prétexte 1. » Le maréchal de Villeroi, de son côté, agissant d'après les instructions de Mazarin, avait écrit à Mo de Lesdiguières de dire au coadjuteur « qu'il ferait très-bien de se retirer et de ne pas attendre le retour du roi ». Le même avis avait été donné à Retz par le grand prévôt, qui était de ses amis. Le coadjuteur, il est vrai, n'avait rien négligé pour s'exposer aux représailles du ministre; mais, innocent ou coupable, il s'agissait de prévenir ses coups, de se mettre en état de défense et de prendre l'offensive.

Pendant la marche du cardinal, la princesse palatine, Anne de Gonzague, esprit supérieur et d'une habileté consommée dans les négociations diplomatiques, avait embrassé étroitement la cause des princes, au triomphe de laquelle elle était personnellement très-intéressée à cause de son amant en titre, le chevalier de la Vieuville, fils du nouveau surintendant. Elle fit sonder le coadjuteur et lui fit faire les premières ouvertures pour l'amener à consentir à la liberté des princes. Avant de prendre un engagement sur ce point, qui lui offrait une perspective de vengeance assurée contre Mazarin, en cas d'échec, le coadjuteur résolut de faire une dernière tentative



Lettre du 9 décembre 1650.

pour emporter le chapeau. Il suppose, lui, que ce fut la première et, dans l'embarras où il se trouve de justifier sa conduite pendant la guerre de Bordeaux, il supprime d'un trait de plume toutes ses négociations autérieures pour obtenir la pourpre. Après tant de protestations faites à Mazarin de ne vouloir à aucun prix poursuivre le cardinalat par la guerre civile, voici ce que Retz a imaginé pour expliquer au lecteur son évolution. Afin de jeter un voile sur l'ambition qui le possède nuit et jour, il suppose qu'un de ses amis intimes, M. de Caumartin, vient le presser de songer au chapeau en lui faisant valoir toutes les raisons possibles de déclarer ses prétentions et de mener vivement l'affaire. Les explications qu'il donne sont d'une merveilleuse dextérité; l'art des transitions ne saurait être poussé plus loin. Malheureusement il n'y a pas un mot de vrai dans le charmant récit de notre conteur. « Il y avait longtemps, dit-il, que Caumartin combattait l'opiniatreté que j'avais à ne vouloir pas songer à la pourpre, et il m'avait représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avais faite sur ce sujet avait été plus que suffisamment remplie et soutenue par le désintéressement que j'avais témoigné en tant d'occasions; qu'elle ne devait et ne pouvait avoir lieu tout au plus que pour le temps de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvais avoir pris quelque fondement de parler et d'agir ainsi; qu'il ne s'agissait plus de cela; qu'il ne s'agissait plus de la défense de Paris; qu'il ne s'agissait plus du sang du peuple; que la brouillerie qui était présentement dans l'Etat était proprement une intrigue de cabinet entre un prince du

sang et un ministre, et que la réputation qui, dans la première affaire, consistait dans le désintéressement, tournait en celle-ci sur l'habileté; qu'il y allait de passer pour un sot ou pour un habile homme; que M. le prince m'avait cruellement offensé par l'accusation qu'il avait intentée contre moi; que je l'avais outragé par sa prison; que je voyais par le procédé du cardinal avec moi qu'il était aussi blessé des services que je rendais à la reine qu'il l'avait été de ceux que je rendais au Parlement; que ces considérations me devaient faire comprendre la nécessité où je me trouvais de songer à me mettre à couvert du ressentiment d'un prince et de la jalousie d'un ministre qui pouvaient à tous les instants s'accorder ensemble; qu'il n'y avait que le chapeau de cardinal qui pùt m'égaler à l'un ou à l'autre par la dignité, et que la mitre de Paris ne pouvait, avec tous ses brillants, faire cet effet, qui est toutefois nécessaire pour se soutenir, particulièrement dans les temps calmes, contre ceux auxquels la supériorité du rang donne presque toujours autant de considération et de force que de pompe et d'éclat.

« Voilà ce que M. de Caumartin et ceux qui m'aimaient véritablement me préchaient depuis le soir jusques au matin, et ils avaient raison, car il est constant que si M. le prince et M. le cardinal se fussent réunis et qu'ils m'eussent opprimé par leur poids, ce qui paraissait désintéressement, dans le temps que je me soutenais, eut passé pour duperie en celui où j'eusse été abattu. Il n'y a rien de si louable que la générosité, mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent et cent exemples. Caumartin, par amitié, et le président de Bellièvre, par intérêt de ne pas me laisser tomber, m'avaient assez ébranlé, au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étais aperçu que je me perdais à la cour même par mes services, mais il y a bien loin d'être persuadé à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsque l'on se trouve en cet état, que l'on peut appeler mitoyen, l'on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. »

Et c'est ici seulement que Retz commence à entrer en matière dans ses Mémoires sur l'affaire du chapeau, sur ses premières démarches à Rome et sur ses ouvertures à la cour, qu'il prétend n'avoir faites qu'au moment où Mazarin et la reine étaient en route pour Paris et sur le point d'arriver à Fontainebleau. Or, nous avons vu par toutes les lettres ministérielles qui précèdent le peu de compte qu'il faut faire des affirmations les plus solennelles de notre aimable conteur.

Par d'habiles manœuvres, il avait si bien circonvenu le duc d'Orléans, il lui avait si bien persuadé qu'à sa nomination à la pourpre était attaché le salut de l'État et la perte de Mazarin, que ce prince, malgré l'extrême timidité de son caractère, avait embrassé les intérêts de son nouveau favori jusqu'à l'entêtement. Le duc de Beaufort se piqua aussi d'honneur et se montra résolu à soutenir le coadjuteur de toute son influence.

C'est fort de ces appuis, et surtout de celui de M<sup>\*\*</sup> de Chevreuse, que Retz avait entamé sa dernière campagne, qu'il avait affiché ses prétentions, la menace à la bouche, devant Michel Le Tellier, et

que, bien persuadé que le cardinal ne se résoudrait pas facilement « à laisser tomber le chapeau sur sa tête », il avait résolu de le lui arracher en lui faisant peur d'une nouvelle guerre civile. Mais le cardinal, vainqueur de Bordeaux, prenait des airs victorieux et parlait en homme qui se croyait déjà sûr de faire la loi. Ce fut à Fontainebleau qu'il recut, par M<sup>me</sup> de Chevreuse et par le duc d'Orléans, la demande pressante du coadjuteur. M<sup>me</sup> de Chevreuse « assura à Mazarin qu'il voulait être tout à fait de ses amis. pourvu qu'il le fit cardinal 1 ». La duchesse et Gaston appuyèrent de tous leurs efforts la demande du factieux prélat et donnèrent à entendre au ministre tout le mal qu'il pourrait lui faire en cas de refus. La reine repoussa fortement cette impérieuse demande; quant au cardinal, sans refuser, il proposa un délai, fondé, disait-il, sur ce qu'un puissant monarque ne doit jamais céder à une menace. Sur de nouvelles instances du duc d'Orléans et de M<sup>me</sup> de Chevreuse, le cardinal parut se rendre. D'après ses conseils secrets, la reine feignit de se radoucir et promit de soumettre la question au conseil. C'était un refus déguisé, - le duc d'Orléans ne put s'y méprendre, car le conseil se composait du cardinal, de Le Tellier et de Servien, tous deux à sa dévotion, et du garde des sceaux, intéressé tout le premier à faire échouer le coadjuteur. Le cardinal ayant feint de supplier la reine « de condescendre à la demande du duc d'Orléans », tous les membres du conseil s'y montrèrent fort opposés. La scène était arrangée



<sup>1</sup> Mémoires de M= de Motteville.

d'avance, et Retz la raconte avec un esprit sans. pareil: « Le garde des sceaux perdit tout respect et accusa le ministre de prévarication et de faiblesse; il mit un genou en terre devant la reine pour la supplier, au nom du roi son fils, de ne pas autoriser, par un exemple qu'il appela funeste, l'insolence d'un sujet qui voulait arracher les grâces l'épée à la main. La reine fut émue, le pauvre M. le cardinal eut honte de sa mollesse et de sa trop grande bonté, et M<sup>m</sup> de Chevreuse et de Laigues eurent tout sujet de reconnaître que j'avais bien jugé et qu'ils avaient été cruellement joués. » « Il est vrai, ajoute Retz, qui convient franchement de la folie de son coup de tête, il est vrai que j'en avais aussi donné, pour ma part, une occasion très-belle et très-naturelle. J'ai fait beaucoup de sottises en ma vie, voici à mon sens la plus signalée. » C'était une faute sans doute, mais une heureuse faute, puisque ce fut à elle qu'il dut plus tard sa nomination.

Châteauneuf ne se contenta pas de faire échouer la demande du coadjuteur, après lui avoir promis de lui céder la place; il conseilla à Mazarin de le faire arrêter, ainsi que le duc de Beaufort, « disant, malgré l'extrème liaison qu'il avait avec eux, que ces deux hommes seraient toujours pernicieux au repos de l'État¹». Mais le cardinal n'osa se résoudre à ce coup de vigueur, qu'il avait proposé lui-même dans sa correspondance, non plus qu'à l'arrestation du duc d'Orléans qu'on lui avait vivement conseillée. Il se contenta, ce qui n'était ni de la sagesse ni de la pru-

<sup>1</sup> Mémoires de M= de Motteville.

dence, de donner un certain éclat au refus du chapeau, il assaisonna même son refus de paroles très-dures, accusant Retz d'être un fort méchant homme et un républicain '. Il l'exaspéra ainsi gratuitement en lui ôtant tout moyen d'un accommodement, tout retour honorable; il le justifia en quelque sorte de se porter aux dernières extrémités.

A peine le cardinal Mazarin fut-il de retour à Paris avec le roi (15 novembre) qu'il comprit toute l'étendue de sa faute. Pour la réparer, il fit offrir au coadjuteur, par M<sup>me</sup> de Chevreuse, les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Lucien, le payement de ses dettes et la charge de grand aumônier, mais le coadjuteur refusa tout fièrement et se prépara à la guerre. « Je l'aurais refusé, dit-il dans ses Mémoires, s'il y eût ajouté douze chapeaux. » Le jour même de sa rentrée à Paris, Mazarin, avec le consentement du duc d'Orléans, qu'il avait surpris à Fontainebleau, et malgré l'opposition des frondeurs, fit transférer les princes du château de Marcoussis au Havre. Les frondeurs et le coadjuteur à leur tête feignirent d'être au désespoir de cette translation, bien qu'au fond elle leur fût très-indifférente, puisque, en quelque lieu qu'ils fussent, Mazarin était également maître de leurs personnes. A peine s'acheminaientils vers le Havre, qu'un complot s'ourdissait secrètement dans l'ombre pour assurer leur délivrance.

Le mestre de camp Arnauld, l'ami des princes, entama des négociations secrètes avec le coadjuteur,



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir les numéros 150, 153, 169 des Instructions de Mazarin relatives aux frondeurs dans les Mémoires de Retz. Édition Charpentier, t. III, à l'appendice.

qu'il voyait souvent la nuit. Le coadjuteur eut bientôt pris son parti et ne négligea rien pour entraîner le duc d'Orléans dans le complot, car il était impossible que l'on pût rien faire sans son consentement. Retz lui peignit avec éloquence les maux causés par Mazarin, les ravages et les misères de la campagne. la dissipation des finances, le refus de la paix générale, l'usurpation de toute l'autorité et de la disposition des emplois et des grâces, la guerre civile entretenue par la seule présence du ministre. Il fit ensuite comprendre au prince que si Mazarin le dépouillait ainsi de toute autorité, tandis qu'il était encore lieutenant général du royaume, ce serait cent fois pis après la majorité du roi. « Le seul moyen de porter remède à tous ces maux, lui dit enfin le coadjuteur, c'est que Votre Altesse Royale procure la liberté de MM. les princes et qu'elle forme avec eux une étroite union qui la rendra invincible 1. » Entraîné par ces considérations générales et personnelles, le duc d'Orléans remit au coadjuteur ses pleins pouvoirs pour diriger cette affaire et la conclure, et dès le soir même celui-ci s'entendit avec le mestre de camp Arnauld, le représentant des princes, pour préparer les préliminaires du traité 1. Les princes envoyèrent leurs procurations à la princesse palatine. C'était elle et M<sup>n</sup>° de Rhodes qui avaient conçu la première idée d'une alliance entre les princes et les frondeurs.

Anne de Gonzague était cette belle princesse palatine dont Bossuet a prononcé l'oraison funèbre, et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Histoire de la prison et de la liberté de M. le prince, par Claude Joly, chanoine de Notre-Dame de Paris.

<sup>2</sup> Ibidem.

qui fut sans contredit la femme la plus remarquable de la Fronde par son intelligence des grandes affaires et par son extrême habileté à les bien conduire. Rien n'égalait le charme de ses entretiens. Comme sa loyauté, sa probité et sa franchise étaient à toute épreuve, elle était recherchée de tous les partis, et personne ne mit plus d'adresse qu'elle à les réunir à de certains moments et à préparer entre eux des traités 1. Jusqu'alors sa vie avait été semée des aventures les plus romanesques. Un vrai héros de roman, le duc de Guise, celui qui fit la folle expédition de Naples et qui, pendant quelques jours, v fut proclamé roi, s'était épris de la princesse alors qu'il était archevêque de Reims. Dans un voyage qu'il fit à Besançon et en Flandre, elle le suivit habillée en cavalier. Comme il n'était point dans les ordres, il ne cessait de lui promettre le mariage, et la trop confiante princesse le traitait déjà publiquement comme son mari et se faisait appeler M<sup>m</sup> de Guise. Mais un beau jour, le duc devient amoureux de M<sup>mo</sup> de Bossu et cette fois épouse sérieusement. La princesse Anne, abandonnée, revint à Paris, et plus tard se maria avec le prince Édouard, l'un des frères cadets de l'électeur palatin Frédéric V. « Comme son mari

<sup>&</sup>quot;«Je ne crois pas que la reine Elisabeth d'Angleterre, a dit d'elle le cardinal de Retz, ait eu plus de capacité pour conduire un État.» Tous les contemporains sont unanimes à proclamer la haute intelligence de la princesse. « On lui reconnut tant d'esprit, dit la duchesse de Nemours, et un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avait si bien réussi qu'elle. » — « Elle avait, dit de son côté M=• de Motteville, de l'adresse, de la capacité pour conduire une intrigue et une grande facilité à trouver un expédient pour parvenir à ce qu'elle entreprenait.»

était fort gueux et jaloux, dit Tallemant des Réaux, elle d'humeur fort galante, elle l'obligea de consentir qu'elle vit le grand monde, lui persuadant que c'était le moyen de subsister et d'avoir les bienfaits de la cour. » Depuis quelque temps la princesse s'était prise d'une grande passion pour le chevalier Henri de La Vieuville, fils du marquis de La Vieuville à qui le prince de Condé avait fait espérer la surintendance des finances. La princesse espérait pour elle et pour ses amis de très-grands avantages de la délivrance des princes, et elle s'était entièrement dévouée à leurs intérêts. C'était chez elle que se réunissaient la nuit les chefs de leur cabale : le duc de Nemours (de la maison de Savoie), le président Viole, le mestre de camp Isaac Arnauld.

La palatine était liée étroitement avec M<sup>me</sup> de Rhodes, veuve de M. de Rhodes, ancien maître des cérémonies de la cour, laquelle était fille naturelle du cardinal Louis de Lorraine, ancien archevêque de Reims. Mne de Rhodes n'était pas moins dévouée que la princesse Anne aux intérêts des princes, et elle était en ce moment la maîtresse adorée et toutepuissante du garde des sceaux, bien que le bonhomme eût plus de soixante-dix ans. Ce fut M de Rhodes qui fut chargée par la palatine de faire au coadjuteur des ouvertures en faveur de la délivrance des princes. Elles eurent lieu, comme nous l'avons vu, avant l'arrivée de la cour à Fontainebleau, et le coadjuteur, sans prendre alors d'engagement positif. s'était bien promis de souscrire au projet si le cardinal rejetait sa demande du chapeau. Intrigante à un degré supérieur, et, s'il faut en croire les pamphlets du temps, ayant noué une intrigue galante avec le coadjuteur, elle fit si bien qu'elle parvint à le réconcilier avec Châteauneuf, malgré l'abominable tour que celui-ci lui avait joué à Fontaine-bleau. Comme au fond Châteauneuf souhaitait ardemment la ruine de Mazarin, et que Retz savait sacrifier les petits ressentiments aux grands, il se laissa mener à souper chez le vieux garde des sceaux. La politique offrait alors de ces étranges spectacles. N'avait-on pas vu à Bordeaux La Rochefoucauld et Mazarin dans le même carrosse après les troubles de la Guyenne?

Toutes les mesures les plus prudentes et les plus habiles furent concertées entre les partisans de la vieille et de la nouvelle Fronde pour tromper la cour et ne lui donner aucun soupçon, car, au moindre indice, Mazarin eût pris l'initiative de délivrer les princes, afin de s'en faire un mérite auprès d'eux. Ostensiblement, les amis des princes et les frondeurs continuèrent donc à feindre des défiances réciproques et à tenir des propos hostiles comme par le passé. Une telle conduite aveugla si bien la cour, qu'elle n'apprit leur alliance secrète et leurs projets qu'au moment où il n'y avait plus moyen d'y porter remède. M<sup>me</sup> de Rhodes avait mis le coadjuteur en relation avec la princesse palatine. « Je la vis la nuit, dit Retz, et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui me parut particulièrement en ce qu'elle savait se fixer, qualité très-rare, particulièrement parmi les femmes... Après deux heures de conférence, dans lesquelles nous convînmes de tout, elle me dit : « Je vois bien que nous serons bientôt de même

« parti, si nous n'en sommes déjà 1. » La discussion des conditions fut remise à la nuit suivante, et dans l'intervalle le coadjuteur mit au courant le duc d'Orléans de tout ce qui se passait. On convint verbalement, à la seconde entrevue, que Mue d'Alençon, fille du duc d'Orléans, serait mariée avec M. le duc (d'Enghien), fils du prince de Condé; que le prince de Conti épouserait M<sup>110</sup> de Chevreuse, que le coadjuteur lui cédait, non sans se réserver mentalement une clause de partage. La palatine offrit à Retz les abbayes du prince de Conti, que l'ambition de son frère ainé avait jusque-là destiné aux Ordres, et Retz eut le bon goût de les refuser. La princesse s'engagea, au nom des princes, à ce qu'ils ne traverseraient point sa nomination au cardinalat, si, d'une manière ou d'autre, il parvenait à l'obtenir. Le coadjuteur, afin de saisir vivement l'imagination du grand Condé et de le gagner à ses intérêts par un procédé chevaleresque, ne voulut pas qu'il fût consigné dans le traité que le prince de Conti lui céde-

¹ M=• de Motteville dit dans ses Mémoires : « Le coadjuteur, plus difficile que les autres, ne se laissait point gagner par ceux que la princesse palatine envoyait traiter avec lui. Mais, le jugeant entièrement nécessaire à ses desseins, elle alla le trouver ellemème, et sut si bien le persuader, à ce qu'elle m'a dit depuis, tant par ses intérêts que par ceux de Mile de Chevreuse, qu'il aimait tendrement, qu'elle l'engagea dans ce parti. Elle lui promit que le prince de Condé le servirait dans sa prétention du chapeau, et lui dit de plus qu'à son défaut elle le ferait nommer par la reine de Pologne, sa sœur, qui avait un chapeau à donner; et M=• de Chevreuse, déjà liée à ce projet, aida beaucoup à l'engager dans cette ligue. » Le véridique Montglat n'est pas moins explicite : « La princesse palatine, dit-il, femme d'esprit et fort intrigante, qui était en petite considération près du cardinal, s'en méla des plus avant pour se faire valoir; et les principales cenférences se tinrent ches elle...»

rait la nomination au chapeau qu'il avait obtenue du roi de Pologne <sup>1</sup>. Il s'en remettait sur ce point à la discrétion des princes.

Les principaux motifs du traité étaient la liberté des princes et l'éloignement de Mazarin. Tous les signataires s'engageaient à communiquer au coadjuteur toutes les propositions qui leur pourraient être faites de la part de Mazarin pour son accommodement avec les princes. Il était stipulé de plus que, si le duc d'Orléans prenait l'autorité et ne mettait pas les princes en liberté, le coadjuteur se retirerait dans une de ses maisons de campagne, pour y demeurer aussi longtemps qu'ils resteraient en prison, à moins que les princes ne lui accordassent la permission de rester à Paris pour défendre leurs intérêts auprès du duc d'Orléans. A quelques jours de là, le traité fut signé, dans le courant de janvier. Retz prétend que l'on eut toutes les peines du monde à obtenir la signature du duc d'Orléans; qu'il fallut le prendre entre deux portes et lui mettre la plume à la main. Enfin il signa, ajoute Retz, « de la même façon qu'il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'être surpris par son bon ange ». Ce qui est certain, c'est que la signature de ce prince ne figure pas sur l'original du traité qui a été conservé. L'aventure qu'il raconte n'a donc jamais

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Suivant la duchesse de Nemours, « le coadjuteur demanda que M. le prince contribuât à le faire cardinal; car tout le monde traitait avec ce prince, ajoute-t-elle, comme s'il eut dû être roi de France, persuadé qu'il ne pouvait pas sortir de prison sans devenir le maître absolu du royaume, et personne ne traita avec lui que sur ce pied-là ».

existé que dans sa riche imagination et pour amener un mot spirituel.

Pendant ce temps-là, Mazarin n'avait rien négligé de son côté pour diviser les frondeurs, pour discréditer le coadjuteur dans l'esprit du duc d'Orléans, pour le brouiller avec M<sup>me</sup> et M<sup>11e</sup> de Chevreuse. « Mais le coadjuteur, dit M<sup>m</sup> de Motteville, avait à lui seul une si grande cabale, une ame si hardie, un cœur si rempli de passions et un génie si puissant pour se faire aimer de ceux qui le connaissaient, qu'il était assez difficile au ministre de l'empêcher d'entrer dans le cœur du duc d'Orléans, et par conséquent impossible de leur refuser à tous ce qu'ils voulaient déterminément. » Mazarin n'échoua pas moins dans une tentative pour détacher Mile de Chevreuse du coadjuteur. Comme il n'ignorait pas les relations de la jeune princesse avec le prélat, il dépêcha auprès d'elle le duc d'Aumale, qui « était beau comme un ange », afin qu'il la séduistt. Mais Retz s'aperçut bientôt du manége, et, tout prince de la maison de Savoie qu'était M. d'Aumale, il le fit éconduire par M116 de Chevreuse avec de telles railleries que, pour se venger, le prince tenta de faire poignarder son heureux rival. Le coadjuteur courut bientôt un plus sérieux danger. M<sup>me</sup> de Guémené, outrée d'être négligée pour Mile de Chevreuse et M<sup>mo</sup> de Brissac, offrait à Mazarin d'attirer chez elle l'inconstant prélat, de l'enfermer dans une serre d'orangers et de le lui livrer. Mais le cardinal refusa, de peur d'une sédition si l'on faisait ainsi disparaître l'idole du peuple.

Sans se douter de ce qui se tramait si près de lui,

Mazarin, quinze jours à peine après son arrivée à Paris, partait (1° décembre) pour la Champagne, afin de tenter un vigoureux effort pour rejeter l'ennemi hors du territoire. Il avait fait marcher en avant les troupes qu'il avait conduites en Guyenne; elles étaient destinées, sous les ordres du maréchal du Plessis, à s'emparer de nouveau de Rethel.

A peine était-il parti, que le coadjuteur prit la résolution, dans un conseil secret tenu chez la palatine, « de ne pas le laisser respirer et de l'attaquer des le lendemain de l'ouverture du Parlement». Un conseiller annonça à la compagnie qu'il avait recu la veille, le jour même du départ du cardinal, une requête de la jeune princesse de Condé, pour demander que les princes prisonniers fussent jugés ou mis en liberté. Le Parlement décida que cette requête serait remise au procureur général, et qu'il serait délibéré sur l'affaire à cinq jours de là. Au jour désigné arriva une lettre signée des trois princes prisonniers tendant aux mêmes fins que celles de la requête. La reine, prise à l'improviste et se disant malade, enjoignit au Parlement de suspendre la délibération jusqu'au rétablissement de sa santé. Mais le Parlement, travaillé par le coadjuteur et les émissaires des princes, n'accorda qu'un délai de quatre jours. La demande des prisonniers fut accueillie avec faveur, et, les esprits s'échauffant, plusieurs propositions furent soulevées contre Mazarin, que l'on traitait « d'étranger » et de cause unique de tous les maux du royaume (15,17 et 18 décembre). Le jour même où éclataient ces violentes déclamations contre le ministre absent, un courrier extraer-

dinaire apportait la nouvelle d'une grande victoire remportée, grace à lui, « et il fallut interrompre les injures pour entendre un Te Deum 1 ». Le maréchal de Turenne, qui s'était porté sur Rethel avec ses régiments allemands, lorrains et wallons, pour en faire lever le siége, que poussait activement le maréchal du Plessis, avait été obligé de battre en retraite, et son armée avait été taillée en pièces et presque anéantie à sept lieues de Rethel. Turenne avait eu grand'peine à échapper sain et sauf au désastre, et s'était enfui à Bar-le-Duc, où il essayait de rassembler les derniers débris de son armée. Rethel se rendit sur-le-champ et Château-Porcien deux jours après la bataille. De tout ce que les Espagnols nous avaient pris, il ne leur restait plus que la ville de Mouzon. Le Parlement était abattu, Paris consterné; mais la trempe du coadjuteur était de puiser dans le danger une nouvelle audace. Le matin même du jour où devait être chanté le Te Deum, il commença « l'escarmouche » en donnant un avis favorable aux deux requêtes des princes et de la princesse (20 décembre), et en demandant que l'on profitât de la défaite des ennemis pour transférer les prisonniers dans un lieu plus salubre. Il avait trouvé cet expédient pour ne pas s'engager d'une manière irrémissible. Le soir, il eut trois cents carrosses à sa porte pour le féliciter. Par ce coup audacieux, il releva les courages à ce point que, le 30 décembre, c'est-à-dire quinze jours après la victoire de Rethel, fut rédigé un arrêt portant que « très-humbles

<sup>1</sup> Bazin, Histoire du ministère de Mazurin.

remontrances seraient faites au roi et à la reine régente sur l'emprisonnement des trois princes et pour demander leur liberté ». L'arrêt ajoutait « que le duc d'Orléans serait prié d'employer son crédit et autorité pour obtenir ce que l'on demandait avec tant de justice ».

Le cardinal, avant son départ, et dans la crainte des menées du coadjuteur et du duc de Beaufort, avait donné des instructions secrètes pour qu'on les contraignit à quitter Paris; mais, avec le crédit dont ils jouissaient dans le peuple, la chose n'était pas facile, et les secrétaires d'État n'osèrent la tenter. « Nous n'avons pas jugé qu'il fût bon, écrivait Le Tellier à Mazarin le 9 décembre, de parler d'envoyer un ordre à MM. de Beaufort et le coadjuteur de sortir de Paris, parce qu'ils n'y obéiraient pas, et que Monsieur ne serait pas en état de le leur faire faire, outre que ce serait leur donner plus d'occasion de faire approuver parmi le monde ce qu'ils font sans aucun prétexte. »

Mazarin était tenu au courant de tous les faits et gestes du coadjuteur, sauf pourtant du traité qu'il préparait dans l'ombre avec la palatine. Il n'ignorait pas toutefois leurs entrevues nocturnes, mais il n'avait pu pénétrer plus avant, tant le secret avait été bien gardé. Le coadjuteur ne cessait de se plaindre hautement de la translation des princes. « Les plus aveugles verront bien, écrivait Mazarin à Le Tellier 1, que cette translation contre laquelle parle le coadjuteur est un pur prétexte, et que, quand

Reims, 6 décembre 1650.

ils seraient à Marcoussis, il ferait la même chose, étant le cardinalat refusé et non ladite translation qui le fait agir.»

Lorsque la première requête pour la liberté des princes eut été présentée au Parlement, Le Tellier écrivait à Mazarin que le coadjuteur était bien aise qu'elle eût été produite. « Il affecte, dit-il, de la vouloir favoriser pour faire appréhender à la cour. qu'il s'unisse avec les amis des princes et obliger la reine à le rechercher d'accommodement en lui accordant ce qu'il désire 1. »

Mazarin, informé par ses espions des nombreuses visites que Retz rendait la nuit à Anne de Gonzague, ordonna à Michel Le Tellier de tâcher d'en découvrir le motif secret, soit par le duc d'Orléans, soit de toute autre manière. « Je parlai en particulier à Monsieur, lui répondit Le Tellier, sur les avis qui ont été donnés à Votre Éminence des visites fréquentes que rend M. le coadjuteur à la princesse palatine, de l'heure et de l'habit auxquels il va, de l'offre qu'il faisait de se lier, même par écrit, avec les princes, et de ce qu'il avait dit que, si le Parlement allait bien, Monsieur deviendrait frondeur. Je lui indiquai même les moyens de découvrir ces visites du coadjuteur. »

Ce qu'il y eut de piquant, c'est que le duc d'Orléans feignit de les ignorer et qu'il laissa Le Tellier persuadé qu'il n'en savait pas le premier mot. Le Tellier ayant dit au prince que le coadjuteur se proposait de faire un tiers-parti composé de Son Altesse

<sup>1</sup> Lettre du 9 décembre 1650.

Royale, du Parlement et du peuple, Gaston, pour détourner son attention, lui répondit « que cela pouvait être plus vrai, parce que le coadjuteur lui avait paru toujours éloigné de s'accommoder avec les princes ».

Dans une lettre, en date du 19 décembre, Le Tellier avait annoncé à Mazarin que le coadjuteur avait pris la parole contre lui au sein du Parlement. « Il a fort exagéré, lui disait-il, qu'il est désintéressé et sans prétention aucune, et qu'il n'agit que pour le bien de l'État et le repos du peuple. »

Et lorsque, le 20 du même mois, le coadjuteur eut demandé au Parlement que les princes fussent transférés dans un lieu plus salubre et que l'on travaillât à la réconciliation des partis, afin de former une ligue puissante contre le favori victorieux, ce jourlà même Le Tellier écrivait au cardinal pour lui annoncer que la reine, informée de ce que le coadjuteur avait dit dans le Parlement contre son ministre, était fort irritée contre lui et qu'elle avait fait prier le duc d'Orléans de ne plus recevoir ses visites, mais que le prince avait fait la sourde oreille. Michel Le Tellier ajoutait que le coadjuteur attendait avec impatience le retour de Son Éminence, afin de la forcer à un accommodement, sous le coup des délibérations du Parlement en faveur des princes. Dans une autre lettre, en date du 21 décembre, il disait au cardinal que le duc d'Orléans s'était excusé auprès de la reine de recevoir chez lui le coadjuteur, sous prétexte qu'il faisait tous ses efforts « pour le retenir et l'empêcher de faire du mal ». Il ajoutait que le prince, afin d'obtenir le chapeau pour le coadjuteur, se proposait d'offrir à la reine que le prélat se retirerait à Rome pendant dixhuit mois des qu'il l'aurait obtenu. Le Tellier répondit au prince « que tout ce qui serait proposé pour le chapeau de cardinal ne servirait de rien ». Cette réponse si nette n'était pas de nature à calmer l'irritation du coadjuteur. A ces nouvelles tentatives du duc d'Orléans pour que la reine et le cardinal donnassent satisfaction à Paul de Gondi, Mazarin écrivait de Reims à Le Tellier le 24 décembre: « ... S'il n'y avait pas autre raison, pour ne juger pas à propos mon retour à Paris que celle de devoir être pressé par Son Altesse Royale à l'accommodement avec le coadjuteur et M. de Beaufort, et que, faute de ce faire, elle s'emportat et se déclarat contre moi, il me semble que cela ne serait pas beaucoup à craindre. Son Altesse Royale est très-bien informée des sentiments que la reine a là-dessus, et que quelque bonté que Sa Majesté ait pour moi, elle ne défère pas toujours à mes conseils, comme véritablement, sans aucun déguisement et sans faire de finesse, je suis assuré que, quelque chose que je puisse faire, je ne pourrais jamais persuader à la reine de satisfaire le coadjuteur, pendant qu'après avoir menacé qu'il ferait le mal, si on ne le faisait cardinal, il n'oublie rien pour tenir sa parole. »

Mazarin ayant appris que le coadjuteur avait porté la parole contre lui, non-seulement au sein du Parlement, mais dans l'assemblée du clergé, dont lui, Mazarin, était premier président, en fut outré de colère et exhala ses plaintes dans une lettre à Le Tellier, en date de Reims, 26 décembre : « Je yous

avoue, lui disait-il, que je ne sais pas comment le coadjuteur a perdu la honte à un tel point que, quand il ne voudrait pas avoir égard au roi, attaquant son premier ministre, parce que Sa Majesté a refusé de satisfaire à ses prétentions qu'il poursuivait en menaçant, il n'ait considéré qu'il ne se saurait jamais laver, étant ecclésiastique, comme il est, de poursuivre un cardinal, premier président de l'assemblée du clergé... Il n'a et ne peut avoir aucun droit d'inspection sur une personne qui a ce caractère, puisqu'il ne l'a pas à l'égard des évèques, que le roi même ne lui donne, quand il est contraint de faire faire leur procès,... etc. Il faudrait, ajoute Mazarin poussé à bout, il faudrait, à mon avis, parler nettement contre le coadjuteur et M. de Beaufort, car il serait bien étrange que ces gens-là pussent impunément attaquer le roi et ses serviteurs, et que Sa Majesté et les gens bien intentionnés ne pussent avec justice et raison dire leurs vérités pour en informer le public, qui pourrait être abusé, n'oubliant rien de toutes les méchancetés qu'ils ont faites, tâchant de remuer toutes sortes de personnes. de quelque condition que ce puisse être, les intérêts par lesquels ils agissent, l'ingratitude à tous les bienfaits reçus, la prétention du coadjuteur au cardinalat et les menaces faites publiquement de se venger si on ne le contentait, sa vie et ses mœurs tout à fait contraires à la profession d'archevèque,... et enfin tout ce qu'on peut dire, sans se départir de la vérité, contre ces gens-là pour les rendre odieux au peuple, sans oublier en passant de dire que l'on voit bien par quel principe ces gens-là agissent, témoignant à présent grande disposition en faveur des princes, pour la prison desquels ils ont ci-devant fait des feux de joie dans Paris; et le déplaisir de leur translation n'a autre raison que de se voir hors d'espérance de s'en rendre les maîtres, comme chacun sait qu'ils n'ont rien oublié pour en venir à bout, et si les princes eussent trouvé leur compte à ce changement,... etc. »

Dès que la nouvelle de la déclaration du coadjuteur en faveur de la liberté des princes (20 décembre) et des paroles qui l'accompagnaient, parvint à Mazarin, il écrivit sur-le-champ la lettre suivante au marquis de Noirmoutier, un ami de Retz: « M. le coadjuteur a levé le masque. Il a fait sa déclaration contre moi en plein Parlement, et il faut sans doute que je sois bien criminel et bien incapable, puisque le respect qu'il doit au roi et à l'Église, ni les obligations qu'il a à la reine, ne l'ont pu empêcher, ayant le caractère qu'il a, de déclamer contre un cardinal qui a l'honneur d'être premier ministre. Je veux croire que ce n'est ni passion, ni intérêt, ni ambition, qui l'ont porté à cela, mais le seul zèle qu'il a pour le service de Leurs Majestés et pour le bien de l'État. Et, à la vérité, après tant de crimes que j'ai commis, dont ceux de cette année ont fait assez voir que j'étais incorrigible, quelque amitié qu'il m'eût jurée si solennellement, comme vous savez, je ne devais pas prétendre qu'un homme, qui ne vise qu'à relever la monarchie et l'autorité royale, me laissat en repos. Je suis marri de ne pouvoir faire pour lui la prière du saint d'aujourd'hui (saint Etienne), parce qu'il n'ignore pas ce qu'il fait.

Je ne laisserai pas pourtant de prier Dieu de tout mon cœur de lui insinuer une meilleure conduite. Je m'assure que vous en serez ravi, n'y ayant personne qui sache mieux que vous s'il a raison en ce qu'il fait... » La lettre est digne, malicieuse, pleine d'une fine ironie. Lorsqu'elle passa, comme il est probable, sous les yeux de Retz, il dut en sentir vivement les pointes.

Cependant les choses s'envenimaient et s'aigrissaient. Le Tellier, à la date du 27 décembre, mandait à Mazarin que le duc d'Orléans lui avait déclaré « qu'il ne voulait pas, pour un chapeau, rompre avec Sa Majesté ni causer du trouble dans l'État »; mais que le prince, par-dessous main, était entièrement sous l'influence de son favori, qu'il était bien décidé à demander pour lui ce même chapeau et à se déclarer contre le ministre en cas de refus. Le Tellier ajoutait que le coadjuteur, dans un moment d'abandon et de colère, avait déclaré à un ami du garde des sceaux « qu'il le fallait considérer comme un homme qui porte un flambeau ardent à la main pour mettre le feu par tout le royaume; que sa sûreté l'obligeait à cela parce qu'il n'en pouvait trouver qu'en chassant Son Éminence».

Dans une autre lettre, en date du 28 décembre, Le Tellier annonçait au cardinal que le duc d'Orléans paraissait fort radouci à son égard, mais ce n'était qu'un piége pour engager Mazarin à rentrer sans crainte à Paris. « J'eus l'honneur de faire savoir à Votre Éminence, lui disait-il,... que Monsieur avait paru assez gai chez la reine, et nous avait dit séparément, à M. le garde des sceaux, à M. le maré-

chal de Villeroi et à moi, qu'il accommoderait l'affaire du coadjuteur à la satisfaction commune, sans faire mention du chapeau..... Aujourd'hui M. le garde des sceaux a rendu visite à Monsieur, qui lui a dit qu'il n'avait jamais eu la pensée de se détacher des intérêts ni du service de Sa Majesté; et s'il ne pouvait accommoder l'affaire du coadjuteur, il l'abandonnerait et tous ceux de ce parti; qu'il confirmerait le soir cette vérité à la reine; qu'il ne désirait point que les affaires tombassent en autres mains que celles de Votre Éminence; qu'il vivrait toujours bien avec elle; qu'il désirait seulement lui faire un petit éclaircissement; qu'au surplus, il fallait songer à sortir bientôt de Paris et à disposer les choses pour le sacre du roi... » Châteauneuf, prévoyant l'orage qui allait fondre sur le cardinal. l'assurait des bonnes dispositions du duc d'Orléans pour le tranquilliser et l'attirer à Paris.

Le coadjuteur, qui puisait toujours dans le danger une nouvelle énergie, travaillait sourdement contre Mazarin au sein du Parlement. De nouveaux succès, disait-il, le rendront plus insolent et plus audacieux; le seul moyen d'éviter les effets de sa colère, c'est de l'attaquer hardiment, en travaillant sans relâche à la délivrance des princes. En même temps il semait parmi le peuple le bruit et la terreur d'un siége, dirigé par les créatures du cardinal, et d'autant plus à redouter que son armée était uniquement composée de mercenaires étrangers. Il échauffa si bien les esprits que le Parlement ordonna sur-le-champ des remontrances en faveur de la liberté des princes (31 décembre 1650), que le peuple recom-

mença à murmurer et que Monsieur refusa au cardinal une lettre de sauvegarde 1.

Cependant Mazarin, enflé de sa victoire, et se croyant en état de dominer les factions, était rentré à Paris, le lendemain même de la déclaration du Parlement en faveur des princes. Au lieu de suivre les sages conseils du maréchal Du Plessis, qui l'avait engagé à ramener sous les murs de Paris l'armée victorieuse, afin d'intimider et au besoin de réduire les factieux par la force, il l'avait laissée sur la frontière. Gardant l'armée sous sa main, il aurait pu facilement faire sortir la reine de Paris et arrêter le coadjuteur et ses plus dangereux ennemis. Mais, au lieu d'agir avec décision et vigueur, ce que n'aurait pas manqué de faire Richelieu, il se contenta de parlementer afin de gagner du temps. N'osant attaquer le coadjuteur de front, il faisait semer le bruit par ses agents que la cour lui avait accordé sa nomination au cardinalat et la charge de grand aumônier de France. En même temps, dans une conférence secrète qu'il eut (le 5 janvier 1651) avec le duc d'Orléans, il engageait ce prince à lui abandonner le duc de Beaufort et le coadjuteur, mais Gaston s'v refusa 2.

A l'égard des princes il montra la même indécision. Aux ouvertures qui lui furent faites en faveur de leur liberté, il ne répondait que d'une manière évasive. La Rochefoucauld, qui l'était venu trouver secrètement, ne put tirer de lui aucune promesse.

<sup>&#</sup>x27; Histoire de la prison et de la liberté de M. le prince, par le chanoine Claude Joly.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mémoires de M<sup>20</sup> de Motteville.

Cependant il fallait donner une réponse aux remontrances du Parlement. Le 20 janvier, le premier président Molé, admis devant la reine avec une députation du Parlement, lui fit entendre, en faveur des princes, une harangue pleine d'indépendance et de rudesse. Le cardinal prit peur. Sa position était des plus fausses. Faisait-il mine de vouloir s'accommoder avec les princes, à l'exclusion des frondeurs, ceux-ci le menaçaient d'une guerre à outrance. Paraissait-il vouloir s'abstenir, les frondeurs s'unissaient de plus en plus aux partisans des princes, pour lui arracher une grâce, qu'ils ne lui eussent pas permis d'accorder librement lui-même, de peur qu'il n'en recueillît tous les avantages. Un jour Mazarin ayant exprimé quelque velléité de renouer les négociations avec les amis des princes, mais en témoignant la crainte que le duc d'Orléans ne s'y opposât, ce prince répondit soudain qu'il était tout disposé à consentir à la liberté de ses cousins. Jusque-là il s'était tenu si couvert que le cardinal fut atterré de cette réponse aussi nette qu'imprévue, Il comprit qu'il s'était formé une intrigue souterraine dans le dessein de faire profiter seul le due d'Orléans du bénéfice d'un accommodement avec les princes. Il ne se trompait pas. Mais, au lieu de saisir ce moment favorable pour déjouer les manœuvres des frondeurs en prenant l'initiative de la délivrance des prisonniers, il hésita, perdit du temps et ne prit aucune décision. Le 30 janvier, d'après ses conseils, la reine donna à la députation du Parlement une réponse dilatoire. Elle déclara « qu'il allait être travaillé incessamment à la liberté des princes pourvu



que le maréchal de Turenne désarmat ». C'était ajourner indéfiniment la question, car qui eût pu répondre alors des dispositions de Turenne? Le Parlement déclara, le 1er février, qu'il ne pouvait se contenter de la réponse de la reine, et un de ses membres proposa de poursuivre sans relâche la délivrance des princes. A cette heure décisive, le coadjuteur usa d'un stratagème d'une extrême audace. Sans y être autorisé en rien par le duc d'Orléans, il dit au Parlement qu'il avait charge de ce prince de déclarer qu'il s'unirait avec passion à tous les efforts de la compagnie pour obtenir dans le plus bref délai la liberté des prisonniers. A cette déclaration inattendue, les applaudissements éclatent, le Parlement se porte en foule au Luxembourg, pour y rendre grace au prince d'une si noble action, dont pourtant il était bien loin de se douter. Gaston, enhardi par cette démonstration, se rend le soir même au même Palais-Royal (1° février) et admoneste sévèrement le cardinal d'un ton d'autorité qu'on ne lui avait jamais connu. Mazarin sort de sa modération habituelle, prend feu, compare les événements de France à ceux qui ont précipité en Angleterre la chute du trône, le Parlement français à la Chambre basse de Londres, le duc de Beaufort à Fairfax, et le coadjuteur à Cromwell. Le duc d'Orléans, se sentant vigoureusement appuyé par le Parlement et par les frondeurs, s'indigne, éclate et déclare en se retirant qu'il lui est impossible de rester dans un lieu où l'on empoisonne par de tels propos l'esprit du jeune roi. Dès le lendemain, il fit mander le maréchal de Villeroi et Le Tellier pour leur si-

gnifier qu'il ne remettra plus les pieds au Palais-Royal tant que la reine y recevra le cardinal Mazarin. « Le Tellier lui demanda si tout ce que le coadjuteur avait dit de sa part en faveur des princes était véritable et approuvé par lui. Le duc d'Orléans lui répondit fièrement qu'il avait parlé selon ses sentiments, et qu'il approuverait toujours ce qu'il voudrait dire et faire 1. » Le coadjuteur ne pouvait laisser échapper une si belle occasion de pousser les choses à l'extrémité. Le jour suivant (3 février) il raconte en plein Parlement les comparaisons blessantes du cardinal. La plus vive indignation éclate sur tous les siéges, car il n'était pas un seul membre de cette compagnie qui n'eût horreur du vote régicide du Parlement anglais. Les uns proposent de décréter l'insolent de prise de corps, d'autres de le citer devant le Parlement, quelques-uns de supplier la reine de l'éloigner de ses conseils.

Cette explosion soudaine plongea Mazarin dans un profond abattement, car, suivant ce qu'a dit de lui la duchesse de Nemours, « il n'était pas moins abattu dans la mauvaise fortune, que fier et hautain dans la bonne ». Le duc d'Orléans, se sentant de plus en plus appuyé, oublia sa pusillanimité habituelle, pour faire montre d'un courage qu'on ne lui avait jamais connu. Il refusa avec hauteur de recevoir la reine et le cardinal, il enjoignit au maréchal de Villeroi et à Le Tellier, qu'il envoya chercher, de déclarer de sa part à la reine qu'il était mal satisfait du cardinal qui lui avait parlé insolemment et qu'il lui en de-

<sup>1</sup> Mémoires de Mme de Motteville.

mandait raison; il les pria de dire aussi à la reine « qu'il désirait qu'elle l'éloignat de ses conseils et qu'il n'y prendrait jamais sa place qu'elle ne l'eût chassé 10.—« Il dit au maréchal de Villeroi qu'il voulait qu'il lui répondît de la personne du roi et qu'il le lui ordonnait en qualité de lieutenant général du royaume 2. Le même jour, 3 février, il commanda aux maréchaux de France et aux secrétaires d'État de ne recevoir d'ordre que de lui, et aux colonels de la garde bourgeoise de ne prendre les armes que sur son exprès commandement. Ces actes de vigueur, si étranges de la part d'un prince qui s'était montré jusque-là le plus indécis et le plus timoré des hommes, frappèrent le cardinal d'une telle stupeur, qu'ils lui ôtèrent toute velléité de résistance. Dans la crainte que, d'un moment à l'autre, le duc d'Orléans et le Parlement ne rendissent la liberté aux princes, il envoya le maréchal de Gramont au Havre pour en débattre avec eux les conditions. De son côté, le duc d'Orléans, craignant d'être prévenu par la reine et son favori, déclara dans le Parlement (4 février) qu'il avouait tout ce que le coadjuteur avait dit en son nom et qu'il « se joignait inséparablement à la compagnie ». Molé fut mandé par la reine au Palais-Royal ainsi que d'autres membres. « Elle se plaignit de l'esprit factieux du coadjuteur qui lui avait, disait-elle, fait perdre l'amitié du duc d'Orléans. Elle leur dit qu'elle avait plus de désir que lui de faire sortir les princes de prison, leur promit de travailler incessamment à leur liberté et

<sup>1</sup> Mémoires de M=0 de Motteville.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem.

leur montra combien elle ressentait le mépris du duc d'Orléans, qui n'avait pas voulu recevoir sa visite 1... Le secrétaire d'État Du Plessis Guénégaud lut une relation particulière de l'entretien qu'avait eu Mazarin avec le duc d'Orléans, rédigée par le cardinal lui-même et dans laquelle il niait nettement avoir rien dit contre le Parlement, « laissant entendre qu'il n'avait eu intention de blamer personne que le coadjuteur 3 ». En cette extrémité la reine donna au Parlement les assurances les plus positives pour la liberté des princes, accompagnées d'un mémoire qui était à la fois une apologie de Mazarin et un acte d'accusation contre le coadjuteur. En voici la substance : « Que tous les rapports que le coadjuteur avait faits au Parlement étaient tous faux et controuvés par lui, qu'il en avait menti; que c'était un méchant et dangereux esprit, qui donnait de pernicieux conseils à Monsieur; qu'il voulait perdre l'État, parce que l'on lui avait refusé le chapeau; et qu'il s'était vanté publiquement qu'il mettrait le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendrait auprès, avec cent mille hommes qui étaient engagés avec lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteraient pour l'éteindre. »-« L'expression eût été un peu forte, nous dit Retz dans ses Mémoires, et je vous assure que je n'avais rien dit qui en approchât; mais elle était assez propre pour grossir la nuée que l'on voulait faire fondre sur moi, en la détournant de dessus la tête du Mazarin. »

Retz doit avoir touché juste en nous disant que ce

<sup>1</sup> Mémoires de M= de Motteville.

<sup>1</sup> Ibidem.

fut le garde des sceaux Châteauneuf qui inventa cet expédient, dans le double dessein d'éloigner par de nouveaux incidents la délibération sur la liberté des princes, et d'engager la cour de telle sorte, par une déclaration publique contre le coadjuteur, qu'il lui devint impossible de le nommer au cardinalat. Ce fut le président Molé qui lut à haute voix, et avec une satisfaction marquée, l'écrit de la reine contre le coadjuteur, et celui-ci y répondit avec fierté par une belle phrase latine d'une élégance toute cicéronienne ', qu'il improvisa avec un à-propos surprenant; puis il insista avec chaleur pour que les princes fussent rendus à la liberté. A la communication de la reine le Parlement répondit par un arrêt qui la suppliait en même temps d'envoyer au plus tôt une lettre de cachet pour mettre les princes en liberté, et d'éloigner de sa personne le cardinal Mazarin.

La reine répondit avec fermeté qu'elle était prête à délivrer les princes, mais qu'elle entendait garder son ministre « tant qu'elle le jugerait utile au service du roi ». Pour toute réponse le Parlement, usurpant les droits de l'autorité royale, donna au duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, le commandement de tous les gens de guerre. Le coadjuteur proposa à ce prince « d'enlever le roi et de mettre la reine dans un couvent, sa maxime étant celle de Machiavel : qu'il ne faut point être tyran à demi. Mais la douceur naturelle du duc d'Orléans corrigea sans doute ce qu'il y avait de trop hardi et de barbare dans l'âme du coadjuteur... ... »

Voir les Mém. de Guy Joly, édit. d'Amsterdam. 1738, t. I, p. 134.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mémoires de M<sup>mo</sup> de Motteville.

Mazarin, de plus en plus abattu, résolut de céder à l'orage. Le 6 février, au soir, il s'enfuit de Saint-Germain, sous un déguisement de cavalier, en casaque rouge, un chapeau à plumes sur la tête et suivi de deux cents chevaux que commandait un gentilhomme piémontais de ses amis, le comte de Broglio. Le lendemain de son départ (9 février), le Parlement rendit un arrêt pour demander à la reine qu'il sortît du royaume et pour qu'à l'avenir fussent exclus des conseils du roi tous les cardinaux étrangers, même naturalisés, et les cardinaux qui auraient prêté serment à d'autres princes que le roi. M<sup>n</sup> de Motteville, fort bien renseignée, dit dans ses Mémoires que ce fut le duc de Beaufort, très-mécontent de ce que le coadjuteur lui avait caché plusieurs de ses négociations secrètes, qui fit glisser ce dernier article pour se venger de lui. Cet article était fondé sur ce que les cardinaux français, de même que les cardinaux étrangers, prêtaient serment de fidélité au pape. En interdisant ainsi le retour de Mazarin, le Parlement frappait du même coup le coadjuteur, « dont la grande passion, dit M<sup>mo</sup> de Motteville, était de devenir cardinal et premier ministre ». « La reine croyant embarrasser cet ambitieux, ajoute-t-elle, fut ravie de ce que le Parlement avait fait en cette occasion, et s'offrit de bon cœur de leur envoyer la déclaration en cette même forme. Le premier président lui manda qu'elle tint bon là-dessus, qu'il soutiendrait cet article, et la servirait en tout ce qui lui serait possible 1. » Le coad-

<sup>1</sup> Memoires de Mae de Motteville.

juteur, qui n'y trouvait pas son compte, fit tant d'intrigues et travailla si bien que le clergé finit par s'y opposer. « Ce corps, où il y a pour le moins en certains particuliers autant d'ambition que de piété, et plus de désirs pour les honneurs de la terre que pour la gloire du ciel, s'assembla pour se plaindre du tort qu'on lui faisait de les exclure du ministère. Ils députèrent l'archevêque d'Embrun à la reine pour la supplier de ne point donner cette déclaration au Parlement, puisqu'elle lui ôtait la liberté de se servir de ceux de leur profession dont le mérite et la capacité avaient donné quelquefois à nos rois de très-habiles ministres. Le duc d'Orléans s'y opposa aussi. Cette contestation dura longtemps, mais à la fin elle n'eut point d'effet à l'égard des cardinaux français, quoique le premier président fît de grands efforts pour la maintenir et pour embarrasser le coadjuteur, ainsi qu'il l'avait promis à la reine 1.»

Le Parlement, la veille, ayant supplié la régente de s'expliquer sur le compte de Mazarin et la princesse lui ayant donné pleine satisfaction sur tous les points, sa réponse fut enregistrée dans un arrêt qui portait «que le cardinal, ses parents et domestiques étrangers videraient le royaume dans la quinzaine, sans qu'ils pussent y revenir pour quelque prétexte, cause ou emploi que ce fût ». Toute l'énergie d'Anne d'Autriche était brisée. Le duc d'Orléans refusant obstinément de venir la voir, elle envoya auprès de lui le garde des sceaux, afin de lui demander ses ordres sur la liberté des princes. Mais toutes ces garanties,

<sup>1</sup> Mémoires de Muc de Motleville.

ces arrêts et ces promesses ne parurent qu'illusoires au coadjuteur, tant que la reine pourrait aller rejoindre le cardinal. Il résolut donc d'user d'un procédé révolutionnaire inusité jusque-là. Ce fut de faire prendre les armes à la garde bourgeoise et de faire garder les portes de Paris, pour que la régente et son fils ne pussent s'échapper. Plusieurs fois, il avait pressé le duc d'Orléans de donner cet ordre, mais le prince, qui était hanté par tous les fantômes de la peur, et qui répugnait à des moyens d'une telle violence, s'y était obstinément refusé. Pendant la nuit du 9 au 10 février, M11e de Chevreuse et le coadjuteur se rendirent au Luxembourg, réveillèrent le prince en sursaut et lui annoncèrent que la reine faisait des préparatifs pour enlever le roi hors de Paris. Ce fut en vain qu'avec l'assistance de la duchesse d'Orléans, qu'animait la plus mâle résolution, ils essayèrent de lui arracher un ordre. En proie à une frayeur extrême, il restait inerte et refusait de se prononcer lorsque le coadjuteur. encouragé par la duchesse d'Orléans, qu'indignait la pusillanimité de son mari, courut avertir les principaux colonels de la garde bourgeoise avec lesquels il était lié, et en un clin d'œil toutes les rues se remplirent de bourgeois en armes. Il poussa même les précautions au point d'envoyer un gentilhomme du duc d'Orléans pour s'assurer si le jeune roi n'avait pas été enlevé. On le trouva dormant d'un paisible sommeil, tandis que sa mère, victime d'un tel outrage, versait des larmes d'indignation et de colère.

Le lendemain, 10 février, le Parlement envoyaune députation à la reine, afin d'apprendre de sa bouche si elle avait formé un projet de fuite. Elle affirma hautement que telle n'avait jamais été son intention, ct, pour que l'on ne doutât pas de sa parole, en même temps que pour sauver la dignité royale, elle donna l'ordre elle-même que les portes de Paris fussent désormais gardées. A partir de ce moment, elle était prisonnière dans Paris avec son fils, « et il ne se passait pas de nuit que le duc d'Orléans ne l'envoyât réveiller deux ou trois fois pour savoir des nouvelles du roi 1 ». Il ne fut pas difficile, en un tel moment, de lui arracher un ordre pur et simple de mettre les princes en liberté. Tandis que La Rochefoucauld, le président Viole et le sieur Arnauld couraient au Havre à bride abattue pour le faire exécuter, Mazarin les avait devancés et avait déjà ouvert les portes de la prison pour s'en faire un mérite aux veux des princes, qui se montrèrent peu touchés d'un service dicté par la nécessité plutôt que par la clémence. Tandis qu'ils s'acheminaient vers Paris, où les attendaient des feux de joie, Mazarin prenait tristement et avec lenteur le chemin de l'exil.

<sup>(1)</sup> Mémoires de la duchesse de Nemours.

·

,

.

## CHAPITRE V

Arrivée des princes à Paris. - Témoignages de reconnaissance de Condé envers le coadjuteur. — Effroi de Paris à l'arrivée de M. le prince. - Projets ambitieux qu'on lui prête. - Son manque d'audace et d'ambition. - Espérances secrètes du coadjuteur rendues vaines par M. le prince. - La reine prisonnière. - L'innocence des princes proclamée par déclaration royale. - Mazarin se retire à petites journées vers l'électorat de Cologne. - Arrêts du parlement contre lui. - Desseins secrets de Châteauneuf contre le coadjuteur et Mazarin. - Retz aspire à être premier ministre. - Plan de la reine pour brouiller Condé avec les frondeurs. -Mépris de Condé pour ses nouveaux alliés. — Le duc d'Orléans demande la révocation des secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne - Refus de la reine. - Remontrances du parlement pour que les étrangers et les cardinaux soient exclus des conseils de la couronne. - Le coadjuteur atteint par cette mesure. - Révolution de palais. - Entrée au conseil du comte de Chavigny, partisan de M. le prince. - Sévères paroles du président Molé contre le coadjuteur. — Sceau royal apposé à la déclaration contre les cardinaux. - Les sceaux enlevés à Châteauneuf et confiés à Molé. - Extrême irritation des chess de la Fronde. -Leur réunion chez le duc d'Orléans. — Le coadjuteur et Beaufort proposent de soulever le peuple, d'enlever le roi et de jeter le premier président par la fenêtre. - La guerre des pots de chambre. - Soudain revirement de Beaufort. - Rupture du mariage proieté entre le prince de Conti et Mne de Chevreuse. - Colère des dames de Chevreuse, du duc d'Orléans et du coadjuteur. - Projets de vengeance. - Curieuse lettre de Mazarin sur la liaison du coadjuteur avec M11e de Chevreuse. — Le prince de Conti reprend ses prétentions au cardinalat. - Retraite du coadjuteur dans son cloitre de Notre-Dame. - Les sceaux retirés à Molé et confiés à Séguier sur la demande du duc d'Orléans. - Déclaration de la reine au parlement par laquelle les cardinaux sont à l'avenir exclus du conseil. - Enregistrement de cette déclaration. -

Le coadjuteur et Châteauneuf frappés par cet acte en même temps que Mazarin. — Situation du vainqueur de Rocroy et de Lens. -Le gouvernement de Guyenne promis à Condé par un traité, souscrit par Lionne, en échange de son gouvernement de Bourgogne. - Refus de Mazarin de souscrire à ce traité. - Sa lettre patriotique à la reine. - Ressentiment de Conde. - Le coadjuteur fait offrir ses services à la reine par Mme de Chevreuse. - Lettre politique de Mazarin à la reine par laquelle il lui conseille d'accepter les offres du coadjuteur. - Position de Retz entre Mazarin exilé et Condé brouillé avec la cour. — Il forme le dessein de les détruire l'un par l'autre et de se frayer un chemin au poste de premier ministre. - Son double rôle. - Répulsion de la reine pour le coadjuteur. - Elle la surmonte pour le gagner à sa cause. -Entrevue secrète de Lionne et du coadjuteur. - Retz propose l'assassinat de Condé à la reine. — Il soutient dans ses Mémoires que ce fut la reine qui lui fit cette horrible proposition. - Invention de Retz lorsqu'il prétend que le maréchal Du Plessis, au nom de la reine, lui offrit le poste de premier ministre. - Prétendue lettre de Mazarin fabriquée par le coadjuteur. - Dans aucune des dépêches de Mazarin à cette date il n'est question de donner au coadjuteur le ministère et le chapeau. - Scène arrangée par Retz avec un art infini. - Son entrevue avec la reine. - Retz poursuit sa comédie. -- La reine lui fait espérer le cardinalat, s'il veut contribuer au retour de Mazarin. - Preuves qu'il prit cet engagement, contrairement à ce qu'il dit dans ses Mémoires pour mettre à couvert sa bonne soi en désaut. — Promesse qu'il sait aussi à la reine de tenir en échec M. le prince.

Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville, sortis de prison le 13 février 1651, faisaient leur entrée à Paris, le 16, en triomphateurs, dans le carrosse du duc d'Orléans, ayant à leurs côtés les deux chefs de la Fronde, Beaufort et le coadjuteur. M. le Prince pressa Retz sur son cœur, comme s'il eût perdu le souvenir qu'il était le principal auteur de sa captivité, et le soir, à table, au Luxembourg, il lui renouvela ses serments de bonne amitié.

A la nouvelle de l'arrivée de M. le Prince, tout fit

silence dans Paris, tout trembla, comme dans le désert tout se tait et tout tremble à l'approche du lion.

Quelle attitude allait-il prendre, soit à l'égard de la reine, soit à l'égard du duc d'Orléans et des frondeurs, ses nouveaux alliés? Mazarin expulsé, à qui serait réservée la plus grande part d'autorité dans le gouvernement? Le bruit courait que Condé voulait jeter la reine dans un couvent, s'emparer de la régence conjointement avec le duc d'Orléans et reculer la majorité du roi jusqu'à l'âge de dix-sept, ans, comme cela avait eu lieu plusieurs fois. Dans ce premier moment de surprise et de consternation, il n'eût tenu qu'à lui de se faire proclamer roi 1, sans que personne eût osé le contredire. L'occasion était unique. Mazarin avait fui devant lui, la reine était captive dans son palais; le duc d'Orléans, circonvenu par M<sup>me</sup> de Chevreuse et par le coadjuteur, eut consenti sans trop de peine à partager le pouvoir; les frondeurs eussent prêté à Condé l'appui de leur force, de leur génie de l'intrigue et leur immense popularité. Les principaux intéressés eussent trouvé tous leurs avantages dans cette ligue aristocratique dont le mariage de M<sup>11</sup>• de Chevreuse avec le prince de Conti était à la fois le gage et le trait d'union. Le retour de Mazarin eût été à jamais impossible; la cour réduite à l'impuissance et forcée de subir le joug. Soit manque d'audace, soit « aveuglement », Condé ne sit pas la moindre tentative pour tenir ses engagements et pour mettre ce plan à exécution.

<sup>1</sup> Mémoires de la duchesse de Nemours.

Il n'était pas de la trempe des grands ambitieux. Le coadjuteur avait eu soin de faire reconnaître par les princes, dans le traité signé avec eux, qu'il était le principal auteur de leur délivrance. Eux avaient déclaré « que quand bien même ils sortiraient de prison sans qu'il parût que le coadjuteur et ses amis fussent la principale cause de leur liberté, ils ne l'en considéreraient pas moins comme l'ayant voulue et procurée ». Il semblait que, par la force des choses et les stipulations du traité, le pouvoir dût être partagé entre le grand Condé et le duc d'Orléans. Pendant quelques jours, le coadjuteur se crut au comble de ses vœux, et bien que la cour. afin de l'écarter de la direction des affaires, eût choisi le vieux marquis de Châteauneuf comme successeur de Mazarin, il comptait pour peu de chose un tel obstacle et se croyait seul digne de recueillir l'héritage du ministre exilé. Mais, soit crainte, soit négligence, soit ingratitude, M. le Prince ne se donna pas le moindre mouvement pour favoriser les prétentions de Retz auprès de la reine. Le seul point sur lequel l'entente était pleine et entière, c'était de maintenir l'exil du cardinal et d'empêcher la reine d'aller le rejoindre. Le jour de leur arrivée, les princes avaient été présentés à la reine en grande pompe au Palais-Royal, et en la quittant leur premier soin avait été d'ordonner que l'on redoublât de surveillance aux portes de la ville pour l'empêcher de fuir. Le 27 février, les princes étaient proclamés innocents par une déclaration royale lue au Parlement et rétablis dans toutes leurs charges, honneurs et dignités. En même temps, les Parlements de

Rouen, de Metz, de Grenoble, d'Aix, de Toulouse, de Bordeaux, se liguaient avec celui de Paris contre Mazarin. Ce mouvement général qui éclatait contre lui et les arrêts de proscription du Parlement rendus contre sa personne lui firent comprendre que son retour à Paris était pour le moment impossible. Il céda à l'orage et se retira à petites journées vers l'électorat de Cologne, qu'il avait choisi pour sa résidence.

La reine fut invitée par le Parlement de Paris à le faire sortir du royaume, dans quinze jours, aux termes de l'arrêt d'expulsion. Comme il n'avait pas encore franchi la frontière le 11 mars, le Parlement, lui supposant avec raison un esprit de retour, ne mit plus de bornes à son exaspération. Ce jour-là même il rendit un arrêt fulminant qui ordonnait qu'information serait faite de plusieurs crimes d'État qu'il avait commis; qu'on s'emparerait de sa personne dans tous les lieux du royaume où on pourrait le découvrir, et que tous ses biens et revenus seraient saisis sur-le-champ. Cependant la reine, prisonnière des deux partis qui s'étaient ligués contre elle et son favori, n'aspirait qu'au moment de les diviser et de recouvrer sa liberté. De profonds dissentiments régnaient dans le cabinet. Le vieux garde des sceaux Châteauneuf ne songeait à rien moins qu'à remplacer Mazarin comme premier ministre et à obtenir le chapeau de cardinal, au détriment du coadjuteur. Étroitement lié avec le duc de Beaufort, avec la duchesse de Chevreuse et les principaux frondeurs, il était le représentant et le défenseur des prétentions de la Fronde dans le ministère, sauf sur les points

où ses intérêts personnels étaient en désaccord avec ceux du coadjuteur. Les secrétaires d'État Le Tellier et Servien, et le secrétaire des commandements de la reine, Lionne, semblaient accepter docilement la direction du garde des sceaux et se détacher peu à peu du ministre absent.

Le coadjuteur se crut un moment mattre de la situation et appelé à succéder à Mazarin, qui le considérait, à bon droit, comme son plus dangereux ennemi et comme le principal auteur de sa ruine. Les amis de Paul de Gondi le voyaient déjà premier ministre et cette opinion était assez accréditée. « On pouvait croire, dit M<sup>me</sup> de Motteville, que si la reine se voulait servir de ses conseils, l'élévation de son esprit, qui n'était plein que de grands desseins, son activité, sa hardiesse et sa fermeté viendraient à bout de toutes les difficultés que la faiblesse du cardinal Mazarin ne pouvait surmonter. Mais les expédients qu'il proposait étaient si forcés qu'ils ne pouvaient pas aisément s'attribuer à magnanimité.»

Il ne restait à la reine qu'une seule marche à suivre: brouiller Condé avec les frondeurs. Elle chargea dans le plus profond secret Servien et Lionne de lui faire des ouvertures. Elle lui offrit, sans qu'elle eût le moindre dessein de tenir cette promesse, l'échange de son gouvernement de Bourgogne pour celui de Guyenne, qui était bien plus important, et la Provence pour le prince de Conti à la place de la Champagne, sans' compter la forteresse de Blaye pour La Rochefoucauld, afin d'agrandir son gouvernement du Poitou. Ces offres furent bien accueillies. Condé, dans son aveuglement et son orgueil, n'avait

que du mépris pour les frondeurs, « qu'il considérait comme les derniers des hommes du monde et incapables de pouvoir la moindre chose contre lui! ».

Cependant le duc d'Orléans, poussé par le coadjuteur, dénonça au sein du Parlement les secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne, comme les continuateurs de la politique de Mazarin et les accusa formellement de travailler à le séparer du prince de Condé. Il fit plus, il demanda à la reine l'éloignement de Le Tellier; mais, enhardie par les dispositions secrètes de Condé, dont elle venait de s'assurer l'appui, elle opposa un refus formel à cette demande. Le Parlement avait adressé à la reine, comme nous l'avons dit, une remontrance pour que désormais les étrangers et les cardinaux fussent exclus des conseils de la couronne. C'était frapper du même coup que Mazarin le coadjuteur et Châteauneuf qui, tous les deux, ne désiraient le chapeau que pour être premiers ministres. Dès que la reine fut entrée en pourparlers avec M. le Prince, elle n'hésita plus et résolut d'obtenir cette satisfaction du Parlement (30 mars). En même temps elle fit entrer dans son conseil, avec le titre de secrétaire d'État, le comte de Chavigny, ami dévoué de Condé, et qui avait autrefois exercé les mêmes fonctions sous Richelieu. Le 3 avril, elle donna sa parole au Parlement de faire sceller la déclaration contre les cardinaux. Le président Molé, à cette occasion, n'avait pas épargné le coadjuteur, « disant de lui que c'était un esprit plein d'ambition et de desseins factieux,

<sup>1</sup> Mémoires de la duchesse de Nemours.

qui troublait la paix de la maison royale, et qu'il était juste de l'éloigner de l'espoir du ministère. Le duc d'Orléans en rougit deux fois. Il sentit que ces paroles s'adressaient à lui, et elles lui firent connaître que la reine n'était pas abandonnée 1... » Et lorsque la reine eut ordonné de sceller cette déclaration, « M<sup>mo</sup> de Chevreuse rougit à son tour, dit M<sup>me</sup> de Motteville qui nous fait assister à la scène, et je connus à son visage qu'elle voyait avec beaucoup de peine le coadjuteur et même le garde des sceaux de Châteauneuf exclus de pouvoir joindre le ministère à la calotte rouge... Cette cérémonie achevée, les princes s'en allèrent. Le duc d'Orléans avait de la douleur et de la tristesse dans le cœur, et le prince de Condé était content. Ce qui fâchait le duc d'Orléans à l'égard du coadjuteur lui donnait de la joie. » Le soir même, la reine faisait redemander les sceaux à Châteauneuf, pour les confier au président Molé, et elle rappelait dans son conseil le chancelier Séguier qu'elle avait autrefois sacrifié aux ressentiments de la Fronde. Cette révolution de palais surprit et irrita au dernier point les frondeurs. Ils se réunirent chez le duc d'Orléans, et le prince de Condé s'y rendit de son côté comme s'il n'eût participé en rien au coup d'État 2. Voici comment M<sup>me</sup> de Motteville raconte ce coup de théâtre qui faillit à tourner au tragique : «La nouvelle de la disgrace de cet homme (Châteauneuf) étant venue au Luxembourg, le duc d'Orléans en fut troublé d'une

<sup>1</sup> Mémoires de M=0 de Motteville.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La duchesse de Nemours dit que Condé resta tout simplement indifférent à cette décision, mais c'est une grave erreur.

manière toute terrible, et sa colère pensa causer d'étranges effets. Il fulmina contre la reine et jura qu'elle se ressentirait de cet affront. Le coadjuteur. ou Montrésor par son ordre, ou tous deux ensemble, dirent à ce prince que, puisque la reine avait osé faire des coups de régente, il devait en faire de lieutenant général du royaume. Ils proposèrent de faire prendre les armes aux bourgeois. Le duc de Beaufort offrit son crédit pour ce dessein. Ils dirent qu'il fallait animer la canaille, qu'il fallait aller au Palais-Royal enlever le roi, aller chez le premier président lui ôter les sceaux de force, et, s'il faisait quelque résistance, le tuer et le jeter par les fenêtres. Enfin, tout ce qui se peut imaginer de plus cruel, de plus violent, même contre la personne de la reine, fut proposé en cette occasion. Selon les apparences, l'exécution en fut ardemment désirée par le coadjuteur. Et sans doute que Châteauneuf aussi eut des mouvements fort criminels, ces deux hommes étant remplis l'un et l'autre des plus violentes passions qui puissent occuper le cœur humain. »

Lorsque le coadjuteur en vint à proposer de nouvelles barricades, Condé lui répondit en souriant qu'il n'aimait pas « la guerre des pavés et des pots de chambre », et Beaufort, à la grande surprise du duc d'Orléans et du coadjuteur, fit volte-face et se rangea à son opinion. Les amis de Condé n'avaient pas eu de peine à le détacher des frondeurs en lui prouvant que ceux-ci lui avaient caché plusieurs clauses de leur traité avec les princes. Le lendemain, 4 avril, Condé alla trouver son frère le prince de Conti, le railla de son amour et lui raconta impitoyablement tout ce que la chronique scandaleuse lui avait appris des visites nocturnes du coadjuteur à M" de Chevreuse. Puis, jetant brusquement le masque, sans prévenir aucun de ses parents et de ses amis, il envoya le président Viole, son familier, à la duchesse de Chevreuse pour lui annoncer la rupture du mariage projeté entre sa fille et le prince de Conti. Bien que l'on n'ait jamais su d'une manière nette et positive ce qui avait pu déterminer M. le Prince à en venir à cette extrémité, la reine et Mazarin avaient trop d'intérêt à ce que cette union n'eût pas lieu pour que l'on ne fasse pas remonter jusqu'à eux toutes les manœuvres pour la traverser. Ajoutez que Mare de Longueville, qui avait régné jusqu'alors sans partage sur le cœur du prince de Conti, eût été supplantée par M<sup>11</sup>° de Chevreuse et qu'elle n'épargna rien pour provoquer cette rupture; qu'enfin, le grand Condé, qui avait le défaut d'aimer un peu trop l'argent, n'était pas fâché de faire rentrer son frère dans la vie ecclésiastique. Le duc d'Orléans et le coadjuteur ressentirent vivement l'affront; la duchesse de Chevreuse et sa fille en furent transportées de colère et se répandirent en violents propos contre Condé qu'elles avaient tiré de prison, et qui leur témoignait sa reconnaissance par un tel outrage. Elles ne parlaient de rien moins que de le faire poignarder ou de le faire arrêter de nouveau.

La scandaleuse liaison du coadjuteur avec M<sup>11</sup> de Chevreuse avait été formée, qui le croirait? par la mère de cette princesse; la politique y avait eu bien plus de part que l'amour.

Il existe une fort curieuse lettre de Mazarin qui ne saurait laisser aucun doute sur ce point. Voici ce que, du lieu de son exil, il écrivait à la reine, peu de jours avant qu'il fût informé de la rupture du mariage: «Comme je disais un jour à M<sup>me</sup> de Chevreuse que je ne voyais pas comment la reine se pourrait assurer de l'esprit du coadjuteur, lorsque les princes furent arrêtés, et que je craignais fort qu'il manquerait bientôt, elle me fit confidence qu'elle le tiendrait par le moyen de sa fille, qui se conduirait en sorte à l'égard du coadjuteur, qu'elle lui donnerait de l'amour et le retirerait de celui qu'il avait pour M<sup>me</sup> de Guémené, ce qu'elle m'a confirmé plusieurs fois. Et, en effet, ladite dame l'a gouverné par là, ayant laissé la bride à sa fille, en sorte qu'elle donnait des rendez-vous, chez M<sup>m</sup> de Rhodes, au coadjuteur, qui ne laissait pas de la voir tous les jours à des heures indues à l'hôtel de Chevreuse. De façon que les médisants se sont empressés à dire que le mariage avec le prince de Conti ne pouvait faire qu'il ne fût très-bon, puisque le prêtre v avait passé 1. »

On peut juger des transports de rage du coadjuteur lorsqu'il apprit que le prince de Conti, en lui rendant sa maîtresse, reprenait en même temps ses prétentions au chapeau qu'il lui avait cédé. Ne voyant jour pour le moment à aucune espérance, il résolut de quitter momentanément la scène, et de se retirer dans son cloître, au moment de la semaine sainte, qui, nous dit-il dans ses Mémoires, lui ser-

<sup>1</sup> Mazarin à la reine, Bruth, avril 1631.

Pendant ce temps, le duc d'Orléans, conseillé par le coadjuteur, mettait pour unique condition de sa rentrée à la cour que l'on retirât les sceaux à Mathieu Molé pour les confier à Séguier. Moyennant cette concession, qui lui fut accordée, il souffrit sans mot dire la présence de Chavigny dans le ministère et le maintien des autres secrétaires d'État dont il avait demandé si impérieusement la révocation (15 avril). A quelques jours de là, pour donner pleine satisfaction au parti des princes et au parlement, la reine envoyait à cette compagnie une déclaration en vertu de laquelle les étrangers, même

naturalisés, ainsi que les cardinaux, étaient désormais exclus des conseils du roi. Le parlement se hata de l'enregistrer. Cet acte frappait aussi bien le coadjuteur et Châteauneuf que Mazarin, et les tenait, non moins que lui, écartés des affaires, s'ils parvenaient à conquérir le chapeau. Le résultat final de cette révolution de palais était tout au profit de la reine et de Condé. Tous les frondeurs, le coadjuteur en tête, avaient été honteusement

joués. A ce moment décisif, un peu d'habileté, de prudence et de modération eussent maintenu pour longtemps au pouvoir le vainqueur de Rocroy et de Lens. Il était entouré de tous les membres de sa famille, qui faisaient cause commune avec lui ; il avait pour lieutenants les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld; Turenne, désertant le camp des Espagnols. venait de lui offrir son épée. Il s'appuyait de plus sur la popularité du duc de Beaufort, qui avait aban-

donné les frondeurs. Plein de confiance en de tels appuis, Condé s'imagina qu'il n'avait plus qu'a parler en maître pour être obéi sur-le-champ. Servien et Lionne avaient eu la faiblesse de passer un traité avec La Rochefoucauld, par lequel ils s'engageaient, au nom de la reine, à livrer à Condé, en échange de son gouvernement de Bourgogne, celui Guyenne, dont la lieutenance serait réservée à La Rochefoucauld, avec le commandement de la ville de Blave, et le gouvernement de la Provence au prince de Conti. C'était, en quelque sorte, constituer au profit des deux frères un royaume du Midi qui, à un moment donné, pouvait se séparer de la France. Lorsque Mazarin vit Condé et les frondeurs aux prises, il feignit seulement alors de s'apercevoir du danger. Au risque de s'attirer l'inimitié de M. le Prince, qui, par ce même traité, s'était engagé sinon à favoriser son retour, du moins à ne pas s'y opposer et à en souffrir les conséquences, il refusa de ratifier le traité. « Le plus grand bonheur que le cardinal put avoir, écrivait-il à la reine le 12 mai, est que son retourn'a pas été stipulé dans un accommodement par lequel on accordait à M. le Prince des établissements au-delà de l'imagination et tels que, s'ils ont lieu, il est impossible que, tôt ou tard, il ne soit ruiné par le roi, ou qu'il ne se rende plus puissant aux dépens de Sa Majesté; car le cardinal, aimant comme il fait le service du roi, eût été au désespoir de se voir rétabli par un moyen qui est si préjudiciable à l'État. Ce qui pourrait arriver de mieux au roi et à la reine serait, s'il se rencontrait tels obstacles, que l'échange des gouvernements

promis par la reine n'eût pas lieu. Il n'y a rien que Sa Majesté ne doive faire pour cela, car ce sera une plaie qui saignera longtemps et qui peut-être sera fatale au roi. Plaise à Dieu que je sois un mauvais prophète! » Avant que la reine eût reçu cette noble lettre, qui l'eût déiournée peut-être d'une faute capitale, elle avait déjà consenti à l'échange, demandé par Condé, du gouvernement de Bourgogne dont il était en possession, contre celui de Guyenne qu'abandonna le duc d'Épernon pour passer à celui de Bourgogne (15 mai). Mais peu de jours après, cédant aux considérations que faisait valoir Mazarin, elle ne voulut donner aucune suite aux autres clauses du traité, et M. le Prince en fut transporté de fureur.

Cependant le coadjuteur, dans sa solitude, ne se contentait pas « de sifster ses linottes ». Par l'entremise de M<sup>mo</sup> de Chevreuse, qui avait soif de vengeance autant que lui, et qui avait conservé d'intimes relations avec Anne d'Autriche, il avait fait offrir de nouveau ses services à la reine et même au cardinal. Mazarin, en grand politique, oublia sur le champ ses griefs contre M<sup>mo</sup> de Chevreuse et contre le coadjuteur, afin d'avoir plus de force pour écraser son plus grand ennemi du moment. Cette fois, il voulut réparer la faute qu'il avait commise en se donnant deux adversaires à la fois. Il écrivit donc sur-le-champ à la reine ces lignes vraiment caractéristiques et qui devraient être sans cesse méditées par les hommes qui sont à la tête des affaires :

« ..... Pour le parti de M<sup>me</sup> de Chevreuse, le coadjuteur et les autres, qui ont à la tête Son Altesse Royale, je ne dis rien, parce que vous aurez su les offres qu'ils ont faites au cardinal, et la passion qu'ils ont de s'attacher à la reine pour se garantir de M. le Prince, qu'ils croient leur mortel ennemi, et pour s'en venger même, s'ils pouvaient..... Il ne faut pas que Sa Majesté ait aucun scrupule de se raccommoder avec des gens qui lui ont fait du mal et qu'elle a juste sujet de hair et de perdre, car les princes les plus sages en ont usé mille fois de la sorte, quand le bien de leur service l'a ainsi voulu. La règle de leur conduite ne doit jamais être la passion de la haine ou de l'amour, mais l'intérêt et l'avantage de l'État et le soutien de leur autorité 1/2

Une telle politique est d'autant plus digne d'être remarquée que, peu de temps auparavant, le 10 avril, Mazarin, encore sous la vive impression des coups terribles que lui avait portés le coadjuteur, avait envoyé de lui à la reine un portrait où il le peignait sous les traits les plus noirs, l'accusant de n'avoir aucune religion, aucune foi, et d'être le plus dangereux et le plus ambitieux des hommes.

Jamais la partie n'avait été plus belle pour le coadjuteur. Mazarin était exilé et M. le Prince irrémissiblement brouillé avec la reine. N'ayant pu trouver ni auprès de l'un ni auprès de l'autre une situation à la hauteur de ses vues ambitieuses, il résolut de les détruire l'un par l'autre et de se frayer à l'aide du duc d'Orléans une voie au ministère. Pour y parvenir, il ne cessa de provoquer en secret le Parlement à rendre de nouveaux arrêts contre le ministre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Brulh, 12 mai 1651.

<sup>2</sup> Mazarin à la reine, Bruth. 10 avril 1651.

exilé et d'offrir à la reine l'appui du duc d'Orléans et des frondeurs contre M. le Prince.

Écarter également du pouvoir Mazarin et Condé, établir sur leurs ruines le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, et diriger lui-même les affaires de l'État, en qualité de premier ministre, tel fut le plan que se proposa de suivre et que suivit jusqu'à la fin le coadjuteur.

Est-ce le coadjuteur qui fit les premières avances à la cour pour lui offrir ses services, ou bien est-ce la reine qui tenta la première de le gagner à sa cause? Nous n'hésitons point à adopter le récit de M<sup>mo</sup> de Motteville, lorsqu'elle nous assure que ce fut Retz qui « fit parler à la reine par tous ses amis et amies pour tâcher de se raccommoder avec elle », et à suspecter celui de Retz lorsqu'il nous affirme que ce fut la reine au contraire qui employa pour l'attirer à elle les offres les plus séduisantes. « La reine en ce temps-là, nous apprend la véridique amie d'Anne d'Autriche, me dit un jour parlant du coadjuteur, qu'il lui faisait parler par tout le monde, que M<sup>mo</sup> la duchesse d'Aiguillon la pressait de lui pardonner, et de se servir de lui pour se retirer de l'état où elle était. Elle ajouta ces mêmes mots : qu'elle voyait bien qu'elle avait raison, que la politique le voulait ainsi, mais qu'elle avait une telle horreur de cet homme, qu'il lui était impossible de s'y résoudre. Je la pressai de feindre en cette occasion, de ne point écouter son ressentiment, quoique raisonnable, afin qu'elle pût être bientôt en état d'agir librement sur l'amitié et sur la haine. » Plus tard, Marie-Antoinette témoignait la même répul-

sion pour Mirabeau et se révoltait à la seule pensée d'accorder une entrevue au monstre. Anne d'Autriche fut, comme Marie-Antoinette, obligée d'en venir là. « Quelque temps après, ajoute M<sup>mo</sup> de Motteville, témoin oculaire dont l'autorité est du plus grand poids, la reine fut presque forcée d'avoir commerce avec le coadjuteur, pour voir si elle pourrait, par le déréglement de ses passions, trouver quelque remède à ses propres maux. Hugues de Lionne le vit par son ordre : je pense que ce fut chez Montrésor. Les propositions furent cruelles du côté du coadjuteur contre la vie de M. le Prince. Elles furent telles, que la reine, qui était bonne et généreuse, ne les put aprouver, et l'aversion qu'elle en témoigna ralentit ces sortes de conférences.... La reine ne voulut point de repos en se défaisant d'un ennemi par des voies iniques. Une princesse chrétienne, qui avait de la modération et de la vertu, n'était pas capable de sympathiser en rien avec des sentiments aussi emportés que l'étaient ceux du coadjuteur. La piété que son caractère lui devait inspirer, et les vertus morales dont il faisait profession, ne s'accordaient guère avec l'ambition, qui ne lui permettait de sentir que ce qui pouvait contribuer à la satisfaire. Son grand désintéressement et ses autres qualités, qui lui donnaient tant d'amis, leur pouvaient faire croire que, s'il désirait du bien, ce n'était que pour leur en faire part. »

L'accusation portée contre Retz par M<sup>mo</sup> de Motteville d'avoir offert à la reine de faire assassiner Condé, nous paraît fondée sur la vérité même. Retz soutient au contraire, dans ses Mémoires, comme nous le verrons bientôt, que ce fut la reine qui lui fit cette horrible proposition; mais on sait à quoi s'en tenir sur la véracité de Retz. S'il fallait l'en croire, ce n'est pas lui qui aurait fait le premier des avances à la cour, mais c'est la reine qui lui aurait envoyé le maréchal du Plessis, pour lui offrir, sans préambule et à brûle-pourpoint, le titre de premier ministre 1. C'est ici que nous allons surprendre notre habile conteur en flagrant délit d'invention. Lorsque le maréchal du Plessis fut entré, « il m'embrassa en me disant : « Je vous salue comme notre ministre. » Comme il vit que je souriais à ce mot, il ajouta: « Non, je ne raille point, il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La reine me vient de commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains sa personne, celle du roi son fils et sa couronne... Il me conta ensuite tout le prétendu traité de

<sup>1</sup> Guy Joly dit formellement dans ses Mémoires que ce ut Lionne, secrétaire des commandements de la reine, « qui fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur »; que Lionne. « pour cet effet, se rendit secrètement chez le comte de Montrésor. où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joly, qui l'y accompagna » - « Ces messieurs, ajoute Guy Joly, témoin oculaire, dont tout nous atteste sur ce point la véracité, après une conférence de trois heures, ajustèrent facilement toutes choses et convinrent d'une union parfaite et de bonne foi, moyennant la prison de M. le prince. Après quoi, le coadjuteur promit, au nom du parti, de travailler au retour du cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du parlement tels avis qu'il lui plairait, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions, et le sieur de Lionne s'engagea, au nom du cardinal, à procurer toutes sortes de graces au coadjuteur et à ses amis.... Ce recit nous paraît des plus veridiques, et le lecteur trouvera sans doute quelque intérêt à le rapprocher de celui de Retz, qui fourmille d'inventions.

M. le Prince avec Servien et Lionne.... Il me dit que le cardinal avait mandé à la reine que, si elle ajoutait le gouvernement de Provence à celui de Guvenne, sur lequel elle venait de se relacher, elle était déshonorée à tout jamais, etc., etc.; que le cardinal ajoutait : « qu'il aimait mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte que de consentir que la reine contribuât elle-même à cette diminution, et particulièrement pour la considération de lui, Mazarin. » Jusqu'ici le récit de Retz est parfaitement conforme à la vérité. La lettre existe, nous l'avons retrouvée dans les archives du ministère des affaires étrangères, et nous l'avons mise sous les yeux du lecteur. Retz jusqu'ici en donne le sens, sans la citer textuellement. Mais tout ce qui suit, tout le surplus qu'il prétend avoir été contenu dans cette même lettre, écrite de la main du cardinal, et que le maréchal du Plessis mit sous ses yeux, est une pure invention. « Je ne me ressouviens pas, dit Retz, d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire ostensive. Ce n'est pas de ce qu'elle n'était pas en chiffre, car elle était venue par une voie si sûre, que je ne m'en étonnai pas, mais elle finissait ainsi: «Vous savez, Madame, que le plus capital ennemi que j'aie au monde est le coadjuteur; servezvous-en, Madame, plutôt que de traiter avec M. le Prince aux conditions qu'il demande; faites-le cardinal, donnez-lui ma place, mettez-le dans mon appartement; il sera peut-être à Monsieur plus qu'à Votre Majesté; mais Monsieur ne veut point la perte de l'État; ses intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. Enfin tout, Madame, plutôt que d'accorder à

M. le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims 1. » « Voilà la lettre du cardinal, ajoute Retz; je ne me ressouviens peut-être pas des paroles, mais je suis assuré que c'en était la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis dans mon ame de cette lettre. Je témoignai au maréchal que je la croyais très-sincère, et qu'il ne se pouvait, par conséquent, que je ne m'en sentisse très-obligé; mais comme, dans la vérité, je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la cour, je me résolus aussi, sans balancer, d'en user de même du mien, de ne pas accepter le ministère, et d'en tirer, si je pouvais, le cardinalat. »

Il est parfaitement vrai que dans une et même dans plusieurs de ses lettres, que nous citons, Mazarin conseille à la reine de ne consentir à aucun prix à donner le gouvernement de la Guyenne au prince de Condé, tandis que le prince de Conti aurait celui de Provence. Mais dans aucune de ces lettres il n'est question de confier la direction du ministère au coadjuteur ni même de lui donner le chapeau. Mazarin ne cesse, au contraire, de dire, dans toute cette partie de sa correspondance, qu'il ne faudra

<sup>1 «</sup> Mazarin, dit Victor Cousin, écrivit à la reine une lettre qu'elle devait montrer à Retz, et que Retz, tout fin qu'il était, est la bonhomie d'admirer, son ambition et son-amour propre ne lui laissant pas voir le piège qu'on lui tendait. » (Madame de Longueville pendant la Fronde.) La fin de cette lettre dans laquelle Mazarin aurait offert le ministère au coadjuteur est une pure invention de celui-ci. Elle n'a jamais existé. Ce n'est donc pas Retz qui a éte la dupe de Mazarin, mais c'est l'illustre écrivain que nous venons de citer, qui s'est laissé prendre aux contes de Retz.

accorder de grâce d'aucune sorte au coadjuteur que lorsqu'il lui aura donné, ainsi qu'à la reine, des gages certains, des garanties publiques de son dévouement.

Nous avons parcouru attentivement toutes les lettres de Mazarin, déposées, soit aux archives du ministère des affaires étrangères, soit à la bibliothèque nationale dans les fonds Colbert et Baluze, soit dans d'autres dépôts, et nous pouvons affirmer qu'il n'en existe aucune dans laquelle il ait conseillé la chose du monde à laquelle il eût répugné le plus, c'est-à-dire de céder sa place au coadjuteur.

Suivons le récit de cette scène si vivante, si naturellement contée qu'on a besoin, pour en douter. d'avoir sous les yeux les preuves matérielles qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de Retz. « Je répondis au maréchal du Plessis que j'étais sensiblement obligé à la reine, et que, pour lui marquer ma reconnaissance, je la suppliais de me permettre de la servir sans intérêt; que j'étais très-incapable du ministère pour toute sorte de raisons; qu'il n'était pas même de la dignité de la reine d'y élever un homme encore tout chaud et tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que ce titre même me rendrait inutile à son service du côté de Monsieur et encore beaucoup davantage de celui du peuple... » On sait le reste. Pour laisser croire que son désintéressement fut poussé jusqu'à la magnanimité, Retz suppose que ce fut lui qui indiqua Chateauneuf comme le successeur désigné de Mazarin, bien qu'il sût, à ne pas en douter, que l'ambitieux vieillard l'avait secrètement miné à Fontainebleau pour empêcher sa nomination au cardinalat. D'après

le récit de Retz, le maréchal l'engagea à rendre visite à la reine, et comme il hésitait, le maréchal « jeta sur la table un papier, en disant : « Tenez, « lisez, vous fierez-vous à cela? » C'était un écrit signé de la reine, poursuit Retz, qui me promettait toute sûreté, si je voulais aller au Palais-Royal. » Retz, s'il faut l'en croire, baisa le billet avec un profond respect et le jeta au feu, en disant : « Quand me voulez-vous mener chez la reine? » A minuit, il se rendit au cloître Saint-Honoré et par un escalier dérobé il fut mené au petit oratoire de la reine. Poursuivant sa comédie, il nous assure qu'elle n'oublia rien pour lui « persuader de prendre le titre de ministre et l'appartement du cardinal au Palais-Royal », mais que lui, comprenant qu'elle avait plus que jamais Mazarin « dans l'esprit et dans le cœur », jugea prudent de ne pas céder à ses instances. Et ici, Retz va rentrer pleinement dans la vérité, lorsqu'il nous assure que la reine « lui montra de nouveau le cardinalat, mais comme prix des efforts qu'il ferait pour le rétablissement de Mazarin ». Tous les témoignages contemporains confirment cette partie de son récit. Il fit à la reine un trèshabile discours, rempli de ménagements infinis pour ne la blesser en rien. Il 1ui insinua que le meilleur moyen de sauver la royauté était qu'elle renonçat au cardinal. Il lui jura qu'il avait « une passion violente de racheter par ses services » ce que le malheur des temps l'avait contraint de faire; il essaya de lui persuader que le seul moyen de la servir auprès du duc d'Orléans et du peuple, c'était qu'il ne se réconciliat pas avec le cardinal.

« La reine, poursuit-il, se mit en colère, elle me dit que Dieu protégerait et ses intentions et l'innocence du roi son fils, puisque tout le monde l'abandonnait. Elle fut plus d'un demi-quart d'heure dans de grands mouvements dont elle revint après assez bonnement. Je voulus prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avais commencé; elle m'interrompit en me disant : « .... Je fais tout pour vous; je vous ai offert place dans le conseil, je vous offre la nomination au cardinalat; que ferez-vous pour moi? — Si Votre Majesté, Madame, lui répondis-je, m'avait permis d'achever ce que j'avais tantôt commencé, elle aurait déjà vu que je ne suis pas venu ici pour recevoir des grâces, mais pour essayer de les mériter. » Le visage de la reine s'épanouit à ce mot. « Et que ferez-vous? me dit-elle fort doucement.— Votre Majesté me permet-elle, lui répondis-je, de dire une sottise? parce que ce sera manquer au respect que l'on doit au sang royal. — Dites, dites, reprit la reine, même avec impatience. — J'obligerai, Madame, lui repartis-je, M. le Prince de sortir de Paris devant qu'il soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur des demain. » La reine, transportée de joie, me tendit la main en me disant : « Touchez là, vous êtes après-demain cardinal, et, de plus, le second de mes amis. »

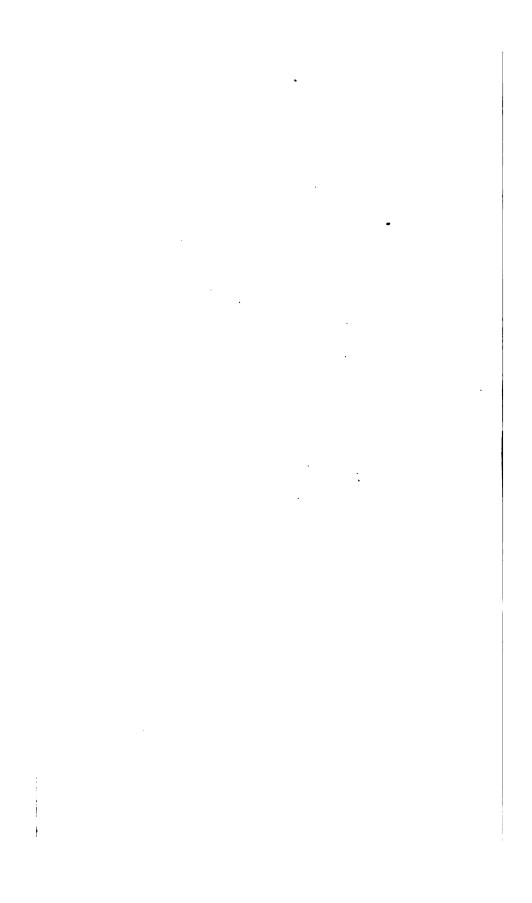
« Elle entra ensuite dans les moyens; je les lui expliquai. Ils lui plurent jusques à l'emportement. Elle eut la bonté de souffrir que je lui fisse un détail et une manière d'apologie du passé. Elle conçut ou elle fit semblant de concevoir une partie de mes raisons; elle combattit les autres avec bonté et douceur; elle revint ensuite à me parler du Mazarin, et à me dire qu'elle voulait que nous fussions amis. Je lui fis voir que je me rendrais absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchât cette corde; que je la conjurais de me laisser le caractère de son ennemi. « Mais vraiment, dit la reine, je ne crois pas qu'il v ait jamais eu une chose si étrange : il faut, pour me servir, que vous demeuriez ennemi de celui qui a ma confiance? — Oui, Madame, lui répondis-je, il le faut,... l'on est tombé dans un temps où un homme de bien a quelquefois honte de parler comme il y est obligé... » Non-seulement la scène est vraisemblable, mais, sauf le point du ministère. elle porte avec elle tous les caractères de la vérité. Plus tard, Mirabeau, dans ses entrevues secrètes avec Marie-Antoinette, lui donnait l'assurance de son plus entier dévouement, tout en se réservant le droit de tonner contre la cour, afin de ne rien perdre de sa popularité. Il s'était inspiré sans aucun doute de la lecture des Mémoires de Retz aussi bien que de la nécessité des circonstances.

Dans cette entrevue, la reine engagea le coadjuteur à se concerter avec la palatine, alors fort mécontente du prince de Condé, sur les négociations à entamer avec le cardinal. Elle lui assura que c'était Mazarin lui-même qui avait proposé de le nommer au cardinalat. Elle se plaignit amèrement des insolences et des bravades de Condé. « Devant qu'il soit

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plus d'une fois Mirabeau, dans sa Correspondance avec le comte de La Marck, fait allusion aux Mémoires de Retz qui devaient être un de ses livres de chevet.

huit jours, Madame, reprit le coadjuteur, M. le Prince ne vous bravera plus. Votre Majesté veut attendre des nouvelles de M. le cardinal pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur de me promettre; je la supplie très-humblement de me permettre que je n'attende rien pour la servir. »

Sur ce mot chevaleresque, le coadjuteur sortit de l'oratoire, mais elle le rappela. « Souvenez-vous bien, lui dit-elle, que c'est M. le cardinal qui m'a fait instance de vous donner la nomination. — Je m'en sens très-obligé, lui répondit le coadjuteur, et je lui en témoignerai toujours ma reconnaissance, en tout ce qui ne sera pas contre mon honneur. Mais Votre Majesté sait ce que je lui ai dit d'abord, et je la puis assurer que je la tromperais doublement si je lui disais que je la puis servir pour le rétablissement de M. le cardinal dans le ministère. » La reine rêva un peu et dit au coadjuteur d'un air assez gai : «Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la palatine; bonsoir. Que je sache la veille du jour que vous irez au palais. » Retz n'emportait qu'une promesse dont l'exécution était subordonnée aux services qu'il rendrait à la reine et à Mazarin. Lorsqu'il affirme qu'il se prononça si ouvertement, dans ces premiers pourparlers, contre le retour du cardinal, il en impose évidemment à ses lecteurs, car il résulte de plusieurs lettres de Mazarin que ce fut lui-même, dès le début, qui fit des offres de faciliter ce même retour. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'il fit volte-face. Il a donc fait une confusion volontaire de dates pour mettre à couvert sa bonne foi.



## CHAPITRE VI

Admirable maxime de Retz. — Ses visites nocturnes à la princesse palatine. — Exigences de Condé. — Refus de la reine de lui céder le gouvernement de la Guyenne. - Mazarin conseille à la reine de se rapprocher des Frondeurs et surtout du coadjuteur. - Il engage en même temps Lionne à faire arrêter le coadjuteur si celui-ci refuse de se rallier à sa cause. — Assemblées extraordinaires de ... la noblesse et du clergé. — Vœux exprimés pour la convocation des États généraux. - Consentement de la reine à cette convocation à partir de la majorité du roi. - Défiance qu'inspire le coadjuteur à Mazarin. - Ne rien lui accorder d'avance est le fond de toutes les instructions du ministre exilé. — Surveillance exercée sur les Frondeurs par ordre de Mazarin. — Sage conseil qu'il donne à la reine de s'enfuir de Paris avec le jeune roi pour réduire les Frondeurs à l'impuissance. — Retz fait garder les portes de Paris. - Lettre de Mazarin à Lionne : plan de conduite que doit suivre la reine. — Portrait du duc de Beaufort par Mazarin. — Refus du coadjuteur de donner publiquement son adhésion au retour du ministre banni. - Offres du coadjuteur à Mazarin de faire arrêter de nouveau le prince de Condé. - Conférences secrètes du coadjuteur avec la reine. — Conseil donné par Mazarin d'arrêter Condé au Palais-Royal. - Négociations secrètes de Condé avec les Espagnols; son projet de se rendre maître de la personne du roi. — Le projet d'arrestation de Condé révélé par Lionne à un ami de ce prince. - Nouveau conseil donné par le coadjuteur d'exécuter ce projet. - Condé, averti, s'enfuit à Saint-Maur. -Ses plaintes portées au Parlement. — Condé demande le renvoi de Le Tellier, de Servien et de Lionne. - Déclaration de la reine. -Le coadjuteur demande l'éloignement de Le Tellier, de Servien et de Lionne, et la confirmation par la reine de sa déclaration contre Mazarin. - Renvoi des trois secrétaires d'État. - Nouvelles exigences de Condé. - Le coadjuteur et Châteauneuf conseillers de la reine, sans porteseuille. - Conseil de Mazarin de n'accorder aucune grace au coadjuteur qu'il n'ait exécuté ses promesses. --

Son offre au coadjuteur de lui faire obtenir le chapeau, à la nomination du roi de Pologne, à condition qu'il se rendra à Rome. — Profondes réflexions politiques de Mazarin. — Retz refuse l'offre du chapeau dont peut disposer le roi de Pologne.

Le lendemain de son entrevue avec la reine, le coadjuteur en conta le détail au duc d'Orléans, qui le blâma, s'il faut l'en croire, d'avoir refusé le ministère et l'appartement du Palais-Royal. « Il me gronda, dit Retz, en me disant que la reine était une femme d'habitude, dans l'esprit de laquelle je me serais peut-être insinué. » A ce propos, il laisse tomber de sa plume une maxime admirable de portée et de justesse, comme la plupart de celles que l'on trouve dans ses Mémoires: « L'on ne se doit jamais jouer avec la faveur: l'on ne la peut trop embrasser, quand elle est véritable; l'on ne s'en peut trop éloigner quand elle est fausse. » Il ne fut pas toujours aussi sage, comme nous le verrons bientôt.

Suivant les conseils de la reine, il se rendit la nuit chez la princesse palatine, et il n'en sortit « qu'un moment avant la pointe du jour ». Il trouva la princesse fort ulcérée contre Condé pour avoir rompu le mariage de M<sup>110</sup> de Chevreuse avec son frère le prince de Conti, qu'elle avait proposé la première, et pour n'avoir pas usé de son crédit afin de faire obtenir la surintendance des finances au marquis de la Vieuville, dont la princesse avait le fils pour amant. Retz promit à Anne de Gonzague de faire tous ses efforts pour que ce manque de foi fût suivi d'une éclatante réparation, et la princesse lui

jura, de son côté, de ne rien négliger pour lui faire obtenir la pourpre. « Nous nous tînmes fidèlement parole de part et d'autre, dit Retz, et je crois, dans la vérité, lui devoir le chapeau, parce qu'elle ménagea si adroitement le cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec toutes les plus mauvaises intentions du monde, de le laisser tomber sur ma tête. Nous concertames, cette nuit-là et la suivante, tout ce qu'il y avait à régler touchant le voyage de Bartet (agent de Mazarin, qui devait se rendre auprès de lui, à Brülh). La palatine écrivit par lui une grande dépêche en chiffre au cardinal, qui est une des plus belles pièces qui se soit peut-être jamais faite; elle lui parlait, entre autres, du refus que j'avais fait à la reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement, si habilement, qu'il me semblait à moi-mème que ce fût la chose du monde qui lui fût la plus avantageuse. »

Ne nous laissons point éblouir par ces habiletés de langage et soyons bien certains, le caractère de Retz étant donné, que s'il était capable d'user des plus perfides manœuvres pour empêcher le retour du cardinal, il ne fut pas assez maladroit pour dire en face à la reine, de qui seule dépendait sa nomination au cardinalat, qu'il ne voulait absolument rien faire pour faciliter le retour de son favori. Il est encore plus invraisemblable de supposer qu'il ait pu engager la palatine à faire une telle déclaration au cardinal au moment même où il espérait de lui le chapeau. Retz n'a parlé ainsi que pour sauver les apparences de la bonne foi et pour donner le change à ses lecteurs sur l'odieux de sa conduite.

Cependant, peu de jours après avoir été mis en possession du gouvernement de Guyenne, M. le Prince avait réclamé avec hauteur l'accomplissement des autres clauses de son traité, en faveur de son frère et de La Rochefoucauld. Mais Anne d'Autriche, s'étant pénétrée des sages conseils de Mazarin, refusa de souscrire à ces nouvelles demandes, ce qui renouvela tous les ressentiments de M. le Prince. Il cessa de rendre visite à la reine et affecta de se montrer fréquemment au Luxembourg, chez le duc d'Orléans, et dans les rues avec une nombreuse suite. Au milieu de ces dispositions hostiles, il était fortement travaillé par M<sup>\*\*</sup> de Longueville pour entrer en négociation avec les Espagnols, qu'elle avait engagés en faveur des princes par un traité, lors de leur prison. Mazarin, tenu au courant des dangers de la couronne, écrivait à la reine, à la date du 19 mai, une importante dépêche dans laquelle il l'engageait à se rapprocher des frondeurs, afin de contrebalancer l'influence du parti des princes. « Sachant, comme l'on sait, lui disait-il, la haine que M. le Prince a contre M. de Châteauneuf, M<sup>me</sup> de Chevreuse et le coadjuteur, et particulièrement contre ces deux derniers, et eux contre lui, on leur peut dire qu'il est nécessaire, dans la conjoncture présente, pour ne perdre pas l'État,... que tout le monde soit uni et agisse de concert pour ce qui me regarde, mais qu'ils doivent être assurés que la reine proportionne son affection et sa reconnaissance à la chaleur avec laquelle les uns et les autres serviront. Par ce moven, on excitera le coadjuteur et M<sup>m</sup> de Chevreuse à bien faire, à se remettre dans les bonnes grâces de Sa

Majesté, et il y a apparence qu'ils seront d'autant plus de cet avis qu'ils croiront que l'ambition et la conduite de M. le Prince désobligera Leurs Majestés, et ainsi ils seront vengés par lui-même du mal qu'ils prétendent en avoir reçu... Le coadjuteur demeurant à Paris et étant sans doute capable de faire du mal, il le faut ménager par des voies qu'on jugera les plus propres, aussi bien que les autres qui pourraient être contraires à ce qu'on projette, mais je proteste que je serai bien plus content, éloigné comme je suis, que si je retournais par quelque moyen qui, n'étant pas du service de Leurs Majestés, me pût être reproché et qui me causat de l'inquiétude et du regret toute ma vie... Il faut seulement de la chaleur et de l'application, de quoi je suis certain que la princesse palatine ne manquera pas... » En attendant, Mazarin demandait à la reine pour l'adroite princesse une pension de vingt mille livres et, par anticipation, la surintendance de la maison de la future reine. En même temps, il lui conseillait de ménager le plus possible le prince de Condé et même de lui témoigner de la confiance 1. A quelques jours de là, il écrivait à Lionne qu'il serait utile d'user de moyens violents envers M<sup>me</sup> de Chevreuse et le coadjuteur, si l'on ne parvenait pas à les rallier entièrement à ses intérêts. « Le plus grand bonheur, lui disait-il, qu'on pût avoir, serait que les soupçons que j'ai de M. le Prince n'eussent aucun fondement, qu'il voulût bien se lier avec la reine, la satisfaisant en ce qui me regarde, le pouvant avec beaucoup de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII. Mazarin à (Lionne), 29 mai 1651.

sûreté et d'avantage pour lui, et se contenter de jouir en repos et en toute sûreté, avec les bonnes grâces de son maître, des établissements qu'il a, d'autant plus qu'il ne se trouvera jamais que ni prince du sang, ni même fils de France, ait rien eu d'approchant. Et, en ce cas, si M. le duc d'Orléans et les frondeurs refusaient de se joindre, nonobstant ce qu'a fait proposer M. de Châteauneuf pour mon retour, il faudrait, de concert avec M. le Prince. résoudre mûrement et dans le dernier secret les moyens de mettre le coadjuteur tout à fait hors d'état de faire du mal (c'est-à-dire de le faire arrêter) et envoyer bien loin M<sup>me</sup> de Chevreuse et M. de Châteauneuf, parce qu'alors on s'emparerait aisément de l'esprit de M. le duc d'Orléans, et l'on éluderait les États 1... »

Des assemblées extraordinaires de la noblesse et du clergé avaient eu lieu à Paris depuis quelques semaines; elles avaient émis avec insistance le vœu que les États généraux fussent convoqués dans le plus prompt délai. Le Parlement, la reine et Mazarin s'étaient montrés fort peu disposés à faire droit à cette demande, de peur que l'on ne proposat dans l'assemblée des États quelques mesures énergiques et décisives. Mais la noblesse et le clergé avaient montré une telle fermeté, que la reine finit par se rendre à leurs instances, et il fut décidé que les États seraient convoqués, mais seulement quelques jours après la majorité du roi. La reine espérait ainsi

<sup>1</sup> Mazarin à (Lionne), 9 juin 1651. Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII.

neutraliser en partie leur action. Malgré cette assurance formelle, la cour trouva moyen de ne jamais les convoquer. Mazarin tenait avant tout à les éluder, car il redoutait, à bon escient, la grande influence qu'y aurait exercée le coadjuteur, qui n'était pas homme à soumettre aux États des projets favorables au retour du ministre exilé.

« Les États se tenant, écrivait Mazarin à Lionne, assurez-vous que M. le duc d'Orléans et les frondeurs y auront plus de pouvoir que la reine et peutêtre quand elle aurait même M. le Prince de son côté, car il ne faut pas douter, qu'à l'heure que nous parlons, on ne pratique, sous le nom de Son Altesse royale, par divers ressorts, tous les députés qui doivent y avoir séance, avec les instructions et par les artifices du coadjuteur et de sa cabale, qui attaquera un chacun par son faible, et il n'y aura belle parole, grâce, avantage ou menace qu'il ne fasse pratiquer de la part de sadite Altesse Royale pour gagner lesdits députés 1... » De son côté, Mazarin ne négligeait rien, sinon pour rallier à sa cause le coadjuteur (ce qu'il ne crut jamais au fond bien praticable), au moins pour interrompre ses manœuvres souterraines. Le 14 juin, il écrivait à Lionne de faire tous ses efforts pour gagner le poëte Ménage, un des familiers et commensaux du prélat\*. « Je n'ai jamais douté, lui disait-il dans une autre lettre en date du 4 juillet, que les frondeurs ne traitassent plus volon-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mazarin à (Lionne), 9 juin 1651. Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mazarin à Lionne, 14 juin 1651. Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII.

tiers avec vous qu'avec qui que ce soit, sachant fort bien que la reine ni le cardinal ne vous dédiraient de ce que vous ajusterez, et vous voyez que je jugeais bien mieux sur cela que vous n'avez fait. puisque vous croyez devoir être sacrifié, si on concluait quelque chose avec lesdits frondeurs 1... »

Mazarin n'eut jamais une pleine confiance dans la bonne foi du coadjuteur, et, en conseillant de traiter avec lui, il recommandait par-dessus tout que rien de ce qu'il demandait ne lui fût accordé d'avance. C'est là le fond de toutes ses instructions. « Vous connaissez M. le coadjuteur et ses associés aussi bien que personne, disait-il à son confident dans la même lettre. C'est pourquoi je pourrai me dispenser de vous rien marquer là-dessus. Néanmoins, pour ma satisfaction, je vous dirai qu'il faut traiter avec eux comme avec des personnes qui, si elles reconnaissent pouvoir trouver mieux leur compte manquant à ce qu'elles ont promis, ne seront nullement embarrassées à le faire, et, après ce que nous avons vu, on se moquerait de nous avec beaucoup de raison, si on se laissait rattraper une seconde fois, ce qui arriverait peut-être avec plus grand préjudice pour la reine que la première, parce qu'ils auraient mieux pris leurs mesures. » Et Mazarin ajoutait ces instructions et ces réflexions, dont les événements devaient si bien montrer la justesse : « Souvenezvous en outre de ce que je vous ait dit et que j'ai bien expliqué en détail à l'abbé Fouquet, que tout ce que le coadjuteur et les autres promettront et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mazarin à Lionne, 4 juillet 1651. Archives du ministère des affaires étrangères, France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII.

qui devra être fait après qu'ils seront venus à bout des choses qu'il prétendent, ne s'exécutera pas, et [ils] trouveront mille raisons pour montrer que c'est le service de Leurs Majestés qui l'empèche. Et faisant agir M. le duc d'Orléans, comme bon leur semblera, ils viseront à empiéter plus que jamais sur l'autorité de Leurs Majestés et mettre les choses au point d'être les tout-puissants, éloignant et perdant tous ceux qui leur pourraient faire obstacle. Et vous devez considérer que, s'ils ont entrepris pendant que j'avais l'honneur d'être auprès de la reine et sont venus à bout par leur cabale de m'en éloigner, il leur sera bien plus aisé, quelque chose qu'ils promettent au contraire, d'empêcher mon retour, afin que n'ayant pas l'obstacle de M. le Prince dans la poursuite de leur dessein, ils puissent aussi être délivrés de celui que je leur pourrais faire dans l'esprit de la reine par la créance que Sa Majesté me fait l'honneur d'avoir en moi. Et faisant semblant de souhaiter mon retour auprès de Leurs Majestés avec passion et de travailler pour cet effet, ils feront eux-mêmes remuer et crier les peuples et les parlements là-dessus, afin que cela leur serve d'excuse s'il ne leur est pas possible d'effectuer ce qu'ils auront promis... » Jamais prédiction ne se réalisa mieux de point en point; jamais la politique du coadjuteur ne fut mieux percée à jour.

« C'est pourquoi, poursuit Mazarin, ce sera un mauvais conseil si on se résout à leur donner présentement ce qu'ils demandent, pour attendre après l'exécution de ce qu'ils promettront, à moins d'avoir de telles sûretés que, par leur propre intérêt, ils seront obligés de tenir ponctuellement leurs promesses. J'estime donc que ce doit être là la principale application... »

Mazarin conseillait à Lionne de surveiller de près les frondeurs, afin que le projet de mariage du prince de Conti avec M<sup>11e</sup> de Chevreuse ne se renouât pas, sans qu'il en fût averti. Il l'engageait à ne rien négliger pour gagner le duc de Bouillon et Turenne, que l'on disait mécontents de M. le Prince, et le président Molé, qui n'avait pas eu non plus à se féliciter de son appui lorsque les sceaux lui avaient été si brusquement enlevés.

Mazarin donnait à Lionne, dans cette même dépêche, un conseil d'une importance capitale et à la réalisation duquel il attachait avec raison le salut de la royauté et le rétablissement de son propre pouvoir. C'était de déterminer la reine à fuir de Paris au plus tôt avec le jeune roi et de laisser les princes, le Parlement et les frondeurs s'user au milieu de leurs intrigues, sans qu'ils pussent s'appuyer désormais sur l'autorité royale.

De son côté, Retz avait si bien compris que, sans le séjour de la reine à Paris, c'en était fait de la Fronde, qu'il avait fait battre le rappel, comme nous l'avons dit, et garder les portes de la ville pour retenir cette princesse prisonnière.

« La meilleure nouvelle que je pourrai recevoir, disait Mazarin à Lionne dans la même dépêche, sera celle que Leurs Majestés soient hors de Paris. Si on s'ajuste avec M. le duc d'Orléans, on le pourra faire sans que qui que ce soit en dise le moindre mot. Et si l'accommodement ne se fait, il est encore plus néces-

saire d'être hors de Paris. Pour moi, je vous avoue que je serai dans les dernières inquiétudes jusqu'à tant que cela soit, car il me semble qu'il n'y a rien de si évident que les plus grands maux qui peuvent arriver ne seraient pas considérables et on y remédierait aisément, Leurs Majestés étant à la campagne, et les petits peuvent devenir bien grands et dangereux, étant à Paris. Les malintentionnés, ceux qui se veulent rendre considérables, et presque toute la cour, travailleront sans doute par diverses raisons à l'empêcher, les uns pour leur commodité, les autres par espérance de pouvoir par leur cabale mettre en état Leurs Majestés de consentir à ce qu'ils voudront, et d'autres pour faire leurs affaires sous prétexte qu'ils sont capables de servir.

« Enfin, Leurs Majestés hors de Paris, les intrigues diminueront de moitié, les armées se conserveront et s'échaufferont de plus en plus pour leur service et beaucoup de monde se rendra auprès d'elles, lesquelles pourront prendre telle résolution que bon leur semblera sans aucune crainte. Et quant à moi, je crois que d'être à Paris ou dehors, c'est tout de même que d'être en prison ou en liberté, c'est d'avoir crainte de tout, ou de faire tout craindre, c'est ne pouvoir presque rien ou tout pouvoir, c'est enfin être roi et maître en effet, ou en avoir seulement le nom, et être sujet à la volonté de ceux qui, ayant failli, ont intérêt par toutes sortes de voies d'abattre l'autorité royale. »

Jamais Mazarin n'avait fait preuve de plus de sagacité, de sagesse et de prévoyance.

« Si on peut sortir pour s'approcher de la fron-

tière, poursuivait-il, comme on a fait les autres années avec beaucoup d'utilité, le prétexte du sacre ne peut manquer, sans qu'on doive appréhender pour cela que personne y trouve à redire et qu'on fasse du bruit, puisqu'il paraît que tous les peuples souhaitent de voir le roi sacré. Et d'autant plus la reine verra de cabales dans le Parlement, rencontrera de difficultés à gagner Son Altesse Royale et les frondeurs, et verra M. le Prince procéder comme il fait, [d'autant plus] elle doit songer à sortir de Paris avec le roi par quelque moyen que ce puisse être, car assurément, en l'état où elle est, elle doit tout craindre et pourrait se repentir hors de temps de ne l'avoir pas fait, avec beaucoup de déplaisir du préjudice qui serait arrivé au roi, à l'État et à sa personne. »

Et Mazarin donnait le conseil à la reine de quitter Paris le plus promptement possible, lors même qu'elle traiterait avec les frondeurs, car il ne doutait pas qu'ils ne voulussent la garder en ce cas auprès d'eux comme otage, afin de couvrir tous leurs actes et tous leurs projets de la sanction royale « Il ne faut pas moins sortir, ajoutait le ministre exilé, ni avec moins de diligence, si l'on conclut quelque chose avec Son Altesse Royale et les frondeurs, parce que je ne doute point que, quinze jours après, il serait très-difficile à Leurs Majestés de le faire sous mille prétextes qu'ils trouveraient du bien et du service de Leurs Majestés; et comme Son Altesse Royale est très-aise d'y demeurer, on n'aurait pas grand'peine à lui faire approuver toutes les raisons qu'on lui dirait là-dessus. »

Enfin, pour démontrer la nécessité où se trouvait la cour de quitter Paris, Mazarin faisait valoir d'autres raisons non moins impérieuses. « Je crois, disait-il, qu'on aura songé à tout, car il est temps d'avoir pris ses mesures sur ce qu'on devra faire à la majorité et pour les États généraux, et je ne sais pas si on a résolu si le roi se déclarera majeur au Parlement de Paris, craignant fort qu'on ne demande à Sa Majesté la confirmation de toutes les déclarations qui ont été extorquées depuis trois ans, tout à fait contraires à son autorité. Si le roi les accorde. c'est le plus grand malheur qui puisse arriver, et, s'il les refuse, il est à craindre qu'on n'émeuve quelque sédition pour le contraindre, ainsi qu'on a fait dernièrement, et si le malheur voulait qu'ils vinssent à bout, dans le commencement de la majorité, de quelque chose contre l'autorité du roi, je vous laisse à penser quelles suites on devrait appréhender d'un semblable commencement, ce qui donnerait courage aux factieux de tout entreprendre, reconnaissant facilité à continuer dans la majorité la même conduite qu'ils ont tenue dans le bas age du roi. Mon zèle me fait peut-être dire plus que je ne devrais, mais, en ce cas, j'en dois être excusé, la cause étant bonne 1... »

On connaît le délicieux portrait qu'a tracé du Roi des halles la plume moqueuse de Retz. En voici un du même personnage dessiné par Mazarin dans la lettre que nous venons de citer, et qui ne le cède en rien à celui de Retz, si ce n'est au point de vue du

Mazarin à Lionne. 4 juillet 1651. Archives du ministère des affaires étrangères. Lettres de Mazarin. France, t. XXVIII.

style : « M. de Beaufort est persuadé d'être un Mars et un Adonis, et que, quand il se montre, il trouble le repos des plus belles dames. Il est toujours affairé; il croit que tout ce qui se remue, c'est par ses ressorts et veut qu'on le plaigne de tant de négociations qu'il a sur les bras. Ce que je crois de lui, c'est qu'il n'est pas trop fin, qu'il est très-vain, fort intéressé, malintentionné, grand trompeur, qu'il a son peuple dans la tête, et qu'il se figure des occupations qu'il n'a point. Pour le reste, s'il savait parler, il dirait de belles choses. Ce que je vous puis donc dire sur son sujet, c'est qu'il ne faut rien espérer, ni désespérer de lui, et qu'assurément M<sup>mo</sup> de Montbazon et La Boulaye lui feront faire tout ce qu'ils voudront. Il est pourtant à propos d'empêcher qu'il se joigne à M. le Prince, lequel s'en pourrait servir utilement en beaucoup de choses 1. »

Lionne avait eu plusieurs entrevues avec le coadjuteur, et Mazarin écrivait à son confident de redoubler de précautions pour ne pas se laisser duper. « Je finirai cette lettre, lui disait-il, en vous priant d'être bien alerte avec le coadjuteur et de le faire parler positivement sur ce qui me regarde, car, quand il vous marque le bien de l'État, il se moque, étant certain qu'il n'y a rien qui lui fasse moins de peine que cela. C'est la vengeance et l'ambition qui le font agir, et il ne faut pas donner les mains qu'il satisfasse à ces deux passions, sans que Leurs Majestés y trouvent leur compte et [sans] qu'elles aient la satisfaction de réparer l'honneur d'un fidèle serviteur

<sup>.</sup> Mazarin à Lionne, 4 juillet 1651.

qui a été, malgré elles, persécuté avec tant de violence, à la vue de tout le monde '. » Il était un point sur lequel Retz refusait toujours de se prononcer et faisait la sourde oreille, c'était de donner hautement son adhésion au retour du cardinal. « Il faut prendre garde au coadjuteur, écrivait le même jour Mazarin à son agent Bartet, car sa probité est médiocre, et, s'il peut surprendre la reine et Lionne, il ne marchandera pas à le faire. Mazarin me mande qu'il croit qu'il y aurait plus d'avantage à traiter avec Châteauneuf. »

A cette date, le cardinal commençait déjà à se défier du zèle de Lionne autant que des bonnes intentions du coadjuteur. « Je commencerai par vous dire, écrivait-il à Bartet, le 6 juillet, que je prie Dieu de tout mon cœur que la princesse palatine ne soit bientôt à se repentir d'avoir fait la liaison de Lionne avec le coadjuteur et ses associés; et Mazarin me mande qu'il ne sait pas comprendre par quelle raison on a donné les mains à cela, ayant eu de la palatine de nouvelles confirmations que Lionne n'avait aucune bonne intention pour Mazarin que vous aimez... »

Il paraît que, lors des premières entrevues avec Lionne, le coadjuteur, Châteauneuf et M<sup>me</sup> de Chevreuse lui avaient nettement déclaré qu'ils faciliteraient de tous leurs efforts le retour du cardinal et que, depuis, ils avaient battu en retraite sur ce point et soulevé mille difficultés. Mazarinse plaignait amèrement de ce changement de conduite et de langage dans

Mazarın à Lionne, 6 juillet 1651.

une lettre à Bartet, en date du 6 juillet : « ... Je vous dirai que toutes les propositions qui m'ont été faites de la part de M. de Châteauneuf, du coadjuteur et de M<sup>me</sup> de Chevreuse consistaient précisément en tout ce, que vous et la princesse palatine pouviez souhaiter pour mon avantage, et d'en donner toutes les sûretés que la reine et moi aurions demandées, parce que nous étions persuadés que, pour nous gagner, on en devait user de la sorte, et qu'après les infidélités du coadjuteur, on ne se fierait qu'à bonnes enseignes en lui et en ses amis. Cependant je vois, par ce que Lionne m'a dit, qu'il avait trouvé Châteauneuf et le coadjuteur fort froids pour ce qui concernait mes intérèts, avec un très-grand étonnement, ou que cela est faux, n'y ayant pas apparence qu'après lesdites propositions, on en fasse de moindres à un homme qu'ils devaient croire intéressé et passionné pour la reine; ou qu'étant véritable, M. de la Vieuville (un des négociateurs du cardinal) se devait retirer encore plus froidement, afin de faire connaître au coadjuteur qu'il ne prenait pas le biais... » Mazarin terminait sa lettre en disant que le coadjuteur avait soulevé des montagnes de difficultés, afin que la reine se contentat de peu de chose en faveur de son ministre exilé. « A mon avis, disait-il à son confident, Lionne, s'il eût eu bonne intention, devait commencer par dire (au coadjuteur): « On a offert de votre part telle et telle chose à Mazarin; voyons un peu les sûretés que vous nous donnerez pour cela. » Ce qui, ce me semble. était fort naturel; mais je crois, par ce que m'a dit Lionne, qu'on a honte de parler de l'intérêt de Ma-



zarin, et particulièrement de la part de la reine... » « Servien aurait bien pu repartir (au coadjuteur), sur ce qu'il avança (chez M<sup>mo</sup> de Rhodes) des difficultés extraordinaires pour le rétablissement de Mazarin, que la reine serait étonnée, comme lui l'était aussi, de ce qu'il disait, puisqu'il y avait quinze jours que lui (coadjuteur), M<sup>me</sup> de Chevreuse et Châteauneuf avaient cru la chose si facile 1. » Le 8 juillet, Mazarin écrivait à Le Tellier : « M. de Lionne m'écrit qu'ayant vu le coadjuteur et M. de Châteauneuf, il n'avait pas eu grande satisfaction sur mon sujet, et cependant ils m'ont fait faire les plus belles propositions du monde... » « Quelqu'un m'écrit, disait-il confidentiellement le lendemain, dans une lettre à la princesse palatine, dont il ignorait les relations intimes avec Retz, quelqu'un m'écrit que le coadjuteur avait offert à Lionne de s'en aller loip, sur quelque prétexte. Ce ne serait pas une méchante affaire, car on se pourrait bien accommoder avec Châteauneuf...»

L'adroite princesse n'était pas de celles qui enveniment les choses, mais qui les adoucissent. Aussi ne paraît-il pas qu'elle ait communiqué au coadjuteur ce mot, qui était de nature à tout perdre. C'est elle qui était allé le chercher au fond de son cloître, et elle n'avait pas eu de peine à le ramener sur la scène. L'intrépide prélat se piquait d'honneur de disputer de nouveau le pavé au premier prince du sang. Il fit offrir son concours à Mazarin par Lionne pour une nouvelle arrestation de Condé, pourvu

<sup>!</sup> Mazarin à Bartet, 6 juillet 1651.



qu'elle eût lieu au palais du duc d'Orléans. Il sit la même offre à la reine, dans une entrevue nocturne au cloître Saint-Honoré, mais la princesse refusa ce mode d'exécuter ce projet. Retz dans ses Mémoires joue l'étonnement, en disant qu'il n'a pu découvrir la véritable cause de ce refus, et il prétend que la reine lui conseilla de s'entendre avec le maréchal d'Hocquincourt, qui avait proposé d'assassiner le prince dans une rue. Retz, en train de broder, ajoute qu'il vit d'Hocquincourt le lendemain, qui lui dévoila l'offre qu'il avait faite à la reine de se défaire de Condé, et que lui, Retz, en eut horreur. Enfin, il assure que la reine, informée de son refus à quelques jours de là, aurait dit à Senneterre, à propos de rieu: « Le coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyais. » Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est que la mémoire du maréchal d'Hocquincourt reste moins particuliérement chargée de cette horrible proposition que celle de Retz.

Voici ce que Mazarin répondait à Lionne sur l'offre faite par le coadjuteur d'arrêter de nouveau M. le Prince : «... Les considérations que vous avez faites à M. le coadjuteur sur la proposition de s'assurer de la personne de M. le Prince sont très-fortes, et vous aurez pu apprendre de M. l'abbé Fouquet que je lui parlai en la même conformité. Je m'arrêtai encore davantage à lui faire connaître les inconvénients que l'on devait craindre avec beaucoup de fondement dans l'accommodement avec les Frondeurs, lesquels, n'y ayant pas apparence qu'ils puissent changer de leurs maximes, d'autant plus ils seraient accrédités et puissants, il y aurait plus à craindre pour Leurs

Majestés et leurs fidèles serviteurs. Et en mon particulier, je vous suis obligé de la considération que vous avez faite que M. le Prince s'étant déclaré contre moi, il paraîtrait que la résolution de l'arrêter fût venue de Brülh... Et sur ce que vous me mandiez que vous aviez déclaré à M. le coadjuteur de la part de la reine que, nonobstant les considérations que vous me marquez, Sa Majesté donnerait les mains à faire arrêter M. le Prince, pourvu que ce fût dans le palais d'Orléans, je vous dirai librement que je ne vois pas quel avantage Sa Majesté tirerait de cela, si le coadjuteur vous prenait au mot, car ce ne serait pas une sûreté pour leur conduite à l'avenir. Il pourrait arriver qu'ils se rendraient maîtres de M. le Prince, ce qui serait très-préjudiciable à Leurs Majestés et un plus grand malheur pour ledit prince même. On dirait partout que ce n'aurait pas été le bien de l'État qui aurait obligé la reine à le faire arrêter, et que, pour se raccommoder avec M. le duc d'Orléans, elle l'aurait sacrifié à la vengeance des Frondeurs outrés contre ledit prince à cause des choses qui se sont passées. Enfin, je respecterai toujours la résolution que Leurs Majestés prendront, mais dans la conjoncture présente des affaires, voyant qu'on ne peut prendre aucune sûreté sur les promesses des Frondeurs, et que c'est un échange trop désavantageux [que] celui de donner des effets pour avoir des paroles, je crois que c'est un moindre inconvénient, ainsi que je vous ai mandé, de vivre le mieux que l'on pourra avec M. le Prince, que non pas se mettre en état de recevoir la loi des autres, puisque de cela les Espagnols ne tireraient

pas un moindre avantage que d'une levée de boucliers de mondit sieur le Prince. Je vous ai écrit dans les mêmes termes et je vous réponds que mon intérêt particulier n'aura jamais la force de me faire parler autrement que je ne dois.

« J'eusse été bien aise de savoir les motifs qui ont obligé la reine à prendre la résolution de faire savoir au coadjuteur qu'elle ferait arrêter M. le Prince pourvu que ce fût au palais d'Orléans, et je vous avoue que je suis en grande inquiétude, craignant que les autres n'y donnent les mains, s'ils sont maîtres de l'esprit de Son Altesse royale, comme on voit, car il me semble qu'en cela ils ont tout ce qu'ils peuvent souhaiter 1...» Il résulte de cette lettre que plusieurs points obscurs jusqu'ici en tirent un éclaircissement décisif. Dans les premiers moments, Mazarin ne voulut pas prêter les mains à l'arrestation de Condé, soit chez le duc d'Orléans, soit de toute autre facon; la reine avait consenti d'abord que les princes fussent arrêtés, pourvu que ce fût chez le duc d'Orléans; elle ne revint sur ce projet qu'après avoir reçu les prudentes instructions du cardinal. Que penser dès lors de la véracité des Mémoires de Retz, qui soutient que la reine refusa tout d'abord de laisser arrêter le prince chez le duc d'Orléans et que le cardinal blama, « même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui l'avaient empêchée de prêter les mains à cette proposition ?? C'est tout le contraire qui eut lieu.

¹ Mazarin à Lionne, 10 juillet 1651. Archives des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

<sup>\*</sup> Mémoires de Retz, édition Hachette, t. III, p. 347.

Retz ajoute, avec aussi peu de vérité, que le cardinal, enthousiasmé d'une telle offre, pressa la reine, dans la même lettre, de lui faire expédier sa nomination au cardinalat. Nous n'avons rien vu de semblable dans les lettres de Mazarin à cette date, et les Mémoires de Retz sur ce point sont un véritable roman.

Dans une lettre, sans date, que nous avons trouvée aux archives du ministère des affaires étrangères, mais qui est placée entre deux lettres datées du 10 juillet, Mazarin revenait sur ses pas. Il donnait à Lionne ses instructions secrètes, son dernier mot sur le projet d'arrestation de Condé. Il conseillait, avant tout, de ne pas le faire arrêter dans le palais d'Orléans, car c'eût été le mettre à la discrétion des Frondeurs, qui se seraient rendus de la sorte maîtres du pouvoir. Mais il engageait Lionne à le faire arrêter au Palais-Royal, chez la reine, en obtenant du duc d'Orléans un écrit par lequel il approuverait cette mesure 1. Mazarin, pour en venir à une telle extrémité, avait appris sans doute alors que Condé était entré en négociations avec les Espagnols pour un traité, et qu'il avait formé le projet de se rendre maître de la personne du roi.

Cependant le coadjuteur, non content de disputer le pavé au grand Condé, lui portait des coups terribles dans une foule de pamphlets qu'il dictait à ses secrétaires avec une intarissable verve ou qu'il inspirait à ses amis et à des libellistes de profession. Cette guerre d'écritoire à laquelle le prince, tout

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII.

spirituel qu'il était, se sentait peu propre, et à laquelle il ne riposta que faiblement par des plumes mercenaires, dura trois ou quatre mois. Elle ne laissa pas de lui être aussi importune que nuisible. Pendant ce temps, le coadjuteur, avec la plus intrépide audace, et souvent accompagné de quelques centaines de ses partisans, allait braver M. le Prince jusque dans l'enceinte du Parlement.

Du fond de son exil, Mazarin ne cessait de se plaindre de l'attitude équivoque du coadjuteur et de Châteauneuf à son égard. « Vous saviez, écrivait-il à Lionne vers le 10 juillet ', la proposition de Mac de Chevreuse, ce que m'a envoyé dire le marquis de Noirmoutier, les propositions que Laigues a faites à Paris à quelques personnes qu'il a cru de mes amis; ce que m'a envoyé offrir par Brachet M. de Châteauneuf et ce que l'abbé Fouquet m'a dit de la part du coadjuteur. Tous m'ont parlé de mon rétablissement auprès de la reine, non pas pour entrer dans le conseil, car ils m'ont déclaré que cela ne se pourrait d'abord, sans pourtant laisser d'avoir part à toutes choses, hors cette formalité à laquelle on pourrait donner ordre avec le temps... Et aujourd'hui quel est leur langage? Je vois que (M. de Châteauneuf et le coadjuteur) vous ont répondu que, l'autorité étant rétablie, la reine et Son Altesse royale en parfaite intelligence, on tacherait, quelque temps après, de me faire aller ou à Brissack ou à Sedan. Voilà tout ce qu'ils vous ont dit de plus favorable pour moi, et il me semble que vous aviez beau champ

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXVIII. Lettre non datée.

pour leur témoigner un dernier étonnement, et que celui de la reine ne serait pas moindre, entendant un tel discours, après les offres qui m'avaient été faites de leur part, et que vous auriez plutôt cru, étant dans mes intérêts comme vous êtes, qu'on vous proposerait quelque chose de plus avantageux pour moi qu'on n'avait fait jusqu'à présent...» Dans cette même lettre, le cardinal disait que le coadjuteur lui avait offert, par l'entremise du marquis de Noirmoutier, de marier son neveu Mancini avec M<sup>11e</sup> de Chevreuse et que, de leur côté, les dames de Chevreuse useraient de tout leur crédit pour faciliter son retour. Cette clause fut insérée, en effet, dans le traité des Frondeurs avec Mazarin qui fut passé au mois d'août suivant.

Cependant Lionne, soit par le désir de se faire bien venir de M. le Prince, dont il croyait les affaires en meilleur état qu'elles ne l'étaient effectivement, soit par faiblesse, avait révélé à un ami de Condé les nouveaux projets d'arrestation que l'on méditait contre lui. Le prince, qui était le plus intrépide des hommes sur le champ de bataille, mais qui ne se sentait pas suffisamment aguerri contre les rigueurs d'une nouvelle prison, perdit son assurance habituelle. A quelques jours de là, avant appris que le coadjuteur, dans une conférence nocturne, avait proposé de nouveau de l'arrêter, et ayant été averti, vers les deux heures du matin, presque en même temps que deux compagnies des gardes se dirigeaient vers le faubourg Saint-Germain, peut-être pour l'arrêter dans son hôtel, il sauta sur-le-champ à cheval et courut à toute bride se réfugier dans sa maison de

Saint-Maur. Il y fut bientôt rejoint par le prince de Conti, par la duchesse de Longueville et les ducs de Nemours, de Bouillon, de Richelieu et de La Rochefoucauld.

Le lendemain (7 juillet), le prince de Conti, au nom de son frère, se présenta au Parlement pour expliquer les motifs de sa retraite. Il accusait nommément Le Tellier, Servien et Lionne, les agents secrets de Mazarin, d'avoir voulu attenter à sa liberté, et déclarait que M. le Prince ne pourrait se croire en sûreté dans Paris que lorsque la reine les aurait éloignés de ses conseils. Condé, dans une lettre qui fut présentée au Parlement, prétendait même que l'on avait voulu attenter à sa vie; il v déclarait qu'il était prêt à revenir à Paris, mais qu'il exigeait pour sa sûreté que la reine éloignat de sa personne les trois secrétaires d'État, Servien, Lionne et Le Tellier, qui représentaient la politique de Mazarin. Cette lettre ayant été envoyée à la reine, elle déclara, dans une réponse écrite, adressée au Parlement (8 juillet), que M. le Prince n'avait aucun motif fondé de craindre pour sa liberté; qu'elle n'avait nullement l'intention de faire revenir le cardinal Mazarin; qu'à l'égard des secrétaires d'État dont il demandait l'expulsion, elle n'avait eu qu'à se louer de leurs services, et que, s'il persistait à se tenir éloigné de la cour, il laisserait supposer qu'il avait de mauvais desseins.

Le coadjuteur, afin d'attirer Condé dans le piège, demanda (le 12 juillet) au sein du Parlement, « que les trois personnes qui donnaient tant de légitimes soupçons à M. le Prince fussent éloignées, ainsi que

tous les adhérents, fauteurs et domestiques du çardinal Mazarin. » Et le 14, le duc d'Orléans, d'après les conseils du coadjuteur, provoqua un arrêt portant que « la reine serait remefciée de la parole qu'elle avait donnée de ne pas faire revenir le cardinal Mazarin, et très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au Parlement.... comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour... » La reine sacrifia d'autant plus volontiers Servien et Lionne, qu'elle partageait en ce moment contre eux les soupçons de Mazarin; mais elle eut grand'peine à se séparer de Le Tellier. Ces trois secrétaires d'État eurent ordre de quitter la cour le 19 juillet. Mazarin, comme nous l'avons dit plus haut, avait été informé, depuis peu, que Lionne avait révélé à un ami du prince que la cour avait formé le projet de l'arrêter de nouveau. Il sortit de sa modération habituelle et adressa à l'abbé Ondedei, qui devait pendant quelques temps remplacer Lionne comme son principal agent, une lettre dans laquelle il se plaignait avec amertune de l'insigne trahison du secrétaire des commandements Avant de le prendre à mon service, lui disait-il, ce n'était que le petit commis d'un secrétaire d'État. « Le peu qu'il sait, poursuivait-il, il l'a appris à mon service. Il a gaspillé au jeu et dans les festins les sommes qu'il soutirait au surintendant, et il n'a pas tenu à lui que je ne sois mort de faim, (Notez qu'en ce moment Mazarin était accusé en plein Parlement d'avoir détourné neuf millions de livres des caisses de l'État et de les avoir touchés à l'étranger par le moyen du banquier Contarini.) Lionne,

poursuivait-il, « a détourné des fonds, etc.; il a révélé tous mes secrets pour me ruiner; il a voulu se rendre maître de toutes les négociations pour n'en conclure aucune, pour empêcher qu'elles eussent une heureuse issue par d'autres mains; il n'a rien oublié pour dégoûter tous mes serviteurs, mes amis, en les irritant contre moi, etc., etc. 1. » Par une lettre en date du 18 juillet, c'est-à-dire la veille du renvoi des secrétaires d'État, Mazarin lui-même provoquait de son côté leur renvoi du cabinet dans la crainte qu'ils prissent trop d'empire, en son absence, sur l'esprit de la reine : « Je vous ai indiqué, écrivait-il à Ondedei, qu'il serait pour le mieux que la reine fît arrêter Lionne, qu'elle éloignat en même temps Servien et Chavigni et qu'elle changeat le surintendant en conservant M. Le Tellier. Sa Majesté devrait le faire dans son intérêt, lors même que M. le Prince ne lui en aurait pas parlé. Ce coup doit être concerté d'avance avec Châteauneuf, le coadjuteur et M<sup>me</sup> de Chevreuse; il ne faut pas perdre de temps. Il faut à la fois donner satisfaction au coadjuteur et à M. le Prince en éloignant Servien, Lionne et Le Tellier. Cela obligera M. le Prince à retourner à la cour, et on pourra ensuite engager la reine à prendre contre lui les mesures que l'on a concertées (c'est-à-dire son arrestation). » En même temps il engageait Ondedei à faire en sorte que l'on usat de promptitude et du plus grand secret.

Deux jours auparavant, il avait été d'un autre avis et disait à Ondedei qu'il ne pensait plus à faire arrêter

<sup>1</sup> Bibliothèque Mazarine, Lettres manuscrites de Mazarin, t. V.

M. le Prince. Mais il engageait la reine à se débarrasser au plus tôt de Chavigni, « qui était sa bête noire », et l'agent de Condé. La reine l'avait fait entrer dans le cabinet lorsqu'elle en avait fait sortir Châteauneuf. « Le cardinal de Richelieu, disait Mazarin à son confident, déclara, à plusieurs reprises, qu'il ne donnerait pas dix poules à gouverner à Chavigni. Le chasser sera très-utile pour gagner le parti de M. de Châteauneuf et du coadjuteur à la reine ¹. » A peu de temps de là, Mazarin obtint pleine satisfaction. Comme la reine, qui considérait Chavigni pour un espion de M. le Prince, ne lui confiait jamais rien, et ne le consultait en rien, il comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer.

Cependant Condé ne se contentait pas du renvoi des trois secrétaires; il voulait plus encore; il demandait en plein Parlement des sûretés à la reine contre leur retour, et il refusait obstinément d'aller au Palais-Royal. La reine, pour rendre ses torts encore plus évidents aux yeux du public, et pour l'attirer auprès d'elle, afin de le faire arrêter de nouveau, comme le lui conseillaient sans cesse Mazarin et le coadjuteur, fit venir au Palais-Royal une députation du Parlement. Elle lui déclara qu'elle était prête à souscrire à la déclaration qui lui était demandée contre Mazarin; elle engagea sa parole que l'éloignement des trois secrétaires d'État était sans espoir de retour, et que M. le Prince n'avait rien à craindre pour sa sûreté. Sur cette assurance, à laquelle il croyait peu avec raison, Condé rentra dans

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mazarin à Ondedei, 18 juillet 1651. Bibl. Mazarine. Correspondance de Mazarin, t. V.

son hôtel le 26 juillet, mais il n'eut garde d'aller au Palais-Royal. Il articula, en plein Parlement, une série de griefs contre la cour et ses adversaires. Il signala les réunions secrètes où s'était agité le projet de son arrestation, et, en prononçant ces mots, ses regards se dirigèrent sur le coadjuteur. Avec une admirable présence d'esprit, le malin prélat demanda en souriant qu'un arrêt fût rendu pour ordonner. que l'on informat contre les coupables. Le Parlement fit droit à cette demande, rendit plusieurs arrêts contre les agents et domestiques de Mazarin. et M. le Prince fut sommé, de par un arrêt, de rendre visite au roi et à la reine. Il s'y laissa entratner par le duc d'Orléans, mais cette entrevue, qui fut des plus froides, n'amena pas un rapprochement. Ce n'était pas tout pour Condé que d'avoir fait expulser les trois secrétaires d'État; il n'avait pas eu asséz d'influence pour les faire remplacer par des créatures de son choix, et c'étaient ses plus ardents ennemis, le coadjuteur, Châteauneuf et M<sup>me</sup> de Chevreuse, qui, sans avoir un rôle officiel, donnaient seuls des conseils à la reine, conseils d'autant mieux écoutés qu'en ce moment Mazarin affectait d'être pour eux dans les meilleures dispositions. Il écrivait de Brülh à Ondedei, le 18 juillet :

« Il faut gagner le coadjuteur, Châteauneuf et M<sup>me</sup> de Chevreuse, qui disposent de l'esprit de Son Altesse Royale comme il leur plaît, qui désirent avec passion se venger de M. le Prince et qui ne peuvent l'espérer sans l'étroite union de Monsieur avec la reine... La reine doit se hâter de renvoyer Chavigni, de rétablir Châteauneuf et de faire espérer

au coadjuteur un bon traitement... Mais il ne faut rien faire présentement pour lui, à moins d'avoir de lui de nombreuses garanties, comme illes a d'ailleurs offertes lui-même. Il serait bon que les entrevues entre vous, le coadjuteur et Châteauneuf eussent lieu chez la princesse palatine, par le moyen de M<sup>me</sup> de Rhodes, qui s'est déjà occupée de cette affaire. Engagez, ajoutait Mazarin, le duc de Mercœur à entretenir de bonnes relations avec M<sup>me</sup> de Chevreuse, la palatine et le coadjuteur en leur faisant connaître la part que je prends dans l'amitié que je veux nouer avec eux 1. »

Le même jour, afin de prouver, du moins en apparence, sa bonne volonté au coadjuteur, il lui offrait sa nomination au cardinalat, mais d'une autre main que de celle de la reine.

Il commençait sa lettre, adressée à un de ses agents secrets, par ces réflexions qui prouvent à quel point il mettait la politique au-dessus de toutes ses passions personnelles et de ses ressentiments: « Rien ne doit être plus éloigné de l'esprit des rois que la passion; il faut passer d'une extrémité à l'autre sans milieu, quand l'intérêt de l'État le requiert ainsi. Les plus grands ennemis et ceux de qui on a été le plus offensé, s'ils sont capables de servir, doivent être bien traités, caressés et même recherchés; c'est pourquoi on doit pratiquer cette maxime, car jamais elle n'a été plus nécessaire qu'd présent. Je vous prie de le dire et bien presser là-dessus. Les colères et aversions de la reine

<sup>&#</sup>x27; Mazarin à Ondedei, de Brolh, 18 juillet 1651. Bibl. Mazarine. Lettres italiennes de Mazarin.

pour certaines personnes sont très-justes, mais elle les doit changer en amitiés, si cela lui est utile. Il est aussi de la dernière importance que la reine doit être assurée qu'il ne le sera en aucune façon, si les personnes qui ont pouvoir dans son esprit ne reçoivent quelque contentement. On leur peut faire valoir extrêmement ce qui se fera par d'autres raisons à l'égard de Chavigni et de La Vieuville, et promettre d'autres choses à Châteauneuf et au coadjuteur, lorsque Mazarin, la princesse palatine et la reine seront ensemble. Et même je crois que l'on pourrait faire quelques pas à l'avance pour le coadjuteur, mais non pas de lui rendre ce qu'on lui a ôté pour l'évêque de Metz¹.

a Il ne se faudrait engager qu'à l'affaire de Pologne<sup>2</sup>, à condition que [le coadjuteur] irait à Rome le poursuivre [le chapeau], mais de tout cela je me remets à la personne qui parlera à la reine, à Bartet et à la princesse palatine de la part de Mazarin, lequel me mande qu'il s'est ouvert à lui de toutes choses. Il est homme d'honneur, incapable de manquer à son devoir, il a bon sens et dira à la reine l'état de Mazarin, les moyens de le rendre heureux et déclarera beaucoup de choses qu'il est impossible de pouvoir faire par lettres <sup>3</sup>...»

Il s'agissait, dans la dernière partie de cette let-

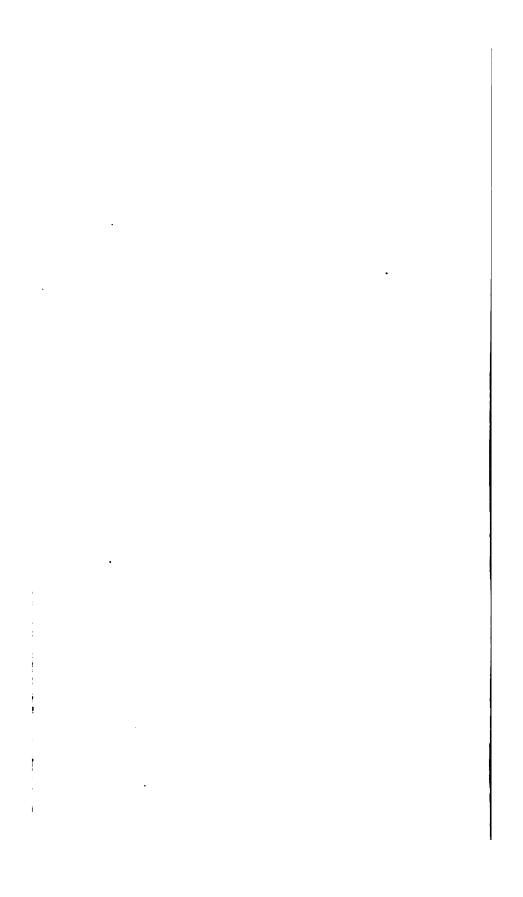
¹ Il s'agit du chapeau auquel avait été nomme l'évêque de Metz. Henri de Bourbon Verneuil, à la place du coadjuteur.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> C'est-à-dire à faire obtenir au coadjuteur le chapeau qui était alors à la disposition du nouveau roi de Pologne, Jean Casimir.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mazarin à Jobar, l'un de ses agents à Paris. Lettre chiffrée du 18 juillet 1651. Bibl. nat. Baluze, t. 332.

tre, de faire obtenir au coadjuteur la nomination au cardinalat dont pouvait disposer alors le roi de Pologne, Jean Casimir, époux de Marie de Gonzague<sup>1</sup>, sœur de la princesse palatine. Il ne fut donné aucune suite à cette affaire, dont les chances parurent sans doute fort problématiques au coadjuteur. Il visait d'ailleurs avant tout à être cardinal français, pour avoir des droits au ministère, et il se souciait fort peu d'un titre qui était de nature à l'en écarter, puisqu'il lui serait venu d'un souverain étranger.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Elle était veuve, en premières noces, de Vladislas, roi de Pologne, frère de son second mari.



## CHAPITRE VII.

Grave situation de M. le prince. - Traité secret entre Mazarin et les Frondeurs. - Authenticité de ce document. - Clauses principales du traité. - Instructions secrètes de Mazarin à ses agents. - Efforts qu'il tente pour rallier le coadjuteur à sa cause. -Conseils qu'il donne à la reine. — Plan de conduite qu'elle doit suivre : gagner à tout prix le duc d'Orléans ; quitter Paris, afin de se soustraire à l'oppression du Parlement et aux mauvais desseins de M. le prince. - Confier la garde de Paris au coadjuteur, l'homme le plus capable de tenir tête à Condé; en même temps lui faire espérer le chapeau, afin qu'il ne s'oppose pas au départ de la cour. - Châteauneuf et le coadjuteur, conseillers privés de la reine, en attendant la nomination d'un nouveau cabinet. -La reine est sur le point de choisir le coadjuteur en qualité de premier ministre. - Plaintes de Mazarin contre le coadjuteur et le maréchal de Villeroi. — Il fait espérer la pourpre au coadjuteur pour le rattacher à sa cause. — Il se croit abandonné d'Anne d'Autriche. - Il implore l'appui du coadjuteur pour qu'il lui soit permis de se réfugier à Brissach, au milieu d'une garnison francaise. - Retz et Châteauneuf proposent de faire assassiner Condé, et publient en même temps contre Mazarin de sanglants pamphlets. - Négociations de Mazarin avec le coadjuteur.

La position du prince de Condé, si forte, il y avait quelques jours à peine, était devenue aussi faible qu'incertaine. Il avait mis si peu de prudence et de bonne foi à tenir ses engagements, même à l'égard de ses amis les plus puissants et les plus dévoués, que plusieurs d'entre eux, non contents de l'abandonner, s'étaient retournés contre lui. Le premier président Molé, qu'une grande intégrité n'em-

pêchait pas de nourrir beaucoup d'ambition pour lui et les siens, ne pouvait lui pardonner de n'avoir tenté aucun effort pour le maintenir en possession des sceaux, lorsqu'ils lui furent retirés par la cour. La princesse palatine, frustrée dans ses intérêts et ceux de ses amis, s'attacha avec une habileté consommée et une passion persévérante à lui être aussi nuisible qu'elle lui avait été utile jusque-là. Le duc de Longueville, rentré dans son gouvernement de Normandie, n'était nullement disposé à le perdre de nouveau pour courir la fortune incertaine de son turbulent beau-frère. Ce n'était pas en s'appuyant sur Condé que le duc de Bouillon espérait rentrer dans sa principauté de Sedan, et Turenne avait appris par expérience qu'il n'y avait rien à gagner à tourner ses armes contre le Roi et à combattre dans les rangs des Espagnols. Beaufort, le nouvel allié de M. le Prince, n'avait pu lui faire partager sa popularité; il ne lui avait apporté d'autre force que son épée et son nom.

Le vainqueur de Lens et de Rocroi en était venu à mettre toute sa gloire à humilier une femme et à disputer à un prêtre le pavé de Paris. Le coadjuteur, tout fier d'avoir été dénoncé par Condé comme son ennemi, brûlait de se mesurer avec un tel adversaire. Il avait fait offrir de nouveau ses services à la reine, et Mazarin, qui savait ce que la cause royale pouvait espérer d'un tel homme, s'était hâté d'adresser à Lionne, avant que celui-ci fût disgracié, des instructions pour le gagner à tout prix. « M. de Lionne avant que de partir, écrivait Colbert à Mazarin, le 22 juillet, a envoyé dire à M. de Châteauneuf

et au coadjuteur qu'il disposera l'esprit de la reine en leur faveur 1. » Et le 28 juillet suivant, Colbert annonçait à Mazarin cette nouvelle d'un intérêt capital: « M. de Senneterre m'a prié de vous faire savoir que l'accommodement de M. de Châteauneuf et du coadjuteur commençant à se sentir dans le monde, le parti qui s'était déclaré pour la reine, dans le Parlement, ralentit beaucoup de la chaleur qu'il avait témoignée, et l'on appréhende même que beaucoup de ceux qui y étaient entrés, portés par la haine qu'ils avaient contre le coadjuteur, ne retournent à M. le Prince 1. »

Que s'était-il donc passé entre la lettre de Mazarin du 22 juillet et celle du 28? Il y avait eu un projet de traité entre Châteauneuf, le coadjuteur et M<sup>me</sup> de Chevreuse d'une part, et Mazarin de l'autre. Le proiet écrit avait été envoyé à Mazarin par un courrier du marquis de Noirmoutier, gouverneur de Charleville, mais il avait été surpris, disait-on, par un détachement de l'armée de Condé, et le prince, pour faire pièce aux Frondeurs, s'était empressé de le faire imprimer et répandre dans Paris à profusion. D'autres prétendirent que Mazarin, afin de brouiller de plus en plus M. le Prince avec les Frondeurs, s'arrangea de telle sorte que le traité fût saisi et publié. Enfin, l'opinion fut soutenue que ce projet de traité n'était qu'une invention de M. le Prince pour ruiner les Frondeurs parmi le peuple en les rendant suspects de mazarinisme, de tous les crimes le plus impardonnable. La duchesse de Nemours et M<sup>me</sup> de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibs. nat. Baluze. Papiers des armoires, vol. 363, fol. 37.

<sup>\*</sup> Bibl. nat. Baluze. Papiers des armoires, vol. 363, fol. 67.

Motteville, dans leurs Mémoires, donnent ce projet de traité comme authentique, et Victor Cousin se range à cette opinion. Nous sommes pleinement du même avis, non-seulement parce que plusieurs des articles de ce document ont recu leur exécution, mais parce qu'il est question de plusieurs des clauses qu'il renferme dans la correspondance de Mazarin, notamment du projet de mariage du jeune Mancini, neveu du cardinal, avec M110 de Chevreuse. On verra bientôt par divers passages des lettres de Mazarin que le projet de ce traité ne fut pas envoyé au mois d'août, comme on l'a supposé, mais à la fin de juillet. Une nouvelle preuve à l'appui de notre opinion, c'est qu'il résulte d'un fragment du Journal d'un Parisien que l'imprimé fut semé dans Paris pendant la nuit du 3 au 4 août. Quoi qu'il en soit, voici les principales clauses du projet de traité, surtout en ce qui concerne Retz et Mazarin. Le coadjuteur, afin de ne rien perdre de sa popularité, se réservait le droit de pouvoir parler au Parlement et ailleurs contre le cardinal Mazarin, jusqu'au moment où il pourrait se déclarer en sa faveur, sans aucun inconvénient 1. En d'autres termes, cela voulait dire que Mazarin se mettait absolument à la discrétion du coadjuteur. Châteauneuf, Mac de Chevreuse et le coadjuteur promettaient de faire tous leurs efforts pour détacher le duc d'Orléans des intérêts de M. le Prince, mais sans pourtant s'obliger à le faire rompre absolument avec lui, prétendant

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La duchesse de Nemours signale dans ses Mémoires cette singulière clause du traité, qui rappelle une convention du même genre passée entre Mirabeau et la cour.

qu'ils n'en avaient pas le pouvoir; ils s'engageaient de plus à faire tout ce qui dépendrait d'eux pour que le duc d'Orléans ne poussat pas le cardinal à la dernière extrémité. Il était stipulé de plus que Châteauneuf serait premier ministre et que les sceaux seraient rendus au premier président Molé; que le marquis de La Vieuville serait surintendant des finances, moyennant quatre cent mille livres qu'il donnerait au cardinal; que Mazarin ferait nommer le coadjuteur cardinal et ministre d'État, mais qu'il ne jouirait de ces titres et fonctions qu'après la tenue des États généraux; que le cardinal donnerait à son neveu Mancini le duché de Nevers, ou celui de Rethelois avec le gouvernement de Provence et lui ferait épouser M<sup>110</sup> de Chevreuse, moyennant quoi, la mère et la fille s'engageaient à unir leurs efforts pour faire revenir en France le cardinal. Le traité fut-il signé? Cela est fort douteux. S'il le fut par Mazarin, la duchesse de Chevreuse et Châteauneuf, il ne le fut pas à coup sûr par le coadjuteur qui, dans le projet, déclarait vouloir « demeurer libre pour désavouer ce qui pourrait être dit de lui sur ce sujet, au cas que le cardinal voulût dire ou faire entendre qu'il lui eût rien promis ». La ruine de Condé, ou tout au moins son éloignement de la cour, était la clause essentielle et finale du projet de traité.

Le Parlement ayant ordonné des informations contre tous les agents connus de Mazarin, Silhon, Brachet, Bartet, Ondedei, ordonna que ce dernier serait pris au corps. Brachet, interrogé, déclara que M<sup>no</sup> de Chevreuse, Châteauneuf et le coadjuteur étaient entrés en négociations avec le cardinal, et la

16

publication de leur projet de traité vint juste à point confirmer la déposition de Brachet 1. Le traité à peine conclu, le cardinal donnait de doubles instructions à ses agents, les unes pour qu'elles fussent montrées à la reine seule, les autres pour qu'elles fussent mises sous les yeux de ses nouveaux alliés. « Il faut que la reine, écrivait-il à Brachet (1° août), tienne bon à ne plus rien faire pour eux (pour les Frondeurs) qu'à proportion des effets qu'elle recevra de leur bonne conduite, car, si on en usait autrement, il arriverait sans doute ce que vous memarquez, c'està-dire que M. de Châteauneuf et M. le Coadjuteur ayant leurs comptes et voyant éloignées les personnes qui leur pouvaient faire obstacle, ils ne se mettraient pas en grande peine pour mes intérêts ni pour les autres satisfactions que la reine en pourrait souhaiter 1. »

« La reine, écrivait-il à Ondedei à quelques jours de là, pour s'assurer de l'amitié du duc d'Orléans, devrait s'aider du crédit que M<sup>mo</sup> de Chevreuse, le coadjuteur et Châteauneuf ont sur son esprit, et pour cela elle doit les traiter tous les trois de son mieux, et leur donner de continuels témoignages de sa confiance. Et souvenez-vous qu'étant absolument nécessaire que les susdits soient persuadés que je veux être sincèrement leur ami, il faut examiner et mettre en pratique tout ce qui pourra les assurer le mieux de ma volonté sur ce point, en leur persuadant que je suis incapable de me ressouvenir du

Bibl. nat. Journal d'un Parisien, ms. fr. n. 10,274.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. Rome. Correspondance de Mazarin, t. XXIX.

passé; je l'ai déjà insinué à Bartet. Il est utile d'avertir (la reine) que le coadjuteur ne peut être cardinal que je ne sois rétabli, je ne dis pas dans les affaires. mais auprès de la reine, parce que, autrement, quelque promesse qui se fasse au contraire, on ne doit rien espérer de bon pour moi. Je m'assure que Sa Majesté se sera souvenue de faire savoir à M. de Châteauneuf et au coadjuteur qu'ils doivent reconnaître que c'est à mes instances qu'ils doivent les graces de Sa Majesté et la confiance qu'elle veut prendre en eux... » Mazarin termine sa lettre en disant qu'il est persuadé que Lionne et Servien ont manqué de fidélité à la reine et à lui, en ce qu'étant possesseurs de tous les secrets d'État, ils les ont divulgués à M. le Prince, ainsi que ses lettres à lui, Mazarin. « C'est pour ces causes, ajoutait-il, que la reine les a justement disgraciés 1. »

Mazarin voulait que le coadjuteur reçût par les voix les plus autorisées l'assurance de son bon vouloir envers lui. « Je vous prie de dire au maréchal Du Plessis, écrivait-il à Millet, un de ses agents, qu'il ne doit rien oublier pour établir une bonne correspondance entre le coadjuteur et moi, lui imprimant bien dans l'esprit que je suis incapable de me souvenir du passé et que je le servirai sincèrement à l'avenir, recevant des marques de son amitié, comme j'apprends positivement qu'il a promis de me donner. Enfin, dites à mondit sieur le maréchal que je me fie entièrement en lui (au coadjuteur), que je n'aurai point de repos qu'il n'ait satisfaction en

<sup>1</sup> Bibl. Mazarine. Brulh, le 8 août 1651. Lettre traduite de l'italien.

ce qu'il souhaite de la reine... (c'est-à-dire le chapeau) 1. »

Le 11 août, il adressait de Brühl à Ondedei des instructions d'un intérêt capital; c'était tout un plan de conduite à suivre par la cour pour se dégager de la dangereuse situation où elle se trouvait. Avant tout il engageait la reine à faire tous ses efforts pour ramener le duc d'Orléans; ce point essentiel obtenu, tout lui paraissait sauvé. En second lieu, il fallait à tout prix que la cour quittat Paris pour se soustraire à l'oppression du Parlement et aux mauvais desseins de M. le Prince. C'était aussi un point capital. Si ce conseil était suivi, Mazarin voulait que la protection de Paris contre Condé fût confiée... à qui? à son plus mortel ennemi de la veille, au coadjuteur, qu'il considérait comme fort capable de tenir bravement tête au plus intrépide capitaine du siècle. Dans la prévision que le coadjuteur pourrait s'opposer au départ de la cour, Mazarin, afin de l'aveugler, voulait que la reine lui fît la promesse formelle du chapeau, dès qu'il aurait donné des gages certains de son dévouement à la cause royale. Voici quelques passages de cette lettre fort remarquable, écrite en italien avec une grande vigueur et qui donne toute la mesure de la puissance d'esprit du cardinal: « ... Malgré les assurances du coadjuteur et les apparences que, par son moyen, le duc d'Orléans doive s'unir étroitement avec la reine, je suis touiours tremblant en voyant que Sa Majesté et le roi sont à Paris. Rien ne pourra me délivrer de cette

<sup>·</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX. — Mazarin à Millet, 8 août 1651.

crainte que la nouvelle du départ de Leurs Majestés. Plaise à Dieu que mes craintes soient mal fondées, mais enfin la conduite du Parlement, la dureté qui règne dans l'esprit du duc d'Orléans, et la manière de vivre du prince de Condé qui, avec tant d'imprudence, perd tout respect pour Leurs Majestés, qui jette avec tant de prodigalité l'argent qu'il aime tant, et se sert de tous les artifices pour gagner le peuple, devrait assez donner à penser et obliger la reine à s'appliquer de bonne heure à prendre les moyens de sauver la couronne et l'autorité du roi... Ce qui me peine le plus, c'est de voir que M. le Prince qui, de sa nature, vit fort en crainte des résolutions que peut prendre le roi à son égard, surtout depuis sa sortie de prison, est à Paris, s'y promène sans voir le roi, le brave et travaille à remuer le peuple, et que c'est le même homme qui, il y a peu de jours, fut pris soudain d'une terreur panique et s'enfuit précipitamment pendant la nuit. On peut inférer de là qu'il se croit certain de ne courir aucun danger dans Paris et qu'il a obtenu quelque garantie du duc d'Orléans pour sa sûreté. Je le crains d'autant plus que jusqu'à présent le coadjuteur et ses amis n'ont pu amener Son Altesse Royale à faire les choses qu'elle-même devrait solliciter dans son intérêt...»

Mazarin se berçait encore d'une dernière illusion que pouvait justifier le caractère si changeant de Gaston d'Orléans: « Peut-être quand vous recevrez cette lettre, poursuivait-il, tout sera ajusté avec Son Altesse Royale, de telle sorte que l'on n'aura plus à craindre ni M. le Prince, ni le Parlement, ni la tenue des États généraux... Mais, s'il en était autrement, avertissez Sa Majesté qu'il n'y a pas de temps à perdre et qu'elle doit prendre une résolution vigoureuse, étant de la prudence de hasarder quelque chose pour ce qui importe le plus... Il faut que Leurs Majestés aillent à Ruel sous prétexte de vouloir faire nettoyer le Palais-Royal.... Si la reine pouvait s'assurer du coadjuteur, je voudrais qu'il restât à Paris, par une entente secrète avec sa Majesté, pour la servir suivant les occasions qui pourront se présenter, et je voudrais dans ce cas l'assurer plus que jamais du cardinalat, pourvu qu'il satisfasse à ses engagements et qu'il rende quelque service d'éclat à Sa Majesté.

« Si on réussit à gagner le duc d'Orléans, Leurs Majestés devront, à mon sens, se rendre à Rouen, accompagnées des gardes françaises et suisses, du plus grand nombre de noblesse qui se pourra et déclarer la majorité dans ce Parlement... Ce sera un beau coup de séparer ainsi ce Parlement de celui de Paris, et cela donnera exemple aux autres d'en faire autant. Et alors il sera permis de faire révoquer les déclarations que la reine a été forcée de faire depuis trois ans, si pernicieuses à l'État et à la majesté royale.....

« ... Il serait bien encore que Sa Majesté déclarât qu'elle veut tenir les États généraux, et qu'elle ne diffère que pour donner ordre à beaucoup de choses nécessaires et pour le sacre. »

Dans le cas où le duc de Longueville s'opposerait à la tenue des États à Rouen, Mazarin conseillait à la reine d'aller à Reims et d'y convoquer le Parle-

ment de Metz, ou, si ce Parlement ne pouvait se déplacer, de se rendre dans cette ville pour y faire déclarer la majorité du roi. « Il est vrai, ajoutait-il, qu'il pourra éclater des séditions dans Paris, que M. le Prince pourra faire du mal..., mais tous ces maux ne sauraient être comparables à ce qui arriverait si Leurs Majestés étaient exposées à rester prisonnières dans Paris et si les princes et le Parlement étaient les maîtres, pendant quatre ou cinq ans encore, de l'autorité royale et de la personne du roi... A ce coup, il n'y aurait plus de remède... Mais hors de Paris, outre que les personnes de Leurs Majestés seraient en sûreté, et le roi en état d'exercer son autorité, il ne serait pas difficile, avec un peu de temps, de remédier aux inconvénients qui pourraient arriver... Il est à craindre que, si le roi déclare sa majorité dans le Parlement de Paris, il ne soit contraint de ratifier tout ce qui lui a été arraché violemment depuis trois ans, en sorte que le roi commencerait son règne après avoir porté un coup mortel à son autorité, »

Depuis le renvoi du cabinet, la reine n'avait pas choisi d'autres secrétaires d'État; Mazarin lui avait conseillé d'attendre la majorité du roi pour nommer un nouveau ministère. Mais il l'engageait, pendant cet intérim, à consulter Châteauneuf et le coadjuteur sur les affaires importantes et à leur témoigner qu'elle comptait sur leur bonne foi et leur dévouement à la cause royale. En un mot, il cherchait à endormir par tous les moyens deux de ses plus mortels ennemis. « Vous avez eu raison, disait-il à Ondedei, de prendre la parole de M. de Châteauneuf et

du coadjuteur à l'égard du duc de Bouillon et de son frère, et de prier la reine de vouloir les bien traiter et montrer qu'elle a pleine confiance en eux, leur demandant quelquefois conseil. Je vous prie de rappeler cela souvent à Sa Majesté, étant de la dernière importance de se conserver l'affection de ces deux personnes de manière à pouvoir en disposer; mais je crains qu'elles n'aient laissé une porte ouverte pour se jeter dans le parti de M. le Prince, au cas où elles verraient les événements lui devenir favorarables...»

En même temps, il signalait à Ondedei la duchesse d'Aiguillon comme fort malintentionnée à son égard, et usant de toute son influence auprès du duc d'Orléans pour miner dans son esprit celle de Châteauneuf et du coadjuteur. Il terminait sa dépêche en disant que M. le Prince expédiait fréquemment des courriers à Bruxelles; que Stenay, une de ses places, avait reçu garnison espagnole; qu'il excitait le peuple par de fréquents libelles, et il se plaignait amèrement que, pendant ce temps-là, on ne lui fit aucune opposition 1.

Dans les lettres suivantes, Mazarin déplorait que le prince de Condé eût gagné beaucoup de terrain dans l'esprit du duc d'Orléans et que le coadjuteur et Châteauneuf eussent été impuissants à combattre son influence. « ... Il est aisé de voir, écrivait-il à Le Tellier, le 15 août, que le coadjuteur et les autres n'ont pas le pouvoir qu'ils ont voulu faire croire sur l'esprit de Son Altesse Royale, et, si elle est entiè-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mazarin à Ondedei, de Brülh, le 11 août 1651; Bibl. Mazarine; Lettres de Mazarin, t. V.

rement liée avec M. le Prince, comme il y en a grande apparence, je vous laisse à penser ce qu'on doit attendre à l'égard de l'État, de l'autorité royale et de la personne de la reine 1... »

« Ç'a été un grand malheur, écrivait-il le même jour à Brachet, de n'avoir pas pu bien connaître à quel degré était le pouvoir de M. de Châteauneuf et de M. le Coadjuteur sur l'esprit de Son Altesse Royale, car vous savez que nous avons agi sur le fondement que ces messieurs en pourraient disposer absolument. Comme il semble qu'on ne peut plus douter d'une entière liaison de Son Altesse Royale avec M. le Prince, je suis au désespoir d'être forcé à craindre de très-étranges accidents; et plût à Dieu qu'on ne dût jamais plus parler de moi et de mes intérêts et que ceux de Leurs Majestés fussent en l'état qu'ils doivent ètre et leurs personnes contentes et en repos 2... »

Sa préoccupation était si vive d'une entente complète entre Condé et le duc d'Orléans, que, pendant la même journée, il écrivit une troisième lettre sur ce sujet à son confident l'abbé Fouquet, pour lui signaler tout le danger d'une telle union. «... Il est aisé de voir, lui disait-il, que M. le Prince a plus de pouvoir que le coadjuteur sur l'esprit de Son Altesse Royale, et cependant l'on avait cru que ledit coadjuteur, avec M<sup>mo</sup> de Chevreuse et M. de Châteauneuf, y avaient un crédit tout entier. Le prochain ordi-

¹ Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

naire, je crois, portera un éclaircissement de toutes choses. Si on laisse approcher davantage le temps de la majorité sans avoir pris aucune résolution, il se faut tenir pour dupé, et croire qu'il n'en saurait rien arriver de bon pour l'État, ni pour Leurs Majestés 1... »

Trois jours après, il adressait à Ondedei une dépêche des plus importantes dans laquelle il exhalait toutes ses plaintes sur le rôle équivoque du coadjuteur à son égard. La reine, tout entière à ses pensées de vengeance contre M. le Prince, qui l'avait si cruellement outragée, avait été ravie de trouver sous sa main un homme aussi brave que le coadjuteur pour lui tenir tête, et, satisfaite de le voir si déterminé à la venger, elle n'avait rien exigé de lui en faveur de son favori. Cela ne faisait pas le compte de Mazarin, qui voyait poindre un rival dont il redoutait l'habileté autant que l'intrépidité. « Je vous dirai premièrement, pour ce qui me regarde, écrivait-il en italien à Ondedei, que Sa Majesté montre, dans la lettre qu'elle m'écrit, que les choses sont pour aller bien, et qu'elle serait obligée d'en donner la direction au coadjuteur. J'en ai conclu que peut-ètre celui-ci aura pu l'assurer des bonnes dispositions du duc d'Orléans, puisque Sa Majesté se résout à lui confier la direction des affaires. »

Voici une révélation inconnue jusqu'à ce jour à l'histoire. Comme on le voit, la reine, à cette date, eut sérieusement la pensée de nommer premier ministre le coadjuteur. Est-ce Mazarin qui la détourna

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mêmes archives ; France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

secrètement de ce projet? Rien n'est plus probable. A supposer que la régente eût investi Retz de ses pleins pouvoirs, il est évident qu'elle ne l'eût gardé en cette qualité de premier ministre que le temps nécessaire pour ruiner M. le Prince et pour préparer le retour de Mazarin. Il n'eût été, comme nous le dirions aujourd'hui, qu'un ministre de transition, qu'un homme de bonne volonté que l'on prend à forfait pour déblayer le terrain et préparer les voies à un successeur.

« Je suis demeuré assez surpris, poursuivait Mazarin, que la reine me disant que le coadjuteur est on ne peut mieux résolu à la servir, il ne se soit pas encore engagé à faire la même chose à mon égard; et pourtant c'est un point des plus essentiels, le coadjuteur ayant été le principal fauteur et instrument de toutes les persécutions que j'ai souffertes depuis les premiers mouvements de Paris.

« Si la reine a cru qu'il suffisait d'un engagement à la servir pour qu'elle ne doutât pas que le coadjuteur n'en vînt par cela même à s'engager à être mon serviteur, il me déplaît d'avoir à vous dire qu'elle ne s'est pas peu trompée '. L'exemple de Chavigni est assez frais, lequel promit encore davantage et solennellement par écrit, sans toutefois me vouloir nommer, et, à la suite du temps, on a vu que, non-seulement il ne m'a pas servi eu égard à l'engagement qu'il avait pris envers la reine, mais il a publiquement sollicité et échauffé toutes sortes de personnes contre moi.

Cette lettre détruit de fond en comble le passage des Mémoires dans lequel il nyance que Mazarin conseilla lui-même à le choisir en qualité de premier ministre.

Et si le coadjuteur veut faire la même chose, il en aura la facilité et le champ libre, parce qu'il a plus d'esprit, de résolution, et qu'il se trouvera en état d'exercer ces qualités, y étant autorisé par la direction des affaires et en mesure de persuader à la reine tout ce qu'il jugera à propos sous divers prétextes, qui regarderont en apparence le bien de l'État et le service de Leurs Majestés. Mais la reine, ajoutait Mazarin, a peut-être oublié de m'écrire que le coadjuteur s'était engagé à tout ce qu'elle avait désiré pour mon service, car il me paraît difficile que Sa Majesté puisse avoir oublié de tirer de lui une garantie si nécessaire, afin de pouvoir au moins avec fondement lui reprocher son manque de foi s'il ne satisfait pas à ses promesses. Et ç'a été une grande erreur et un effet de ma disgrace que Sa Majesté, dans le partage de ses faveurs, particulièrement dans la confiance qu'elle a accordée au coadjuteur, ne se soit pas servie de mes amis pour lui faire connaître les obligations qu'il m'avait des conseils donnés par moi à la reine de se confier à lui, de l'élever et de l'honorer de sa faveur, ce qui l'eût engagé d'autant plus à être sincèrement mon ami. Vous auriez bien pu être mon médiateur avec la princesse palatine, et si cela vous eût paru difficile pour ne pas vous exposer à quelque danger, M. Bartet avec cette princesse aurait bien pu avoir le maniement de cette négociation, ou le maréchal du Plessis-Praslin...; mais voir que le principal directeur de cette affaire soit le maréchal de Villeroi me fait peine, surtout si c'est le coadjuteur qui a fait en sorte que la direction lui en fût confiée, parce que,

s'il avait eu de bons sentiments pour moi, il aurait, sans hésiter, désiré qu'elle fût remise aux mains de mes meilleurs amis, à ceux en qui j'ai le plus de confiance. Et il peut être que, sous prétexte du secret par lequel ils auront lié la reine de la bonne façon, ils auront fait connaître à Sa Majesté qu'il n'était pas bon que la princesse palatine et les autres eussent connaissance de ce qui se traitait. Et, en effet, je vois que vous ne m'avez écrit aucune chose du fond de l'affaire, particulièrement que Sa Majesté fût résolue à se servir du coadjuteur, comme elle-même me l'a écrit; et, n'ayant reçu non plus aucune lettre de Bartet, je dois croire qu'il n'en avait aucune connaissance, parce qu'il n'aurait pas manqué de me l'écrire ou de me le faire dire par votre entremise. Il était convenable de se servir du maréchal de Villeroi, puisqu'il était déjà mêlé à l'affaire, de la traiter confidentiellement et de passer sous silence ses ingratitudes et les procédés dont il a usé à l'égard de Sa Majesté aussi bien qu'envers moi; mais de le choisir pour se confier entièrement à lui, à l'exclusion de mes amis, qui ne m'ont jamais manqué, et qui ont tout intérèt à améliorer ma condition, je confesse que cela ne se peut supporter, et que si l'établissement du coadjuteur s'est fait par le moyen dudit maréchal et si Sa Majesté a donné sa confiance à l'un et à l'autre, quand même le duc d'Orléans prêterait son assistance à tout ce que la reine voudrait pour mettre M. le prince à la raison, je sais ce que je dois attendre en mon particulier, nonobstant la continuation de l'affection de Sa Majesté et son désir de me voir dans un meilleur état. »

Mazarin voulait dire par là que c'en était fait peutêtre pour jamais de son ministère et même de son retour en France, et il ajoutait, en jouant la résignation et le plus noble désintéressement : « Et en vérité, si l'autorité peut se rétablir, et Leurs Majestés l'exercer à l'égard de M. le Prince et du Parlement de manière à n'avoir plus rien à craindre de leurs entreprises, et que la reine jouisse du repos et de la félicité que je lui désire, je serais aussi consolé que possible, quand je devrais être plus persécuté que jamais. »

Et ici, Mazarin, l'esprit agité par les pensées et les suppositions les plus contradictoires, semblait croire à la sincérité des sentiments que le coadjuteur et ses amis lui avait témoignés d'abord, et il accusait le maréchal de Villeroi de les en avoir détournés. « J'ai occasion de croire, disait-il à son confident, que M<sup>mo</sup> de Chevreuse, aussi bien que le coadjuteur et Châteauneuf, ont sincèrement désiré se réconcilier avec moi, ayant tous trois par divers chemins fait toute diligence à cet effet, et la mauvaise fortune a voulu que remettant, comme je le devais, la conclusion de toutes choses à mon retour à Paris, mon avis n'a pas été suivi, comme cela eût été très-facile, il v a trois mois... Mais si la reine ne m'a pas fait l'honneur de bien faire connaître à ces trois personnes combien de fois et avec quel succès j'ai fait les plus vives instances pour qu'elle se confiat pleinement à eux, c'a été pour moi un grand malheur. S'il est vrai que ces trois personnes, et particulièrement le coadjuteur, aient changé de sentiment pour moi, croyez, à n'en pas douter, que cela est venu

du maréchal de Villeroi et des autres qui ont eu le maniement de cette négociation... »

Mazarin ajoutait qu'il espérait que la faveur dont jouissait le coadjuteur auprès de la reine déciderait peut-être le duc d'Orléans à ne plus faire cause commune avec M. le Prince et à se rallier entièrement à la régente. Malgré les sentiments de haine. d'envie et de vengeance dont il pouvait être animé contre le coadjuteur, Mazarin ne se dissimulait pas les immenses services qu'il pouvait rendre à la royauté, et il se plaisait à les énumérer, dans la pensée sans doute que sa lettre serait mise sous les yeux de Retz. Il s'agissait avant tout, sinon d'obtenir sa confiance, au moins de lui faire croire que celle que l'on avait en lui était pleine et entière; il fallait le gagner à tout prix, pour qu'il consentit au départ de la reine et du roi, départ qui pouvait seul tout sauver. Mazarin fit briller aux yeux de Retz l'espérance de la pourpre et du ministère dans le lointain. « Le coadjuteur, écrivait-il à Ondedei pour que sa lettre fût mise sous les yeux de Retz, qui a été l'un des premiers (s'il est permis de s'exprimer ainsi) qui ont fait longtemps la guerre avec un brigantin à une grande flotte, n'aura pas grand'peine, à mon sens, d'employer avantageusement pour l'État les qualités dont il est doué, alors qu'il pourra s'appuyer non-seulement sur M. de Châteauneuf, sur M<sup>mo</sup> de Chevreuse, tous deux irréconciliables ennemis de M. le Prince, sur un grand nombre d'amis, mais encore sur l'autorité du roi qu'il aura en main, sur les serviteurs de Sa Majesté, sur tous mes amis, aussi considérables par leur qualité que par leur

nombre, sur les gardes françaises et suisses et sur tous les gens de guerre. De plus, le coadjuteur a beaucoup d'amis dans le Parlement et grand crédit parmi le peuple... Il est certain que si Leurs Majestés prennent une vigoureuse résolution, nombre de personnes considérables, qui sont maintenant hésitantes, feront leur devoir avec grand plaisir, en sorte que ce serait un malheur qui ne peut tomber sous le sens, si avec tous ces moyens on devait succomber... Il ne sera pas difficile au coadjuteur de faire sortir Leurs Majestés de Paris, » ajoutait Mazarin, qui semblait s'abandonner à lui avec la plus entière confiance afin de mieux le surprendre en le laissant l'arbitre d'une telle décision. « La Champagne et la Picardie, ajoutait-il, sont les provinces les plus voisines et entièrement à la dévotion de Leurs Majestés. L'on n'y voit aucune place, petite ou grande, qui ne soit disposée à faire son devoir, hors celles qui sont au pouvoir de M. le Prince, et, en se servant de la Ville de Paris et des compagnies souveraines pour faciliter ce départ, on pourrait aisément en rejeter tout l'odieux sur M. le Prince; sur quoi je m'en remets à votre prochaine dépêche..... Sa Majesté ayant pris une bonne résolution et confié l'affaire à des personnes vigoureuses, je tiens pour indubitable qu'elle remettra les choses en bon état, à sa plus grande gloire. Et je répète que le coadjuteur, agissant avec les moyens qu'il a sur l'esprit du duc d'Orléans, aura le champ libre pour lui donner de telles appréhensions qu'il l'obligera à abandonner brusquement M. le Prince, et dans ce cas je vous laisse à penser si les difficultés seraient longues, quand même M. le

Prince se jetterait dans les bras des Espagnols 1. »
Il est impossible de ne pas admirer la justesse de coup d'œil de Mazarin lorsqu'il écrivit une telle pré-

coup d'œil de Mazarin lorsqu'il écrivit une telle prédiction. A côté de la guerre civile, la guerre étrangère ne lui semblait plus qu'un jeu dont les chances devaient, comme par le passé, rester du côté des armées du roi.

On a prétendu que Mazarin supporta toujours avec impassibilité la guerre de pamphlets qui, pendant quatre ans, fut déchaînée contre lui. C'est là une grave erreur.

Rien ne l'irritait et ne le faisait plus sortir de son calme habituel que cette manière de combattre, sourde, anonyme, implacable. On pourrait en fournir la preuve par de nombreux passages de sa correspondance. « J'estime, disait-il à Ondedei à la fin de la lettre précédente, qu'il est fort nécessaire, puisque cette peste de libelles s'est introduite sans aucune retenue, qu'il faut informer le peuple.... que ces libelles n'ont pour objet que d'allumer la guerre civile, de faciliter les progrès des ennemis, d'éloigner la paix générale et de rendre malheureuse la condition des sujets de Leurs Majestés. On excitera ainsi la haine des Français contre les perturbateurs de leur repos et l'on n'aura pas grand'peine à y arriver, en ce qui touche M. le Prince, dont les manières ne sont pas aimées... » Et comme il savait qu'en ce moment Retz faisait une rude guerre à Condé à coups de pamphlets anonymes, les uns dictés par lui, les autres inspirés à des écrivains à

<sup>1</sup> Ribl. Mazarine. Lettres de Mazarin, t. V.

ses gages, Mazarin ajoutait: « Personne plus que le coadjuteur ne peut mieux organiser cela, ayant beaucoup de personnes dépendantes de lui, qui écrivent bien, et étant très-facile de trouver ce qu'on voudra... » En même temps il engageait Ondedei à voir le coadjuteur, Châteauneuf et M<sup>mo</sup> de Chevreuse. Il attribuait au coadjuteur les retards que la cour mettait à quitter Paris. « La reine est d'autant plus résolue à ne pas en sortir, écrivait-il à Ondedei, que le coadjuteur est persuadé que tout repose sur le peuple et le Parlement de cette ville <sup>1</sup>. »

A cette date, il se croyait sacrifié et commençait à avoir quelques doutes sur l'affection d'Anne d'Autriche. Les arrêts du Parlement et les déclarations du roi contre lui l'avaient consterné. « Ce que je vois, disait-il à Ondedei, dans la même lettre, c'est que l'on fait bon marché de ce qui me regarde, que l'on publie des déclarations contre moi au nom du roi, que je ne crois pas qu'il y ait d'exemple que l'on ait jamais faites contre ceux qui ont trahi le roi et l'État; et vous verrez qu'à la majorité, le roi sera contraint d'en donner quelque autre pour ratifier celles de la minorité. » Sachant que c'était principalement du coadjuteur que dépendait le départ de la reine et du roi de Paris, il ne négligeait rien pour le rendre favorable à ses projets. « Il faut, écrivait-il à son neveu le duc de Mercœur, que vous vous unissiez et entriez dans la dernière confiance avec le coadjuteur et M. de Châteauneuf, puisque ce sont les deux personnes desquelles la reine se sert à

<sup>1</sup> Bibl. Mazarine. Lettres de Mazarin, t. V.

présent, et vous devez assister le coadjuteur en tout ce que vous pourrez et dire à mes amis de ma part d'en faire de même, ne doutant pas que cela ne soit agréable à la reine, laquelle est persuadée qu'il ne manquera pas aux promesses solennelles qu'il lui a faites'à mon égard. Je vous prie de lui dire de ma part que je me tiens assuré de son amitié et qu'il peut faire état de la mienne... Il sera bon que vous preniez occasion de temps en temps d'avertir la reine de prendre bien garde que le coadjuteur ne se prévale de quelque prétexte pour l'empêcher d'agir comme il a promis pour mes intérêts<sup>1</sup>. » Pour le moment, les prétentions de Mazarin se bornaient à bien peu de chose : il demandait modestement qu'on lui laissat mettre un pied en France, qu'on lui permît de se réfugier, pour se mettre à l'abri d'un coup de main, dans Brissach, qui tenait garnison francaise, et il en était réduit à solliciter l'appui du coadjuteur pour lui faire obtenir cette grâce 1.

Ce qui se passait à Paris lui faisait l'effet d'un rêve étrange. « ... Qui nous eût dit, écrivait-il au marquis de Fabert le 1° septembre, qui nous eût dit, à Bouillon, que M. de Châteauneuf et le coadjuteur seraient bientôt les principaux conseillers de la reine, nous nous en fussions bien moqués. Cependant cela est sans que Sa Majesté ait pu faire autrement... »

La reine subissait, par la force des choses, ce que nous appellerions aujourd'hui un ministère pris dans l'opposition. Le 29 août, Mazarin écrivait à la ré-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX. Lettre du 29 août 1651.

<sup>\*</sup> Même lettre.

gente: « Je vous prie de dire à la princesse palatine et à M. Bartet de se souvenir de moi et d'être bien alertes, afin que MM. de Châteauneuf et le coadjuteur aient pour Mazarin l'affection qu'ils ont promise. Pour moi, je suis de l'avis de M. Bartet, qu'ils tiendront parole... »

A peu de jours de là, Colbert donnait le conseil à Mazarin de se défier de Retz et de Châteauneuf, dont la conduite lui paraissait aussi peu sincère à son égard, qu'à l'égard de la reine. « Il paraît, lui disaitil, qu'ils ont tout crédit sur l'esprit de Son Altesse Royale (le duc d'Orléans), quand il s'agit de leurs intérêts, et qu'ils n'en font paraître aucun pour les paroles qu'ils vous ont données. » Il ajoutait qu'ils « s'insinuaient dans l'esprit de la reine, en flattant son esprit sur la vengeance contre M. le Prince, en lui proposant de l'arrêter en pleine rue, de l'assiéger dans sa maison et autres choses encore plus fortes, qui sont toutes visionnaires et d'exécution impossible. » Colbert voulait dire par là que le coadjuteur et Châteauneuf ne proposaient rien moins que de faire assassiner M. le Prince. Il annonçait à Mazarin qu'au même moment où Châteauneuf et le coadjuteur se confondaient en protestations de dévouement pour lui, ils publiaient contre lui des pamphlets sanglants. « Pour s'insinuer ou se conserver dans l'esprit du peuple, lui disait Colbert, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent contre vous; et pour s'insinuer dans l'esprit de la reine, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent pour vous; et sur le tout ils mentent également. Le coadjuteur et M. le Prince combattent pour la bonne grace du peuple en vous déchirant... »

Quant à Mazarin, il ne croyait pas le moment venu de découvrir ses véritables sentiments à l'égard du coadjuteur et de Châteauneuf. Il voulait que ses amis et familiers ne cessassent de les assurer de son amitié. « J'ai été un peu surpris, écrivait-il à l'abbé Fouquet, de ce que vous me mandez que le coadjuteur et les autres ne s'emploieront jamais pour moi, parce qu'ils sont persuadés que, quelque chose que je fasse, je ne les aimerai pas, car je croyais que leur intention fût tout autre après les paroles qu'ils en ont données et les protestations qu'ils en ont faites à la reine à mon égard. Et je vous puis assurer que, sur ce fondement, je les ai servis tant que j'ai pu auprès de Sa Majesté et que je continue de le faire, quelque chose qui me puisse arriver. Il sera pourtant bon que vous informiez la reine de vos soupçons, afin que Sa Majesté, en étant avertie, puisse mieux prendre ses mesures pour faire observer ce qui lui a été promis à mon égard par ces messieurs. Mais je vous conjure de ne parler de ceci à personne qu'à la reine 1. » En même temps Mazarin écrivait à la princesse palatine et à Ondedei de faire tout leur possible pour que le coadjuteur tint ses promesses envers lui.

<sup>1 5</sup> septembre 1651. Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

. . . • •

## CHAPITRE VIII.

Conseil donné à la reine par Mazarin de nommer le condinteur cardinal. - En retour, il demande que le coadjuteur favorise sa rentrée en France dans une place forte. - Projet proposé au comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires étrangères, par le due d'Orléans, d'envoyer Mazarin à Rome en qualité de cardinal national. — Retz l'auteur présumé de ce projet. — Protestations de Mazarin. - Point obscur résolu : Mazarin n'était pas prêtre. -Lecture d'un manifeste de la reine contre Condé. - Condé se rend au Parlement avec une suite en armes. - Accusation portée par lui contre le coadjuteur. - Aigres paroles échangées entre M. le prince et le coadjuteur. — Journée du 21 août 1651. — Intrépidité du coadjuteur; sa vie en danger. - Retz en faveur pendant quelques semaines. - Le Parlement s'entremet pour réconcilier Condé avec la reine. - Condé exige que la reine envoie au Parlement une déclaration formelle de son innocence. - La reine cède et déclare de nouveau que Mazarin est à jamais banni du royaume. — 7 septembre 1651, déclaration de la majorité du roi au sein du Parlement; autre déclaration dans laquelle est proclamée l'innocence de Condé. - Nomination, le même jour, d'un nouveau cabinet. - Le cardinalat promis au coadjuteur par la reine. — Fausse assertion de Retz dans ses Mémoires sur l'époque précise de sa nomination. — Irritation de M, le prince. — Son départ pour la Guyenne. - Il prépare à Bordeaux la guerre civile. - Résolution du cabinet d'aller le combattre sur-le-champ avec le roi en tête des troupes. - Nomination de Retz au cardinalat. - Départ de la Cour. - Coup de maître de Mazarin. -Aveuglement du coadjuteur.

Nous voici enfin arrivés au cœur de la question. Mazarin, par la force des choses, en était réduit à céder au coadjuteur ce dont il eût voulu le moins se dessaisir après le ministère. « M. Bartet vous aura dit, écrivait-il au duc de Mercœur, le 12 septembre, que M. le coadjuteur lui a témoigné grande passion pour ce qui me regarde. Il est fort capable pour faire réussir quelque chose à mon avantage, s'il entreprend de vouloir servir la reine en cela. Je crois que son intérêt même l'y pourra obliger. Vous en pourrez conférer avec ledit Bartet, mais je vous prie de faire en sorte que personne n'en puisse rien pénétrer¹. »

Le même jour il écrivait à la reine ces lignes caractéristiques : « Bartet vous priera, de ma part, de parler avec chaleur des intérêts du coadjuteur, que je vois qu'on doit obliger de bonne grace, l'obligeant à confirmer de nouveau ce qu'il a déjà promis à la reine. Je vous conjure de vous appliquer à ceci, et faire connaître à Bartet et au coadjuteur de quelle façon je vous en écris. Il sera bon même de bien engager en cette occasion M<sup>m</sup> de Chevreuse... L'autre affaire qui regarde le coadjuteur est d'une furieuse importance, et vous devez vous employer fortement... afin qu'il soit content, si ce n'est qu'étant sur les lieux, vous vissiez des choses desquelles je ne puis pas avoir connaissance... » Il s'agissait évidemment d'accorder à Retz la grande grace qu'il poursuivait depuis si longtemps avec tant de persévérance et d'ardeur. Que demandait en retour Mazarin, pour ses intérêts particuliers? Une grâce fort peu importante en apparence, et qui était pour lui d'un prix inestimable, en ce moment surtout. Il désirait, lui exilé et frappé par tant d'arrêts de pros-

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

cription, que le roi lui donnât asile en France dans une de ses places fortes, ce qui, par le fait, eût été mettre à néant tous les arrêts du Parlement contre sa personne, et cette grace, il voulait qu'elle fût sollicitée auprès du duc d'Orléans par Châteauneuf et par le coadjuteur. « Je vous déclare de nouveau, disait-il à la reine, que, pour ma satisfaction, pour mon honneur et pour mon repos, je ne souhaite autre chose que retourner auprès de la reine pour la servir et y finir mes jours en qualité de son domestique, comme je le suis, sans me mêler d'aucune affaire, petite ni grande. Mais s'il n'est pas possible que je reçoive promptement cette satisfaction, au moins qu'on me donne lieu d'avoir un peu de repos avec sûreté. Pour cet effet, je vous conjure de parler afin que je puisse aller à Brissach, en quoi la reine ne devrait rencontrer aucune difficulté, le roi étant le maître, et cela ne faisant tort à personne. Je vous proteste devant Dieu qu'il m'est impossible de demeurer plus comme je suis, pour une infinité de raisons; et je crois, ne se pouvant pas mieux, que vous devez vous employer rigoureusement avec le coadjuteur et Châteauneuf pour faire réussir cela, et c'est assez qu'ils en persuadent Son Altesse Royale 1... » Enfin, Mazarin était si impatient de hâter le départ de la reine et de se rendre de nouveau, par ce moyen, maître des affaires, qu'il adressait le même jour à son confident Bartet une dépêche de la plus haute importance et qui roulait presque tout entière sur le coadjuteur.

<sup>&#</sup>x27; Mazarin à la reine, 12 septembre 1651. Lettres de Mazarin, Édition Rayenel.

« La reine peut dire de quelle façon je lui ai parlé du coadjuteur, que je voudrais voir entièrement satisfait, étant persuadé que, s'il avait de meilleures armes (c'est-à-dire s'il était cardinal), il combattrait encore mieux, pourvu que le maréchal de Villeroi n'y apportât de l'empêchement... »

Mazarin ajoute qu'il est persuadé que « le coadjuteur a bonne volonté pour lui et grande envie de lui en donner des marques », bien que l'on s'efforce à lui persuader le contraire. « Ce que je vais vous dire, poursuit-il, vous fera assez connaître si ma passion pour me lier avec Châteauneuf et le coadjuteur est sincère, et si j'ai bonne opinion d'eux. Je prierai la reine de donner entière créance à tout ce que vous lui direz de ma part pour ce qui regarde le coadjuteur, et je n'oublierai rien afin que celui-ci ait un entier contentement, sans rien capituler avec lui. Car, outre qu'il est déjà engagé avec la reine, il me semble qu'il ne sera pas faché du beau champ qu'il aura d'en témoigner sa reconnaissance par des moyens tout à fait généreux; et il me semble qu'il doit d'autant plus estimer ce que je fais, que c'est contre l'avis de presque tous mes amis. » Il s'agissait évidemment de la nomination du coadjuteur au cardinalat que Mazarin conseillait à la reine de lui accorder par cette même lettre, dont le passage suivant ne saurait laisser aucun doute : « Puisque la reine me remet l'intérêt du Poltron (qui ne l'est pas trop) 1, je vous conjure de dire à la princesse palatine

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est ainsi que Retz était désigné parfois dans les lettres chiffrées de Mazarin à la reine, par antiphrase, ce qui était une excellente manière de cacher son nom.

et à Bartet que la plus grande grâce que la reine puisse faire à Mazarin est de satisfaire le coadjuteur sans y perdre un moment de temps. Il sera même bon que vous et la princesse palatine en parliez à la reine, lui disant que Mazarin lui aura plus d'obligation de ceci que de toutes les autres grâces qu'il pourrait jamais recevoir; que j'ose répondre que c'est le service du coadjuteur et de la reine, et que j'en recevrai de grands avantages.

« Enfin, ajoutait-il, Bartet, la princesse palatine et tous leurs amis ne sauraient tant dire et presser là-dessus que je ne souhaite encore quelque chose de plus;... mais, d'après ce que je sais, je prévois que la reine sera bientôt persuadée, et portera après le roi à obliger le coadjuteur de bonne grâce. » Enfin, Mazarin, pour ne laisser aucun doute dans l'esprit du coadjuteur, se montrait aussi impatient que lui, en apparence du moins, de voir réussir la promotion dans le plus bref délai. « Si le pape, qui est malade, disait-il, vient à mourir sans faire la promotion, celui qui lui succédera, quelque instance que es princes fassent,... prétendra, comme c'est la coutume, de la faire pour lui, étant la première. C'est pourquoi Leurs Majestés ne doivent apporter le moindre retardement à la nomination, mais l'envoyer par courrier exprès, avec ordre à l'ambassadeur de presser le pape pour donner satisfaction au roi, comme il y est obtigé. Je proteste à la princesse palatine, disait-il avec toutes les apparences

la bonne foi et une grâce charmante, que si Mazarin exilé pouvait aller en personne prier Leurs Majestés de l'affaire susdite, il n'y a rien au monde

qu'il fit avec tant de plaisir... Au reste, vous savez que je me porterai aveuglément à tout ce que M de Chevreuse et le coadjuteur jugeront à propos, et me conduirai par leurs instructions, reconnaissant que la reine en sera bien aise et que ce sera pour son service et celui du roi. »

Comme le coadjuteur avait fait quelques protestations à Bartet qu'il serait utile à Mazarin, s'il le pouvait, celui-ci demandait à ressentir enfin les effets de son bon vouloir. « Ce que je souhaiterais, disait-il à Bartet, en attendant mieux, ce serait un peu de repos avec sûreté; car je suis exposé à de continuels dangers dans le lieu où je suis présentement, et suis contraint, avec tous les millions des halles', de licencier mes gardes et la plus grande partie de ma famille, à la fin de ce mois, faute de quoi la pouvoir entretenir. C'est pourquoi, si on pouvait faire en sorte que je fusse promptement reçu dans Brissach, ainsi que la reine en a l'intention, je serais extrêmement obligé au coadjuteur s'il donnait quelque expédient pour cela. Je prie la princesse palatine et Bartet d'y appliquer, et vous de leur en parler fortement de ma part \*... »

Et deux jours après ces témoignages apparents de confiance, Mazarin exprimait à Colbert toutes ses craintes et tous ses doutes : « .On n'oublie rien, d'un côté, lui écrivait-il, pour me faire concevoirles derniers soupçons de tous les Frondeurs en général ; d'autres me répondent de M. de Châteauneuf et

<sup>&#</sup>x27;Avec tous les millions que lui supposait le peuple des halles. (Note de M. Ravenel.)

Lettre chiffrée de Mazarin à Bartet, du 12 septembre 1651.

du maréchal de Villeroi, mais que je dois considérer le coadjuteur et M<sup>mo</sup> de Chevreuse comme des ennemis irréconciliables; d'autres, que ni eux ni Châteauneuf ne valent rien pour moi et que je dois me lier avec M. de Villeroi et m'employer auprès de la reine pour lui faire donner toute la confiance; d'autres, que, si je la prends entière en M. le coadjuteur, lequel a affaire de mon crédit pour se bien établir auprès de Sa Majesté, je dois attendre des merveilles de ce côté-là, et qu'il fera gloire d'avancer tout ce qu'il faut pour mon rétablissement, dans lequel il peut trouver son compte et satisfaire à son ambition par divers moyens qu'ils me déduisent 1... " Le 22 septembre, Mazarin écrivait à M. de Penacor, ami et parent éloigné de Retz, pour lui dire qu'on l'avait averti que le coadjuteur était l'auteur d'un grand nombre de pamphlets contre lui. « Mais vous pouvez bien dire (au marquis de Noirmoutier et à M. de Bussy Lamet, autres amis de Retz), ajoutait Mazarin, que tous ces artifices ne sont pas capables de faire changer la résolution que j'ai prise et pour le bien de l'État et pour ma satisfaction particulière, d'être lié avec les susdites personnes (le coadjuteur et M<sup>mo</sup> de Chevreuse) d'une sincère amitié 2... » Le même jour. Mazarin écrivait au marquis de Noirmoutier, autre ami intime de Retz, une lettre destinée à être mise sous les yeux de ce dernier : « J'ai vu, lui disait-il, tout ce que le sieur de Penacor m'a

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX. Mazarin à Colbert, 14 septembre 1651.

<sup>\*</sup> Archives du ministère des affaires étrangères, France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

écrit de votre part, et j'ai été ravi des nouvelles assurances que vous me donnez de votre amitié et de celle de vos amis (le coadjuteur et M<sup>mo</sup> de Chevreuse), auxquels j'ai promis la mienne, en sorte que j'espère qu'ils n'auront jamais sujet d'en douter. Je n'oublie rien pour en faire toutes les avances et d'une manière qui les touchera, ce me semble, puisque je les sers en tout ce que je puis, me remettant pour ce qui me regarde à leur bonne foi. J'ai écrit avec toute la chaleur imaginable pour obliger la reine à ne retarder point davantage la satisfaction de M. le coadjuteur (c'est-à-dire sa nomination au cardinalat), faisant connaître à Sa Majesté que cela était non-seulement avantageux à son service et à celui du roi, mais très-nécessaire. Et une des raisons qui m'a convié à employer mon petit crédit en cette affaire (outre la satisfaction de lui donner généreusement toutes les marques de la résolution que j'ai prise d'être sincèrement lié avec lui d'une parfaite amitié, ayant de son côté promis la même chose à la reine et m'en ayant assuré par d'autres voies). ç'a été la crainte que j'ai qu'il ne se forme de nouvelles cabales contre mondit sieur le coadjuteur pour lui retarder la grace que Sa Majesté lui a fait espérer 1 ... »

Il était impossible de montrer plus de grâce et d'insinuation. « Quelque chose qui arrive, ajoutaitil, je serai ferme et rien ne sera capable de m'empêcher de servir fortement les personnes auxquelles je me suis engagé, par les moyens que j'aviserai être

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

les meilleurs, et par tous les autres qu'on me proposera... »

Cependant le coadjuteur, malgré ses protestations de dévouement à Mazarin, qu'il renouvelait sans cesse par l'entremise de ses amis, ne cessait par tous les moyens d'empêcher son retour. Il insinuait au duc d'Orléans que sa disgrâce suivrait de près le triomphe du ministre exilé, et par cette crainte il l'entretenait constamment dans des sentiments hostiles. En même temps il faisait répandre par milliers dans les rues et par de nombreux colporteurs soutenus vigoureusement par des hommes de main à ses gages, des pamphlets contre M. le Prince, où le cardinal était encore moins ménagé que lui. Enfin, il y a tout lieu de croire que ce fut le coadjuteur qui inspira l'idée au duc d'Orléans de demander au conseil du roi que le cardinal Mazarin fût envoyé à Rome pour y représenter les intérêts de la France en qualité de cardinal national. « On fait tout le possible maintenant, écrivait Mazarin au marquis de Noirmoutier, pour me faire aller à Rome sous prétexte de la maladie dangereuse du pape, et tous mes ennemis font agir fortement Son Altesse Royale, mais je ne crois pas que vous, ni pas un de mes amis, me voulussiez conseiller de m'en aller au lieu de ma naissance, gueux, exposé à la mauvaise volonté des ennemis que je me suis faits pour avoir voulu, sans autre considération, bien servir la France. et banni comme un scélérat. J'obéirai toujours aveuglément à tout ce que la reine m'ordonnera, mais je ne crois pas que Sa Majesté se porte jamais à me commander des choses qui puissent donner quelque

tache à la justice et aux bontés qu'elle a toujours si hautement déclaré avoir pour moi. Ce n'est pas, et je vous le dis franchement, et du meilleur de mon cœur, que j'aie la moindre pensée d'avoir aucune part dans les affaires de France, mais malaisément me saurais-je résoudre à devenir d'évêque meunier, comme cela serait si, après le poste qui j'ai tenu, on voulait me charger de la seule fonction de cardinal national à Rome 1... »

Comme le projet avait été proposé par le duc d'Orléans au comte de Brienne, depuis longtemps secrétaire d'État pour les affaires étrangères, il ne me semble pas douteux que ce fut le coadjuteur qui en fut l'inventeur. Mazarin était désolé qu'une telle pensée pût être venue à l'esprit d'un de ses subordonnés. « Je ne sais ce que produira à mon égard, écrivait-il à Lionne à qui il avait rendu toute sa confiance, la majorité du roi, mais les commencements ne sont pas trop bons, puisque je vois M. le comte de Brienne appliqué, par de continuelles dépêches qu'il me fait, à me vouloir persuader d'aller à Rome, prenant prétexte sur la maladie du pape, et je ne vois pas qu'il parle en même temps, ni de m'assurer la jouissance de mes bénéfices, ni la réparation de mon honneur... » Lorsque « vous aurez vu, ajoutait-il avec une grande tristesse, le contenu en la déclaration que l'on publie contre moi, où je suis déclaré un traître par le roi, vous n'aurez pas grande peine à inférer la force de mon crédit. J'en suis touché au dernier point que

<sup>1 22</sup> septembre 1651. Archives des affaires étrangères.

vous pouvez vous imaginer, et je prie Dieu de m'assister afin que je prenne les résolutions qui sont les meilleures pour la défense de mon honneur 1... »

Prévoyant le cas où il serait forcé de se rendre à Rome pour y assister au conclave, dans le cas où Innocent X, dont la santé était fort chancelante, viendrait à mourir, il écrivait alors à l'un de ses espions à Rome, l'abbé Elpidio Benedetti, cette trèscurieuse lettre qui vient résoudre un problème historique fort longtemps agité et jusqu'à présent non résolu : « Quant à la bulle pour défaut des ordres, la privation de la voix active (pour un cardinal) dans le conclave n'est pas de peu de considération, et pour cela, je désirerais savoir si, lorsque je prendrai les ordres, je resterai investi de cette voix, sans qu'il me faille obtenir une autre dispense <sup>2</sup>.»

Il résulte de cette lettre que Mazarin n'était pas prêtre. Il avait été nommé cardinal en 1640, avec dispense, sans être diacre. Il ne fut jamais que tonsuré, bien que, dans la liste des cardinaux, il figure tantôt avec le titre de prêtre, tantôt avec celui d'évêque. C'est ce qui a fait supposer à tort à quelques érudits qu'il était réellement prêtre. Cette désignation de prêtre ou d'évêque n'est qu'un degré honorifique dans la hiérarchie des cardinaux et n'implique nullement que celui qui est revêtu de l'un de ces titres soit dans les ordres.

¹ Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Quanto alla bolla per difetto degli ordini, non è di poca consideratione quella della privatione della voce attiva nel conclave; e perciò desiderarei sapere se quando prenderò gl'ordini sacri, resterò habilitato alla detta voce, senza dovere obtenere altra dispenza.»

Reprenons le fil de notre récit. Pendant ce temps, le coadjuteur, hors ce qui touchait aux intérêts de Mazarin, avait donné tous les gages ostensibles de fidélité à la régente 1. Lorsqu'elle fut bien assurée qu'il était fermement résolu à entrer en lutte avec Condé sans garder le moindre ménagement, elle convoqua au Palais-Royal (17 août) les trois compagnies souveraines, les gens de l'Hôtel de Ville et tous les princes et gentilshommes qui se trouvaient alors à Paris. Elle leur fit donner lecture d'un manifeste ou exposé de la situation. Elle déclarait au nom du roi, dans le préambule, que le cardinal Mazarin était à jamais banni, non-seulement du cabinet, mais du royaume. Puis, après avoir énuméré toutes les grâces dont elle avait comblé M. le Prince, elle articulait ses principaux griefs contre lui, notamment ses manœuvres dans les provinces pour y rallumer la guerre civile et ses pourparlers secrets avec les Espagnols. Le manifeste se terminait par ces paroles énergiques : « Le roi emploiera les moyens que Dieu lui a mis en main pour prévenir les desseins pernicieux de M. le Prince et pour en arrêter le cours. » Le lendemain, Condé, avec une nombreuse suite de gentilshommes, se rendit au Parlement et demanda que ses calomniateurs fussent punis, s'il était reconnu innocent, ou, s'il était déclaré coupable, qu'on le condamnat à une peine à laquelle il souscrivait d'avance. Le duc d'Orléans,

¹ Le véridique Guy Joly affirme dans ses Mémoires que le coadjuteur, à cette époque, était sincèrement dévoué à la reine et la servait avec une entière loyauté. Nous ferons observer toutefois que cette loyauté et ce dévouement n'étaient pas sans restrictions.

qui tremblait que les deux partis ne missent l'épée à la main, resta chez lui, feignit une indisposition toute politique, se fit saigner et se mit au lit. Condé s'efforça en vain de l'en tirer, mais il lui arracha un billet par lequel le duc le déclarait innocent sur tous les chefs d'accusation. Le 19, M. le Prince présenta au Parlement ce billet et un long discours écrit, signé de sa main, dans lequel il essayait de se justifier de toutes les accusations portées contre lui par la reine. Puis, prenant la parole, il accusa le coadjuteur d'être le principal auteur de toutes les calomnies semées contre lui. On sait la vive altercation qui s'ensuivit entre Retz et le prince. Le coadjuteur avait assisté à la séance avec M110 de Chevreuse dans une des tribunes grillées appelées lanternes. A leur sortie, ils furent hués à outrance par les partisans de M. le Prince. La reine fut transportée de joie de l'extrême fermeté dont Retz avait fait preuve en cette rencontre. Afin de protéger sa personne, elle le fit escorter par des soldats d'élite déguisés, à la fameuse séance du 21 août. Ce jour-là, les deux partis se rendirent au palais armés jusqu'aux dents. Condé et le coadjuteur échangèrent des paroles si hautaines et si aigres, qu'il s'ensuivit un horrible tumulte. Le cri aux armes! se fit entendre, les épées furent tirées, et il ne s'en fallut de rien que le sang ne coulât à flots. Fort heureusement quelques gentilshommes et quelques conseillers s'interposèrent et les épées rentrèrent dans le foureau. On sait quel grand danger courut le coadjuteur pendant cette journée. Serré entre deux battants de porte par le duc de La Rochefoucauld, il n'échappa que par miracle aux poignards

des amis des princes. Tout finit cependant par rentrer dans le calme, grace à la fermeté du président Molé, qui obtint de la reine qu'elle examinerait la réponse de M. le Prince et qu'elle publierait une déclaration d'innocence en sa faveur. La reine, craignant pour les jours de Retz, lui défendit de retourner au palais le lendemain. Ce jour-là même le prélat, conduisant la procession de la grande Confrérie, qui, de la Cité, se dirigeait vers le couvent des Cordeliers du faubourg Saint-Germain, rencontra par hasard face à face le prince de Condé. M. le Prince, qui n'était pas moins incrédule que le coadjuteur, descendit de carrosse, s'agenouilla, avec tous les signes extérieurs de la plus profonde dévotion, et le prélat lui donna sa bénédiction accompagnée d'un profond salut, « tant fut grande, s'écrie malicieusement un contemporain, l'humilité chrétienne de l'un et la bonté pastorale de l'autre "».

La reine, enchantée des sérieux obstacles que le coadjuteur, avec autant de courage que d'habileté, suscitait tous les jours à M. le Prince, témoignait à tout venant sa satisfaction.

Retz se flatte dans ses Mémoires d'avoir été en faveur pendant quelques semaines, et, à l'en croire, il aurait fait de rapides progrès dans l'esprit de la reine. Comme il était le plus entreprenant des hommes auprès des femmes, même du plus haut rang, il eut l'étrange folie de vouloir plaire à la reine et de s'emparer par ce moyen de la direction suprême des affaires. Il mit M<sup>mo</sup> de Chevreuse dans

<sup>1</sup> Journal d'un Parisien.

sa confidence, et elle entra dans sou projet avec la vivacité d'une femme qui aimait follement l'intrigue et qui supposait que la reine, d'humeur assez changeante, finirait par oublier Mazarin. Un jour M<sup>me</sup> de Carignan avait dit à la régente que le coadjuteur était fort laid, et elle lui avait répondu qu'il avait « les dents fort belles et qu'un homme n'était jamais laid avec cela ». Sur ce simple mot, jeté en l'air et qui, par le fait, n'avait aucune portée, le coadjuteur et la duchesse bâtissent l'intrigue la plus étrange que l'on puisse imaginer. Il fut convenu entre eux que le galant prélat jouerait auprès de la reine le rôle d'amoureux, qu'il se donnerait auprès d'elle des airs rêveurs, qu'il contemplerait sans cesse ses belles mains, et qu'il pesterait contre le cardinal en simulant les transports de la jalousie. M<sup>mo</sup> de Chevreuse se chargeait du reste. A propos de rien, notre héros demande deux ou trois audiences secrètes à la reine. En homme rompu au métier, il se donne des airs embarrassés, « il pousse l'inquiétude et l'emportement contre le cardinal jusqu'à l'extravagance ». La reine, fort coquette de son naturel, comprenait le jeu, sans en faire semblant, et ne parut point s'en formaliser. Elle en parla confidentiellement à M<sup>mo</sup> de Chevreuse qui, d'abord, « fit la surprise et l'étonnée », et qui, tout à coup en se frappant le front, comme si une idée lumineuse eût éclairé soudain un point resté obscur jusque-là dans son esprit, feignit d'avouer à la reine qu'elle avait vu souvent le coadjuteur plongé dans une rêverie profonde, sans qu'elle pût deviner pourquoi. Sans cesse, lui dit-elle, il parlait de la vie passée de Votre Majesté avec une curiosité singulière et entrait dans mille et mille détails. Mais, ajouta M<sup>me</sup> de Chevreuse, qui craignait de s'être trop avancée, je ne puis croire « que le coadjuteur soit assez fou pour s'être mis cette vision dans la fantaisie ». La reine finit par croire à une passion si bien jouée : elle en fit l'aveu à son amie, et le coadjuteur en profita pour l'en convaincre de plus en plus. En restant dans les bornes du plus profond respect et de la galanterie la plus raffinée, il n'exprimait sa prétendue passion que par sa contenance et par voie indirecte. Il feignait dans ses conversations avec la reine de passer tout à coup « de la réverie à l'égarement », et il éclatait et « s'emportait contre le cardinal ». La reine, qui était fort curieuse et qui espérait sans doute enchaîner à sa cause, pour quelque temps du moins, le factieux prélat, ne fit rien pour le détromper. Mais Retz n'était pas homme à s'abuser longtemps. Il comprit bientôt, suivant une de ses expressions favorites, que, si « le bénéfice n'était pas desservi, il n'était pas vacant », et qu'en perdant cette espérance il perdait du même coup celle du ministère.

Cependant le Parlement s'était entremis auprès de la reine pour étouffer l'affaire de M. le Prince. Le duc d'Orléans, afin de n'avoir pas à se mêler au conflit, s'était prudemment retiré dans sa maison de Limours, sans qu'il fût possible à la reine de le faire sortir de sa retraite. Enfin, le 1° septembre, la régente promit d'oublier le passé et de ne pas donner suite à l'accusation, si M. le Prince consentait à rendre visite au roi et à rentrer au conseil. Condé voulait plus encore. Il entendait que la reine envoyat au

Parlement une déclaration formelle de son innocence. Le Parlement appuya sa demande, et la reine finit par céder en envoyant cet acte et en confirmant par une autre déclaration que le cardinal Mazarin était à jamais banni du royaume (4 septembre).

Le lendemain l'acte contre le cardinal fut enregistré, mais l'enregistrement de l'autre fut ajourné. La déclaration contre Mazarin semblait avoir d'autant plus de gravité qu'elle était en quelque sorte le testament politique de la régente.

Le 7 septembre, la majorité était déclarée au sein du Parlement, où le jeune roi vint tenir son lit de justice. La cour jusque-là avait été dans l'impossibilité de suivre les sages conseils du cardinal Mazarin; elle n'avait pu trouver le moyen de quitter Paris et d'aller faire proclamer la majorité par un Parlement neutre. Ce jour-là même, le Parlement de Paris publia, en présence du roi et avec son consentement, une déclaration pour reconnaître l'innocence de Condé.

Le même soir (7 septembre), le roi nomma son nouveau cabinet. Châteauneuf était désigné comme premier ministre; les sceaux, enlevés à Séguier pour la seconde fois, étaient rendus à Molé; La Vieuville était nommé surintendant des finances à la place du président Longueil de Maisons, moyennant la somme de quatre cent mille livres versée entre les mains du cardinal Mazarin, aux termes du traité secret passé entre celui-ci et les Frondeurs. Quant au coadjuteur, la reine lui fit espérer sa prochaine nomination au cardinalat, lors d'une entrevue

qu'il eut avec elle le 6 septembre, la veille du jour où elle choisit ses nouveaux ministres.

Retz qui, suivant sa coutume, confond sciemment toutes les dates, prétend que la reine lui remit l'acte de sa nomination au cardinalat avant la proclamation de la majorité du roi et avant l'installation du nouveau cabinet, mais c'est là une erreur. comme nous le verrons bientôt. « La reine me dit ensuite, écrit Retz dans ses Mémoires, que l'avis du maréchal de Villeroi était qu'elle attendît la majorité du roi, qui était proche, pour faire éclater le changement qu'elle avait résolu pour les places du Conseil, parce que ce nouvel établissement, qui serait très-désagréable à M. le Prince, tirerait encore de la dignité et de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité. « Mais, reprit-elle tout à coup, il faudrait par la même raison, remettre votre nomination; M. de Châteauneuf est de ce sentiment. » Elle sourit à ce mot, et elle me dit : « Non, la voilà en bonne forme; il ne faut pas donner à M. le Prince le temps de cabaler à Rome contre vous 1. » Je répondis ce que vous pouvez imaginer à la reine, poursuit Retz, dont les explications suivantes paraissent plus vraies. Elle fit effectivement cette action de la meilleure grâce du monde, parce que le cardinal l'avait trompée la première en lui mandant qu'il fallait agir de bonne foi avec moi. Bluet, avocat du conseil et intimissime d'Ondedei,

¹ Guy Joly dit dans ses Mémoires que ce fut la princesse palatine « dont le crédit était plus grand que celui de M™ de Chevreuse, qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau et qui en eut tout l'honneur ».

m'a dit plusieurs fois, depuis, que celui-ci lui avait avoué, le soir qu'il arriva de Brülh à Paris, que le cardinal ne lui avait rien recommandé avec plus d'empressement que de faire croire à la reine même que son intention pour ma promotion était très-sincère, parce que, dit-il à Ondedei, M<sup>mo</sup> de Chevreuse la pénétrerait infailliblement si elle savait elle-même ce que nous avons dans l'âme. Vous ne serez pas surpris de ce qu'ils y avaient, qui était une résolution bien formée de me jouer, de se servir de moi contre M. le Prince, de me traverser sous main à Rome, de traîner la promotion et de trouver dans le chapitre des accidents de quoi la révoquer 1. » Nous verrons bientôt que la nomination au cardinalat ne fut remise à Retz que quelque temps après, peu de jours avant le départ de la cour pour la Guyenne. Les accusations portées par Retz contre Mazarin à cette date sont-elles fondées ou dénuées de vérité? Mazarin était-il de bonne foi et ne songeait-il point alors à reprendre d'une main ce qu'il donnait de l'autre? Avait-il l'intention de se comporter plus loyalement à l'égard du coadjuteur qu'envers l'abbé de La Rivière? Donna-t-il, dès cette époque, ou plus tard, des ordres secrets pour que la nomination du coadjuteur fût révoguée dès que la promotion serait imminente? Retz l'en a formellement accusé, et nous devons dire que, dans toutes

¹ La duchesse de Nemours, dans ses Mémoires, ne met point en doute que la cour manqua de franchise à l'égard du coadjuteur. « Il fut nommé, dit-elle, au cardinalat, mais on ne crut pas trop que cela pût réussir; car il était assez facile de juger, après tout ce qui s'était passé, que la cour ne voulait seulement que l'éblouir. »

nos recherches, nous n'avons trouvé ni cet acte de révocation, ni même la moindre preuve qu'il ait jamais existé. Ce qui équivaut au même, il résulte de la correspondance du bailli de Valançay, alors ambassadeur de France à Rome, que Brienne, le secrétaire d'État des affaires étrangères, et Mazarin lui envoyèrent, non pas au début, il est vrai, mais beaucoup plus tard, des instructions secrètes pour qu'il retardât la promotion jusqu'au moment où le coadjuteur aurait donné des gages éclatants de son dévouement à la reine et à son favori. Par le fait, c'était une révocation déguisée. Il n'y avait pas plus de bonne foi d'un côté que de l'autre. Toute la question est de savoir quel est celui qui, le premier, de Retz ou de Mazarin, y a porté atteinte.

C'était à l'insu de Condé que Châteauneuf, Molé et La Vieuville avaient été nommés par la reine à leurs nouvelles fonctions.

Le prince vit dans le choix de ces trois hommes qui lui étaient hostiles, et dont l'un surtout était un de ses plus implacables ennemis, non-seulement un parti pris de ne faire droit à aucune de ses exigences, mais peut-être même une nouvelle menace contre sa liberté. Ne se sentant plus en état de continuer la lutte à Paris, il quitta cette ville, et s'achemina lentement vers le Berry, après avoir vainement tenté de rallier à sa cause son beau-frère, le duc de Longueville. La cour, afin d'éviter la guerre civile, lui dépêcha sur-le-champ un conseiller au Parlement qui l'atteignit à Bourges. Elle n'exigeait de lui qu'une seule chose, c'est qu'il « demeurât paisible, dans son gouvernement de Guyenne », jusqu'à la

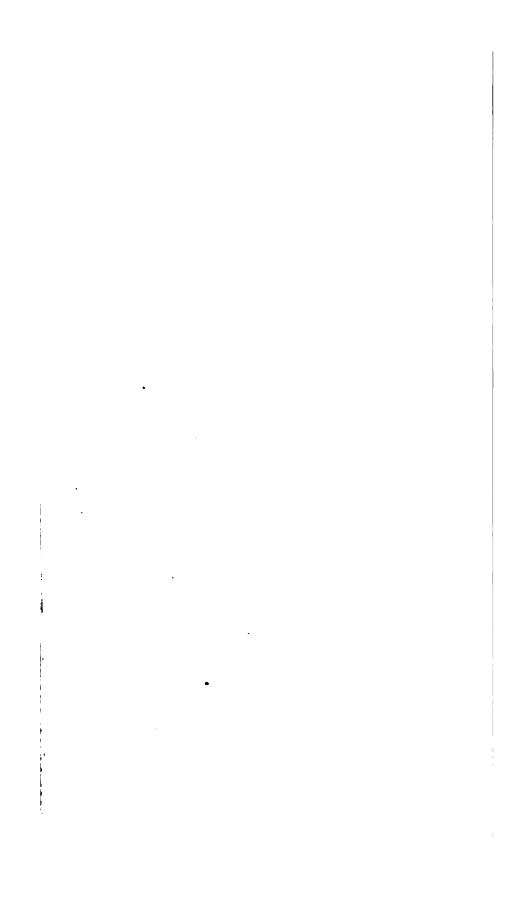
convocation des États généraux, lueur trompeuse dont la cour abusait encore tout le monde. Condé repoussa cette offre avec hauteur, et, après avoir confié à son frère le prince de Conti et au duc de Nemours le commandement de Montrond et de la province, il se dirigea vers Bordeaux pour y organiser la guerre civile (22 septembre).

D'après les conseils du cabinet, il s'agissait d'aller combattre au plus tôt M. le Prince avant qu'il eût le temps de former une armée et de se meitre en état de défense. Afin de donner plus d'ardeur aux troupes, il fut résolu que le jeune roi et la reine suivraient l'expédition. Mais, au dernier moment, un nouvel obstacle pouvait surgir; on savait que le coadjuteur n'était pas homme à laisser partir la cour sans qu'on lui eût donné des gages. N'avaitil pas, déjà une fois, pendant les troubles, fait garder prisonniers le jeune roi et sa mère? A la fin de septembre, la reine fit appeler au Palais-Royal le prélat, qui lui fut présenté par le duc d'Orléans, et, à la prière de ce prince, elle lui fit remettre par le jeune roi, en bonne et due forme, l'acte de sa nomination au cardinalat. Six jours après, le 27 septembre, la cour s'empressait de quitter Paris pour se rendre à Fontainebleau, sans que le coadjuteur, ébloui un instant par l'éclat de la pourpre, pût alors s'apercevoir que Mazarin, par cette habile manœuvre, restait désormais le maître du jeu.

Au moment même où le coadjuteur, pour prix de ses intrigues et de ses révoltes, recevait cette haute dignité, Mazarin, qui avait rendu tant d'éminents services à la France, lisait au fond de son exil la dernière déclaration rendue contre lui par le Parlement en présence de la reine et signée de la main du roi (26 septembre) 1. « Le roi et la reine, écrivait-il avec un sentiment de profonde douleur, m'ont déclaré un traître, un voleur public, un insuffisant et l'ennemi du repos de la chrétienté, après les avoir servis avec tant de fidélité, sans aucun intérêt, et avec tant de succès. Le plus zélé des ministres qui aient jamais été passe à présent pour un scélérat, pour un infâme. Lorsque ses plus fiers ennemis étaient à bout de leurs artifices, et que les diligences qu'ils avaient faites pour le noircir de quelque crime n'avaient servi qu'à faire éclater son innocence, le roi et la reine, de qui il a mérité la bienveillance et l'approbation par ses grands et fidèles services, l'ont déclaré criminel et le plus abominable des hommes. Si je puis obtenir de l'équité de Leurs Majestés ce qui ne se refuse pas au dernier des hommes, qui est d'être entendu, et qu'on me fasse mon procès dans les formes, afin qu'étant coupable, je lave de mon sang les crimes que j'aurais commis, c'est la seule et la plus grande grace que je saurais recevoir, et, pour cela, j'irai galment me rendre prisonnier entre les mains de ceux qu'on croira avoir plus de mauvaise volonté contre moi. Il n'est plus question. disait-il en finissant, ni de bien, ni de repos, ni de sûreté, ni de quoi que ce puisse être. Je demande l'honneur qu'on m'a ôté, et qu'on me laisse en chemise, renonçant de très-bon cœur au cardinalat et à mes bénéfices, desquels j'enverrai la démission avec

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Journal d'un Parisien.

joie, consentant volontiers d'avoir donné à la France vingt-trois années du meilleur de ma vie, toutes mes peines et le peu de bien que j'avais, et de me retirer seulement avec l'honneur que j'avais quand je commençai à la servir... »



## CHAPITRE IX.

Le coadjuteur envoie à Rome l'abbé Charrier pour hâter sa promotion. — Portrait de cet abbé. — Sommes mises à la disposition de l'abbé Charrier pour faire le siège des cardinaux et des grandes dames romaines. - Tableau de la cour de Rome. - Le népotisme des papes. - Innocent X. - La signora Olimpia Maidalchini, bellesœur du pape; sa haute capacité. - Puissance de la favorite; passion d'Innocent pour dona Olimpia. - Pamphlets, satires et pasquinades. - Don Camillo. - La princesse de Rossano, parente de Retz. - Le cardinal Panzirolo, premier ministre du pape. -La daterie; abus effroyables qui s'y commettent. - Le sous-dataire Mascambruni fabrique de fausses bulles au profit de dona Olimpia; son procès, son exécution à mort. - Comment monsignor Ottoboni obtint le chapeau. - Vente de chapeaux par le pape Urbain VIII. - Conduite d'Alexandre VII à l'égard d'Olimpia. Le sacré collège sous Innocent X. — Portrait de Fabio Chigi, premier ministre du pape. - Monsignor Azzolini secrétaire des brefs. - Henri d'Étampes, ambassadeur de France à Rome. - Instructions secrètes qu'il reçoit de la cour de France. - Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, et son premier ministre, le bailli de Gondi, protecteurs de Retz auprès de la cour de Rome. — Sommes que Reiz se procure pour acheter le chapeau. - Nombreuses lettres de change qu'il envoie à l'abbé Charrier par des courriers extraordinaires; cadeaux de toute sorte destinés aux dames romaines. - Instructions du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Ruses et manœuvres. — Explications mensongères que donne Retz dans ses Mémoires sur son affaire du chapeau.

A peine le coadjuteur eut-il entre les mains l'acte de sa nomination que, sans perdre de temps, et dans la crainte qu'elle ne fût brusquement révoquée, il fit partir pour Rome l'abbé Charrier, afin d'y hâter sa promotion par tous les moyens possibles. Cet abbé qui, d'après une tradition que j'ai recueillie dans sa famille, avait reçu le surnom de Charrier le Diable, était de l'école des Ondedei et des abbés Fouquet, c'est-à-dire un homme sans le moindre scrupule, d'une dextérité et d'une audace surprenantes, passé maître en intrigues, un vrai disciple du coadjuteur, dont il était le bras droit et l'âme damnée. Retz avait dressé ses batteries avec une activité fiévreuse, il avait composé un chiffre des plus compliqués pour correspondre avec l'abbé et mis à sa disposition des sommes considérables pour faire le siége des cardinaux et des grandes dames romaines, qu'il supposait avoir de l'influence jusque dans le consistoire.

Pour avoir la clef des événements et des intrigues qui vont se dérouler sous les yeux du lecteur, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur l'état moral de la cour de Rome à cette époque, de faire connaître les principaux personnages avec lesquels le coadjuteur avait à traiter et quelles étaient leurs dispositions à son égard.

Depuis trois siècles, Rome était en proie à une profonde corruption, qu'entretenait sans cesse le népotisme des papes. Sixte-Quint avait donné à un de ses petits-neveux 100,000 écus de bénéfices ecclésiastiques, représentant un million de livres de l'époque, qu'il faudrait multiplier aujourd'hui au moins par six ou par sept. Paul V combla les Borghèse; le cardinal de ce nom eut un revenu de 150,000 écus d'or; Marc-Antoine Borghèse reçut une principauté; et, sans compter de beaux palais à Rome.

un million d'écus d'or comptant, c'est-à-dire 60 à 70 millions de francs de nos jours, ce qui lui permit aisément d'acheter quatre-vingts terres dans la seule campagne de Rome. De telles prodigalités augmentent l'appétit des neveux des papes qui succèdent à Paul V. Leur cupidité n'a plus de bornes et les populations sont foulées jusqu'aux dernières limites de la souffrance. Grégoire XV donne à son neveu, le cardinal Ludovisio, un revenu de 200,000 écus d'or de bénéfices. Les deux frères Barberini, sous leur oncle Urbain VIII, font en quelques années une moisson de 150 millions d'écus d'or (1 milliard 50 millions de livres de l'époque). Le pape eut des scrupules et nomma une commission pour savoir jusqu'à quel point il avait le droit d'enrichir sa famille aux dépens du trésor pontifical. La commission lui répondit qu'étant souverain, il pouvait disposer de ses revenus envers qui bon lui semblait et que ses sujets étaient taillables et corvéables à merci. Sous Innocent X ce fut bien pis encore. « Les peuples, dit un contemporain, n'ayant plus ni deniers, ni linge, ni matelas, ni ustensiles de cuisine pour satisfaire aux exigences des commissaires, n'ont plus qu'une ressource pour payer les taxes, qui est de se vendre comme esclaves 1. » A côté de cette extrême misère s'étale un luxe tel que l'antiquité et nos temps modernes ne peuvent en donner aucune idée. Londres et Parisn'offrent pas d'habitations privées qui puissent être comparées, même de loin, à ces palais et à ces villas splendides ornées d'œuvres d'art de tout genre,

TOME I.



<sup>1</sup> Voyage en Italie, par M. Taine.

dont le népotisme des papes a peuplé la Ville éternelle et ses environs.

Jean-Baptiste Pamfili, Innocent X, avait signalé les commencements de son pontificat par des actes de justice et de vigueur qui donnaient lieu d'espérer qu'il voulait couper le mal à la racine. Les cardinaux François et Antoine Barberini, pendant le règne du pape Urbain VIII, leur oncle, avaient pillé et ranconné, en vrais proconsuls romains, l'État pontifical et amassé la fortune colossale dont nous venons de donner le chiffre. Innocent résolut de leur demander compte devant les tribunaux de leur administration financière et de faire rentrer dans le trésor public tant de richesses qui en avaient été frauduleusement détournées. Ce fut en vain que, pour se soustraire aux poursuites, les deux Barberini se mirent sous la protection de la France et arborèrent ses armes à la porte de leurs palais. Innocent déclara hautement qu'il prêterait main-forte à la justice et qu'il ne renoncerait pas à ses droits, le connétable de Bourbon fût-il aux portes de Rome. Les deux frères prirent la fuite, après avoir mis en sûreté tout ce qu'ils possédaient en argenterie et en pierres précieuses. Aussitôt le pape fit séquestrer leurs palais et leurs villas, luoghi di monte, et ils se virent incessamment sous le coup d'une confiscation. Mais cette ferme conduite d'Innocent ne fut que de peu de durée.

Contarini, l'ambassadeur vénitien, le peint, dès 1647, avec toute la liberté que se permettent les gens de sa nation, même à l'égard des papes. Il le montre comme un homme astucieux, indécis, et, qui pis est, obstiné dans l'indécision, à moins qu'une

violente crainte ne le pousse à agir; pusillanime lorsqu'il s'agit de prendre une mâle résolution; cherchant à se soustraire aux inquiétudes par des moyens honteux; parlant peu, écoutant beaucoup, redoutant les esprits supérieurs et gardant le silence pour ne pas se découvrir; caressant les princes tout en leur refusant des grâces, ingrat envers ses amis et n'osant offenser ses ennemis; rendant les négociations difficiles, moins à cause de sa brusquerie naturelle que de l'ambiguïté de ses réponses; renvoyant toutes les affaires importantes aux congrégations, et enfin n'ayant d'oreilles que pour « la virile Olimpia », sa belle-sœur, femme de la plus haute capacité.

Au moment où nous sommes, c'est-à-dire à l'époque où le coadjuteur de Paris brigue le chapeau, le pape est un vieillard octogénaire, accablé d'infirmités, cloué au lit par la goutte les trois quarts de l'année. Autrefois actif, intelligent, prudent, énergique, maintenant la mémoire éteinte, l'esprit affaibli, il n'est plus que l'ombre de lui-même et se trouve à peu près hors d'état de surveiller les actes de son gouvernement. En tout et pour tout, il est dévoué à l'Espagne, à qui il doit son élection à la tiare, et en toute rencontre il se montre l'implacable ennemi de la France et de Mazarin, qui l'avaient formellement exclu lors des votes du conclave. Ce fut donc avec le plus vif empressement qu'il accueillit les premières ouvertures que lui fit le coadjuteur pour entrer dans le sacré collége, car Innocent n'ignorait pas que si Retz était revêtu de la pourpre, personne ne lutterait avec plus d'avantage que lui contre Mazarin. La nouvelle de la nomination du coadjuteur au cardinalat le transporta de joie, mais elle ne put le faire sortir de sa lenteur habituelle, et, comme il y avait à faire à la fois une promotion d'un assez grand nombre de sujets, le dénoûment traîna en longueur pendant plusieurs mois, au grand désespoir du coadjuteur.

Le second personnage sur l'influence duquel Retz comptait le plus, après le pape, c'était la signora Olimpia, qu'il est utile de faire connaître avec quelque détail pour l'intelligence d'une partie des intrigues du coadjuteur auprès de la cour de Rome.

Olimpia Maidalchini joignait au génie des affaires et à une connaissance approfondie des hommes une extrème ambition et une avidité sans égale. Elle avait apporté à la maison Pamfili une grande fortune, et, comme après la mort de son mari elle n'avait pas voulu se remarier, Innocent lui avait confié l'administration des biens du défunt. Elle y fit preuve d'une si grande habileté qu'il ne dédaigna pas de la consulter sur les affaires d'État les plus épineuses, et elle y montra si bien les qualités d'un esprit supérieur qu'il fit d'elle son couseiller le plus intime. Tout en gouvernant son beau-frère de la manière la plus absolue, Olimpia s'attacha avec la plus grande vigilance à déguiser son empire, mais elle ne réussit pas si bien que tout ne finît par transpirer au dehors. Le pontife étant constamment malade, la signora s'installa du matin au soir à son chevet, sous prétexte de lui prodiguer ses soins, et elle ne laissa rien arriver jusqu'à lui sans qu'elle en fût informée dans les plus menus détails. Aucune

audience n'était accordée hors de sa présence; elle assistait même, cachée derrière un rideau, à toutes les entrevues des ministres étrangers avec le pape. Peu à peu son influence devint si considérable, que les souverains lui envoyaient de riches présents pour obtenir sa faveur, que les ambassadeurs, à leur arrivée à Rome, ne manquaient pas de lui rendre visite, et que son portrait, comme celui d'une reine, figurait dans tous les palais des cardinaux 1.

S'il faut ajouter foi à quelques graves historiens qui, sur ce point, semblent d'accord avec les pamphlets de l'époque et les dialogues de Pasquin et de Marforio, la signora, qui avait été fort belle dans sa jeunesse, avait inspiré à Innocent, alors qu'il était simple cardinal, une passion aussi vive que durable. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait pour elle une affection profonde, d'une vivacité si étrange, qu'elle lui attira plus d'une fois les représentations des jésuites et de l'empereur 2, et qu'elle servait incessamment de matière aux propos malins des habitants de Rome. Chansons, traits mordants, satires, pasquinades se croisaient du matin au soir et couraient de la boutique des marchands jusque dans les couvents et le consistoire. On affichait la nuit sur la façade des églises les inscriptions les plus risquées, les plus audacieuses, dans le goût de celle-ci : Olimpia primus, pontifex maximus. — Olimpia prima papessa.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ranke, Histoire de la papauté au seizième et au dix-septième siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vila di Alessandro VII, par le cardinal Sforza Pallavicino, qui avait été membre de la compagnie de Jésus. « Olimpia Maidalchini, dit-il, cognata favoritissima d'Innocenzo e per le cui mani in Roma passavano assaissime cose.»

On frappait clandestinement une médaille satirique, représentant d'un côté dona Olimpia, la tiare en tête, les clés de saint Pierre à la main; de l'autre le pape, ayant les cheveux entrelacés et ajustés comme une femme, tenant d'une main une quenouille et de l'autre un fuseau. Ou bien encore le bruit courait dans Rome que l'on avait joué devant Cromwell une comédie intitulée : the Mariage of the Pope, dans laquelle figuraient en grands costumes Innocent et Olimpia, les deux principaux personnages, et qui se terminait par un ballet dansé par des moines et des nonnes. Cette comédie n'exista jamais, il est vrai, que dans l'imagination des Romains; mais cette invention nous donne la mesure des excès de folle gaieté et de licence extrême auxquels se livrait alors leur malicieux génie. Ce qu'il y avait de plus grave, c'étaient les allusions qui pleuvaient sans cesse contre la signora Olimpia du haut des chaires protestantes, surtout à Genève. Un jour un prédicateur y prit pour texte de son prêche ces paroles de saint Paul à Timothée : « Mulieri docere non permitto, neque dominari in virum.»

De son mari Olimpia avait eu deux filles et un fils, don Camillo. L'une des filles fut mariée à un Ludovisi, l'autre à un Giustiniani, tous deux appartenant aux premières familles romaines. Quant à don Camillo, dona Olimpia, dans l'espoir de faire de lui un cardinal-neveu, le fit entrer avec dispense dans le sacré collége, sans qu'il fût même sous-diacre. Mais don Camillo ne répondit nullement à cette ambitieuse espérance de sa mère. S'étant épris de la plus vive passion pour dona Olimpia Aldobrandini,

veuve depuis peu, et si connue sous le nom de princesse de Rossano, il se dépouilla de la pourpre et l'épousa, malgré l'opposition de sa mère et du pape. C'est de cette princesse qu'il est plus d'une fois question dans les Mémoires du cardinal de Retz; elle était quelque peu sa parente et lui fut d'un trèsgrand secours au moment de sa faveur dans l'affaire du chapeau. La princesse était jeune, belle, riche de toute la fortune de Clément VIII et de la maison Aldobrandini; elle était généreuse, magnifique, pleine d'esprit et de grace. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'elle portât ombrage à la signora Olimpia, et celle-ci, dans la crainte qu'elle ne prît plus d'empire qu'elle sur l'esprit du pape, l'avait fait autrefois exiler de Rome, ainsi que son propre fils don Camillo. Depuis lors Olimpia avait donné pleine carrière à son ambition et à son avidité. Elle avait établi une garde rigoureuse autour du pape, afin qu'il n'apprît rien que par son entremise de ce qui se passait au dehors et au dedans du palais. Pendant plusieurs années, elle avait balancé l'influence du cardinal Panzirolo, premier ministre d'Innocent, homme d'une haute capacité et d'une habileté rare, qui s'était poussé si avant dans la confiance du pontife, qu'il resta en pleine possession du pouvoir jusqu'à la fin de sa vie. Plus d'une fois Olimpia le força à plier, elle parvint même à se faire donner communication par lui de toutes les affaires de l'État, mais elle ne put jamais le déraciner, malgré tous ses efforts et ses plus insidieuses manœuvres. Panzirolo eut même assez de crédit et de puissance, quelques mois avant sa mort, pour entraîner la disgrâce de la favorite.

Le récit de ces faits, ainsi que le lecteur pourra bientôt en juger, est intimement lié à l'affaire du chapeau de Retz, et en est pour ainsi dire la clé. « Dona Olimpia, écrivait Contarini, l'ambassadeur vénitien, dans sa Relation de 1647, vend, taxe, loue, se fait faire des cadeaux pour tous les actes du gouvernement, pour les grâces, pour la justice. On la voit environnée d'une bande d'entremetteurs, d'écorcheurs. » — « Entre dona Olimpia et Sa Sainteté il y eut toujours d'excellentes relations et une sympathie affectueuse, écrivait en 1651 un autre ambassadeur vénitien, Giustiniani. Panzirolo essaya de détacher Sa Sainteté de l'amour de cette femme. Il échoua; car, tant qu'Innocent vivra, il conservera ce vieil amour enraciné qui s'est emparé si puissamment de lui, con si benigni et affettuosi nodi fece già lunga presa su lui. La rapacité de cette femme, poursuit-il, est incroyable, et les actions qu'elle commet pour amasser de l'argent sont si indiscrètes, basses, odieuses et injustes, qu'il ne me paraît pas décent de les raconter ici. En un mot, dans la cour de Rome, on la considère comme une femme ignoble, de mœurs plébéiennes, infimi, et dégradées, tout adonnée à thésauriser, en mettant de côté toute pudeur, tout respect; méchante en tout, vendant tout, jusqu'à l'autorité du pape, à qui veut l'acheter. L'avarice et la cupidité exceptées, dona Olimpia est capable de bien gouverner et de bon conseil. Jolie de sa personne, agréable dans la conversation et dans ses manières, indifférente à tous les princes, elle est pour celui qui donne le plus...» Tous les moyens les plus pervers que peut inventer le démon de l'ava-

rice, elle sut les mettre en œuvre. Les épouvantables rapines des Barberini étaient dépassées. Ils avaient ranconné les populations en doublant ou en triplant à leur profit les produits du fisc; ils avaient pillé et ravagé de fond en comble l'État de Castro, en pleine guerre, mais on ne pouvait leur reprocher aucune simonie; ils n'avaient jamais trafiqué des bénéfices ecclésiastiques. Sous le règne de la toute-puissante Olimpia, de plus effroyables abus pénétrèrent nonseulement dans toutes les branches de l'administration, mais encore jusque dans la daterie. Jamais on ne vit dans Rome tant de malversations, de concussions, d'extorsions de tout genre, dont le produit était versé presque intégralement dans les coffres de la signora. Les charges de juge au criminel n'étaient données qu'à ses créatures. Au lieu d'appliquer aux coupables les peines ordonnées par la loi, ces juges les condamnaient à des compositions arbitraires, dont Olimpia touchait la plus grande partie. Bientôt, jusque dans la daterie, tout dépendit de son bon plaisir, et nous avons sur ce point les témoignages les plus indiscutables; ceux, par exemple, de l'ambassadeur de France à Rome et du père Rapin, jésuite, dans ses Mémoires. Jusque-là c'était au cardinal dataire qu'avait appartenu le droit de conférer les charges vénales, moyennant certaines redevances que les titulaires devaient verser à la chambre apostolique. Sous le règne d'Olimpia, le cardinal Cecchini, homme d'une grande intégrité, mais de peu de lumières, fut pendant longtemps l'instrument aveugle et inconscient de cette femme éhontée. Évêchés, abbayes, canonicats, dignités, gouvernements

ecclésiastiques, tout passait par les mains de l'avide signora, tout dépendait de son crédit: et malheur à qui se présentait sans une bourse bien garnie de pistoles. Cette mère de l'Église d'un nouveau genre avait établi un tarif des offrandes qui devaient lui être faites; elles s'élevaient à peu près au tiers des revenus des bénéfices. Encore fallait-il que la somme lui fût payée d'avance. Cecchini, ayant enfin ouvert les yeux, se plaignit amèrement au pape de ces criminels abus, et le pape, encore plus aveugle que ne l'avait été jusque-là Cecchini, révoqua le dataire sur les instances de la signora.

Olimpia s'était entendue secrètement avec le sousdataire Mascambruni, « robin fourbe et madré, qui avait hérité de la bibliothèque, des clients et du nom d'un avocat consistorial 1 ». Cet homme, d'une perversité profonde et d'une habileté inouïe, fabriqua pendant plusieurs années, avec un art diabolique, et sans que l'œil le plus exercé pût découvrir la fraude, de fausses bulles qu'il vendait à beaux deniers comptants au bénéfice de la signora. Elle en retira des monceaux d'or. Ces criminelles malversations ne furent découvertes que peu de temps avant la promotion du cardinal de Retz. Le pape, atteint de goutte et d'hydropisie, condamné à garder presque constamment le lit, était d'ailleurs à peu près hors d'état d'entrer dans le détail des actes de son pontificat. Dès que ces affreux secrets lui furent révélés, malgré les plus fortes considérations de famille, il n'hésita pas à frapper l'instrument de tant de crimes. Le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Relation de Contarini, 1647.

22 janvier 1652, peu de jours avant la promotion des cardinaux, parmi lesquels devait figurer le coadjuteur de Paris, il fit arrêter le sous-dataire qui, lui aussi, devait être nommé cardinal dans cette même promotion, et il le livra à une cour ecclésiastique qui le condamna à mort. Mascambruni eut la tête tranchée le 15 avril suivant, sans que la signora, qui avait tout intérêt à ce que tant de crimes fussent ensevelis avec lui, fit le moindre effort pour le sauver. Nombre d'officiers de la daterie, qui n'avaient été que les agents dociles de Mascambruni et qui n'avaient tiré aucun profit de ces simonies, furent condamnés à une prison perpétuelle, et on les laissa pourrir dans des in-pace pour que le secret fût bien gardé. Les détails circonstanciés de cette horrible affaire sont racontés longuement dans la correspondance du bailli de Valançay, alors ambassadeur de France à Rome, ainsi que dans celle d'un autre agent français, nommé Gueffier, qui résidait à Rome depuis le commencement du siècle. C'est à ces deux sources que le père Rapin, jésuite, a puisé pour parler de cette affaire dans ses Mémoires. Le pape se contenta d'écarter pendant quelques mois de sa personne la signora Olimpia. Mais, malgré sa disparition de la scène, elle n'en jouissait pas moins d'une aussi grande influence que par le passé.

Il est permis d'en juger ainsi d'après l'anecdote suivante, racontée d'une manière si piquante par Jean Racine, et qu'il tenait de la bouche même de Daniel Delfini, nonce en France. Et notez bien qu'il s'agit de la promotion d'un cardinal qui eut lieu précisément le même jour que celle de Retz. « Alexan-

dre VIII, dit l'auteur d'Athalie, n'étant encore que monsignor Ottobon, et ayant grande envie d'ètre cardinal ' sans qu'il lui en coûtât rien, avait un jardin près duquel la signora Olimpia venait souvent. Il avait à la cour de cette dame un ami par le moyen duquel il obtint d'elle qu'elle viendrait un jour faire collation dans son jardin. Il l'attendit en effet avec une collation fort propre et un très-beau buffet tout aux armes d'Olimpia. Elle s'apercut bientôt de la chose et compta déjà que le buffet était à elle, car c'était la mode de lui envoyer des sleurs ou des fruits dans des bassins de vermeil doré, qui lui demeuraient aussi. Au sortir de chez Ottobon, l'ami commun dit à ce prélat qu'Olimpia était charmée et qu'elle avait bien compris le dessein galant d'Ottobon. Celui-ci mena son ami dans son cabinet et lui montra un très-beau fil de perles 2, en disant : « Ceci « ira encore avec la credenza », c'est-à-dire avec le buffet. Quinze jours après, il y eut une promotion dans laquelle Ottobon fut nommé, et il renvoya le fil de perles chez l'orfévre avec la vaisselle, d'où il fit ôter les armes d'Olimpia 1. » Que dut-elle penser de ce joli tour à l'italienne, elle qui jusque-là avait tiré tant de scudi de la vente des chapeaux?

On pense bien que le coadjuteur ne manqua pas de frapper à cette porte et qu'il était aussi bien ren-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il fut élevé à la papauté le 16 octobre 1689.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Un collier de perles enfliées.

<sup>\*</sup> Œuvres complètes de Jean Racine, Fragments et notes historiques. t. V. p. 168 et 169 de l'édition de Paul Mesnard, le plus savant de ses commentateurs : Collection des grands écrivains de la France. sous la direction d'Adolphe Régnier, membre de l'Institut.

seigné que possible par le nonce en France sur les meilleurs moyens de gagner la faveur d'Olimpia. Il y avait longtemps d'ailleurs que la pourpre était exploitée comme une mine d'or. Urbain VIII, se trouvant dans une extrême pénurie d'argent et ne sachant comment continuer la guerre, imagina, pour s'en procurer, de nommer d'un seul coup cardinaux tous les clercs de sa chambre, à la condition qu'ils lui céderaient gratuitement leurs offices, et il vendit ces charges à d'autres prélats à beaux deniers comptants. La signora Olimpia n'eut garde de négliger une mine aussi riche, et l'on pourrait citer plusieurs chapeaux qui lui rapportèrent un peu plus que celui d'Ottoboni. Odescalchi, qui fut pape plus tard sous le nom d'Innocent XI, ne s'en tira pas si adroitement. D'après des relations non suspectes, il n'obtint le chapeau qu'en échange d'une armoire en argent ciselé, dont la signora s'était follement éprise et qui lui coûta 8,000 écus d'or, c'est-à-dire 80,000 livres de l'époque. D'après une déclaration faite en plein Parlement, le 22 septembre 1648, par le président de Novion, le chapeau du frère de Mazarin ne coûta pas moins de 12 millions à la France. Ce ne fut qu'à ce prix que le tout-puissant ministre put surmonter les répugnances d'Innocent, et l'on peut présumer, sans crainte de se tromper, que la signora Olimpia toucha une bonne partie de la somme.

Aussi peu scrupuleuse sur les moyens de s'enrichir qu'habile politique, la signora n'hésitait pas à sacrifier ses haines les plus vives à sa passion des richesses. A l'avénement d'Innocent X, elle avait contribué plus que personne à pousser les Barberini

à deux doigts de leur ruine. Elle avait fait séquestrer leurs domaines, tandis qu'ils prenaient le chemin de l'exil. Au lieu de poursuivre leur procès et la confiscation de leurs biens, dont le produit eût été versé tout entier dans le trésor public, qu'imagina-t-elle? Elle trouva plus ingénieux de les faire entrer dans sa propre famille en faisant épouser par un neveu des Barberini la fille unique de son gendre, le prince Giustiniani. La principale condition du traité fut que tous les biens sous le séquestre seraient restitués aux cardinaux François et Antoine pour qu'ils pussent en jouir de leur vivant, mais qu'après leur mort ils serviraient de dot à la jeune princesse. Les deux frères ayant accepté cette proposition avec joie, Olimpia s'empara ainsi de leurs trésors d'un seul coup de filet. Rentrés en grâce et même dans l'administration des finances, les deux Barberini s'attachèrent de leur mieux à réparer leurs pertes en exploitant de nouveau, de compte à demi avec la signora, la vigne du Seigneur.

Lorsque plus tard le vertueux Alexandre VII parvint au pontificat, d'innombrables plaintes parvinrent jusqu'à lui. Transporté d'une sainte indignation, il ordonna sur-le-champ à ses ministres et à des inquisiteurs secrets de faire une vaste enquête sur les rapines de tout genre de la signora Olimpia.

Chaque jour révélait de nouvelles abominations le peuple criait vengeance. Dans le premier moment, le pape eut l'intention de faire enfermer la signora dans la forteresse d'Orvieto; mais il se contenta de la reléguer à Viterbe, dans le patrimoine de

saint Pierre. En vain la princesse de Rossano, le prince Pamfili et les Barberini intercédèrent pour elle; le pape leur refusa des audiences et ordonna que le procès fût entamé et les témoins entendus. On avait dressé un acte d'accusation formidable et un commissaire fut envoyé à Viterbe pour y interroger la signora sur tous les chefs et pour la sommer d'y répondre sous peine d'excommunication. Ces chefs roulaient sur les méfaits qu'elle avait commis dans la daterie, sur ses simonies, sur le trafic des bénéfices ecclésiastiques; sur les sommes qu'elle avait percues par les impositions, tailles, gabelles, fermes, qui étaient remises en entier entre ses mains par les exacteurs; enfin, sur les vols qu'elle avait commis jusque dans les églises et au Vatican en s'emparant des pierreries contenues dans leurs trésors. Le montant de toutes ces rapines était évaluée à 2 millions 1/2 de ducats, c'est-à-dire à 25 millions de livres de l'époque, qui, multipliés par 5, s'élèvent à 125 millions de francs de nos jours. Le procès suivait son cours lorsque la peste fondit tout à coup sur l'Italie et mit toutes les affaires en suspens. La signora Olimpia fut emportée par le fléau, abandonnée, sans assistance à ses derniers moments, par ses nombreux domestiques qui s'étaient enfuis en emportant ses pierreries. Après sa mort, et lorsque la peste se fut retirée, au grand étonnement des Romains, il ne fut pas donné suite aux procédures. Alexandre VII comprit sans doute qu'il ne fallait pas aller plus avant, de peur qu'il n'en rejaillit quelque chose sur la mémoire de son prédécesseur, qu'à tout le moins on pouvait taxer de faiblesse à l'égard de dona Olimpia.

Ainsi ces poursuites entamées avec tant d'éclat s'éteignirent sans bruit.

La signora laissait dans sa succession son beau palais de la place Navone, le plus magnifique de Rome avec le palais Borghèse. C'est celui qui porte aujourd'hui le nom de Doria-Pamfili et qui attire tous les voyageurs, autant par la magnificence de ses proportions et de son architecture que par sa riche galerie de tableaux. Parmi les œuvres des grands maîtres, on y remarque un admirable portrait d'Innocent X par Velasquez, véritable merveille de coloris. « Sur un fauteuil rouge, dit M. Taine, devant une tenture rouge, sous une calotte rouge, une figure rouge,.... Velasquez a fait avec cela un tableau qu'on n'oublie pas. » Dans cette même galerie, on remarque deux portraits d'Olimpia, l'un de la jeunesse, l'autre de l'âge mûr; elle y porte le même costume, d'un aspect tout monastique, et un chapeau rond en feutre noir. Rien ne saurait rendre le regard profond et dominateur de ses grands yeux noirs qui respirent la force et l'audace et qui semblent n'avoir jamais exprimé les ivresses de l'amour. Sur le Janicule, dans cette délicieuse villa Pamfili, qu'elle a fait aussi construire, on trouve son buste en marbre à côté de celui d'Innocent X. « Quand on les compare, dit Ranke, quand on rapproche ces traits de la femme, qui expriment de la résolution et de l'esprit, de la figure douce et sans expression du pape, on voit qu'il était non-seulement possible, mais inévitable, qu'il fût dominé par elle.

Ce tableau de la cour romaine serait incomplet si l'on n'y ajoutait une esquisse des mœurs des cardinaux. Plusieurs appartiennent aux plus grandes familles de l'Italie, aux Médicis, aux d'Este, aux Sforza, aux Colonna, aux Trivulce, aux Orsini, aux Grimaldi, aux Savelli; d'autres à des familles plébéiennes de la plus basse extraction, et ceux-ci ne sont arrivés à la pourpre que par leur mérite ou leur industrie: tels sont les Spada, les Sacchetti, les Panzirolo, les Barberini, et tant d'autres. En vertu du principe d'égalité que l'Église n'a cessé de faire prévaloir dans ses choix, le fils d'un portefaix, dès qu'il est parvenu au cardinalat, marche l'égal des plus grands princes du sacré collége et s'il est homme de tête, comme un Panzirolo, fils d'un simple tailleur, le pape en fait son premier ministre, sans soulever un seul murmure autour de lui.

La plupart des cardinaux appartiennent, soit à la faction d'Espagne, soit à celle de France, soit à celle de l'empereur, lors même qu'ils sont d'autre nation que celle dont ils défendent les intérêts. Ils louent leurs services comme de vrais condottieri, ils arborent au-dessus de la porte de leurs palais ou de leurs maisons les armes du souverain qu'ils représentent et touchent d'eux une pension. Le plus souvent cette pension n'est pas payée ou l'est fort mal; alors, sans la moindre vergogne, le cardinal lésé passe au service d'une autre faction qui le paye ou le paye mieux, et il vote dans le conclave pour le candidat contre lequel peut-être il a combattu la veille. Il est juste d'ajouter que nombre de cardinaux, les uns riches et nobles, d'autres pauvres et roturiers, gardent avec dignité une complète indépendance et se montrent inattaquables sous le rapport des mœurs et de l'in-

tégrité. C'est un spectacle consolant de voir, au milieu de cette corruption profonde, des hommes tels que les Lanti, les Maculano, les Ludovisio, les Cibo. les Roma, les Caraffa, les Cherubini, les d'Este, les Montalto, les Machiavelli, les Donghi, et tant d'autres encore, sous ce pontificat et les suivants, rappeler par leur piété, leur charité, leur vie exemplaire, les premiers ages du christianisme. Mais la plupart des cardinaux issus de grandes familles vivent comme des seigneurs du moyen age, dans la dernière licence; ils ont des palais somptueux, de riches galeries de tableaux, nombre de valets et de carrosses tout chamarrés d'or; ils passent joyeusement leur temps à la chasse, dans les festins, au jeu, à la comédie, dans les aventures galantes, ils se plongent dans toutes les délices que la Rome antique a léguées à la Rome moderne. L'un d'eux, le cardinal Maidalchini, enlève de force la fille d'un patissier d'une beauté extraordinaire et la séquestre dans sa villa. Un autre, le cardinal Antoine Barberini. entretient ostensiblement une fameuse courtisane, la Checha Buffona, et comme elle a osé enfreindre les ordonnances en se promenant masquée au cours, ainsi qu'une femme du monde, le cardinal Pallotta, gouverneur de Rome, qui n'entend pas raillerie, la fait fouetter par les carrefours malgré les vives réclamations d'Antoine. Tandis que le cardinal-archevêque de Lyon, Richelieu, quitte son siège pour embrasser l'ordre austère des chartreux, les Médicis, les Durazzo, les Hesse, les Vidman, et bien d'autres encore, mènent à Rome la vie déréglée du coadjuteur de Paris.

Parmi les cardinaux, plus d'un a porté les armes au service soit du pape, soit de l'empereur; tels sont les Savelli, les Grimaldi, les Trivulce, les Mazarin, les Barberini. Ces derniers ont fait la guerre avec la férocité du moyen age. Plus d'un membre du sacré collége semble plutôt appartenir au xvº qu'au xvııº siècle. Le cardinal Brancaccio, évêque de Capuccio, dans le royaume de Naples, ayant eu un différend avec un capitaine d'infanterie espagnole, fait expédier son homme d'un coup d'arquebuse. Tel autre fait mourir aux galères un de ses ennemis à coups de nerf de bœuf; il en est qui se contentent d'une simple bastonnade. Je vois dans quelques documents de l'époque que les galanteries de Mazarin, pendant qu'il était au service du pape, lui attirèrent plus d'un duel et qu'il reçut plus d'une estafilade. La relation ajoute qu'il était fort méchant joueur, ce qui confirme ce qu'a dit Retz sur ce chapitre. Enfin, dernier trait; vraiment caractéristique : parmi les hommes instruits du sacré collége, il en est qui cultivent en secret l'astrologie et qui ne sont pas plus croyants que le coadjuteur de Paris. Tel était le sacré collége au moment où Retz se donnait tant de mal pour en faire partie.

Panzirolo, comme nous l'avons dit, était parvenu, quelques mois avant sa mort, à éloigner du palais la signora Olimpia. Pendant cette éclipse de faveur, plus apparente que réelle, la princesse de Rossano était parvenue à rentrer en grâce auprès du pape, ainsi que son mari don Camillo. Bientôt elle s'insinua si avant dans le cœur d'Innocent par sa douceur naturelle, par ses prévenances. par son esprit

et sa grâce séduisante, que le vieillard ne pouvait plus se passer de sa vue et que la signora Olimpia en conçut une terrible jalousie. La faveur naissante de la princesse de Rossano tombait juste au moment de la nomination du coadjuteur au cardinalat, et, comme les Adolbrandini comptaient plusieurs alliances avec les Gondi de Florence, Retz n'eut pas de peine à se rendre favorable la belle princesse. Par malheur, il venait de perdre le cardinal Panzirolo, et cette perte était pour lui des plus sensibles, car Panzirolo, qui partageait pleinement la haine d'Innocent contre Mazarin, n'eût pas manqué, s'il eût vécu, de hâter de tous ses efforts la promotion d'un homme aussi capable que Retz de lutter contre le favori.

Panzirolo avait été remplacé, en qualité de secrétaire d'État, par monsignor Fabio Chigi, nonce à Cologne, qui plus tard fut pape sous le nom d'Alexandre VII, et qui en attendant devait être nommé cardinal dans la même promotion que le coadjuteur de Paris. Pour plusieurs motifs, Retz n'avait pas à se féliciter de ce choix, car monsignor Chigi n'aimait pas plus à recevoir des présents qu'à en donner, et il était aussi sévère sur les questions de doctrine que sur les questions d'argent; le gallicanisme et le jansénisme étaient ses bêtes noires. Ce fut lui qui, dans la première année de son pontificat, publia (16 octobre 1655) la bulle confirmant celle de son prédécesseur contre les cinq propositions contenues dans l'Augustinus. Il s'y élevait avec force contre ceux qui prétendaient que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius; il y soutenait qu'elles y sont en effet et qu'elles sont condamnées dans le sens de

leur auteur. Ce fut lui enfin qui dressa le fameux formulaire contre les cinq propositions, avec ordre à tous les archevêques et évêques de France de le signer. Monsignor Chigi ne tarda pas à savoir que le coadjuteur était fort lié avec les jansénistes; il fut même sur le point d'ajouter foi à l'accusation, portée contre ce prélat par ses ennemis, qu'il appartenait à cette secte, et de traverser sa promotion. Enfin, à la différence de Panzirolo, Fabio Chigi à cette époque n'avait aucune haine contre Mazarin. Loin de là, lorsqu'il était nonce à Cologne, d'où il venait d'être rappelé, en politique adroit et prudent, il avait rendu visite à Brülh au cardinal fugitif, il lui avait ouvert sa bourse et l'avait promené publiquement dans son carrosse. A peine fut-il nommé secrétaire d'État, qu'il se montra aussitôt l'inflexible adversaire des abus pratiqués jusqu'à ce jour dans le gouvernement romain et qui n'avaient jamais été plus criants. Fort hostile à la signora Olimpia, il fit tous ses efforts pour l'empêcher de rentrer au palais. Il y réussit pendant quelque temps; mais, lorsque la signora se fut imposée de nouveau à l'incurable faiblesse du pontife, Chigi ne consentit jamais à plier devant elle, et il refusa constamment d'entrer dans le cabinet du pare avant que la signora n'en fût sortie. Dans la crainte qu'une « seconde dictature de cette femme ne fût encore plus déshonorante pour Innocent, dit le jésuite Pallavicini, il eut la hardiesse de montrer au pape à quel point il lui semblait inconvenant et indécent que les femmes fréquentassent la maison du vicaire de Jésus-Christi».

<sup>1</sup> Vita di Alessandro VII, da Pallavicini.

L'ambassadeur vénitien Quirino dit que Chigi possédait, entre autres qualités, « la vivacité de l'esprit, la soudaineté des ressources, la pénétration et la facilité dans les résolutions ». C'était un homme fort lettré, quelque peu poëte et d'un esprit fécond en saillies.

Parfois il lui échappait des mots aussi fins qu'amers sur le compte de la signora. Aux fêtes de Noêl de l'année où nous sommes il déclara « qu'il n'avait point d'or à lui donner, qu'il ne voulait pas lui offrir d'encens, que la myrrhe ne lui était point agréable, et qu'ainsi il ne lui restait aucune matière à lui présenter '». Monsignor Chigi n'était donc pas fort abordable pour quiconque eût voulu le gagner par les moyens mis en œuvre à cette époque dans cette cour corrompue. Le coadjuteur en fut averti et donna le conseil à l'abbé Charrier de sonder prudemment le terrain avec les plus grandes précautions, avant de se hasarder à offrir des cadeaux à un tel personnage.

Retz fondait plus d'espoir sur un homme fort capable de le comprendre, d'entrer dans ses vues et de ne rien refuser. C'était monsignor Azzolini, secrétaire des brefs, esprit délié s'il en fut, l'un des hommes les plus habiles de la cour de Rome et qui fut sans contredit un des diplomates les plus remarquables de son temps. Il était de la même famille que Retz par son intelligence, son esprit, son instruction, sa grâce, son enjouement, son insinuation, comme aussi par la corruption de ses mœurs. Il jouit de son vivant d'une éclatante célébrité. Il n'était

<sup>1</sup> Vila di Alessandro VII, da Pallavicini.

point encore cardinal, il ne le fut qu'en 1654. Favori de la reine Christine de Suède, il fut, comme on le sait, son légataire universel. Azzolini était un trop fin politique pour se brouiller avec la signora Olimpia; loin de là, il avait mis à son service toutes les ressources de son génie artificieux. Il fut même assez habile, non-seulement pour trouver grace devant l'austérité de Chigi, mais pour s'insinuer trèsavant dans sa confiance. A la tête de l'escadron volant, il contribua plus que personne à son élection au pontificat. Le coadjuteur, qui connaissait à fond ' la cour romaine, ne négligea rien pour se rendre favorable Azzolini: il y réussit pleinement; deux hommes pareils ne pouvaient manquer de s'entendre. Retz n'a pas oublié dans ses Mémoires de rappeler les services que lui rendit l'habile secrétaire des brefs.

L'affaire de son chapeau devait être officiellement dirigée à Rome par l'ambassadeur de France qui avait, comme nous l'avons dit, un intérêt tout personnel à le faire échouer. Henri d'Étampes, chevalier de Malte, grand-croix et bailli de son ordre, qui fut plus tard grand prieur de France, avait été envoyé à Rome depuis juillet 1651 pour y représenter le roi. D'un caractère bilieux, violent, sans ressort, sans la moindre souplesse, d'un esprit étroit, gallican fanatique, il n'avait absolument rien de ce qu'il fallait pour défendre utilement les intérêts de la France auprès d'une cour si hostile et si ombrageuse. Si Louis XIV eût ordonné au bailli de lever son gantelet sur Innocent X et de le conduire garrotté en France, le bailli aurait exécuté cet ordre aussi aveu-

r,

1.

glément que Guillaume de Nogaret, lorsque Philippe le Bel l'envoya en mission auprès de Boniface VIII. Toutes les fois que le bailli était admis à une audience du pape, il se laissait aller à des audaces et à des violences de langage qui nous paraîtraient incroyables, s'il n'avait pris soin de les révéler luimême avec complaisance dans ses dépêches et même de s'en parer comme de trophées. Le pape, homme timide s'il en fut, était fort effrayé de ces scènes tragiques, et, comme il était de son naturel trèsvindicatif, il n'accordait jamais la moindre grace au bailli sans y être contraint par la dernière nécessité. Depuis longtemps l'ambassadeur poursuivait le rêve du chapeau, mais on pense bien qu'il lui eût été plus facile de soulever des montagnes que de décider le pape à le lui accorder.

En proie à cette ambition secrète, le bailli avait donc le plus grand intérêt à traverser la promotion du coadjuteur, et, comme la cour de France, peu de temps avant qu'elle eût lieu, lui avait donné sous le manteau des instructions dans ce sens, il ne cessa depuis ce moment de travailler sourdement à la retarder, sinon à la faire échouer. Bien que dépourvu de finesse, il ne l'était pas de dissimulation, et plus d'une fois il amusa l'abbé Charrier par un semblant de franchise que celui-ci trouvait d'autant plus naturel qu'il était toujours assaisonné de rudesse. Tous deux se jouaient réciproquement, mais ce fut l'abbé qui finit par avoir le dessus.

Tels étaient les principaux personnages avec lesquels l'abbé Charrier avait à négocier.

Le coadjuteur, dès que sa nomination fut signée,

se hata de faire jouer « les secrets et puissants ressorts » dont parle Bossuet. Hautes influences, argent, promesses, menaces déguisées, il mit tout en œuvre pour vaincre les lenteurs de la cour de Rome. Solidement appuyé par le grand-duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis, qui avait pour premier ministre un Gondi, par le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume de France, et même par les Espagnols qui, au dire du bailli de Valançay, dépensèrent jusqu'à 70,000 pistoles pour favoriser sa promotion, le coadjuteur s'était procuré de son côté des sommes considérables, en puisant dans la bourse de quelques-uns de ses amis intimes, tels que MM. Daurat, Le Fèvre de Caumartin et Pinon du Martrai. Guy Joly, l'auteur des Mémoires, qui était alors secrétaire du coadjuteur et qui, de sa main, traduisait en chiffres toutes les lettres de celui-ci à l'abbé Charrier, désigne expressément ces personnes comme lui ayant prêté en cette circonstance plus de 300,000 livres. Il faut donc tenir pour suspecte l'insinuation du père Rapin, lorsqu'il prétend dans ses Mémoires que ce fut Port-Royal qui avança ces importantes sommes au coadjuteur. Voici en quels termes s'exprime Guy Joly sur le chapitre des sommes qui furent expédiées par Retz : « Il n'eut pas besoin, dit-il, d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charrier, qu'il avait envoyé pour solliciter le chapeau, et pour quelques présents de bijoux à la princesse de Rossano, qui avait épousé le neveu du pape Innocent X. » Notons en passant que ce que dit Guy Joly des sommes que le coadjuteur eut alors en main se

trouve vérifié par la correspondance même de Retz avec Charrier, et que son récit contredit les *Mémoires* de Retz lorsque celui-ci soutient qu'il n'envoya pas d'argent à Rome pour acheter le chapeau.

Dès que Retz fut en possession de ces sommes considérables, il expédia sur-le-champ à l'abbé Charrier courriers sur courriers pour lui porter, en même temps que ses nouvelles instructions, de nombreuses lettres de change, avec ordre de semer l'or à pleines mains, mais sur bonnes promesses étayées des garanties les plus solides. Retz savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la puissance de l'or dans la cour de Rome, mais il ne voulait le répandre qu'à bonnes enseignes 1. En même temps, il expédiait à l'abbé quantité de bijoux, de montres, de bagues enrichies de pierres précieuses, de coffrets, de rubans, d'éventails, etc., le tout destiné à la princesse de Rossano, à la signora Olimpia et autres belles dames qu'il supposait, à tort ou à raison, toutes-puissantes dans le consistoire. Dans son impatience fiévreuse. tournée en véritable frénésie, vivant sans cesse dans la crainte du retour de Mazarin et d'une révocation. il passait les nuits et les jours à combiner de nouvelles ruses et de nouvelles manœuvres pour abréger les délais et hâter sa promotion. A l'abri d'un chiffre fort compliqué, composé de quatre alphabets de signes différents, de nombres ayant un sens convenu et de caractères sans aucun sens, sorte de chevaux

Chi va a Roma e porta un buon borsotto Diventa abbate o vescovo di botto.

¹ Il n'était pas sans connaître ce dicton, qui depuis longtemps circulait en Italie :

de frise destinés à arrêter la lecture des déchiffreurs, il découvrait à l'abbé, avec le dernier cynisme, ses plus secrètes pensées et se livrait à des libertés, à des licences de langage inouïes. Il débutait par « l'argument irrésistible »:

« On vous envoie par un courrier exprès, lui écrivait-il le 1er octobre, une lettre de change de 18,000 écus, et vous en aurez un de trois en trois jours, qui vous en portera d'autres, jusques à la somme de 80,000 écus et plus, s'il est besoin, ayant 150,000 écus à ma disposition', qu'il ne faut point à mon sens épargner, quand ce ne serait que pour gagner un moment. On a jugé à propos de faire tenir ces sommes par des courriers différents, et encore nous ne laissons pas d'être bien en peine par la difficulté que l'on a à trouver des personnes qui veuillent faire tenir des sommes un peu considérables; de sorte que, si vous pouviez trouver de l'argent à Rome et tirer gagne, on fera partir mercredi prochain un autre courrier avec pareille somme, et ainsi de jour en jour... On vous envoie aussi par ce courrier sept montres; mandez s'il en faut davantage et d'autres galanteries, et renvoyez ce courrier en diligence, afin que l'on puisse savoir des nouvelles plus promptement pour faciliter vos affaires... On ne vous fait pas de compliments, tenez-nous seulement avertis de tout par courrier exprès, et n'épargnez rien. Mandez aussi par ce courrier quels bijoux il faudra vous envoyer. On ne l'a pu savoir... »

Et le 5 octobre: » Je vous envoie par un courrier

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Quatre cent cinquante mille livres de l'époque, qu'il faudrait aujourd'hui multiplier par six ou sept.

exprès une lettre de crédit pour 25,000 écus, en attendant le reste, que l'on enverra incessamment. Si vous n'en avez besoin, ne les recevez pas, parce que le marché est fait avec le banquier de nous rendre notre argent, ni avec fort peu de perte, au cas que l'on n'en ait pas affaire à Rome. La même chose se doit entendre pour la première lettre de change de 6,000 écus, que l'on vous a envoyée, et de toutes les autres à l'avenir.

« Surtout prenez garde de ne donner votre argent mal à propos, et que vous ne soyez assuré de ce que l'on vous promettra, y ayant eu plusieurs attrapes de cette sorte; mais aussi n'épargnez rien pour faire réussir les affaires, et, quelque somme que l'on veuille, ne trouvez aucune difficulté à tout ce que l'on demandera de vous... On vous a déjà envoyé six montres; on vous enverra des rubans au premier jour... » — « L'on vous écrivit hier, 5 octobre, par un courrier extraordinaire, que l'on vous envoyait une lettre de crédit de 25,000 écus, quoique ladite lettre soit indéfinie et non limitée. C'est pourquoi, si vous en avez besoin, prenez, si vous pouvez, sur ladite lettre de crédit tout ce qui vous sera nécessaire et non pas seulement lesdits 25,000 écus. Par la lettre d'hier l'on vous donnait un avis, que l'on réitère encore présentement, de ne pas donner votre argent, si vous n'êtes tout à fait assuré de l'exécution des choses qui vous seront promises, attendu les inconvénients qui en sont arrivés plusieurs fois et à personnes de connaissance... »

Et le 12 octobre : « On vous envoie par ce courrier extraordinaire une explication plus ample et plus

particulière de la lettre de crédit qui vous a été envoyée, adressante au sieur Bouvier 1, parce que l'on a eu peur que, sur les sommes de ladite lettre de crédit, il ne vous donnât pas tout ce dont vous auriez besoin. On a jugé que cette sorte de lettre de crédit était plus sûre et plus commode que celle de lettre de change, y avant ici peu de banquiers à qui on puisse confier de si grandes sommes. Si pourtant vous étiez d'un autre avis, on suivrait ponctuellement vos ordres quand vous l'aurez mandé. On vous envoie quantité de rubans pour la princesse de Rossano, suivant les avis de M. l'abbé Tinti (ministre du grand-duc de Toscane près la cour de France)... Nous avons ici 80,000 écus argent comptant, entre les mains, et assurés aussi d'encore autant<sup>2</sup>. C'est pourquoi ne vous laissez manquer de rien et tirez hardiment ici sur le correspondant dudit sieur Bouvier, ou autre, et l'on fera tout l'honneur à vos lettres. Je vous répète que, si vous jugez à propos que l'on vous fasse tenir l'argent par lettre de change, on hasardera tout pour le faire. Surtout n'épargnez rien pour faire réussir l'affaire, et en baillant, baillant, car vous connaissez les fourbes du pays...»

Nous glissons sur de nombreux détails relatifs à ces lettres de change et à ces lettres de crédit, nous bornant à l'essentiel.

Les cadeaux se multipliaient. Le 15 octobre, c'était un nouvel envoi de rubans pour la princesse de Rossano, par un courrier extraordinaire, et notez

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Expéditionnaire à la cour de Rome, agent secret du coadjuteur.

<sup>\*</sup> Environ 3,600,000 francs de nos jours.

que ces courriers devaient coûter des sommes folles Le plus piquant, c'est que le coadjuteur, afin que ses lettres ne fussent pas saisies par les partis des princes qui tenaient la campagne, les glissait dans les paquets du nonce, de concert avec lui.

Un jour, Retz, se trouvant en verve et en belle humeur, écrivait à l'abbé, dont les mœurs, paraît-il. étaient tout à fait semblables aux siennes : « Je vous envoie des gants d'Angleterre garnis et des étuis pour présenter à qui vous voudrez, même à quelques-unes de vos maîtresses!... » Puis il ajoutait : « Quand les lettres de change que vous tirerez seraient de 50,000 écus, elles seront promptement et ponctuellement acquittées. C'est pourquoi n'épargnez rien, quand ce ne serait que pour avancer l'affaire d'un quart d'heure... Souvenez-vous aussi, je vous prie, de faire bien croire à Rome que l'argent qui est entre les mains de M. Géricot a n'est que pour les dépenses des courriers et pour la vôtre. Prenez aussi garde que les négociations que vous faites avec les banquiers de Rome soient si cachées que que cela ne fasse pas paraître que vous avez tant d'argent à donner. Vous savez que cela aurait plusieurs conséquences. Si l'on tire quelque lettre de change fort considérable, tâchez d'en donner avis auparavant... » — « ... J'ai eu avis par un de mes amis, disait-il à l'abbé Charrier, dans une lettre en date du 25 novembre, que M. Chigi a témoigné quelque bonne volonté pour moi. Je lui écris une

<sup>1</sup> Lettre du 7 novembre 1651.

<sup>&</sup>quot; Un banquier de Lyon.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fabio Chigi, le nouveau ministre du pape.

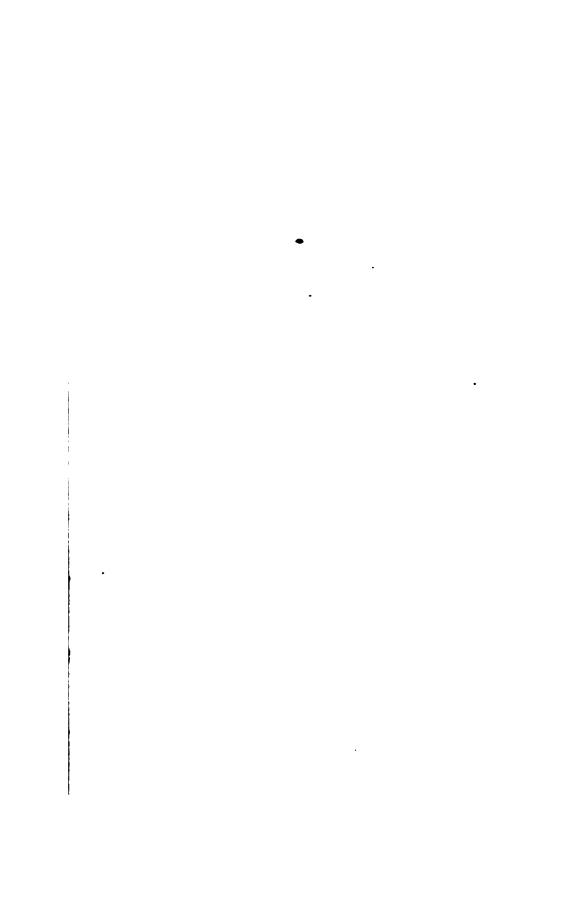
lettre de compliment à laquelle vous mettrez la suscription comme il vous plaira. Par ce même avis on m'a témoigné qu'il ne s'éloignerait pas de quelque gratification pour me servir. Ouvrez les yeux làdessus et fort délicatement, car c'est un homme fort estimé, et, par cette raison, ce que l'on me mande sur ce sujet m'a surpris. Vous aurez vu par La Violette (le courrier extraordinaire) ce que j'ai fait pour de l'argent; sur quoi, je ne puis m'empêcher de vous dire que vous ne soyez pas si fat ' qu'à l'ordinaire, et que, sans raillerie, vous me désobligeriez sensiblement si vous ne vous servez de ce qui est à moi comme du vôtre propre. » Comme on le voit, le coadjuteur frappait à toutes les portes, même à celles qui ne devaient jamais s'ouvrir pour lui. Monsignor Chigi fut insensible à toutes ses offres et se contenta d'une simple bague qu'il aurait eu d'ailleurs mauvaise grâce de refuser. Quant à la princesse de Rossano et à la signora Olimpia, elles furent, comme on le pense bien, de plus facile composition.

Retz, dans ses Mémoires, raconte ainsi les premières démarches de l'abbé Charrier à Rome: « Il trouva, dit-il, la face de cette cour tout à fait changée par la retraite plutôt que par la disgrâce de la signora Olimpia, belle-sœur du pape. Innocent s'était laissé toucher à des manières de réprimandes que l'empereur, à l'instigation des jésuites, lui avait fait faire par son nonce à Vienne. Il ne voyait plus la signora, et il soulageait le cruel ennui que l'on a

<sup>1</sup> Dans le sens de sot. Voir dict, de Richelet.

toujours cru qu'il en avait par des conversations assez fréquentes avec M<sup>me</sup> la princesse de Rossano, femme de son neveu, qui, quoique très-spirituelle, n'approchait pas du génie de la signora, mais qui en récompense était beaucoup plus jeune et beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit:.. Ma nomination tomba justement dans le temps où la faveur de M<sup>m</sup>• la princesse de Rossano était la plus forte, et il parut en cette occasion que la fortune voulut réparer la perte que j'avais faite en la personne de Panzirole. C'est le seul endroit de ma vie où je l'ai trouvée favorable. Je vous ai dit les raisons pour lesquelles j'avais lieu de croire que M<sup>ne</sup> la princesse de Rossano me le pouvait être, et, sans comparaison, davantage que la signora Olimpia, qui ne faisait rien qu'à force d'argent, et vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un chapeau...» Rapprochez ce dernier passage des fragments de lettres que nous venons de citer, et par là jugez à quel point Retz a voulu en imposer à ses lecteurs. « L'abbé Charrier, poursuit-il, trouva à Rome tout ce que j'y avais espéré de M<sup>m</sup> de Rossano, et le premier avis qu'elle lui donna fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignait aux ordres secrets que la cour lui avait donnés contre moi la passion effrénée qu'il avait lui-même pour la pourpre. L'abbé Charrier profita très-habilement de cet avis, car il joua toujours l'ambassadeur en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir en même temps la promotion très-éloignée. La haine que le pape avait conservée depuis longtemps pour la personne de M. le cardinal Mazarin contribua à ce jeu, et l'intérêt de monsignor Chigi, secrétaire d'État, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il était assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvait avancer. Monsignor Azzolini, qui était secrétaire des brefs et qui avait été attaché à Panzirole, avait hérité de son mépris pour le cardinal et de sa bonne volonté pour moi...»

L'affaire fut loin de se présenter d'une manière aussi simple que le prétend le cardinal de Retz dans ses Mémoires; elle ne fut pas enlevée aussi facilement qu'il veut bien nous l'assurer. De sérieux obstacles se dressèrent devant lui dont il ne dit mot, et il mit en œuvre pour les surmonter d'incroyables machinations dont il eût rougi de faire l'aveu et sur lesquelles il a jeté prudeniment un voile épais. Sa correspondance nous permettra de soulever ce voile, de surprendre Retz sur le fait, ourdissant de sa main, sans le moindre scrupule, les manœuvres les plus coupables, les plus inouïes, avec un cynisme, une audace et une perversité dont on aurait peine à citer un autre exemple, si ce n'est celui du cardinal Dubois.



## CHAPITRE X.

Instructions secrètes du coadjuteur à l'abbé Charrier. - Bien ou mal qu'il peut faire à la cour de Rome suivant le traitement qu'il y recevra. — Insinuations qu'il se fera janséniste si on lui refuse le chapeau et qu'il sera aussi ultramontain que le cardinal du Perron si on le lui accorde. - Le cardinal du Perron. Ce que peut faire le coadjuteur pour ou contre le pape dans les Etats généraux. — Comment l'abbé Dubois devint cardinal. — - Insinuations menaçantes contre la cour de Rome glissées par le coadjuteur à l'oreille du nonce en France. — Lettres pressantes du coadjuteur à l'ambassadeur de France à Rome, au grand-duc de Toscane et au bailli de Gondi, premier secrétaire d'État de ce prince. — Conduite présumée des Espagnols dans l'affaire du chapeau. — Position respective de Condé, de Mazarin et du coadjuteur. — Condé en Guyenne. — La guerre civile. — Opérations de l'armée royale. - Déclaration de la cour contre les princes. -Double rôle du coadjuteur : son extrême habileté à jouer Mazarin. - Aveux de Mazarin sur ce point. - Pourquoi la nomination de Retz au cardinalat ne fut pas révoquée. - Envoi à Rome par Condé de deux pères jésuites, du poëte Montreuil et de l'abbé de Sillery pour faire échouer la promotion du coadjuteur. — Tentative d'enlèvement sur la personne du coadjuteur exécutée par les ordres de Condé. - Félicitations et conseils adressés au coadjuteur par Mazarin.

Le coadjuteur, après avoir mis à la disposition de l'abbé Charrier toutes les sommes dont il pouvait disposer pour acheter le chapeau, lui envoyait dans chacune de ses lettres des instructions détaillées sur la conduite qu'il avait à tenir. En premier lieu, l'abbé devait faire valoir tous les services réels ou imagi-

. . •

## CHAPITRE X.

Instructions secrètes du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Bien ou mal qu'il peut faire à la cour de Rome suivant le traitement qu'il y recevra. — Insinuations qu'il se fera janséniste si on lui refuse le chapeau et qu'il sera aussi ultramontain que le cardinal du Perron si on le lui accorde. - Le cardinal du Perron. - Ce que peut faire le coadjuteur pour ou contre le pape dans les États généraux. - Comment l'abbé Dubois devint cardinal. -- Insinuations menaçantes contre la cour de Rome glissées par le coadjuteur à l'oreille du nonce en France. — Lettres pressantes du coadjuteur à l'ambassadeur de France à Rome, au grand-duc de Toscane et au bailli de Gondi, premier secrétaire d'État de ce prince. — Conduite présumée des Espagnols dans l'affaire du chapeau. - Position respective de Condé, de Mazarin et du coadjuteur. — Condé en Guyenne. — La guerre civile. — Opérations de l'armée royale. - Déclaration de la cour contre les princes. -Double rôle du coadjuteur : son extrême habileté à jouer Mazarin. - Aveux de Mazarin sur ce point. - Pourquoi la nomination de Retz au cardinalat ne fut pas révoquée. - Envoi à Rome par Condé de deux pères jesuites, du poëte Montreuil et de l'abbé de Sillery pour faire échouer la promotion du coadjuteur. - Tentative d'enlèvement sur la personne du coadjuteur exécutée par les ordres de Condé. - Félicitations et conseils adressés au coadjuteur par Mazarin.

Le coadjuteur, après avoir mis à la disposition de l'abbé Charrier toutes les sommes dont il pouvait disposer pour acheter le chapeau, lui envoyait dans chacune de ses lettres des instructions détaillées sur la conduite qu'il avait à tenir. En premier lieu, l'abbé devait faire valoir tous les services réels ou imagijésuite, qu'il avait envoyé à Rome pour lui faire obtenir le chapeau. En voici un échantillon: « Je ne vous répète rien, lui disait Dubois 1, de ce que je me ferai une gloire et un plaisir de faire, non-seulement à l'égard de Sa Sainteté, mais même de M. le cardinal Albani. Soins, offices, gratifications, estampes, livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries (le mot y est, comme dans les lettres de Retz); chaque jour verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire et pour surprendre : c'est le fond de mon naturel: c'est ainsi que je me suis conduit toute ma vie ; les plus grandes puissances de l'Europe l'éprouvent. Si Sa Sainteté le veut, il n'y aura jour de sa vie qu'elle ne reçoive de moi quelque consolation et quelque amusement qui lui fera attendre chaque poste avec impatience; ses désirs n'iront pas si loin que mon industrie...»

Mais hâtons-nous de revenir à l'affaire de Retz. « Je ne puis m'empêcher de vous prier encore, écrivait-il à Charrier, de faire sentir à Rome, si vous le jugez à propos, et fort adroitement, que je ne suis pas homme à traiter comme l'abbé de La Rivière, et que, si les longueurs de la cour de Rome m'empêchaient d'être cardinal par quelque changement qui pourrait

<sup>1</sup> Lettre du 22 juin 1720. — Lorsque Dubois reçut le chapeau, on fit courir dans Paris des couplets dont voici un spécimen :

Que chacun s'en réjouisse! Admirons Sa Sainteté, Qui transforme en écrevisse Un vilain crapaud crotté. Après un si beau miracle, Son infaillibilité Ne doit plus trouver d'obstacle Dans aucune Faculté...

arriver à celle de France, je serais obligé de me relever aux dépens du cardinalat, ce qui n'est pas difficile à un archevêque de mon humeur. » Le coadjuteur ne se contenta pas de donner à l'abbé ces insidieuses instructions. Il trouva moyen de faire insinuer habilement à Bagni, nonce du pape en France, que, suivant le traitement qu'il recevrait de la cour de Rome, il se déclarerait pour ou contre les intérêts du saint-siège dans les États généraux, dont la convocation avait été fixée à Tours, mais qui n'eurent pas lieu. « M. le nonce, mandait-il à l'abbé, écrira par cet ordinaire sur les États généraux, et sur le mal ou le bien que je puis faire pour l'intérêt de Rome, et fera voir comme il est assez difficile que je me puisse résoudre, sans être cardinal, à me brouiller avec la chambre de l'Église ni même avec celle du tiers-état, les affaires de France et celles de ma fortune étant présentement à tel point qu'à moins que de vouloir déchoir, ce que je ne puis me conseiller à moi-même, il faut que je sois cardinal ou chef de parti, et vous pouvez croire que cette dernière qualité oblige ceux qui sont dans les États à ne se brouiller avec personne. Il faut traiter cela fort délicatement, parce que, si cela d'un côté peut faire peur à Rome, de l'autre il peut faire espérer que je soutiendrai toujours, si je n'étais pas cardinal, une faction dans le royaume qui peut-être ne déplairait pas à beaucoup de gens au pays où vous êtes. Vous y mettrez le tempérament nécessaire, je m'en remets bien à vous 1. »

Toute question d'honnêteté mise à part, les moyens

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 27 novembre 1651.

dont se servait le coadjuteur pour hâter sa promotion ne manquaient assurément pas d'habileté. Il se défendait d'être janséniste, il soutenait même qu'il ne s'était jamais occupé de ces matières; mais il faisait glisser à l'oreille du pape, sans que celui-ci pût se douter que cela venait de lui, qu'il ne serait pas prudent de lui faire essuyer un refus. Le pape était dûment averti que, dans toutes les questions qui, selon toute probabilité, devaient s'agiter au sein des États pour ou contre la cour de Rome, la conduite du coadjuteur y dépendrait uniquement de la tournure que prendrait son affaire du chapeau. Si Retz le recevait avant l'ouverture des États, il s'y montrerait le vigoureux défenseur des intérêts de Rome, à l'égal du cardinal Du Perron; s'il entrait dans les Etats sans la pourpre, la cour de Rome n'y trouverait pas contre elle de plus fougueux gallican. On a tout le secret du jeu.

Dans sa fiévreuse impatience de recevoir le chapeau et dans la crainte perpétuelle d'une révocation, il envoyait à l'abbé courrier sur courrier, lettres sur lettres : « L'on a reçu dès dimanche dernier les nouvelles de l'arrivée du premier courrier, écrivait-il à son confident le 27 octobre, par une lettre de M. l'ambassadeur et une autre de l'abbé de Barclay (un autre agent que Retz avait envoyé à Rome bien avant l'abbé Charrier). A ce que l'on peut juger de leurs discours, on espère le succès tout entier de votre négociation. Si elle traînait en longueur, vous ferez tout ce que vous aviserez pour la faire réussir sans rien épargner, et de ce côté-ci l'on suivra ponctuellement vos ordres et les avis que vous donne-

rez... » — « ... J'attends dimanche avec impatience. lui écrivait-il le 3 novembre, pour savoir de vous des nouvelles assurées. Je n'ai rien à vous recommander de nouveau, sachant bien que vous ne perdrez pas un moment de temps, et que vous avez autant de passion pour ce qui me touche que moimême... » — « Je ne vous fais point de compliment de toutes les peines que vous prenez pour moi, lui disait-il le 7 novembre. Vous savez que notre amitié est au-delà de toutes les paroles, et si je vous en disais beaucoup sur ce sujet, je suis assuré que vous vous moqueriez de moi. Il ne se peut rien ajouter à votre conduite, et je ne vous mande point les sentiments que j'ai sur celle que l'on doit tenir dans mon affaire de ma nomination, parce que je m'en remets absolument aux vôtres, et parce que j'ai toute et parfaite confiance en vous. Son Altesse Royale est satisfaite au dernier point de vous, et il n'est pas imaginable avec quelle impatience il attend la nouvelle de la promotion. Je ne vous fais celle-ci que d'un mot, parce que tout le particulier de toutes choses est dans la lettre chiffrée. Je suis à vous de tout mon cœur...»

Comme on vient de le voir, le coadjuteur avait envoyé à Rome, bien avant de recevoir sa nomination au cardinalat, un certain abbé de Barclay. C'était un homme avide, dangereux, compromettant, plus brouillon qu'habile. Barclay prit ombrage de l'arrivée à Rome de l'abbé Charrier, et, lorsqu'il le vit nanti d'aussi grosses sommes, il s'imagina qu'il pourrait bien aussi avoir part à la curée. Il devint grondeur, chercha querelle à l'abbé Charrier et se

répandit en sourdes menaces contre le coadjuteur, en vue de tirer de lui le plus d'argent possible. Le coadjuteur, averti de ce contre-temps, écrivit à Charrier: « S'il ne tient qu'à quelque somme qui ne soit pas trop considérable pour contenter cet esprit intéressé, il vaut mieux la lui donner que de lui laisser faire quelque sottise, qui serait toujours fâcheuse, parce qu'il a paru à Rome que je l'avais employé en quelque chose dont je me repens fort... » En conséquence, l'abbé Charrier, pour faire taire Barclay, s'empressa de suivre le conseil du coadjuteur et réussit pleinement.

La correspondance de Retz devenait de plus en plus pressante. «Je vous envoie, écrivait-il à Charrier le 7 novembre, des lettres de M. le duc d'Orléans au même sens et aux mêmes personnes que vous les avez souhaitées. Je vous puis assurer que ses intentions ne paraissent pas encore si expresses sur ce sujet qu'elles le sont dans son cœur. La passion qu'il a de cette affaire est au-delà de l'imagination. Je n'ai point rendu à Monsieur la lettre du cardinal Orsino, parce que j'ai mieux aimé la réserver jusqu'à ce j'aie reçu les réponses des autres à qui il a écrit. » En même temps, Retz écrivait à l'ambassadeur de France, au grand-duc de Toscane et au bailli de Gondi, premier secrétaire d'État de ce prince et qui était quelque peu son parent. Il suppliait le grand-duc d'empêcher les Espagnols de seconder les mauvaises intentions des princes de Condé et de Conti pour troubler son affaire, et il adressait la même prière au bailli de Gondi, en lui mandant d'avoir toute confiance en l'abbé Charrier. Il calculait

avec justesse et sagacité que les Espagnols, malgré leur liaison avec M. le Prince, avaient tout intérêt à fortifier la position d'un chef de parti tel que lui, Paul de Gondi, et que, tout en faisant semblant d'entrer dans les vues de Condé, ils ne s'opposeraient nullement à la promotion. « Je n'ai encore aucune lumière, mandait-il à Charrier le 7 novembre, que les Espagnols soient dans la pensée de me nuire. Il y faut pourtant veiller, et l'on peut aisément (leur) faire voir... qu'il est de leur intérêt de voir dans une grande dignité un homme en France qui soit aussi opposé que moi à M. le Prince, l'élévation de deux différentes puissances opposées ne leur pouvant être que très-utile. Je crois M. le bailli de Gondi assez bien intentionné pour moi pour n'avoir pas besoin de nouvelles considérations pour m'obliger; il est pourtant bon, à mon sens, que, sans faire semblant d'affecter de lui faire savoir, vous fassiez une espèce de confidence à M. l'ambassadeur de Toscane du dessein que j'ai de faire épouser ma nièce au fils dudit bailli de Gondi pour continuer ma maison en France '. Je crois que ce moyen peut engager la cour de Toscane à faire tous les efforts à la cour de Rome et auprès des Espagnols, s'il est besoin. M. le nonce écrit par cette mème voie fort favorablement pour moi et mande que je suis toujours inébranlable sur le sujet du Mazarin et que, comme on dit que cet homme a toujours quelque pensée de revenir, l'opposition la plus forte à son retour est ma promotion, qui me met en un point

Le duc de Retz, frère aine du coadjuteur, n'eut que deux filles.

d'être beaucoup plus considéré pour lui résister. Parlez, je vous supplie, dans les mêmes termes au pape, mais prenez garde de ne faire pourtant paraitre le retour du Mazarin que comme une chose qui est dans ses intentions plutôt que dans la possibilité et sur lequel la reine forcera son inclination plutôt que de s'exposer aux troubles qui s'en ensuivraient. Vous avez su présentement que ledit Mazarin est venu à Huy, qui est auprès de Liége. Les partisans de M. le Prince firent courre le bruit qu'il s'approchait de la frontière pour revenir en France. Cela a été bientôt dissipé par l'événement et parce qu'on a su qu'il ne s'était approché de Liége que pour être plus près de l'électeur, qui y est venu, et sans lequel il n'oserait demeurer auprès de Cologne, parce qu'il ne s'y tient pas trop assuré. Je ne sais si le Mazarin n'aurait pas assez d'artifice pour donner lui-même des soupçons de quelque accommodement avec moi et pour en avoir peut-être inspiré quelque pensée à M. Chigi, qui était nonce à Cologne et qui présentement doit être à Rome. Ne vous endormez pas sur ce sujet et parlez toujours du Mazarin comme d'un homme qui se vante de revenir en France, même quand il en est le plus éloigné, pour se conserver par ce moyen quelque sorte de crédit dans les pays étrangers. Vous savez bien pourtant que, sur cet homme, il ne faut pas s'expliquer également avec tout le monde.

« Quant à M. l'ambassadeur de France, quoi que l'on m'en die, je ne vous en écris rien, parce que vous êtes sur les lieux et que vous y voyez plus clair que moi : prenez garde de donner soupçon au pape sur ce sujet... J'attends de la cour des lettres pour M. l'ambassadeur de France, afin de l'obliger à faire de nouvelles instances...

- « Je crois qu'il n'y a point de danger de faire connaître doucement au pape que M. le duc d'Orléans s'étonne qu'il y ait le moindre retardement à la promotion, après les instances que l'on m'a fait, il y a plus d'un an, de me nommer sur sa simple recommandation, sans la nomination du roi. Vous voyez qu'il faut traiter cela fort délicatement. Peut-être ne serait-il pas à propos de le faire : comme vous êtes sur les lieux, on laisse cela à votre disposition... »
- « J'avais oublié dans ma dernière lettre, écrivaitil à Charrier le 10 novembre, de vous dire que, quoique vous deviez toujours parler du retour du cardinal Mazarin comme d'une chose impossible dans son exécution, il ne faut pas laisser d'ajouter que, s'il était assez fol pour le vouloir entreprendre, il serait de grande conséquence que je fusse déjà cardinal pour m'y opposer avec plus de vigueur et de considération. Il est de plus à propos d'insinuer que, bien que je ne sois pas dans un poste si peu considérable que, selon les apparences, la cour puisse ni doive changer de sentiment pour moi, si toutefois cela arrivait par quelque accident inopiné et étrange, comme par quelque collusion de M. le Prince avec le cardinal Mazarin, il serait en quelque façon honteux au pape d'avoir été aucunement la cause de cela par la longueur qu'il apporte à faire la promotion; il lui serait, pour ainsi dire, honteux, après les témoignages qu'il a donnés depuis trois ans de l'agrément qu'il a pour ma personne. Vous voyez que toutes ces

choses sont assez délicates; faites-les comme vous le jugerez plus à propos sur les lieux... » Le coadjuteur, à ce moment, avait encore tant d'espoir dans sa promotion, que, par cette même lettre, il indiquait à l'abbé le moyen le plus prompt de lui en faire parvenir la nouvelle. « Vous avez à Rome, lui disaitil, le frère de M. Chevalier, chanoine de Notre-Dame, qui est un jeune garçon fort vigoureux. Si vous ne voulez pas vous donner la peine d'apporter la première nouvelle de la promotion, si elle se fait,... je vous prie de (la) lui laisser porter, s'il le souhaite; vous obligerez son frère, et je serai bien aise, m'ayant servi en quelque rencontre, que vous le dépêchiez vers moi pour me l'apporter... »

Il se préoccupait très-vivement du rôle que joueraient à Rome les Espagnols dans l'affaire de son chapeau, et il se berçait de l'espoir qu'ils garderaient au moins la neutralité, s'ils avaient conscience de leurs véritables intérêts, et si de plus le bailli de Gondi intercédait auprès d'eux en sa faveur. « Pour ce qui regarde l'indifférence des Espagnols, dont vous me parlez, écrivait-il à son confident le 24 novembre, je l'avais toujours bien prévue et je la tiens fort assurée, même en quelque façon de concert avec M. le Prince, quoique l'abbé de Barclay m'ait écrit que leur ambassadeur a pressé fort la promotion avant son départ pour la Sicile. Il pourrait bien être qu'ils seraient bien aises de témoigner à ceux des partisans de M. le Prince qui sont à Rome quelque espèce de complaisance extérieure et publique, et que pourtant, dans le secret, ils ne me fussent pas tout à fait contraires, leurs véritables intérêts n'étant

point d'empêcher ma nomination, par les raisons que je vous ai déjà mandé. Je crois même que ceux qui leur ont parlé pour moi d'office et sans que je m'en sois voulu mêler leur ont marqué la conduite que je vous dis, à laquelle ils se sont déterminés, non pas à dessein de me nuire, mais pour donner aux partisans de M. le Prince toutes les apparences nécessaires pour conserver l'étroite union qui est entre eux. Quoi qu'il en soit, et quand même leur véritable dessein serait de ruiner mes affaires, il n'y a pas d'autres mesures à prendre pour l'intelligence de M. le bailli de Gondi et de l'ambassadeur de Toscane, qui sont leurs amis, et qui feront à mon sens tout leur pouvoir et peut-être assez pour détourner cet orage. Je ne doute pas que vous ne leur en ayez déjà communiqué, si vous l'avez jugé nécessaire. Cependant je continuerai de ma part à prévenir, autant que je pourrai par mes amis, le mauvais effet que pourrait produire cette opposition... »

« Je suis aussi bien surpris que vous, ajoutait-il, de la lenteur du pape, après les bonnes paroles qu'il m'a fait donner depuis si longtemps par les lettres du cardinal Panzirole, dont vous ne parlerez point, si vous ne le jugez à propos, sans nécessité, et si ce n'est par forme de plainte à lui-même, et en cas que la promotion passât Noël. Si vous le faites, il faut que cette plainte paraisse plus de M. le duc d'Orléans que de moi. Je ne sais pas de moyen d'abréger ces longueurs que par les pressantes sollicitations de Son Altesse Royale duquel je pourrai peut-être lui envoyer (au pape) une lettre par un courrier extraordinaire... Si je le fais, ce même

courrier vous portera la créance de ce que vous aurez à lui dire, et vous l'aurez reçue avant celle-ci. Comme je n'y suis pas tout à fait déterminé, n'en soyez pourtant pas en peine. C'est le seul biais, à mon avis, pour pénétrer le fond des intentions du pape et le véritable principe de cette lenteur qu'il semble affecter.

« J'écris, lui disait-il enfin, à M. Chigi <sup>1</sup>, ci-devant nonce à Cologne, et à M. le marquis del Buffalo, mais je n'ai pas jugé qu'il fallût prodiguer les lettres de Son Altesse Royale, attendu même ce que vous me mandez du peu d'affection que la cour de Rome a pour ce marquis. Vous fermerez les lettres avant que de les donner.»

Pendant ce temps, quelle était en France la position respective des trois principaux personnages qui se disputaient le pouvoir, et quels moyens mettaient-ils en œuvre pour se nuire ou se jouer l'un de l'autre?

Condé, après avoir quitté Paris, s'était rendu à Bordeaux, où il fut accueilli à bras ouverts par le Parlement et par ses amis. Le comte Du Dognon, gouverneur de Brouage, un de ses anciens compagnons d'armes, avait déserté la cause royale et était venu lui offrir, avec ses services, sa petite armée. dont les garnisons occupaient toute la côte depuis la Rochelle jusqu'à Royan. Le maréchal de La Force et ses amis de Guyenne s'étaient déclarés pour lui; le duc de Richelieu lui amenait des levées

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fabio Chigi, depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, alors simple monsignore et secrétaire d'État d'Innocent X en remplacement de Panzirolo.

faites en Saintonge et en Aunis, et le comte de Marchin, trahissant la cause du roi, lui livrait les régiments qu'il avait débauchés dans son gouvernement de Catalogne. Enfin un secours espagnol, appelé par le prince, était entré dans Blaye. Il semblait qu'avec toutes ces ressources Condé dût être en état de faire trembler la cour et que celle-ci fût à deux doigts de sa perte. Il n'en était rien. Le jeune roi et le comte d'Harcourt, nommé général en chef de l'armée royale, étaient entrés dans Bourges sans résistance, le 2 octobre, et à leur approche le prince de Conti et M<sup>m</sup> de Longueville s'étaient enfuis de Montrond pour aller rejoindre leur frère à Bordeaux. Pendant que la cour se dirigeait sur Poitiers, le comte d'Harcourt marchait sur Cognac, dont M. le Prince faisait le siège, et, après avoir taillé en pièces un de ses régiments, l'avait forcé à le lever. De là, il s'était dirigé sur la Rochelle et s'en était emparé le 17 novembre. Enfin il avait forcé Condé, à Tonnay-Charente, à repasser la rivière, et pendant quelques semaines il l'avait tenu en échec. Le jour même de son arrivée à Bourges (8 octobre); la cour avait fait rédiger une déclaration contre les princes en pleine révolte; mais pendant plusieurs semaines le duc d'Orléans, qui entretenait une correspondance secrète avec eux, en avait suspendu l'enregistrement, en promettant sans cesse qu'ils étaient sur le point de s'accommoder avec le roi. Pour mettre fin à ces délais, qui compromettaient la dignité royale, le premier président Molé proposa, le 16 novembre, qu'il fût passé outre, et l'affaire allait être mise aux voix lorsque le duc d'Orléans annonça une nouvelle sur-



Я

prenante qui vint tout remettre en suspens : c'était celle de la prochaine arrivée en France du cardinal Mazarin. N'était-il pas plus urgent et plus nécessaire. dit le duc, que le Parlement s'occupat des moyens de parer à ce danger que de condamner un prince qui avait pris, il est vrai, les armes contre le roi, mais qui ne cessait de refuser de traiter avec l'ennemi commun? Tel fut l'avis émis par le duc d'Orléans. C'était une révélation pour la cour. De deux choses l'une: ou le coadjuteur n'avait en aucune prise sur l'oncle du roi, ou il trahissait indignement Mazarin. La vérité est qu'il avait promis plus qu'il n'avait pu et voulu tenir, en donnant sa parole à plusieurs reprises, soit à la reine, soit à Mazarin lui-même, par l'entremise de ses amis, qu'il tenterait les derniers efforts pour faciliter le retour de l'exilé. Il n'avait jamais été un seul instant de bonne foi, car il savait fort bien que c'eût été se perdre à tout jamais dans l'esprit du peuple que de prêter les mains à la rentrée aux affaires d'un ministre plus exécré et plus méprisé que jamais. L'essentiel pour lui, c'était de louvoyer, de gagner du temps pour que sa nomination ne fùt pas révoquée, de payer le cardinal de fausses promesses et de paroles dorées. et de détourner ses soupçons par le moyen de la princesse palatine. Il excella à ce jeu, et c'est une justice que Mazarin rendit plus tard à son habileté dans une lettre qu'il écrivait, le 4 mai 1652, à l'abbé Fouquet, après la promotion de Retz. « Le coadjuteur, lui disait-il, a été deux mois entiers à nous amuser, faisant toujours dire qu'il enverrait une personne expresse à la cour et qu'il se déclarerait

hautement. Cependant il n'a envoyé aucune personne, il ne s'est point déclaré, et il n'a pas même voulu envoyer à aucune conférence. Tout ce qui m'a paru de lui est qu'il n'a rien oublié pour exciter et fomenter la haine de Son Altesse Royale contre moi, ce qu'il me serait fort aisé de prouver en cas de besoin. »

Ce qui forçait Mazarin à prendre patience, à ne pas faire révoquer brusquement la nomination du coadjuteur, c'était la ferme et courageuse attitude de ce prélat en face de M. le Prince. Mazarin n'ignorait pas que c'était le seul homme capable de lui tenir tête dans Paris. Retz se déclarait hautement l'ennemi de Condé et ne cessait d'agir, de parler et d'écrire contre lui. De son côté, Condé, dans ses lettres et dans les pamphlets qu'il lançait contre Retz, ne cessait de le traiter en ennemi, ce qui rendait celui-ci fort glorieux. Révoquer la nomination de Retz, c'eût été le jeter aussitôt dans les bras de M. le Prince. Voilà pourquoi Mazarin hésita jusqu'au bout à en venir à cette extrémité.

Les princes avaient vu d'un fort mauvais œil la nomination du coadjuteur au cardinalat. Ils s'en étaient plaints au duc d'Orléans, et, pour faire échouer la promotion, ils avaient envoyé à Rome Montreuil, secrétaire du prince de Conti, et deux pères jésuites qui étaient chargés par eux d'accuser le coadjuteur d'être janséniste.

« Le prince de Conti se plaint de ma nomination, écrivait le coadjuteur à Charrier le 1<sup>er</sup> octobre, et en a écrit à M. le duc d'Orléans, qui est demeuré ferme pour mes intérêts... On m'a donné avis qu'il avait



envoyé Montreuil à Rome ; mandez-en des nouvelles promptement... » — « Puisque M. le duc d'Orléans a pris la défense de mes intérêts, disait-il à son agent dans une autre lettre en date du 5 octobre, avant que les princes eussent pris les armes, jugez de ce qu'il fera à présent qu'ils sont déclarés contre le roi. Si vous avez besoin, après la réponse du pape. d'une réplique de Monsieur, vous n'en manquerez pas, non plus que de la cour...» A quelques jours de là, les princes envoyaient à Rome l'abbé de Sillery. afin d'y contrecarrer la promotion du coadjuteur; mais, comme cet abbé avait eu l'imprudence, en passant par Lyon, de se vanter du sujet de son voyage, l'abbé d'Ainay l'avait fait arrêter à six lieues de la ville, et, par ordre du roi, on l'avait fait enfermer au château de Pierre-Scise. Il n'en sortit qu'à la fin de la Fronde, en échange de la personne de l'abbé Fouquet, qui était prisonnier des princes!

Retz, averti de toutes ces menées, engageait l'abbé Charrier à ne rien négliger du côté de la Toscane pour se faire appuyer auprès des Espagnols par le bailli de Gondi. « Prenez du côté de Florence toutes les précautions qui vous seront nécessaires pour ce qui touche l'Espagne, lui disait-il. M. le bailli de Gondi peut adroitement faire connaître à leurs ministres que j'ai beaucoup de passion pour la paix, et que, sans comparaison d'un pauvre gentilhomme à un grand prince, j'ai plus de foi, plus de fermeté et plus de mémoire des obligations que M. le Prince.» Au milieu de sa lutte armée contre la cour, Condé

<sup>1</sup> Lettre du coadjuteur à l'abbé Charrier, du 26 octobre 1651.

n'oubliait pas que son plus redoutable ennemi était maître de Paris et qu'il lui livrait une rude guerre, soit dans le Parlement, soit dans les conseils du duc d'Orléans, soit dans l'opinion du public. Tandis qu'il envoyait Montreuil à Rome pour faire échouer la promotion du coadjuteur, il faisait partir secrètement pour Paris quelques hommes de main, afin de l'enlever. Cette tentative, qui échoua, est racontée d'une manière intéressante et détaillée dans les Mémoires de Gourville, qui était à la tête de ce petit complot. Plusieurs auteurs de Mémoires, entre autres Retz et La Rochefoucauld, parlent aussi de cet épisode-Voici ce qu'en dit le coadjuteur à l'abbé Charrier, au moment même où il faillit à être pris par les agents de Condé : « Je vous vas mander une chose qu'il est important que vous teniez secrète et que même vous désavouerez si vous en entendez parler. Ce n'est pas qu'elle ne soit véritable et même publique ici et avérée: mais, comme c'est un assassinat en ma personne, je crois qu'il ne faut pas l'avouer à Rome, de peur que le pape n'appréhende de donner la pourpre à un homme qui courrait fortune de l'ensanglanter. En voici l'histoire pour vous seul. L'entreprise a été faite par Gourville, que vous connaissez pour valet et confident de M. de La Rochefoucauld. qui est venu ici sous prétexte d'apporter à M. le duc d'Orléans une lettre de M. le Prince, mais dans la vérité pour exécuter ce dessein. Il avait associé avec lui le major de Damvillers, nommé La Roche, ancien domestique de La Rochefoucauld, qui est maintenant à la Bastille et confesse qu'il est venu en cette ville sur les lettres dudit Gourville, non pas à la vérité

pour m'assassiner, mais pour m'enlever, ce que lui et ledit Gourville avaient essayé de faire avec plusieurs autres (tous domestiques de La Rochefoucauld, qu'il nomme), un jour de dimanche, étant montés à cheval à cet effet, sur les sept heures du soir, et y ayant demeuré jusques à onze envers, sous l'arcade qui est au bout de la rue de l'hôtel de Chevreuse, où ils savaient que j'étais, et les autres au bout de la rue de l'hôtel de Longueville, sur l'eau. Il avoue que, si je fusse passé, j'eusse été enlevé; mais par bonheur, avant rencontré M<sup>mo</sup> de Rhodes chez elle, je revins par le pont Notre-Dame, et ainsi je me sauvai comme par miracle. Mon carrosse a été suivi huit jours, et le mardi je pensai encore être attrapé dans le Marais. Enfin l'affaire s'est découverte, et on a fait arrêter La Roche et deux de ses valets, qui parlent aussi bien que lui, excepté qu'ils ne me nomment pas et que lui me nomme formellement. J'aurai des preuves non-seulement de l'enlèvement, mais même de l'assassinat 1. »

Mazarin, en apprenant cette tentative d'enlèvement ou d'assassinat, qu'au fond il était désolé de voir échouer, écrivait à la palatine : « Quoique j'aie prié Le Tellier de témoigner ma joie au coadjuteur de la protection que Dieu lui a donnée dans l'affaire qu'on a découverte, je ne puis pourtant m'empêcher de vous supplier de la même chose et de conjurer de ma part le coadjuteur à ne s'exposer pas et de vouloir. pour l'amour de lui et de ses amis, être véritable-

Lettre du 27 novembre 1651.

ment poltron'; car viendra le temps qu'il faudra quitter cette qualité; mais de la manière qu'on se veut battre avec lui, son honneur ne sera pas blessé s'il refuse le combat. » Il était glorieux pour Retz d'avoir été jugé digne d'être traité en prisonnier de guerre par le plus grand capitaine du siècle, et l'intrépidité dont il faisait preuve au milieu du danger arrachait à Mazarin lui-même quelques mots d'admiration.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'était le nom de guerre que Mazarin donnait au coadjuteur dans sa correspondance chiffrée.

• •

## CHAPITRE XI.

Négociations entre Mazarin et le coadjuteur. - Correspondance chiffrée de Mazarin avec la reine, la princesse palatine et avec ses agents. — Ce qu'étaient le Séraphin, l'ange Gabriel et le Muet. — Mazarin demande une entrevue sur la frontière au coadjuteur, qui ne cesse de la lui promettre et de l'éluder. - Confiance simulée de Mazarin envers le coadjuteur, qui y répond avec non moins de franchise. - Anne d'Autriche et Mazarin. - Le marquis de Châteauneuf, chef du cabinet. - Son ambition; son hostilité sourde contre Mazarin; moyen qu'il emploie pour empêcher son retour. — Habile conseil que donne Mazarin à la reine et au jeune roi de quitter Paris. - Sa rentrée en France. - Tendres caresses qu'il envoie au coadjuteur. - Offres qu'il lui fait de partager le pouvoir avec lui. - Le coadjuteur ne donne pas dans le piège et refuse ce duumvirat illusoire. - Opposition du Parlement au retour de Mazarin. - Altercation au sein du Parlement entre le coadjuteur et M. de Machault-Fleury. — Dures vérités que lui fait entendre ce conseiller. - Le coadjuteur se prononce hautement contre le retour de Mazarin. - Plan d'un tiers-parti, inventé par Retz pour tenir tête à la fois à M. le Prince et à Mazarin. -Arrêt du Parlement contre le cardinal. — Entrée de Mazarin en Champagne avec sa petite armée. — Sa tête mise à prix par le Parlement. — Lettre du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Ordre qu'il lui donne de parler au pape avec hauteur et vigueur pour hâter la promotion.

Rien de plus étrange, de plus curieux et, disons-le, de moins connu que les négociations qui, pendant ce laps de temps, furent échangées entre Mazarin et le coadjuteur. Du fond de son exil, le cardinal avait organisé avec la reine, la princesse palatine et

quelques-uns de ses affidés une correspondance chiffrée et suivie dont on n'a publié qu'une partie. Nous mettrons sous les yeux du lecteur de nombreux passages de ces lettres inédites. Tous les personnages dont parle Mazarin y sont désignés par un signe de convention, ou par un nombre, ou par un surnom, ou même par plusieurs surnoms. Anne d'Autriche, par exemple, y est nommée le Séraphin, le coadjuteur le Muet (à cause du rôle de muet qu'il jouait alors en public), ou bien encore le Poltron, ce qui était à coup sûr la meilleure manière de déguiser son nom; la princesse palatine s'y nommait l'Ange Gabriel, surnom assez plaisant, lorsque l'on songe aux relations qui existaient alors entre la princesse et le prélat. Elles ne se bornaient point à la politique, s'il faut en croire le malin Joly, l'inséparable compagnon des expéditions nocturnes de Retz. en dehors de l'hôtel de Chevreuse, qui était un peu négligé à cette date. Il n'est pas douteux qu'Anne de Gonzague, sans cesse mêlée à cette correspondance de la manière la plus intime, n'ait rendu au coadjuteur un service capital dans l'affaire du chapeau par les soins infinis qu'elle se donna pour endormir l'ombrageux ministre. Mazarin adressait lettres sur lettres à cette princesse et à la reine afin de leur demander d'unir leurs instances auprès du coadjuteur pour qu'il consentit à une entrevue avec lui sur la frontière. Il ne cessait de prodiguer au prélat les plus douces caresses, de l'entretenir dans l'espoir qu'il serait bientôt cardinal; il allait jusqu'à lui promettre le partage du ministère. Mais le coadjuteur, qui connaissait à fond le personnage, et qui

craignait avec raison qu'une telle entrevue ne fournît la preuve évidente de leur concert secret, et ne le ruinat sans retour dans la faveur de la bourgeoisie et du peuple, se fit un jeu constant de la promettre et de l'éluder, Il lui donnait parole sur parole de « le servir bien », de hâter son retour, et, en réalité, il ne cessait de faire la sourde oreille. Grâce à ce manége et à l'extrème habileté de l'Ange Gabriel, Mazarin fut amusé pendant quelques semaines, et, lorsqu'il commença à s'en apercevoir, il était trop tard pour y remédier. Bien que sa défiance, même à l'égard de ses plus fidèles partisans, fût sans cesse en éveil, il semble qu'il eut quelque espoir, pendant deux mois, de s'être acquis sinon le dévouement, du moins la neutralité du coadjuteur. C'est à peine si tout ce qu'on lui disait de sa conduite ambiguë et même parfois ouvertement hostile lui arrachait quelques plaintes. Il feignait d'être formement résolu à se confier à lui; il ne paraissait pas douter de sa bonne foi; il affectait de lui dévoiler tous ses projets, même les plus cachés, avec une grâce et un abandon fort bien joués, mais auxquels, il faut bien le dire, le coadjuteur ne se laissa jamais prendre un seul instant. Rien de plus intéressant que certains passages des lettres de Mazarin qui ont trait au coadjuteur. Dans une lettre à la palatine, en date du 3 octobre, il se plaint tout doucement de ce que Retz ne lui a point encore adressé un remercîment « après tout ce qu'il venait de faire pour lui ». Il n'en persistait pas moins à feindre de lui témoigner une confiance absolue et il le faisait prier par Bartet d'aller lui rendre visite. « Sur le sujet du coadjuteur, écrivait-il à la palatine (3 octobre), les lettres de la reine m'ont dit des merveilles, me confirmant celles que vous m'en avez écrit, et je confesse que cela m'a réjoui extrêmement, car ce qu'elles m'ont rapporté de lui et de ses sentiments m'a confirmé dans la résolution de me confier sans aucune réserve à lui et à M<sup>me</sup> de Chevreuse, et de mander à la reine de ne recevoir d'autres avis que les leurs pour la conduite de mes affaires; et j'oserai répondre que par cette voie tout peut être remis dans l'état que la reine et Mazarin souhaitent, ceux-ci étant persuadés que le coadjuteur, quand il sera question de les obliger, parlera comme il faut, et que M<sup>me</sup> de Chevreuse ne sera pas muette. Pour moi, je crois qu'après les choses qu'on a déjà faites,... rien n'est capable de gagner entièrement le cœur desdites personnes que la confiance. Je vous réponds qu'elle est et sera entière et que Mazarin suivra aveuglément les conseils du coadjuteur et de Mee de Chevreuse et qu'il n'oubliera rien afin que la reine fasse de même pour les intérêts de Mazarin. »

Le coadjuteur, de son côté, ne négligeait rien dans ses conversations avec les émissaires de Mazarin pour leur faire croire qu'il lui était entièrement dévoué. Il allait jusqu'à blamer en leur présence les arrêts du Parlement contre le ministre proscrit, arrêts qu'il était le premier à provoquer sous main. « Vous ne sauriez imaginer le plaisir que Bartet m'a fait, écrivait Mazarin à la palatine (3 octobre), quand il m'a dit que le coadjuteur lui avait tant condamné le contenu dans la dernière déclaration et l'avait assuré que la moindre difficulté qu'on y eût faite de

la part de la reine, le Parlement ne se fût pas opiniâtré, et que, pour obtenir ce qu'on lui a donné à mon égard, il eût consenti qu'on donnât au cardinal Mazarin non-seulement un lieu pour demeurer en France, mais une province. J'ai été ravi d'apprendre ses sentiments sur ce sujet... » — « Bartet m'a dit, écrivait-il le même jour à la reine, que le coadjuteur l'avait assuré qu'on ne manquerait pas de remèdes, et que, si la reine se fiait en lui sur ce sujet et voulait faire les choses qu'il lui conseillera suivant les accidents qui arriveront, Mazarin verrait bientôt si le coadjuteur avait envie de le servir et s'il aurait des moyens pour cela. Il faudrait donc que la reine lui dît, et à M<sup>me</sup> de Chevreuse aussi, que Mazarin remet entièrement à eux la guérison de ses maux et leur donne parole de faire tout ce qu'ils voudront sur ce sujet. Comme cela, on ne pourra se plaindre que d'eux si les effets ne répondent aux paroles qu'ils donnent; mais, si l'affaire tire de longue, le malade mourra de fièvre lente... »

Par cette confiance qui paraissait si pleine d'abandon, Mazarin espérait, sinon gagner le coadjuteur à sa cause, au moins l'amener à mettre quelque tempérament dans ses cabales. Retz, de son côté, s'attachait avec le même soin à sauver autant que possible les apparences pour ne donner aucun ombrage à Mazarin. Il écrivait même à Bourges, où se trouvait alors la cour, que, « s'il était aussi puissant que M. de Châteauneuf, il irait querir le cardinal et l'amènerait par le poing pour le rétablir... » La reine, de son côté, soupirait bien plus sincèrement pour le retour de l'exilé. Elle ne cessait de dire à

M. de Senneterre: « Mais, ce pauvre homme, quand le verrons-nous revenir 1?» On a prétendu qu'à cette époque Anne d'Autriche était devenue assez indifférente à Mazarin et qu'elle se fût aisément habituée à un nouveau ministre qui aurait su prendre quelque empire sur son esprit. Le mot que nous citons vient dissiper tous les doutes sur les véritables sentiments de la régente pour son ancien favori.

Les déclarations du coadjuteur en faveur du rétablissement de Mazarin n'avaient d'autre but, cela va sans dire, que d'entretenir la bienveillance de la reine à son égard et de l'empêcher de révoquer sa nomination au cardinalat. De son côté, Mazarin s'altachait avec le plus grand soin à sauver tous les dehors de la bonne foi. Il écrivait au marquis de Noirmoutier, un des meilleurs amis de Retz, pour l'assurer que la promotion aurait lieu sans difficulté. et pour lui donner l'éveil sur certaines cabales que le duc d'Orléans, prétendait-il, quoique bien à tort. à la sollicitation des princes, our dissait à Rome contre le coadjuteur. « On m'a donné avis, lui mandait-il de Huy, le 2 novembre, que M. le duc d'Orléans. à l'instance de M. le Prince, agit à Rome pour empêcher la promotion de M. le coadjuteur. La personne qui m'assure cela m'a paru toujours assez bien informée. Néanmoins, je n'appuie pas la chose, mais étant question du service de M. le coadjuteur, j'ai cru ne pouvoir pas me dispenser de vous avertir de ce que dessus, car il sera bien aisé d'en savoir la vérité... Je puis pourtant assurer M. le coadjuteur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. de Villacerf à Le Tellier, Bourges, 24 octobre 1651. Bibl. nat., manuscrits fr. 4230.

que les avis que j'ai de Rome, de très-bonne part, sont qu'il n'y aura point de difficulté à son affaire, et que, lorsque le pape pourra aller au consistoire, se portant déjà assez bien pour cela, il fera assurément la promotion 1... »

A quelques jours de là, le 13 novembre, il écrivait de Dinant à un autre ami de Retz pour lui donner de bonnes nouvelles de l'affaire pendante à Rome. « J'ai été ravi, lui disait-il, de tout ce que vous me mandez de M. le coadjuteur, et j'apprends de tous côtés avec un très-grand plaisir l'état assuré que je puis faire de son amitié. Je m'assure qu'il n'aura jamais sujet de douter de la mienne, et que, pourvu qu'il prenne la peine de se faire éclaircir des choses qu'on lui pourrait dire pour l'en faire douter, je n'aurai pas de peine à lui faire connaître que ce sont artifices. J'en userai de même de mon côté, et comme cela j'espère que tout ira bien. Je viens de recevoir tout présentement des lettres de l'ambassadeur qui est à Rome et d'autres amis que j'y ai, par lesquelles j'apprends avec une dernière joie que les diligences de M. le Prince et de M. le prince de Conti n'avaient pu rien produire auprès du pape au préjudice de la promotion de M. le coadjuteur, laquelle personne ne met en doute, et je crois absolument qu'elle se fera au premier consistoire du mois prochain. Je vous prie de vous en réjouir par avance avec lui de ma part, et lui dire que cela vient du cœur et que je suis persuadé que rien ne saurait être plus avantageux au service du roi et à mes intérêts particuliers que de le voir au

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères, France. Lettres de Mazarin, t. XXIX.

plus tôt en possession de cette dignité <sup>1</sup>. » Des protestations d'amitié pour Caumartin, Noirmoutier et Bussy-Lamet, autres amis du coadjuteur, accompagnaient cette lettre.

Par cette espérance sans cesse renouvelée d'une prochaine promotion, Mazarin s'efforçait de paralyser autant que possible la pernicieuse conduite de Retz. « J'ai été ravi d'apprendre, mandait-il à Bartet le 15 novembre, que les affaires du coadjuteur sont assurées, nonobstant les oppositions de M. le Prince. Je crois même que le coadjuteur en rougira devant un mois (c'est-à-dire qu'il recevra la pourpre). Par les avis que j'ai reçus depuis peu de Paris, je crois que vous pouvez assurer que ce sera un grand bonheur si vous pouvez ajuster la visite que vous savez (la visite du coadjuteur à Mazarin). » A cette pensée. Mazarin feignait de s'abandonner à de vrais épanchements de tendresse auxquels le coadjuteur répondait avec non moins de sincérité. « Il est certain, poursuivait le ministre exilé, que quand cela aura réussi, le Muet (le coadjuteur) sera très-content et Mazarin ravi : car il est résolu, comme Bartet l'a pu reconnaître dans son cœur, de ne rien oublier pour lier avec le coadjuteur une amitié qui ne puisse jamais être sujette au changement... » Dans une lettre en date du 17 novembre, il faisait prier le coadjuteur de venir le trouver jusqu'à Rethel. Le 19, il insistait auprès de Bartet pour que la visite eût lieu le plus tôt possible, et en même temps il lui annoncait que, de concert avec le coadjuteur, il levait des

<sup>1</sup> Archives du ministère des affaires étrangères, France, Lettres de Mazarin, t. XXIX.

troupes pour aller en personne rejoindre le roi.

Il avait conçu le projet de rentrer en France dès que la reine serait hors de Paris, et il était d'autant plus pressé de l'exécuter qu'il était fort au courant des intrigues qui s'agitaient autour de cette princesse pour empêcher son retour. Châteauneuf, devenu premier ministre, s'était acquis un grand prestige par la vigueur avec laquelle il avait conduit la guerre de Guyenne. Il s'était imposé à tous ses collègues, au garde des sceaux Mathieu Molé, comme au maréchal de Villeroi, gouverneur du jeune Louis XIV. Il avait pris l'engagement de faciliter le retour du cardinal, mais au fond il n'était nullement disposé à lui céder la place; il trouvait toujours des fauxfuyants et des délais; il menaçait la reine de la colère du duc d'Orléans et du coadjuteur, et il travaillait dans l'ombre à réconcilier Condé avec Anne d'Autriche aux dépens de l'exilé.

D'autre part, le duc d'Orléans, à l'instigation du coadjuteur, ravivait toutes les haines et les défiances du Parlement contre Mazarin. Presque abandonné de tous ceux sur lesquels il avait cru pouvoir compter, mais fort de l'immuable affection de la reine, Mazarin, passant tout à coup d'un découragement profond à une audace qu'on ne lui avait pas connue jusque-là, résolut de rentrer en France, non pas en proscrit, non pas en suppliant, mais à la tête d'une armée levée à ses frais et dans le dessein hautement avoué de marcher au secours du roi. Avec une grande sûreté de coup d'œil, il avait compris que le seul moyen pour lui de remonter au pouvoir, c'était de soustraire la reine et le jeune roi à l'influence du duc

d'Orléans et du coadjuteur. Le roi était majeur; une fois libre, rien ne lui serait plus facile que de dicter la loi aux factieux à la tête d'une armée victorieuse.

Le cardinal s'était peu à peu rapproché de la France; - il s'était établi d'abord à Huy, près de Namur (24 octobre), puis à Dinant (15 novembre). Ce fut là qu'il reçut du roi, le 17 novembre, date mémorable. l'ordre formel de rentrer en France à la tête des troupes qu'il avait levées. Avant de se mettre en route, il exigea que la déclaration contre M. le Prince fût enregistrée au Parlement et que toute négociation avec lui fût rompue. Il avait vendu tous les meubles et objets d'art qu'il possédait pour lever des recrues dans le pays de Liége et sur les bords du Rhin. Pendant ce temps, il s'attachait avec un soin extrême à gagner à sa cause le coadjuteur. ou tout au moins à l'empêcher de lui nuire. Il lui envoyait par la palatine tous les témoignages d'affection et de confiance qu'il pouvait imaginer, et le coadjuteur y répondait avec une effusion non moins sincère. Jamais ennemis mortels ne méditèrent leur ruine mutuelle avec plus de perfidie en échangeant des propos plus tendres.

Les caresses de Mazarin sont inépuisables et se traduisent sous mille formes. Il écrit à la palatine. le 19 novembre, qu'il est heureux qu'elle lui confirme l'amitié véritable du coadjuteur. « Il faut que cette amitié, ajoute-t-il, ne soit plus sujette au changement. Je vois que le coadjuteur et Mazarin ont les mêmes pensées, condamnent les mêmes choses. appréhendent les mêmes malheurs, si la reine et le roi ne prennent une autre conduite, et enfin ont le

même intérêt à l'égard de M. le Prince, de façon que jamais il n'y eut lieu de faire une plus étroite liaison... Je vous conjure de dire au coadjuteur que je le servirai sincèrement, que j'en embrasserai toutes les occasions et qu'il n'aura jamais à se plaindre de moi... L'intelligence bien établie entre le coadjuteur et Mazarin, le roi se remettra en très-bon état, particulièrement si le coadjuteur vient à bout de son dessein sur le duc d'Orléans, comme j'étais résolu d'y travailler... » Mazarin voulait dire par là qu'il était nécessaire que le coadjuteur détachât à tout prix le duc d'Orléans de son étroite union avec le prince de Condé et s'emparât de toute l'influence pour ramener Gaston à la reine. On sait que Retz s'attacha précisément à faire tout le contraire. Mazarin, dans la suite de sa lettre, compare l'entrevue qu'il souhaite avec le coadjuteur à une consultation de deux médecins appelés à sauver la France malade. « La consultation qui a été proposée, dit-il, des deux médecins, guérirait beaucoup de maladies; mais je crains qu'elle ne produise pas les effets que je voudrais, à cause de quantité d'autres médecins qui se mèleront là-dedans, et malaisément on le pourra empêcher si le coadjuteur et la princesse palatine ne trouvent quelque expédient. »

A la fin de cette lettre, Mazarin s'ouvrait entièrement à la palatine et au coadjuteur de son projet de retour, protestant cependant qu'il ne ferait aucun pas sans leur assentiment. Et comme Retz n'eut garde de donner son adhésion à un tel projet. Mazarin, sans se soucier aucunement de tenir ses promesses et d'y subordonner sa conduite, prit bien-

tôt la résolution de passer outre. En attendant, il assurait à la palatine qu'il ne précipiterait rien pour rentrer en France, afin, disait-il, « de ne pas exposer ses bons amis, et principalement le coadjuteur ». « Cependant il agira secrètement pour préparer son retour avec l'aide de celui-ci. La navigation sera pénible, mais il espère qu'avec le conseil d'un si bon pilote et si expérimenté comme est le coadjuteur, il prendra port heureusement... Plutôt que de manquer au solide, il faut donner quelque chose au hasard. Si Mazarin ne peut voir le coadjuteur, il ne manquera pas de l'avertir de sa résolution par le moyen de la princesse palatine... »

Mazarin revenait avec la dernière insistance sur la nécessité d'une entrevue avec le coadjuteur pour s'entendre avec lui sur la conduite qu'ils devaient tenir l'un et l'autre afin de sauver la royauté en péril. Cette sorte de duumvirat qu'il offrait à Retz pour le séduire, mais dont celui-ci n'eut pas de peine à voir le peu de fonds et de consistance, est certainement un des faits les plus curieux et les moins connus de l'histoire de la Fronde. Mazarin avait bieu moins envie de consulter le coadjuteur que de le compromettre sans retour aux yeux des Frondeurs par une visite qui bientôt n'aurait plus été un secret pour personne. Le coadjuteur ne donna pas dans le piége. En vain Mazarin épuisait toutes les ressources de son génie artificieux, en vain il s'efforçait de montrer au coadjuteur l'abime ouvert sous ses pieds, s'il tardait davantage à se déclarer en sa faveur; en vain il lui faisait offrir un de ses neveux pour une de ses nièces, le coadjuteur ajournait toujours l'en-

trevue. Bartet, dans un de ses précédents voyages, avait, au nom de Mazarin, prié le coadjuteur de se rendre au pays de Liége, à quoi celui-ci avait répondu qu'il serait bien plus à propos que l'on choisît Charleville. Mazarin ayant pris le coadjuteur au mot, celui-ci éluda la question en disant que, réflexion faite, Charleville ne valait pas mieux que Liége 1. Malgré tant de faux-fuyants, Mazarin n'en persistait pas moins à espérer ou à feindre d'espérer que Retz, dans la crainte de perdre le chapeau, finirait par céder. « Agissant de concert avec le coadjuteur, disait-il à la palatine, j'ai bonne opinion de mon affaire, à laquelle je travaille de mon côté comme je dois, car d'une façon ou d'autre, étant pressé comme je suis, il faut que je prenne aussitôt mes résolutions. Je vous conjure donc de faire en sorte que je sache comme le coadjuteur est d'avis que je me conduise, entrant en France avec des troupes, et de ne perdre pas un moment de temps à l'envoyer quérir et lui faire son instruction bien particulière. Je vous réponds que je publierai après ce que le coadjuteur aura jugé à propos. Il faut prendre hardiment une bonne résolution, et le coadjuteur sera bien secondé des mazarins, qui ne sont pas en si petit nombre, ni si peu considérables qu'ils ne soient capables de quelque chose de grand... » Le 27 novembre, il revenait à la charge pour que le coadjuteur donnât des signes éclatants de sa bonne volonté. « Il s'est déjà passé

<sup>&#</sup>x27;Le Tellier à M. de Villacerf, le 22 novembre 1651. Bibl. nat., ms. fr. 4230. — Il s'agit d'Édouard Colbert, marquis de Villacerf, de Payen et de Saint-Mesmin, conseiller du roi en son conseil d'État et maître d'hôtel de la reine mère.

plus d'un mois, et toutes choses sont dans le même état, et par là mes résolutions sont arrêtées; car la pensée de Mazarin a été toujours, comme elle est présentement, de vouloir agir de concert avec les Frondeurs, mais particulièrement avec le coadjuteur. Il a autant d'intérêt que moi de ne différer davantage de concerter avec moi la conduite que je devrai tenir pour me rapprocher de la reine, auprès de laquelle il y a de grandes cabales, qui sont aussi bien contre le coadjuteur que contre moi. Croyez que c'est la pure vérité, et que la reine m'a fait dire dernièrement qu'elle craignait d'être forcée de faire des choses contre son intention... (c'est-à-dire de révoquer malgré elle la nomination du coadjuteur au cardinalat)... Je persiste à vouloir concerter ma conduite avec les Frondeurs et particulièrement avec le coadjuteur... Ce qui est plus à craindre, c'est l'accommodement avec M. le Prince; mais enfin, il n'y a rien de plus certain qu'on ne saurait rien faire contre moi que le coadjuteur n'en reçoive du préjudice. et puisque nous sommes tout à fait liés, le coadiuteur doit, à mon avis, incessamment travailler pour aplanir le chemin que je dois faire pour être en état de me garantir des malintentionnés, et tirer du roi et de la reine les sûretés nécessaires pour moi et le coadjuteur et ses amis. » Puis Mazarin s'attachait à colorer d'un honnête prétexte son projet de rentrer en France, et il voulait que le coadjuteur y prît ostensiblement part, afin évidemment de le ruiner à tout jamais dans l'esprit du public comme parmi les Frondeurs. « Il me semble, poursuivait-il, que, la déclaration étant passée, l'entrée de Mazarin avec

des troupes pour servir le roi contre M. le Prince sera fort plausible, le coadjuteur agissant avec ses amis au même temps, et particulièrement pour disposer le duc d'Orléans en s'entendant de toutes choses avec moi, comme de ma part je ferai avec le coadjuteur... »

Le 5 décembre, Mazarin tentait un dernier effort pour rattacher enfin Retz à sa cause. Protestations d'amitié, offres, séductions, doux reproches, caresses, il mettait tout en œuvre pour le gagner dans une lettre pleine d'éloquence qu'il écrivait à la princesse palatine: « ... Mes lettres auront confirmé le coadjuteur, lui disait-il, dans la croyance que je ne souhaite rien avec plus de passion que de lier une amitié indissoluble avec lui. Je n'ai vu encore personne de sa part; et il se peut faire que, la princesse palatine ayant reçu mes lettres, on aura changé de mesures et songé à gagner du temps, puisque les moments dans les conjonctures présentes sont précieux. Souvenez-vous que j'ai deux nièces et que par ce moyen on peut ajuster tout, si le coadjuteur a plus d'inclination pour une de celles-là que pour celle du duc de Bouillon. Pour moi, je vous avoue que je le voudrais ainsi, et je réponds que, de la manière que je ferais la chose, le coadjuteur en serait content, et toucherait de plus en plus au doigt que mes intentions sont telles qu'il peut souhaiter. » Il en revenait toujours à cette entrevue qu'on n'avait cessé de lui promettre et que l'on avait toujours éludée. « Quarante jours se sont passés sans que j'en aie entendu parler; et, ainsi que je vous ai écrit, il est impossible que je diffère davantage à prendre mes résolu-

tions, si je ne veux me perdre sans aucune ressource: de quoi je vous ai entretenue au long, et Le Tellier l'aura pu faire de vive voix, voyant le coadjuteur... Sur quoi j'attends à tout moment de vos nouvelles, n'y ayant plus aucune raison de prudence ou de bienséance qui puisse me permettre de rester les bras croisés, ni au coadjuteur de prendre une bonne résolution, devant être assuré de Mazarin comme de lui-même. J'appréhende fort que la reine ne soit forcée, par l'artifice de beaucoup de personnes qui sont auprès d'elle, à faire quelque chose qui soit entièrement préjudiciable au coadjuteur (c'est-à-dire à signer la révocation de sa nomination au cardinalat). Enfin le cardinal ajoutait que, si le coadjuteur ne pouvait venir le voir en personne, il lui envoyat au moins un de ses confidents, tel que M. de Caumartin. « homme de probité et de mérite ».

Mais Paul de Gondi n'entendait nullement prêter les mains en quoi que ce fût à la rentrée de Mazarin; car il n'ignorait pas que le triomphe du ministre serait le signal de sa propre ruine. Loin de là, il travaillait dans l'ombre avec une activité sans égale à empêcher son retour. Le duc d'Orléans, à l'instigation du prélat, donna avis au Parlement, le 9 décembre, de l'arrivée prochaine du cardinal. « Les conclusions des gens du roi furent de députer sur-le-champ vers Sa Majesté pour l'informer de ce qui se passait sur la frontière et la supplier très-humblement, de la part de la compagnie, de vouloir donner sa parole royale d'éloigner d'auprès d'elle tous ceux qui adhéreraient au cardinal Mazarin, conformément à la déclaration vérifiée le 6 septembre dernier.

même qu'il lui plût informer par ses ambassadeurs les princes étrangers de la résolution qu'elle avait prise de ne s'en plus servir. Ces conclusions furent suivies presque tout d'une voix '. »

Le coadjuteur eut ce jour-là une vive altercation avec un conseiller, Machault-Fleury, qui avait fait un discours contre le clergé, que le prélat taxa « de basses et lâches inventions ». Machault soutint que « c'était autant de vérités constantes et publiques ». Le coadjuteur l'ayant interrompu, il s'éleva dans la salle une grande rumeur contre lui. Il fut interpellé par les présidents, qui lui dirent qu'il ne devait interrompre personne, et il fut obligé d'adresser des excuses à la compagnie. Machault ayant repris la parole sur le même ton et nommé cette fois le coadjuteur, le tumulte redoubla. Enfin le président Molé ayant fait signe à l'orateur d'achever son discours, Machault y mit fin sans nommer personne, mais en lançant à Retz une sanglante allusion : « Oui, messieurs, s'écria-t-il, il est vrai, c'est l'ambition d'une seule personne qui nous a jetés dans la guerre civile et qui la fomente par un désir violeut qu'elle a d'être honorée du cardinalat et du ministère. »

Un conseiller, Camus de Pontcarré, demande un arrêt semblable à celui qui fut rendu autrefois contre l'amiral de Coligny, condamné à mort en 1869 par contumace. Durant de Croissy dit qu'il est de l'avis de Pontcarré et demande que la tête du cardinal Mazarin soit mise à prix. Ce jour-là, il n'y eut

<sup>1</sup> Journal inédit d'un Parisien pendant la Fronde.

personne dans le Parlement qui ne blâmât et ne traitât d'extravagante cette proposition, qui devait être accueillie quelques jours après à l'unanimité par ce même Parlement. L'arrêt qui intervint faisait défense « à tous gouverneurs de donner passage ni retraite au cardinal Mazarin; injonction à tous les sujets du roi, qui étaient avec lui, de le quitter dans un mois, et invitation aux autres Parlements du royaume à rendre arrêt semblable. »

Voici comment le coadjuteur, dans une lettre à l'abbé Charrier, en date du 15 décembre, cherchait à colorer son rôle dans la séance du Parlement où il avait été si malmené par Machault-Fleury. « J'étais, lui dit-il, présent à l'arrêt du Parlement que je vous envoie. Vous trouverez ici une copie de mon avis, qui fut fort bien reçu, duquel vous vous servirez, si vous le jugez à propos, et pourtant secrètement. Le parti de M. le Prince voulut m'entreprendre, et, dans la suite des opinions, M. de Machault-Fleury ayant fait un long discours contre les ecclésiastiques, qui tournait directement contre moi, ayant aussi été averti qu'il voulait se déterminer plus particulièrement, je fus obligé de l'interrompre, ce qui fit d'abord quelque bruit; mais, ledit Machault ayant voulu reprendre et s'attacher personnellement à moi sur le sujet du chapeau, il se fit une huée épouvantable sur lui qui fut reprise à trois diverses fois, parce qu'il voulait toujours recommencer. M. le duc d'Orléans ajouta, à tout ce qui fut dit dans la compagnie contre lui, qu'il poursuivait le chapeau pour moi depuis dix-huit mois et qu'il s'étonnait qu'il en voulût parler. En sorte que ledit sieur de Machault fut obligé

de se taire, et la délibération fut tenue aux termes de l'arrêt que vous lirez...»

La position du coadjuteur était devenue de plus en plus difficile. Il fallait qu'il se déclarât ostensiblement pour ou contre le cardinal. Ce fut ce dernier parti qu'il embrassa résolûment. Il n'y avait plus de temps à perdre. Le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, venait de recevoir une lettre du cardinal qui lui annonçait son arrivée prochaine dans cette province. Le 19 décembre, à la tombée de la nuit, le coadjuteur alla trouver Omer Talon, l'avocat du roi, pour lui montrer toute la grandeur du péril. « La reine, lui dit-il, a voulu m'engager depuis trois jours à me déclarer en faveur du retour du cardinal; je lui ai fait répondre par le gentilhomme qu'elle m'a envoyé que je m'étais bien, il est vrai, réconcilié avec le cardinal Mazarin, parce que Sa Majesté l'avait ainsi voulu, mais non pas pour consentir à son retour, qui ne peut produire qu'un mauvais effet et pernicieux à l'État. » Il s'attacha à montrer à Talon tous les maux qui devaient être la suite de ce retour et il n'omit rien de ce qui pouvait lui échauffer l'esprit, afin que les conclusions qu'il devait porter le lendemain au Parlement fussent rudes. Il lui avoua enfin qu'il pressait le duc d'Orléans de lever des troupes pour s'opposer au retour du cardinal, et que son dessein était d'engager le Parlement dans un tiers-parti, à la tête duquel serait placé le duc d'Orléans<sup>1</sup>. Ce tiers-parti, combinaison désespérée de Retz, devait se composer du Parlement

<sup>1</sup> Mémoires d'Omer Talon, t. VIII, p. 42.

et du peuple de Paris, des autres Parlements du royaume et des habitants des provinces, et se déclarer indépendant, les armes à la main, entre le parti de Condé et celui de la cour et du cardinal. Il s'imagina qu'avec ces éléments sans cohésion il pourrait lutter avec avantage contre le roi, qui venait d'être déclaré majeur, qui était à la tête d'une armée victorieuse de M. le Prince, et contre le cardinal, qui était relevé de toutes ses flétrissures et rentré en crédit en vertu d'un acte solennel de la volonté royale. Le lendemain de sa visite à Omer Talon (20 décembre), le Parlement s'assembla de nouveau et rendit un arrêt pour supplier le roi d'écrire à l'électeur de Cologne et à l'État de Liége pour qu'ils fissent sortir le cardinal Mazarin de leur territoire et pour défendre aux gouverneurs des provinces de France de donner passage à ses troupes.

Pendant ce temps, Mazarin, à la tête d'une petite armée de 6,000 hommes, qui portaient l'écharpe verte, couleur de sa maison, escorté par deux maréchaux de France, le marquis d'Hocquincourt et le marquis de La Ferté-Senneterre, était parti de Dinant pour se rendre à Bouillon, puis à Sedan, où il fut reçu (24 décembre) par le marquis de Fabert. commandant de la place. Sa petite armée, par une fortune singulière, avait pu échapper aux régiments de cavalerie et aux Croates que le prince de Condé avait embusqués pour s'emparer de sa personne. Après avoir passé la Meuse, il arriva à Rethel et entra dans la Champagne. A cette nouvelle, le Parlement de Paris s'assemble; le duc d'Orléans annonce que le cardinal est rentré dans le royaume.

L'agitation est extrème, les motions les plus violentes éclatent de toutes parts. Enfin survient un arrêt qui ordonne que le cardinal et ses adhérents, ayant contrevenu aux défenses contenues dans la déclaration du roi, avaient par cela seul encouru les peines qui y étaient portées, comme criminels de lèsemajesté et perturbateurs du repos public; qu'il leur serait couru sus par les communes, et que les maires et échevins des villes s'opposeraient à leur passage; que la bibliothèque et les meubles du cardinal seraient vendus pour que l'on prélevat sur la vente la somme de 150,000 livres, laquelle serait offerte en récompense à quiconque le livrerait mort ou vif. Enfin l'arrêt ajoutait que celui qui rendrait un tel service à la France serait absous de tous les crimes qu'il aurait pu antérieurement avoir commis, hors celui de lèse-majesté. Secrètement, Retz était l'un des principaux instigateurs de cet acte sauvage, digne de l'Italie du xve siècle.

Tandis que Mazarin ne cessait d'écrire à la palatine pour lui affirmer que le coadjuteur n'avait pas de meilleur ami que lui, Retz faisait tous ses efforts pour exploiter de son mieux à son profit les événements. « On appréhende, écrivait-il à Charrier le 1<sup>er</sup> décembre, que M. le Prince ne se raccommode avec le Mazarin. Cela et mille autres choses qui peuvent arriver par la longueur du temps font que je suis d'avis qu'au nom de M. le duc d'Orléans, duquel vous vous pouvez servir pour toutes les créances qu'il vous a envoyées, et au mien, vous fassiez expliquer le pape le plus nettement qu'il se pourra, et que vous lui représentiez que, si, par quelques rai-

sons dans lesquelles vous n'entrerez pas par respect. il est obligé de ne pas faire la promotion, au moins il ne me doit pas refuser la grâce de ne me pas amuser dans des temps où il m'est important de ne pas prendre de fausses mesures. Je ne vous marque que ce plan sur lequel vous voyez bien ce qui se peut dire. Il est important, à mon sens, de n'y rien omettre. Je vous envoie une lettre de mon frère (le duc de Retz), que j'ai ouverte. Je ne vous dis presque rien par cet ordinaire, parce que je vous écris toutes choses au long par le courrier extraordinaire que je vous dépèchai samedi dernier, qui vous porte des lettres de M. le duc d'Orléans avec des instances tout à fait pressantes pour faire expliquer le pape... »

« Pour mes affaires, disait le coadjuteur à Charrier dans une lettre du 8 décembre, si elles ne sont pas encore faites quand vous recevrez cette lettre, ie vous prie de parler avec vigueur et de faire connaître que, si ces longueurs continuent, je me pourrai lasser d'ètre prétendant. Vous savez comme vous devez traiter cette affaire. Mais, par tous les avis que me donnent ceux qui connaissent en ce pays la cour de Rome, je crois qu'il y faut prendre les choses avec quelque hauteur. Vous voyez les choses de plus près que nous; c'est pourquoi je vous les remets. J'écris à M. le duc de Bracciano et à M. l'ambassadeur, auquel vous ferez de ma part tous les remerciments que je dois aux bontés qu'il a pour moi. L'on va demain au Parlement contre le cardinal Mazarin, à cause des commerces que l'on prétend qu'il a dans le royaume. Quoique je ne me sois pas trouvé au Parlement dans les affaires de M. le Prince.

pour ne pas être son juge, je ne laisse 'pas d'y aller demain, où je ferai paraître que je ne suis point changé sur ce sujet... »

Une telle assurance ne pouvait être que fort utile au coadjuteur auprès du pape, et désormais il ne s'en fera pas faute. Il était ballotté sans cesse entre la crainte de sa révocation et l'espérance de sa promotion. Le 15 décembre, il écrivait à son correspondant : « Je crois que ce que je vous mande présentement pourra être inutile, par les apparences que vous me donnez par la vôtre du 20° du passé, du succès de mon affaire. Si pourtant elle n'était pas encore faite quand vous recevrez celle-ci, ce que nous saurons dans peu de jours, je me résoudrai de prendre l'expédient que vous me mandez avoir concerté avec M. l'ambassadeur, ou quelque autre du quel vous serez toujours promptement averti, car, si le pape a passé les fêtes sans faire la promotion, il pourra encore la reculer jusques au carême. Si cela est, je puis croire qu'il y a eu quelque raison particulière dans son esprit qui l'aura fait tenir cette conduite, laquelle continuera encore jusques après les fêtes et que je ne puis apparemment vaincre. Je crois aussi qu'en ce cas les affaires et les changements de la cour ne pourront pas me mener jusque-là et que vous serez obligé de baiser les mains à Sa Sainteté. Cependant il est à propos que, sous le nom de Son Altesse Royale, vous témoigniez au pape et aux autres qui sont dans les affaires de ce pays que Monsieur croit que l'on le maltraite et moi aussi... »

Le coadjuteur n'ignorait pas la haine profonde d'Innocent X contre Mazarin. Il avait calculé avec

raison que, si la promotion des cardinaux n'était plus entravée par rien et qu'elle ne dépendit uniquement que de la volonté du pape, la nouvelle de la rentrée en France du cardinal Mazarin était de nature à mettre fin aux lenteurs du pontife. Voici donc ce qu'il disait à l'abbé dans une lettre en date du 25 novembre 1651 : « Je vous dépêche ce courrier exprès sur les appréhensions que l'on a ici de quelque retour précipité du cardinal Mazarin. Si ces avis ne sont pas véritables, ce qui est mon opinion, ce courrier n'est pas inutile, puisque l'ordre de M. le duc d'Orléans, que vous recevrez par lui, peut être un puissant motif au pape pour avancer la promotion, et, s'ils sont vrais, cet envoi est absolument nécessaire, et vous en verrez les raisons. De quelque manière que soient les choses, mon sentiment est qu'aussitôt cette lettre reçue, vous portiez au pape la lettre de créance de Son Altesse Royale, lui exposiez votre ordre et vous le pressiez de hâter la promotion. Il me semble que vous avez beau jeu en cet endroit de lui faire connaître adroitement que, ne m'étant particulièrement engagé à recevoir la nomination que sur l'honneur que Sa Sainteté m'a fait depuis deux ans de témoigner publiquement et à moi-même, par les lettres du Panzirole, qu'elle la désirait, il me serait assez rude d'être frustré de l'effet après une déclaration si publique, et que, quoique mon mérite soit fort commun, le poste où je suis me peut faire espérer d'être traité d'une autre manière que l'abbé de La Rivière...

« Je pense que vous voyez l'importance qu'il y a de ne pas publier à Rome le sujet de l'envoi de ce courrier, parce que vous savez bien de quelle conséquence il est de ne rien faire qui puisse déplaire à la reine. Vous apporterez là-dessus les tempéraments nécessaires au pays où vous êtes. J'ai pris ici mes précautions autant qu'il a été besoin sur ce sujet, et je vous puis dire en vérité que je n'ai jamais été si bien à la cour que j'y suis présentement. Pour Monsieur, vous en voyez les témoignages, qui seront plus fréquents et plus positifs, s'il en est de besoin. Expliquez-vous de l'ordre que vous avez au pape seul et demandez-lui le secret en son nom, et pour la considération de son service, et pour ne pas altérer l'union qui doit être entre lui et la reine.

« Si le pape vous demande, après votre créance exposée, ce que vous croyez en votre particulier du retour du Mazarin, vous lui direz que vous ne le croyez pas encore si proche, mais qu'il se forme tous les jours des dispositions à cela, qui ne peuvent être véritablement empêchées que par moi, et en me donnant un caractère pour lui résister et qui retranche dans son esprit tous les desseins qu'il peut former sur ce sujet et qui commencent un peu trop à se réveiller.

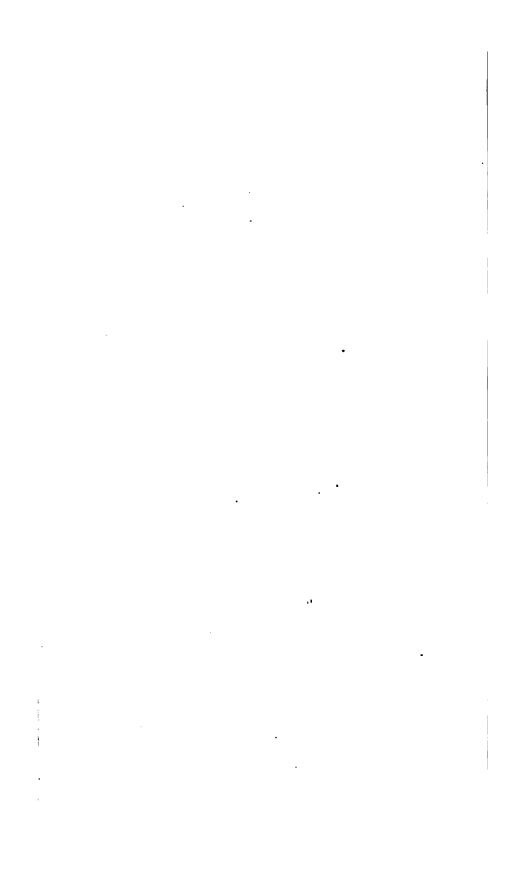
« A cet endroit de ma lettre, j'ai reçu la vôtre du 6° du courant, qui me fait voir, encore plus particulièrement que les autres, l'incertitude du temps de la promotion et qui me marque par conséquent la nécessité de la presser. Vous le pouvez faire par la lettre de Son Altesse Royale que je vous envoie, qui n'est qu'une créance pour vous au pape, et de laquelle, par conséquent, vous vous pourrez servir à quel usage il vous plaira, si vous voyez qu'il y ait

apparence de pouvoir faire faire la promotion devant Noël. Vous pouvez expliquer au pape votre créance en la manière que Son Altesse Royale vous marque par la lettre qu'il vous écrit. Si vous voyez que le pape soit absolument résolu à ne pas la faire devant Noël, vous ne devez vous servir, à mon sens, de ladite lettre de Son Altesse Royale au pape que pour faire une instance pressante et pour lui demander de la part de Son Altesse Royale une explication claire et nette sur le temps de la promotion, les incertitudes de la cour de Rome étant si fort contraires à mes intérêts dans l'état présent des affaires de France, que Son Altesse Royale s'en trouve extrêmement embarrassée et pour le public et pour ce qui me regarde. Vous avez beau champ en cette matière, que vous étendrez selon que vous le jugerez à propos sur les lieux. Je vous répète encore que vous ne devez pas porter au pape ce que Son Altesse Royale vous mande sur le cardinal Mazarin que dans le temps où vous verrez le pape irrésolu et balançant. De sorte que, s'il était absolument déterminé à ne pas faire la promotion devant Noël, il serait plus à propos de ne lui parler de cela qu'après le premier jour de l'an, qui est le temps le plus proche de faire la promotion, en cas qu'il ne la fasse pas devant Noël. Enfin, servez-vous de ce moyen (la crainte du retour de Mazarin) dans le temps que vous croirez qu'il pourra porter coup et ne l'employez pas devant ce moment-là, et surtout prenez votre résolution selon que vous voyez les choses sur les lieux; car moi qui n'y suis pas, je ne sais s'il n'y a pas de péril de faire paraître au pape que le cardinal Mazarin soit

en état de revenir. Prenez votre parti sur cette matière comme vous le jugerez plus à propos. C'est un moyen que j'ai cru vous pouvoir mettre en main pour vous en servir autant qu'il vous plaira. Vous voyez qu'il est délicat, mais vous êtes prudent, politique et sage. J'ai cru qu'il pouvait être de si grande conséquence en de certains moments, que c'est ce qui m'a obligé de vous dépêcher ce courrier exprès...

« J'écrivis hier par l'ordinaire à M. le marquis del Buffalo et à M. Chigi... J'écris aussi à M. le cardinal Pamfilio et à M. l'ambassadeur. Vous fermerez les lettres et les rendrez, s'il vous plaît... J'espère que cette lettre pourra en quelque manière contenter votre curiosité. Je suis bien fâché que, dans l'humeur où vous êtes de les trouver trop courtes, elle ne soit écrite d'un chiffre encore plus long et plus difficile... Afin que vous soyez moins en peine, je vous dis encore que j'ai lieu de croire que le cardinal Mazarin ne sera pas si fol que de revenir, au moins de quelque temps assez considérable; j'ai des lumières assez certaines de cela... Il est cinq heures du matin, et je travaille depuis six heures du soir; excusez les fautes du chiffre et de l'écriture... Je prie Dieu que le pape donne bientôt des indulgences plénières à votre épaule '... » (Paris, le 25 novembre 1651.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'abbé Charrier était sans doute rhumatisant, et le coadjuteur ne trouvait rien de mieux que de terminer sa lettre par cette plaisanterie.



## CHAPITRE XII.

Intrigues de l'archevêque de Paris François de Gondi contre son neveu le coadjuteur. - Echange qu'il lui propose de l'archevéché de Paris pour sa nomination au cardinalat. - Sourdes menaces de Retz contre la cour de Rome, - Envoi à Rome par Condé de Mathieu de Montreuiil et des pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus, pour empêcher la promotion du coadjuteur. - Portrait de Montreuil; de quelle façon il est traité par l'ambassadeur de France. — Peu de succès de sa mission. — Bon accueil fait par le pape à la nomination du coadjuteur au cardinalat. — Lettre de recommandation en faveur de Retz adressée par Mazarin au bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome. - Perfide conduite du bailli à l'égard du coadjuteur; ses insinuations contre lui dans une lettre à Brienne. — Causes du retard de la promotion des cardinaux. — Instructions du comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires des étrangers, contre Retz, adressées au bailli de Valançay. — Demêlé du bailli avec le pape. - Le bailli cesse de se rendre aux audiences d'Innocent X. - L'abbé Charrier joué par le bailli. — Conseils donnés à la cour de France contre le pape par le bailli de Valançay. - Mauvaise foi de Mazarin à l'égard du coadjuteur. — Le bailli se retire dans sa tente. - Ses ordres rigoureux contre Montreuil. - Double jeu de Mazarin; son insigne perfidie à l'égard du coadjuteur; son dernier appel à la concorde. - La reine et son favori. - Projet de retour de Mazarin. - Envoi de Bartet par la reine auprès du coadjuteur pour l'engager à se rendre auprès d'elle. - Artificieux refus du coadjuteur.

François de Gondi qui, de longue date, nourrissait une profonde jalousie et une haine mal déguisée

contre son neveu, dont la supériorité l'offusquait, avait trouvé fort mauvais que celui-ci, n'étant que simple coadjuteur, eût été nommé cardinal, tandis que lui, archevêque de Paris, ne l'était pas. A partir de ce jour, toutes les mesures de bienséance furent rompues entre eux et ils ne laissèrent échapper aucune occasion de se traiter en ennemis. L'archevêque, sans la moindre vergogne, écrivit au pape pour faire échouer la promotion de son neveu, et voici comment celui-ci para la botte, tout en se jouant: « Madame de Monthazon, écrivait-il à Charrier, a mis dans l'esprit de M. de Paris, par le moyen de sa sœur dont il est amoureux, qu'il devait écrire au pape pour lui représenter qu'il n'est point à propos qu'un coadjuteur soit cardinal, l'archevêgue ne l'étant pas, et pour s'opposer à ma nomination... La lettre n'est pas encore partie... J'ai fait insinuer à M. le nouce que M. de Paris est un esprit faible et que l'on traite comme un enfant. » (Lettre du 5 octobre 1651.) Si la lettre fut jamais remise au pape, il ne paraît pas qu'elle ait fait sur son esprit la moindre impression.

A quelque temps de là, François de Gondi fit offrir son archevêché à son neveu en échange de la pourpre, et voici comment Retz parlait de cette offre à l'abbé Charrier: « M. de Paris m'a fait proposer l'échange de son archevêché avec mon chapeau, c'est-à-dire ma nomination. Voyez adroitement les sentiments du pape là-dessus, et, si cela pouvait faire peur au pape, vous pouvez lui en faire dire quelque chose. Je m'en rapporte à vous et vous remercie de tous vos soins. » (19 janvier 1652.) Retz voulait dire par cette

dernière phrase que, s'il devenait archevêque de Paris, le pape aurait à craindre qu'il n'embrassat la cause des jansénistes et des gallicans. Le passage de la lettre qui suit ne peut laisser aucun doute sur ce point : «L'on m'a donné quelque avis, mandait-il à l'abbé Charrier le 2 février (1652), que M. de Paris pourrait, si je voulais, prendre la nomination en échange de l'archevêché; j'y ai quelque pensée et pourtant je n'y suis pas tout à fait encore résolu. Vous pouvez, à mon sens, en faire courir secrètement le bruit, parce que je crois que cela peut avancer le temps de la promotion dans l'appréhension que peut avoir le pape qu'étant en cette dignité, mon ressentiment me porte à des choses qui lui seraient désavantageuses. Voyez ce qui se peut faire là-dessus. Je m'en rapporte tout à vous. » Il ne fut donné aucune suite à cette combinaison.

Les princes de Condé et de Conti avaient envoyé à Rome de leur côté, comme nous l'avons dit, le poëte Mathieu de Montreuil, un de leurs serviteurs les plus intelligents et les plus dévoués, pour qu'il y mît obstacle à la promotion de Paul de Gondi. Les princes donnèrent des instructions dans le même sens à deux de leurs familiers, les pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus, qui se rendaient aussi à Rome pour l'élection du général de leur Ordre. Mathieu de Montreuil avait en même temps pour mission de solliciter le chapeau en faveur du prince de Conti, dont il était secrétaire. C'était un personnage fort original que ce Montreuil. Abbé à la façon de Marigny, sans être le moins du monde engagé dans les Ordres, il aimait les femmes à la folie et rimait en

leur honneur des petits vers plus que lestes qu'il semait dans tous les recueils du temps, ce qui lui attira ces deux vers de Boileau:

> Cu ne vici point mes vers, à l'envi de Montreuil, Grossir impunement les feuilles d'un recueil.

Bel esprit dans le genre de Voiture, dont il exagerait le jargon sentimental et quintessencié, Montreuil ne se relevait que dans ses épigrammes et ses mairicaux d'un ton parfois fort licencieux. « C'était, dit le cardinal de Retz, un des plus jolis garçons que j'ale jamais connus. . A en juger par les éloges que Minimumi se donne dans ses lettres, il était surtout idelitre de la beauté de ses dents. Eh bien! chose etrance, ce petit abbé galant et musqué, qui passait sa vie au sein des plaisirs et qui dévorait toujours d'avance les revenus d'un riche patrimoine et d'un gros benefice de Bretagne, ce petit abbé avait une trempe de caractère et une bravoure à toute épreuve. C'etat un des hommes de main en qui le grand Conde avait le plus confiance. « Montreuil ralliait par seu sele et par son application tous les serviteurs de M. le Prince qui etaient dans Paris, dit le cardinal de Reta, et il en fit un corps invisible qui est assez souvent, en ces sortes d'affaires, plus à redouter que des bata: lieus... Il servit admirablement MM. les princes et son activite, regiee par la conduite de Mª la palatine... conserva toujours dans Paris un levain de parti qu'il n'est jamais sage de souffrir... » Tel était l'homme que les princes avaient choisi pour briguer la pourpre en faveur du prince de Conti, sans nomination et recommandation du roi, afin de ruiner les prétentions du

coadjuteur. Montreuil était déjà installé à Rome dès le 27 septembre. Il se donna d'abord pour un gentilhomme anglais, maisilne put resterplus de trois ou quatre jours dans son rôle sans se trahir, et bientôt l'ambassadeur de France apprit par ses espions qu'il annonçait à tout venant l'objet de sa mission et qu'il se répandait en discours frondeurs contre le gouvernement français. Le bailli en fut outré d'indignation et lui envoya dire que, s'il voulait tenir de tels discours, il n'avait qu'à aller loger chez l'ambassadeur d'Espagne; il le menaça même, s'il ne changeait de langage, de le traiter en criminel de lèse-majesté. Pour comble d'imprudence, Montreuil avait fait connaître hautement son intention de ne point rendre visite à l'ambassadeur. Ainsi, dès les premiers jours de son arrivée, et fort heureusement pour le coadjuteur, il s'était mis à dos le bailli et celui-ci s'était empressé, dans la première audience qu'il eut du pape, à disposer le pontife à ne rien faire en faveur des princes, qui, disait-il, ne pouvaient appuyer leur demande d'aucune nomination du roi '.

A la réception de la dépêche du comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires des étrangers 2, qui lui annonçait, dès le 22 septembre, la nomination du coadjuteur au cardinalat, le bailli s'empressa de lui répondre qu'il la présenterait secrètement au pape à la première audience et qu'il presserait la promotion

<sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires des étrangers. Archives du ministère des affaires étrangères. Rome, t. 119.

<sup>\*</sup> Tel était le titre que l'on donnait alors au ministre des affaires étrangères.

de tous ses efforts '. L'audience du pape eut lieu le 3 octobre; le bailli insista pour que la promotion eût lieu promptement, attendu, disait-il, que le roi avait envie de faire entrer ce prélat dans son conseil aussitôt qu'il serait revêtu de la pourpre. A la nouvelle de la nomination de Retz au cardinalat, Innocent ne put cacher sa joie. Il dit au bailli en souriant et en faisant une allusion indirecte à Mazarin, que le coadjuteur « était un très-bon Français, ce qu'il répéta jusqu'à trois fois, et un bon ecclésiastique ». — « Je recois grande satisfaction, ajouta-t-il, de ce que le roi a reconnu les bonnes parties et la fidélité qui sont essentiellement en ce personnage. Je verrai la lettre du roi et dans la prochaine audience je vous parlerai plus clairement de mes résolutions. » En même temps, le pape déclara au bailli qu'il ne tiendrait aucun compte de la demande de Montreuil, puisqu'il n'était porteur d'aucune lettre du roi; mais qu'il ne pouvait moins faire que de le recevoir 3.

Dans son audience suivante, le pontife, sans soulever la moindre objection, donna parole formelle à l'ambassadeur qu'il acceptait la nomination du coadjuteur au cardinalat, en lui annonçant que la promotion ne pourrait avoir lieu que vers la fin de novembre ou au commencement de décembre. Il lui apprit en même temps qu'il avait nettement déclaré à Montreuil qu'il ne pourrait accueillir la demande du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 2 octobre 1651. Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettre du bailli du 9 octobre.

<sup>\*</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 9 octobre 1651. Ibidem.

prince de Conti qu'autant qu'elle serait appuyée par le chef de sa maison '.

Malgré la réponse du pape, Montreuil ne se tenait pas pour complétement battu, et, s'il ne comptait plus guère sur la promotion de son maître, il espérait du moins faire échouer celle du coadjuteur, ce qui au fond paraissait être le but principal de sa mission. Sachant à quel point le bailli de Valançay était désireux d'obtenir le chapeau pour lui-même, il lui envoya jusqu'à trois personnes pour le lui offrir de la part du prince de Condé, à la condition qu'il retarderait la promotion du coadjuteur, lequel, ajoutait-il, ne désire la pourpre que pour avoir le pas sur les princes du sang. En même temps, Montreuil faisait insinuer à l'ambassadeur qu'il existait un concert secret entre Ie duc d'Orléans et le prince de Condé, et que ce dernier ne paraissait être hostile à la promotion du coadjuteur que pour mieux la faire réussir. Le bailli n'eut garde de donner dans le panneau et n'en poursuivit d'abord sa mission qu'avec plus d'activité. Il prévint loyalement l'abbé Charrier de toutes ces intrigues, afin que, de son côté, il pût y mettre obstacle, et il écrivit de sa main au coadjuteur afin de l'assurer de ses services 1.

Le bailli ne tarda pas à recevoir une lettre de Mazarin qui venait confirmer les premières instructions que lui avait dictées le comte de Brienne et les appuyer de tout son poids: « ... Vous ne compterez

<sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 16 octobre 1651.

<sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 16 octobre 1651. Ibidem.

plus parmi mes ennemis M. le coadjuteur, lui écrivait l'illustre exilé, car nous sommes en fort bonne intelligence; la chose est assez extraordinaire, mais l'on en voit de semblables en France. Il ne faut pas pourtant que personne, particulièrement au palais. ait connaissance de notre amitié, car elle lui serait fort préjudiciable à l'égard du pape, qui a seulement affecté de lui départir des grâces lorsqu'il remuait tout Paris contre moi. Je ne doute point que vous n'employiez votre crédit et votre adresse pour faire en sorte que la nomination que le roi a faite en sa faveur ait son effet, et croyant que vous ne seriez pas marri de savoir que vous m'obligerez en vous employant avec chaleur en cela, je vous en ai voulu donner avis, et je serai bien aise que vous me mandiez au plus tôt ce que vous espérez de l'affaire 1... »

Dans une nouvelle audience, vers la fin d'octobre, le pontife assura de nouveau le bailli que toutes les intrigues qui seraient mises en jeu pour traverser la promotion du coadjuteur seraient inutiles tant que le roi paraîtrait la désirer \*.

Jusqu'alors l'ambassadeur s'était scrupuleusement conformé aux premières instructions qu'il avait reçues pour faire réussir l'affaire du coadjuteur. Aussi n'est-on pas peu surpris de trouver, dans une lettre qu'il adresse à Brienne le 6 novembre, de perfides insinuations contre le prélat. Peut-être espérait-il que la cour de France ôterait le chapeau au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettres de Mazarin, t. XXIX. Archives du ministère des affaires étrangères. France.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 30 octobre 1631. Archives du ministère des affaires étrangères. Rome, t. 119.

coadjuteur pour le lui donner à lui-même. Que ce soit l'ambition, l'envie ou l'amour de la vérité qui ait dicté la lettre du bailli, elle n'en est pas moins curieuse. « Le pape, disait-il, ayant recu la nomination du coadjuteur, songe à en faire sa créature. Il espère que le coadjuteur et le duc d'Orléans ne permettront pas qu'il se décrète rien dans le conseil à son désavantage, y prenant toujours ses intérêts en main... J'approuve bien que l'on fasse ce qui est convenable pour hâter cette promotion, mais de sacrifier l'honneur de l'État pour cet effet, je n'en puis tomber d'accord. Si le pape cherche de la bonne volonté en France, qu'il la cherche directement par les satisfactions qu'il donnera au roi et non point à ses vassaux. Quand les premières barricades ont été faites à Paris, le pape a fait venir son nonce aux intérêts du Parlement, ainsi que vous l'avez vu, mettant son appui sur les malcontents 1... »

Dans ses lettres suivantes, le bailli disait au comte de Brienne que la seule cause du retard que le pape mettait à faire une promotion venait de l'embarras où il se trouvait de donner satisfaction à tous les intérêts et à toutes les ambitions de sa famille, et que les intrigues des princes français n'y étaient absolument pour rien. Il lui apprenait en même temps qu'il avait découvert par ses espions que Montreuil allait rendre secrètement visite à l'ambassadeur d'Espagne<sup>2</sup>. Pendant ce temps Montreuil

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne, 6 novembre 1651. Archives du minislère des affaires étrangères, Rome, t. 120.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lettres du bailli des 13 et 20 novembre. Archives des aff. êtr., Rome, t. 120.

ourdissait intrigues sur intrigues. Il écrivait à l'ambassadeur, qui ne daignait pas lui répondre, pour lui demander une audience et pour l'engager « à aller bride en main dans l'affaire du coadjuteur », attendu que l'armée des princes était sur le point de triompher. Le bailli était assez sage pour ne pas lui répondre et pour ne tenir aucun compte de ses manœuvres.

Cependant il venait de recevoir, dans trois lettres de Brienne, des instructions secrètes pour qu'il eut à retarder la promotion du coadjuteur. Voici un curieux passage d'une de ses missives à Brienne dans lequel ce fait important est pour la première fois mis au jour 1: « J'ai très-bien remarqué, en trois de vos dépèches consécutives, de quelle façon je dois presser la promotion des cardinaux et en quelle sorte telle création nouvelle peut être plus ou moins avantageuse à la France. Je suivrai très-ponctuellement les ordres que vous me donnez là-dessus, et vous ne trouverez jamais un plus fidèle exécuteur de vos commandements. »

Sur ces entrefaites, le bailli eut une très-vive discussion avec le pape, à propos d'un démèlé que le consul de France à Civita-Vecchia avait eu avec les agents du gouvernement pontifical. Le consul ayant pris à son service, comme espion, un Italien, les agents du pape trouvèrent cela fort mauvais, cherchèrent chicane au consul, violèrent son domicile, s'emparèrent de l'espion, le mirent aux galères, et, lorsque le consul éleva la voix, les ministres du pape l'expulsèrent de sa maison et le remplacèrent par un agent

<sup>1</sup> Lettre du 20 novembre 1651.

romain. Cet acte d'un arbitraire sans exemple exaspéra le bailli de Valançay, et il déclara au pape, du ton le plus inconvenant et le plus insolent : que toutes les guerres civiles de France n'étaient pas capables d'empêcher le gouvernement français « de lui donner sur les doigts, s'il s'émancipait trop ». Il ajouta « qu'il ne faisait nul compte de ses audiences et de sa vue », et il se retira en lançant au pontife des regards menaçants '. '

Après cet éclat si impolitique et si intempestif, fort embarrassé de retourner à ses audiences, il cherchait chaque jour de nouveaux biais et de nouveaux prétextes pour les éviter. On comprendra facilement qu'une telle conduite n'était guère propre à faire accueillir favorablement par le pontife tout ce que le bailli pouvait lui faire insinuer sous main afin de retarder la promotion du coadjuteur. Montreuil profitait de cette brouillerie pour se rendre le plus souvent qu'il pouvait aux audiences du pape, qui l'accueillait de fort bonne grâce, mais qui ne se rendait pas plus à ses sollicitations en faveur du prince de Conti qu'à ses insinuations contre le coadjuteur. Le bailli, qui était fort bien renseigné, prétendait qu'Innocent et ses émissaires ne négligeaient rien pour persuader à l'abbé Charrier que le roi de France et la reine mère ne désiraient nullement au fond que la promotion du coadjuteur eût lieu. Suivant le bailli, le but secret du pape était d'inspirer ce soupcon au factieux prélat, afin de le pousser à exciter de nouveaux troubles dans Paris. Il va sans dire que

Le bailli à Brienne, 27 novembre. Arch. des aff. êtr. Rome, t. 120.

l'ambassadeur s'attachait avec le plus grand soin à détourner ce soupcon de l'esprit de Charrier. Il ne cessait de lui protester que, s'il avait dit le moindre mot au pontife, pour l'engager à retarder la promotion, celui-ci « n'aurait pas eu de plus grande joie » que de divulguer ce secret. Il ajoutait que la meilleure preuve qu'il poursuivait très-sincèrement la promotion, c'est que le pape n'avait pu citer à l'abbé Charrier une seule de ses paroles qui « allat au contraire d'une vive et cordiale demande de ce chapeau pour M. le coadjuteur ». — « J'ai néanmoins conseillé à l'abbé Charrier, poursuit l'ambassadeur dans sa lettre à Brienne, de feindre quelque défiance de mon procédé pour faire venir Sa Sainteté sur le leurre et lui faire ouvrir le sac, promettant même de me faire retirer de cette ambassade, pour châtiment de cette perfidie et désobéissance aux ordres de Sa Majesté, pourvu que l'on lui mit en main, par témoin ou autre manière, quelque chose qui m'en pût convaincre et m'ôter les moyens de me justifier d'une pareille accusation... »

Par ces protestations et ces serments qui, dans la bouche d'un religieux de mœurs austères, ne manquaient pas de poids, l'abbé Charrier, tout fin qu'il était, fut abusé et trompé jusqu'au dernier moment. Il ne cessa de croire à la bonne foi de l'ambassadeur, sans jamais pourtant se livrer à lui.

Cependant le bailli de Valançay, outré de colère contre le pape, conseillait à la cour de France d'en venir avec lui aux mesures extrêmes. Il voulait que l'on menaçat le pontife du renvoi de son nonce et du rappel de l'ambassadeur de France, du rempla-

cement des troupes romaines du comtat Venaissin par des soldats levés dans le pays, et qu'enfin l'on adressat au nonce à Paris une grave et sévère réprimande. La cour de France ne tint aucun compte de ces conseils exagérés, où il entrait bien plas de passion que de sagesse. Le bailli, qui, depuis longtemps, ne recevait pas une obole de son traitement, demandait à cor et à cri dans toutes ses lettres à être rappolé. Il avait vu, disait-il, quelques lettres du comte de Béthune, grand ami du coadjuteur, adressées à l'abbé Charrier, et dans lesquelles il témoignait désirer avec passion d'être nommé ambassadeur à Rome. « Je serai bien obligé de déguerpir et de lui céder la place, ajoutait le bailli, si l'on continue à ne pas me payer mes appointements. »

Peu de jours avant le 11 décembre, il avait reçu de Brienne une dépêche de la plus haute importance dans laquelle le ministre lui donnait cette fois les instructions les plus nettes et les plus détaillées sur la conduite qu'il aurait à tenir dans l'affaire du coadjuteur. L'ambassadeur répondait à cette dépêche, le 11 décembre, par une lettre d'un intérêt capital et qui vient donner pleinement raison au cardinal de Retz, lorsqu'il affirme dans ses Mémoires que la cour de France et Mazarin, à propos de l'affaire du chapeau, agirent contre lui avec la plus insigne mauvaise foi.

Le bailli ne doutait pas que les Espagnols ne fussent secrètement très-favorables à la promotion du coadjuteur, malgré le déplaisir que pourrait en éprouver M. le Prince, parce qu'ils calculaient avec

raison qu'une fois maître du chapeau, le prélat n'en aurait que plus de force pour continuer la guerre civile. « Pour le second article (de votre lettre), poursuivait l'ambassadeur, je vous ai déjà mandé, dans mes précédentes, que j'avais très-bien compris de quelle sorte le roi voulait que je me comportasse pour hâter ou retarder la promotion. Il suffit de vous assurer que je suis vos ordres très-ponctuellement et agis en conformité avec toutes les précautions nécessaires; ce qui n'est pas une négociation fort aisée et facile, avant affaire à un pape qui veut et voudra toujours le contraire de ce que désirera le roi. Il est donc nécessaire, pour le service de Sa Majesté, ainsi que vous m'avertissez, que M. le coadjuteur ne doute point qu'il ne soit servi de moi en ses prétentions avec voiles et rames, et que cependant j'aille procurant une procrastination (un retard) de l'effet de cette grace accordée audit sieur coadjuteur, jusques à tant qu'il ait donné des témoignages bien solides d'un attachement indissoluble aux intérêts du roi... La pièce est délicate, mais je n'oublierai rien pour servir en la sorte qui m'est ordonnée...» Le bailli ajoutait que le meilleur moyen de retarder la promotion, c'était que la cour de France parût la désirer vivement, et que le moyen infaillible de la précipiter serait qu'elle témoignat y être indifférente. Il annonçait en même temps à Brienne qu'il éviterait la seule audience qui dùt avoir lieu avant Noël, en alléguant quelque excuse, et qu'il n'irait voir le pape qu'après la fête des Rois. C'était déclarer nettement qu'il abandonnait au hasard l'affaire du coadjuteur. « Entre ci et là, disait-il à Brienne, je verrai s'il faut en revenir

aux caresses ou à la continuation du mécontentement, sauf néanmoins les ordres que je pourrai recevoir 1. »

— « Mon procédé a piqué le pape, poursuivait-il dans la même lettre. Il n'a pu s'empêcher d'en témoigner ses ressentiments au sieur abbé Charrier, auquel il aurait bien voulu mettre de la jalousie en tête, de la défiance de moi et par conséquent de la cour; mais je chemine en l'affaire de M. le coadjuteur avec tant de sincérité et de franchise, que les diligences du pape de ce côté-là, à mon avis, sont inutiles et sans effet, au moins ledit abbé m'en a donné l'assurance toutes les fois que nous nous sommes entretenus des finesses du Saint-Père et de ses artifices. »

Dans cette même lettre, le bailli annonçait à Brienne qu'il avait ordonné à un Français, chez lequel logeait Montreuil, de l'expulser le jour même, à cause des discours offensants qu'il tenait contre le roi, « et qui sentaient la folie et l'ivrognerie ». L'ordre fut exécuté sur-le-champ, et, comme Montreuil paraissait être à bout de ressources, et peut-être obligé de quitter Rome, le bailli conseillait au gouvernement français d'envoyer des ordres à Lyon et sur les côtes de Provence pour le faire arrêter à son retour en France. En même temps il enjoignait à tous les Français qui habitaient Rome « de n'avoir aucun rapport avec ce petit infâme qui méritait les galères ». Montreuil, à partir de ce moment, ne put trouver d'asile chez aucun Français et se réfugia chez un Napolitain. Pour narguer l'ambassadeur, il rendait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du 18 décembre.

time que je fais de sa prudence, qu'elles seront toujours les meilleures... Je crois qu'il fera bien de se ranger du parti de la reine, et il sera bien servi par moi 1... »

Le 26 décembre, il écrivait à la palatine que le coadjuteur devait faire tous ses efforts pour gagner la confiance du duc d'Orléans et le lui ramener. « L'avantage du coadjuteur y est tout entier, car le coadjuteur et Mazarin, bien unis et bien accrédités, l'un auprès de Monsieur, l'autre avec la reine, n'auront que faire de se mettre en peine de rien, et n'en auront pas une grande à rétablir les affaires... » Mazarin annonçait en même temps que les troupes qu'il avait levées étaient en marche et qu'il les suivrait dans deux jours. Le même jour, il écrivait à son familier, l'abbé Fouquet?:

« Si mon retour devait produire les maux que croit M. le coadjuteur, je ne songerais jamais à rentrer en France; mais j'espère qu'il n'en arrivera pas ainsi, et vous lui pouvez même insinuer que, s'il était vrai que ma perte fût inévitable, comme il le pense apparemment, il n'y trouverait pas son compte. J'attendrai de voir par votre première dépêche ce qu'il vous aura dit dans la conférence particulière que vous deviez avoir avec lui, et cependant je crois qu'il faut toujours l'entretenir et lui faire connaître que j'espère qu'il profitera de quelque bonne occasion de donner des marques de son attachement à la reine et de son amitié pour moi... »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bouillon, le 21 décembre 1651.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sedan, 26 décembre 1651. Arch. des aff. étr. France. Lettres de Mazarin. t. XXIX.

La reine était dans une impatience extrême de revoir le cardinal et de le placer de nouveau à la tête des affaires. Mille intrigues se croisaient autour d'elle pour la détourner de cette pensée, mais elle leur opposait une résolution inébranlable. Le vieux Châteauneuf était à bout de manœuvres et les plus habiles courtisans avaient échoué. Voici une lettre inédite de Le Tellier, qui se trouvait alors à Poitiers auprès de la reine, et qui peint mieux que tous les documents connus jusqu'à ce jour les dispositions de cette princesse à l'égard de son favori : « Je n'ai pas été obligé de dire mes sentiments à la reine sur le retour de Son Éminence, écrivait-il à une personne dont le nom est resté en blanc, tant parce qu'elle ne m'en a point pressé, que parce que j'ai su que tout le monde lui en avait parlé, jusques à lui dire qu'on croyait que le cardinal l'avait ensorcelée ou qu'elle l'avait épousé. A tout cela elle n'a fait aucune réponse, sinon que le cardinal était bon et sage, qu'il avait de l'affection pour l'État, pour le roi et pour elle, qu'il lui fallait laisser la conduite de cette affaire, vu que, s'il trouvait de l'inconvénient à revenir, il ne l'entreprendrait pas 1... »

La reine ne se contenta pas d'exprimer tout haut ses sentiments en faveur du retour du cardinal; elle dépêcha Bartet auprès de l'homme qui était le plus en état d'y mettre obstacle, afin de le conjurer de s'y montrer favorable et de l'engager à se rendre à Poitiers où se trouvait la cour. Bartet déclara donc au coadjuteur que la reine l'envoyait vers lui pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibl. nat. Papiers d'État de Le Tellier, ms. fr. 6887. Poitiers, 28 décembre 1651.

lui faire « part de la résolution qu'elle avait prise de faire revenir le cardinal, non pour lui demander son avis, mais pour le convier de s'employer pour faire que les choses se passassent doucement sur ce retour ». Il ajouta que la reine le priait de se souvenir des grâces qu'il avait reçues d'elle, notamment de sa nomination au cardinalat, et de se rendre en personne auprès d'elle, résolue qu'elle était « à partager sa confiance entre le cardinal Mazarin et lui 1 ».

Le coadjuteur se confondit en protestations de dévouement pour la reine, se montra touché audelà de toute expression des grâces dont elle l'avait comblé, mais il déclara que la reine ne devait point désirer qu'il se rendît à la cour; « que, s'il était cardinal, il le ferait volontiers, mais qu'en l'état où il se trouvait, il ne voulait pas perdre le crédit qu'il s'était acquis dans Paris, en l'abandonnant dans la conjoncture présente ... »

<sup>1</sup> Lettre de Le Tellier, Poitiers, 28 décembre 1651. Ibidem.

<sup>2</sup> Ibidem.

## CHAPITRE XIII.

Accusation de jansénisme portée contre le coadjuteur par les pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus. — Déclaration contre le jansénisme exigée du coadjuteur par monsignor Fabio Chigi, premier secrétaire d'État du pape. - Réponse du coadjuteur à l'abbé Charrier à ce sujet. - Blancs-seings envoyés à l'abbé par le coadjuteur. 🗕 Fausse lettre contre le jausénisme fabriquée par l'abbé Charrier au nom du coadjuteur. - Approbation donnée à cette lettre par Retz. - Son refus d'envoyer une déclaration de sa main contre le jansénisme. - Ses insinuations menacantes contre la cour de Rome. - Lettre hautaine et éloquente du coadjuteur à l'abbé Charrier. - Portrait de Retz par Bossuet. — Beautés littéraires de la correspondance du coadjuteur. - Retz un des premiers précurseurs de notre grande prose. -Ses dernières instructions à l'abbé Charrier. - Lettre d'apparat à double entente; Retz la considérait comme le chef-d'œuvre de sa plume. — Écrit contre le jansénisme exigé de l'abbé Charrier par le pape.

A Rome, sa promotion paraissait fort compromise par d'habiles manœuvres dirigées par les émissaires des princes. Condé, l'implacable ennemi du coadjuteur, avait donné, comme nous l'avons dit, des instructions secrètes à deux de ses familiers, les pères de Lingendes et Boucher de la compagnie de Jésus, qui se rendaient à Rome pour une congrégation de leur Ordre, réunie afin d'élire un général. Le père Boucher, provincial de Toulouse, avait en-

seigne la publissipole au prince de Condé, lorsqu'il falsalt ses etudes an etillege de Bourges, et il avait eté alimme ponfesseur des princes pendant leur prison au hols de Vincennes et au Havre. Le père de Linzendes inletalt pas moins attaché aux princes, et se montrait si grand frondeur dans ses propos, que l'ambassadeur de France demanda au père Gottifredl. résemment elu genéral, et au père Annat, assistant, d'empécher ce jésuite de rentrer en France et même de l'expulser de Rome si dorénavant il ne gardait le silence!. Les pères Boucher et de Lingendes ne trouverent rien de mieux, pour perdre le coadjuteur dans l'esprit du pape, que de semer le bruit qu'il était janséniste2. Suivant l'ambassadeur, ils agissaient ainsi pour plaire au prince de Condé, et dans la crainte que Retz, devenu archevêque de Paris, ne se montrat pas favorable à leur Ordre dans les démèlés qu'il pourrait avoir avec l'Ordinaire et l'Université de Paris 3.

Monsignor Chigi, qui avait été récemment nonce à Cologne, et que le pape, ainsi que nous l'avons dit, avait rappelé de sa nonciature pour qu'il succédât au cardinal Panzirolo, en qualité de premier secrétaire d'État, était fort ami des jésuites et de leur doctrine. Il prit feu à cette insinuation et il courut en prévenir Innocent X. Le pape, constamment malade et à peu près hors d'état de s'occuper d'affaires dogmatiques, ne s'était guère mêlé jusque-là de cette question du jansénisme, mais, averti par son mi-

<sup>1</sup> Le bailli au comte de Brienne, Rome, 29 janvier 1652.

Ibidem.

<sup>\*</sup> Ibidem

nistre, il lui permit d'exprimer à l'abbé Charrier ses craintes à ce sujet et de lui faire entrevoir l'impossibilité d'une promotion si le coadjuteur ne se prononçait pas d'une manière nette et catégorique contre cette opinion, plusieurs fois condamnée par le saint-siège. L'abbé, surpris de cette complication imprévue, avertit sur-le-champ le coadjuteur, et celui-ci lui répondit sans paraître très-ému : « Pour ce qui est du jansénisme, je doute fort que ce soit là le fond de la pensée de la cour de Rome. Vous savez comme il faut parler sur ce sujet dans le public, mais, en particulier, vous pourrez témoigner que le moyen de m'engager dans cette affaire serait le refus que l'on me fait, et que ce m'est une occasion assez avantageuse pour témoigner mes ressentiments...» « Si l'on vous presse encore sur le jansénisme, disait-il à la fin de sa lettre, dites que vous croyez qu'il m'est si injurieux que l'on témoigne seulement le moindre doute sur mon sujet, que vous n'avez pas osé m'en écrire, de peur de m'aigrir trop l'esprit en me faisant voir que l'on joint au mépris que l'on a pour moi des doutes ridicules. »

Le coadjuteur avait remis à l'abbé Charrier, avant son départ pour Rome, un certain nombre de blancs-seings, afin qu'il pût les remplir en cas d'urgente nécessité. Pressé vivement par l'abbé d'écrire au pape une lettre de sa main afin de se disculper du soupçon de jansénisme, le coadjuteur lui répondit d'un ton plaisant et dégagé : « Je n'écris pas par cette voie au pape, parce qu'il est trois heures du matin et que je n'écris tout à fait si vite en italien qu'en français, et que de plus vous êtes un rêveur

de me demander des lettres, puisque vous avez des blancs-signés de quoi en faire de plus éloquentes que moi, vous qui êtes tout frais esmolu et véritablement Fiorentino 2. » L'abbé, tout glorieux de cet éloge et pour le justifier de son mieux, tourna une lettre de sa façon contre le jansénisme et la présenta sous la signature du coadjuteur à monsignor Chigi, afin de calmer ses inquiétudes et de dissiper ses soupçons. La lettre était conçue en termes équivoques, afin qu'au besoin le coadjuteur la pût désavouer. Mis en verve et en belle humeur par ce tour à l'italienne, le coadjuteur répondit à l'abbé: « Je savais déjà ce que vous aviez fait en votre dernière entrevue du pape, et tout l'entretien que vous avez eu avec M. Chigi sur le jansénisme, et comme quoi, pour l'amuser, vous aviez fait une fausse lettre que j'approuve fort. Ce n'est pas, poursuivait-il d'un ton plus grave, que je ne fusse dès lors bien surpris du caprice de ces messieurs et de leur sotte conduite à mon égard. Vous pouvez croire que je le dois être encore bien davantage après ce que vous me mandez par votre dernière. Je ne suis pas résolu d'envoyer cette prétendue déclaration (contre le jansénisme) que vous me demandez, et c'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas dépêché d'exprès. Premièrement, je doute fort que cette pensée de M. Chigi soit véritablement celle du pape, qui semble, comme vous m'en parlez, se soucier peu de ces sortes de choses. En second lieu, vous n'avez point de lumières de cette congrégation de cardinaux qui peut

<sup>1</sup> Émoulu.

<sup>25</sup> novembre 1651.

vous être adroitement supposée sous quelque autre dessein. Peut-être que ce M. Chigi cherche dans toutes ces difficultés de l'argent aussi bien que des bagues; prenez-y garde adroitement. Mais au fond, quand j'aurais donné cette déclaration, mon affaire ne serait pas assurée pour cela, et ces fripons chercheraient encore quelque autre raison toute nouvelle pour me chicaner. Vous-même ne croyez pas que cela puisse empêcher la promotion. Quoi qu'il en soit, quand j'en devrais être assurément cardinal, je ne veux pas qu'il paraisse dans le monde que j'aie acheté cette dignité par la vente de ma liberté et de mon honneur, qui se trouverait étrangement blessé par ce procédé. Je doute fort que vous puissiez, en cas que l'on me manquât de parole, retirer de M. Chigi ce que vous lui auriez donné, et je ne veux point mettre sa bonne foi à cette épreuve. Tout ce que je puis faire sur ce sujet est de m'en tenir à la lettre que vous lui avez donnée. Je vous en écris encore [une] de ma main, et vous verrez, dans les termes qu'elle est conçue, si vous vous en devez servir et quel effet elle pourra faire en la montrant dans le monde. »

Le coadjuteur passait ensuite à des insinuations menaçantes: « Cependant, et quelque parti que vous preniez là-dessus, vous pouvez représenter à ces messieurs, outre toutes les choses que je vous ai déjà dit là-dessus, qu'il est [de l'intérêt] de la cour de Rome de ne pas allumer en France un feu qui s'éteindrait difficilement et qui pourrait même à la fin embraser plus dangereusement la cour de Rome; que ce serait le moyen de réveiller les esprits qui dorment dans



une paix chrétienne et fort soumise, et qui, se voyant si puissamment contredits par un acte de cette qualité. ne pourraient plus jamais se soumettre à la décision que je leur dois donner quelque jour, et qui, petit à petit, pourraient même se retirer de l'obéissance de l'Église. Je ne doute pas que vous n'enrichissiez fort cette affaire et que votre esprit et votre zèle ne vous fournissent mille autres belles raisons. Quand je vous aurais dépêché, cela aurait été inutile, parce que votre lettre n'étant arrivée que fort tard, avant que l'on eût été à vous, le temps que vous nous marquez pour la promotion aurait été déjà passé, et ainsi ç'aurait été inutilement. Car, si elle ne se fait pas dans ces premiers Quatre-Temps, il n'y a plus rien à espérer et il faut songer à prendre d'autres mesures.»

Au fond, le coadjuteur ne croyait pas que ces soupçons de jansénisme articulés contre lui fussent bien sérieux; il supposait qu'on ne les avait lancés en avant que pour retarder la promotion. Il exprimait ainsi à l'abbé Charrier son opinion sur ce point : « Mon sens est que, sur cet article du jansénisme, ces messieurs n'en sont guère embarrasses dans le fond, mais que, se voyant si vivement pressés et n'ayant pas de bonne raison à vous opposer, ils ont voulu se donner encore ce prétexte pour gagner du temps. C'est pourquoi, quand j'aurais voulu faire cette déclaration et que j'eusse pu vous l'envoyer assez tôt, ce n'aurait pas été encore besogne faite. Quoi qu'il en arrive, consolez-vous aussi bien que moi, car je vous assure que vous serez vengé de toutes vos peines. Je n'ai pas eu le temps, depuis

votre dépêche, de prendre des lettres de Son Altesse Royale, et puis aussi bien elles seraient inutiles. J'ai seulement envoyé Fromont 1 à M. le nonce qui lui doit chanter sa gamme. Je le verrai aussi demain sur tout ce que vous m'avez dit 2. L'on vous envoie les bagues que vous avez demandées pour M. Chigi<sup>2</sup>... »

Cette lettre, pleine de hauteur, de souplesse et d'éloquence nous montre Retz à la fois dans les plus secrets replis de son âme et dans tout son éclat d'écrivain. Si on lui refuse le chapeau, il se mettra à la tête des jansénistes et propagera un schisme qui gagnera comme une samme la cour de Rome. A la pensée que la pourpre va lui échapper, au moment même où il s'est cru sur le point de la saisir, il ne peut plus maîtriser sa colère; il éclate avec la dernière imprudence dans son entourage. Ses moindres paroles sont avidement recueillies par les espions de Mazarin et aussitôt divulguées. « Ce fut alors, dit un pamphlétaire aux gages de la cour, qu'en présence de plusieurs personnes, qui en frissonnèrent d'horreur, il prononça ces paroles détestables : « Si je ne puis fléchir les dieux d'en haut, je me résous d'employer à mon secours les divinités de l'enfer:

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo. »

N'est-ce pas là, dans sa grandeur effrayante et satanique, le Retz peint si vigoureusement par Bos-

<sup>1</sup> Le secrétaire des commandements du duc d'Orléans.

<sup>\*</sup> C'est-à-dire sur la question du jansénisme.

<sup>\*</sup> Paris, le 9 février 1652.

suet, et, en présence de cette lettre et de celles qui vont suivre, sera-t-il permis de dire que le portrait est exagéré? « Cet homme, dit Bossuet, si redoutable à l'État,... ce ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité, qu'à la fin il voulut quitter, comme trop chèrement achetée... Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts 1. » Ces ressorts, nous les mettons complétement à nu pour la première fois, en publiant les lettres les plus saillantes de Retz.

Ce n'est pas seulement au point de vue de l'histoire qu'une telle révélation est pleine d'intérêt; elle ne l'est pas moins au point de vue littéraire. Il serait impossible de trouver à cette date un prosateur tel que Retz se révèle dans ces lettres, écrites cinq ans avant les Provinciales. C'est là une circonstance à noter, et qui le placera infailliblement parmi les initiateurs et les précurseurs de notre grande prose. Tout ce qui caractérise un écrivain de premier ordre se trouve dans ces lettres : l'originalité, l'esprit, l'élégance, le choix des expressions, la clarté, la vie. le souffle, l'éloquence. Nous attirons surtout l'attention du lecteur sur les deux lettres qui vont suivre. Dans la première, d'une non moins grande hauteur que la précédente, mais d'un ton plus radouci, le coadjuteur donnait à l'abbé, de la part du duc d'Orléans, l'ordre de rentrer en France. En même temps. il lui recommandait de déclarer à monsignor Chigi qu'une des raisons qui l'obligeait de le rappeler.

<sup>1</sup> Oraison funèbre de Michel Le Tellier.

c'était la déclaration qu'on lui demandait contre le jansénisme, qui l'avait encore plus blessé dans la forme qu'au fond.

« Je vous envoie une lettre de M. le duc d'Orléans, écrivait-il à l'abbé le 16 février, par laquelle il vous commande de revenir en France aussitôt que vous l'aurez reçue. J'ai cru qu'il était à propos de vous donner cet ordre, parce que je vous avoue que je ne puis plus souffrir la qualité de prétendant qui me fait tort en ce pays et qui, je crois, ne m'est pas fort utile à Rome. Je ne crois pas que ma nomination soit révoquée et je ne crois pas que la cour l'ose faire, mais avec tout cela je vois si peu de certitude dans les résolutions de la cour de Rome, que je ne crois pas qu'il soit à propos que vous y demeuriez plus longtemps. Votre retour fera à mon sens un grand éclat qui m'est bon pour Paris et qui n'est pas dangereux pour la cour de Rome, puisque je m'imagine que si le pape faisait une promotion, après votre départ, ma nomination n'étant pas révoquée, il ne laisserait pas de me faire cardinal. Je vous prie donc de faire vos adieux quand vous aurez reçu cette dépêche, à moins que vous ne voyiez certitude ou grande apparence de promotion dans le carème, devant lequel temps aussi bien vous auriez, à mon sens, peine à sortir de Rome, quand même vous seriez assuré qu'il n'y aurait pas de promotion. J'ai fait faire la lettre de M. le duc d'Orléans un peu sèche, et il écrit comme étant mal satisfait du peu d'égard que l'on a eu à ses prières. Vous parlerez, s'il vous plait, dans les mêmes termes, et vous direz en public que, ne voyant nulle certitude à la promotion, je n'ai pas voulu continuer à exposer le nom de Son Altesse Royale et m'exposer moi-même à des refus continuels; que, bien que le cardinalat soit audessus de mon mérite, une prétention trop longue, trop basse et trop affectée est au-dessous de ma conduite ordinaire, de ma dignité et de la considération que la conjoncture des affaires m'a acquis dans le monde; que je ne me plains pas des longueurs de la cour de Rome, mais que je ne suis pas obligé de m'en payer; que, si ma nomination n'est pas révoquée, faudra bien que le pape, faisant une promotion, me fasse cardinal; que, si je ne le suis pas par les accidents qui peuvent arriver, au moins, vous ayant fait revenir, je n'aurai pas passé pour une dupe que l'on aura amusé.

« Vous parlerez comme cela en public, avec beaucoup de douceur, de respect et de modération pour le pape, mais avec une manière de fierté que vous ferez plutôt entendre que vous ne l'expliquerez. Vous direz en particulier, et par manière de confidence affectée à ceux que vous traiterez d'amis particuliers, que je ne puis croire que l'on ne me joue et qu'après m'avoir prêché, trois ans durant, comme a fait le cardinal Panzirole par plusieurs lettres que j'ai, écrites de sa main, de me faire nommer cardinal, il ne serait pas possible que l'on n'eût fait la promotion et qu'on m'eût exposé, dans l'état où sont les affaires de France, à tous les changements qui v peuvent arriver, si l'on eût eu le moins du monde de bonté pour moi, et vous ferez connaître à quel point j'élève ma réputation en France, en faisant ce que je fais présentement.

« Vous direz aussi, je vous prie, à M. Chigi, qu'une des raisons qui m'a obligé est la déclaration que l'on m'a demandée sur le jansénisme, qui m'a étrangement blessé, non pas sur le fond de la chose, à laquelle vous lui direz, comme de vous-même, que je ne suis nullement attaché, mais par la forme qui m'est injurieuse. Vous lui ferez voir la lettre que je vous écris sur ce sujet (la lettre suivante), et puis vous lui direz en confidence que vous voyez, par la dépêche que je vous ai fait, que je suis persuadé que la cour de Rome n'a nulle intention de me faire cardinal, et que, comme elle appréhende mon ressentiment, pour lequel je me puis servir du jansénisme, l'on me veut désarmer de ce moyen qui me peut rendre considérable, et que je suis persuadé que c'est par cette seule raison que l'on m'a demandé la déclaration; et vous marquerez toujours au M. Chigi que, dans le fond, je n'ai nul attachement à toutes ces matières, auxquelles, en votre particulier, vous vous montrerez très-contraire et par conséquent très-affligé que, par l'affront que je reçois, l'on me jette tout à fait dans la nécessité, pour ne pas tomber dans le mépris, de ne me pas brouiller avec des gens qui n'ont pas les sentiments si soumis. Mon sens est que vous parliez au pape, en prenant congé de lui, avec tout le respect possible, mais avec autant de froideur que l'on en peut avoir avec un homme de cette sorte, c'est-à-dire avec autant qu'il en faut pour lui faire connaître que l'on voit de quelle manière on est traité, sans ajouter celle qui le pourrait aigrir tout à fait, ce qui ne serait pas politique, puisqu'il ne faut jamais ôter le retour à per-

sonne. Vous lui direz donc, de la part de M. le duc d'Orléans, conformément à la lettre que vous en avez reçu, que vous ne croyez pas que ses instances lui soient agréables, puisqu'il ne lui a pas seulement fait encore réponse sur ce sujet par aucun bref, et vous lui direz de la mienne que je vous ai prié d'assurer Sa Sainteté que si, dans les affaires présentes de la France, je jouais le personnage tout simple d'un particulier, j'aurais attendu avec beaucoup de patience les effets de la bonne volonté qu'il m'a témoigné, mais que la fortune m'ayant mis en état que tous mes pas sont considérés dans les conjonctures présentes, et ma nomination sans effet ayant déjà porté préjudice à ma considération, je me sens obligé de laisser l'événement de la chose à la simple nomination du roi, sans paraître plus longtemps solliciteur de cette affaire. S'il vous parle du jansénisme, vous lui répondrez dans les termes avec lesquels j'ai écrit la lettre que je vous envoie sur ce sujet (la lettre qui suit), dont il n'est pas bon, à mon sens, que vous donniez des copies, mais que vous pouvez pourtant faire lire à beaucoup de gens. Faites paraître surtout à M. Chigi et faites-le entendre sous main au pape que vous voyez bien que je refuse cette déclaration, moins sur la matière que parce que je la considère comme un piége que l'on me veut tendre pour me désarmer.

« Témoignez à M. l'ambassadeur que vous voyez par ma dépêche que je ne crains pas de révocation et que toutes les bontés qu'il m'a témoigné sont un des motifs qui m'obligent autant à vous rappeler, parce que je suis persuadé qu'il me rendra tous les bons offices imaginables en votre absence comme en votre présence.

« Je suis si pressé par cet ordinaire que je n'écris à personne qu'à vous et que je remets au prochain à vous envoyer des lettres que je veux écrire à M. l'ambassadeur, au duc de Bracciano, et une à tous les autres qui m'ont rendu office à Rome, par lesquelles je leur veux rendre grâces des obligations que je leur ai. Vous leur direz, s'il vous plaît, en attendant, que vous les devez recevoir par un courrier extraordinaire que vous attendez de jour en jour.

« Affectez de faire paraître que je suis mieux que jamais dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, ce qui est vrai, en effet, et, par une adresse digne du pays où vous êtes, faites voir à Chigi et autres gens, comme je vous l'ai déjà dit, que le refus de la déclaration vient de ma politique, et aux autres, qui n'ont pas de part aux affaires, faites-leur connaître que les raisons qui sont dans ma lettre (la lettre suivante) sont les véritables causes de ma résolution...»

La lettre que nous venons de citer était accompagnée d'une autre lettre d'une habileté extraordinaire et que l'on pouvait interpréter à volonté pour ou contre le jansénisme, tant le coadjuteur avait pris de précautions oratoires pour esquiver une réponse nette et précise. Il se défendait de donner une déclaration contre le jansénisme, en prenant le ton d'un chrétien froissé dans sa dignité et blessé dans son honneur et sa foi d'un soupçon si peu mérité, d'une demande si injurieuse. En même temps, pour se faire bien venir de ses amis les jansénistes, il

donnait à entendre que, s'il avait au fond embrassé la doctrine du jansénisme, il devrait plutôt souffrir le martyre que de renier les convictions de sa conscience. Puis, après les plus vives et les plus éloquentes protestations de son dévouement au Saint-Siége, il insinuait à mots couverts que Rome aurait peut-être à se repentir de ne pas lui avoir donné le chapeau. Retz considérait cette lettre comme le chefd'œuvre de sa plume; il en rechercha vainement la minute pour la publier dans ses Mémoires. Il y exprime en même temps le plus profond repentir de l'avoir écrite. « Je ne puis m'empêcher en cet endroit. dit-il, de rendre hommage à la vérité, et de faire justice à mon imprudence qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très-mal à propos, qu'il n'était pas de la dignité du poste où j'étais de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets 1, n'était pas conforme aux paroles qu'elle m'avait données, ni aux recherches qu'elle m'avait faites. Je me fâchai et j'écrivis une lettre ostensive à l'abbé Charrier, sur un ton qui n'était assurément ni du bon sens ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable pour le style de toutes celles que j'aie jamais faites. Je l'ai recherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, sit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La promotion dans laquelle Retz figurait ne comprenait que dix cardinaux.

par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. »

Plus heureux que Retz, nous avons découvert une ancienne copie de cette lettre dans un volumineux recueil de pièces imprimées et manuscrites, relatives au cardinal, qu'a bien voulu nous réserver le savant bibliophile, M. L. Potier. Retz avait défendu à l'abbé de laisser copier cette lettre, mais, moins prudent que celui-ci, qui la supprima i, il la montra à Paris, avant de l'expédier, à ses amis les jansénistes, comme un glorieux trophée, comme une preuve . de grandeur d'ame. Dans ses lettres à l'abbé Charrier le coadjuteur lui affirmait qu'il n'en avait pas laissé prendre de copie, mais ses amis de Port-Royal, plus zélés en cela qu'infidèles, se hâtèrent de lui désobéir. Nous savons qu'une copie de la lettre circulait à l'hôtel de Liancourt, et Sainte-Beuve, de son côté, en a trouvé une autre copie, dans les papiers du docteur Deslyons. Quoi qu'il en soit, voici cette fameuse lettre qui imprime autant de honte à la mémoire de Retz qu'elle fait honneur à la finesse du diplomate et au talent de l'écrivain 2 : « J'ai été surpris, monsieur, à un point qui n'est pas imaginable,



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce qui prouve que l'abbé Charrier jeta scrupuleusement au feu l'original, c'est que nous ne l'avons pas retrouvé parmi les autres lettres de Retz adressées à cet abbé.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Guy Joly, dans ses Mémoires, composés vers 1665, dit que cette lettre était en latin et qu'elle ne fut pas envoyée à l'abbé Charrier; mais, après un si long intervalle, il ne se souvenait pas bien de ce qui s'était passé. Nous aurons la preuve, par un passage d'une lettre postérieure, que la lettre fut expédiée à l'abbé.

de la proposition que j'ai vue dans votre lettre, et j'avoue que, si je ne l'avais apprise par une personne à qui je me fie autant qu'à moi-même, j'aurais douté que l'on eût été capable de la faire. Je suis bien aise de vous faire savoir sur ce sujet mes sentiments; je vous prie de les faire connaître avec soin aux personnes qui vous ont entretenu sur cette matière, pour les moindres desquelles j'ai trop de respect pour ne pas souhaiter avec passion qu'elles soient entièrement satisfaites de ma conduite. J'ai fait voir par toutes mes actions le respect que j'ai toujours eu pour le Saint-Siége; je n'ai jamais manqué d'occasions de le témoigner d'une manière qui ne pût laisser aucun doute dans les esprits qui ne sont point passionnés. Il y a eu même des rencontres, dans le peu de temps que M. de Paris m'a laissé pour faire sa fonction, qui m'ont donné lieu de faire connaître à toute la France l'aversion que j'ai des brouilleries et des divisions que la chaleur des esprits, sur la matière de la Grâce, peut produire dans l'Église. J'ai fait des mandements publiés et imprimés sur ce sujet; j'ai interdit des prédicateurs pour ne les avoir pas observés assez ponctuellement; j'ai contenu les esprits dans une paix douce et chrétienne; je me suis porté avec ardeur à tous les moyens que j'ai cru capables de conserver la tranquillité dans l'Église, enfin, je n'ai oublié que le zèle ridicule et ignorant qui, sous prétexte de vouloir la paix, cause la guerre, qui est indigne des véritables lumières d'un véritable évêque, et qui aurait sans doute produit un effet bien contraire à la paix des concitoyens, dans une ville aussi savante que Paris et

dans une Faculté aussi éclairée que la Sorbonne. Je me reproche à moi-même d'écrire tant de paroles sur cette matière, après tant d'actions qui doivent rendre ce discours fort superflu. Je ne suis ni de condition ni d'humeur à me justifier, lorsque je ne suis point accusé dans les formes, et mon caractère m'apprend à mépriser toutes les làches impostures qui seraient capables de le déshonorer en ma personne, si elles étaient capables de m'obliger seulement d'y faire la moindre réflexion. Il n'v a rien qui doive être si cher à un prélat et qu'il soit obligé de conserver avec plus de respect que l'obéissance qu'il doit au Saint-Siége. Mais, par cette même raison, il n'y a rien de si injurieux que de le soupconner de manquer au devoir, sur des calomnies qui n'ont pas seulement des appareuces pour fondement. J'ai sucé avec le lait la vénération que l'on doit avoir pour le chef de l'Église. Mes oncle et grand-oncle 1 y ont été encore moins attachés par leur pourpre que par leurs services tous positifs et tous particuliers. J'ai marché sur leurs pas ; j'en ai fait profession ouverte, et je puis dire, sans vanité, que, dans la plus docte école du monde 2, j'ai fait éclater à vingt-trois ans si clairement mes pensées sur ce sujet, que je ne concois pas qu'il y ait encore des esprits capables de ces sortes d'ombrages, si mal fondés et si peu apparents. C'est dans cette source où j'ai puisé ce respect pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pierre, cardinal de Gondi, et Henri de Gondi, cardinal de Retz, tous deux évêques de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Le collège de la Sapience à Rome, ou la Sorbonne, qui rivalisaient pour le haut enseignement de la théologie. Paul de Gondi avait fait ses études dans ces deux écoles.

le Saint-Siége, que j'ai protesté à mon sacre et dans lequel je veux vivre et mourir. Je ne l'ai jamais, grâces à Dieu, blessé par un mouvement du plus intérieur de mon cœur, et il ne serait pas juste que, par une complaisance basse et servile, je fisse voir une cicatrice où il n'y eut jamais de plaie, et que je reconnusse moi-même avec honte que l'on a eu raison de soupconner, en reconnaissant pour raisonnable la proposition que l'on me fait de me justifier. Je l'ai consulté en moi-même; je l'ai discuté avec des personnes remplies de doctrine et de piété; je l'ai pesé au poids du sanctuaire, et je proteste devant Dieu, qu'après un examen profond et sérieux, exempt de toute sorte de préjugés, je trouve que je manquerais à toutes les règles du christianisme, si je ne suivais dans ce rencontre les premiers mouvements de mon ame, qui, à l'ouverture de cette proposition, s'est sentie troublée par ces nobles impatiences que les Pères ont appelé de saintes indignations. Elles ont quelquefois porté les grands hommes à défendre leur honneur et devant les monarques et devant les empereurs avec une hardiesse digne de leur profession, et qui passait même, aux yeux du monde, pour un mouvement de fierté et d'orgueil. Mes défauts et les imperfections de ma personne me défendent assez de ces inconvénients, mais, par la grace de Dieu, ils ne m'ont pas ôté de la mémoire que j'ai succédé à l'honneur de leur ministère, que je me suis obligé d'être dans leurs maximes. Que si j'étais dans les sentiments de ceux que l'on appelle jansénistes, je devrais plutôt mourir dans le martyre que de corrompre par des considérations temporel-

les le témoignage de ma conscience. Que si j'étais contraire à leur opinion, je ne devrais pas pour cela trahir l'honneur de mon caractère qui m'apprend à ne le pas soumettre à des soupçons frivoles qui l'avilissent, et qu'en quelque matière que ce soit, je suis obligé, par toutes sortes de devoirs, de me conserver en état de répondre à la vocation du ciel, qui, apparemment, ne m'a constitué dans la capitale de la France et la plus grande ville du monde, que pour y assoupir un jour les divisions que cette multitude de savants, préoccupés de tous les deux partis, peut y faire appréhender avec beaucoup de fondement. Si j'avais été dans la plénitude de la fonction, il y a longtemps que, sous l'autorité du Saint-Siège, j'aurais décidé ces questions, et ce même esprit, qui est celui du repos et de la tranquillité de l'Église, qui m'y aurait porté si j'eusse été en état, m'a obligé de ne point faire de pas en cette matière que ceux qui ont été absolument nécessaires pour empêcher la division... »

Il était impossible de se tirer plus habilement d'un pas si difficile, d'user de ménagements plus adroits à l'égard des jansénistes et de la cour de Rome. Retz excellait à prendre ce ton de conviction et d'innocence dont il était le premier à se moquer en secret, devant ses plus intimes confidents, et qui fait un si étrange contraste avec le cynisme de ses autres lettres à l'abbé Charrier.

Cet esprit de paix, ajoutait-il, m'a obligé à rester dans ma condition présente et à ne pas « mèler ma voix, encore faible et presque impuissante, dans ces bruits tumultuaires et confus, qui diminuent toujours... de la créance que l'on doit prendre en un juge, mais qui l'étoufferaient pour jamais en l'occasion qui se présente aujourd'hui, dans laquelle il y aurait beaucoup d'apparence que les sentiments que je déclarerais me seraient plutôt dictés ou par mon ressentiment ou par mon ambition que par ma conscience.

« Voilà, mon cher abbé, poursuivait le coadjuteur, la raison qui m'empêche de donner la déclaration qu'on me demande, et, à vous parler franchement, je ne puis croire que la proposition en vienne de Sa Sainteté. Elle m'a témoigné jusques ici trop de bonté pour me vouloir obliger à des choses qui blessent mon honneur, et toutes ces marques de bienveillance qu'elle m'a données depuis quatre ans, en souhaitant ma nomination, me persuadent qu'elle n'a jamais douté de la sincérité de mes sentiments.

« Dites, je vous prie, à ceux qui ne me font pas la même justice, que j'ai beaucoup de respect pour le chapeau, mais que j'ai assez de modération pour ne le pas souhaiter par toutes voies, pour m'en consoler avec beaucoup de facilité, et pour me résoudre aisément à vivre en archevêque de Paris, qui est au moins une condition assez douce et dans laquelle je pourrai peut-être faire connaître, plus d'une fois l'année, le respect que j'ai pour le Saint-Siége, et que le cardinalat, en la personne d'un archevêque de Paris, ne serait pas contraire aux intérèts de Rome. Je ne fais pas de doute que l'on ne soit surpris, au lieu où vous êtes, de la résolution que je prends en ce rencontre. Ils s'en étonueront moins

assurément quand vous leur ferez savoir que j'ai, une fois en ma vie, refusé la nomination dans une occasion où je la pouvais prendre avec honneur, mais que je n'étais pas persuadé que je pusse tout à fait satisfaire à la bienséance, qui fut à la prison de MM. les princes; quand vous ferez entendre que je n'ai jamais tiré aucun avantage des troubles et des mouvements de France, dans lesquels la providence de Dieu m'a fait tenir une place assez considérable pour avoir eu besoin de modération, pour me défendre de recevoir des biens et des grandeurs. Je m'imagine que, quand l'on connaîtra à Rome mes inclinations et mes maximes, l'on ne prétendra pas de m'obliger à des bassesses indignes de mes premières actions. »

« Parlez, mon cher abbé, en ces termes, disait-il en finissant, avec toute la force, toute la liberté et le désintéressement dont vous savez que je suis capable, mais avec toute la douceur et la modération que ma profession m'ordonne. Vous verrez que ce que je vous écris est encore plus véritable dans mon cœur que dans cette lettre; vous le verrez, dis-je, par l'ordre de Son Altesse Royale que je vous envoie pour votre retour, et que je n'ai obtenu qu'avec beaucoup de difficulté et après des instances trèspressantes. Ne répondez aux indifférents, qui auront de la curiosité sur ce sujet, qu'en leur montrant l'ordre que vous avez de vous en revenir en diligence, et dites à mes amis que, bien que je sois très-persuadé que le cardinalat est infiniment audessus de mon mérite, je ne le suis pas moins qu'une prétention, traversée par des doutes injurieux, est fort au-dessous de ma conduite et de ma dignité (16 février 1652) 1. »

Il faut que Retz ait eu une bien grande confiance dans la crédulité de la cour de Rome pour qu'il ait osé lui tenir un langage qui jurait si impudemment avec sa conduite.

Le coadjuteur ayant été promu au cardinalat dans le consistoire du 19 février, et la lettre ci-dessus ayant été expédiée le 16, il est manifeste que l'abbé Charrier ne put en faire usage à temps. Ce n'est pas trop présumer non plus de sa prudence que de croire qu'il se garda bien de la montrer après coup. Pendant que le coadjuteur était sur le point de bouleverser la chrétienté de fond en comble, si on lui refusait le chapeau, il semait le bruit parmi les jansénistes qu'il ne faisait aucune démarche pour l'obtenir. Il soutenait même qu'il avait écrit à Rome « une lettre de mépris, mais si adroite qu'il leur faisait bien voir qu'en ne le faisant pas cardinal, ils n'y gagneraient pas 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J'ai publié cette lettre pour la première fois dans un Memoire intitulé: Le Cardinal et les Jansénistes, qui figure dans l'Appendice du tome V de la dernière édition de Port-Royal, par Sainte-Beuve.

<sup>2</sup> Journaux manuscrits du docteur Deslyons, solitaire de Port-Royal (Communication de Sainte-Beuve). Rappelons, à propos de cette lettre, un passage assez peu clair des Mémoires de Retz qui peut donner lieu à plusieurs interprétations: « Je l'ai recherchee (cette lettre) pour l'insérer ici, dit-il, et je ne l'ai pu retrouver. La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement, parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. • Il résulte évidemment de ce passage que la lettre fut montrée, mais le fut-elle à Rome comme elle le fut à coup sûr à Paris? J'avais pense d'abord, ainsi que Sainte-Beuve, que Retz avait cru qu'elle le

A quelques jours de là, dans la lettre qui suivait, il quittait ces hauteurs et, faisant trêve d'éloquence, il reprenait sa liberté d'allure et son cynisme de langage, trop souvent digne du cardinal Dubois.

« J'ai été si occupé toute cette journée, lui écrivaitil le 23 février, et il est si tard que je ne puis vous envoyer encore par cet ordinaire les lettres de compliments que je vous avais promis par ma dernière. Vous les aurez par le premier ordinaire, ce qui sera, je m'imagine, assez à temps, puisque, selon les apparences, vous serez encore à Rome. Je ne doute point que vous n'ayez approuvé la résolution que j'ai pris pour votre retour. Il n'est pas possible que vous ne voyiez présentement clair à la promotion, et si elle ne se fait pas ce carême, je crois qu'elle [n'est] pas à espérer de longtemps. C'est à vous qui êtes sur les lieux à juger de la chose. Si elle est tout à fait éloignée, votre séjour serait à mon sens inutile et honteux; si elle est proche, vous saurez bien vous ménager et vous faire prier de demeurer et faire toutes les coïonneries i nécessaires.

« J'ai vu par votre dernière lettre que l'on ne me demande plus à Rome de déclaration pour le jansénisme. Vous userez de la lettre que je vous ai envoyée sur ce sujet en la manière qui vous semblera

fut à Rome avant qu'elle fut anéantie par l'abbé Charrier et que le passage des Mémoires de Retz pouvait s'interpréter ainsi. Un esprit fin, M. Radau, secrétaire de la Revue des Deux-Mondes, suppose que Retz, dans le passage en question, veut seulement faire allusion à l'effet que sa lettre produisit à Paris dans le monde janséniste. Après mure réflexion, je me range à son avis.

<sup>1</sup> Pour bassesses : Nouveau Dictionnaire françois de Pierre Richelet.

le plus à propos. Il est bon, à mon sens, de ne la pas faire éclater tant que les remèdes forts et extraordinaires ne seront pas nécessaires. Surtout n'en donnez pas de copie ; je n'en ai donné aucune à Paris, quoique je l'aie montrée à beaucoup de gens. Prenez garde que, comme on a vu ici la lettre, qu'il n'y ait des gens qui mandent que l'on vous a envoyé une déclaration expresse en faveur du jansénisme. Ayez, s'il vous plait, les yeux ouverts là-dessus et voyez ce qu'il sera à propos de faire, car, plutôt que de laisser croire cela, il vaudrait mieux la montrer. Enfin, sur toute cette affaire, mon sentiment est que vous disiez ouvertement que vous avez ordre de revenir en France, que vous ne partirez pourtant qu'à Paques, et que vous le fassiez en effet, à moins que de voir une certitude à la promotion très-proche, et encore, si cela est, que vous prétextiez la prolongation de votre séjour de quelque chose fort solide; que vous quittiez Rome, quand vous le ferez, avec fierté, mais pourtant d'une manière qui soit plus capable de hâter les affaires que de les rompre, et qui fasse voir que vous ne doutez en façon du monde de ma nomination, mais que vous appréhendez que la conjoncture des affaires ne me permette pas de prendre assez de patience en moi-même pour l'attendre et pour ne me pas porter à des choses qui y peuvent être contraires. Et, sur ce sujet, vous répéterez, s'il vous plaît, tout ce que je vous ai tant de fois mandé sur ce que je serais peut-être obligé de faire contre le cardinalat, et, en ce cas, je crois qu'il sera à propos de laisser voir ma lettre. Je [m'en] remets à vous. Je vous mande par cet ordinaire, encore

plus certainement que par tous les autres, que je suis assuré que ma nomination ne sera pas révoquée et soyez tout à fait en repos de ce côté-là. C'est ce qui fait que je vous prie de laisser les affaires, au cas que vous quittiez Rome, au meilleur état que vous pourrez, afin que, s'il se peut, elles réussissent d'elles-mêmes, comme il sera difficile que cela ne soit pas, ma nomination subsistant toujours. Établissez si bien vos intelligences en partant que vous puissiez être ponctuellement averti de ce qui se passera à la cour de Rome. Si vous faites voir la lettre que je vous ai envoyée sur le jansénisme, ajoutez, je vous supplie, au lieu où il y a « me seraient plutôt dictées par mon ambition : » — « par mon ressentiment ou par mon ambition ¹. »

« Je me remets à vous entièrement d'ajouter ou diminuer ce que vous jugerez à propos, à la conduite que je vous prie de tenir. Vous êtes sur les lieux et je suis assuré que mes intérêts vous sont plus chers qu'à moi-même. Je laisse tout à votre disposition et je tiendrai pour bon tout ce que vous résoudrez et tout ce que vous ferez...»

Le pape Innocent X, ou plutôt son secrétaire d'État Fabio Chigi, ne paraît pas avoir insisté pour obtenir du coadjuteur, avant sa promotion, une déclaration en règle contre le jansénisme. Guy Joly, alors secrétaire de Retz et chargé précisément de mettre en chiffres sa correspondance avec l'abbé Charrier, dit dans ses Mémoires que « le pape se

¹ Ce passage prouve avec la dernière évidence, contrairement à l'assertion de Guy Joly, que la lettre précédente sur envoyée à l'abbé Charrier.

résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charrier, par lequel il s'engageait d'en tirer un du coadjuteur tel qu'il le désirait ».

## CHAPITRE XIV.

Entrée en France de Mazarin à la tête de son armée. - Vains efforts du Parlement pour arrêter sa marche. - Caresses et promesses de Mazarin au coadjuteur; ce qu'il pense de lui au fond. - Retraite du marquis de Châteauneuf. - Le siège d'Angers. -Formation d'un tiers parti proposée par Retz. — Attitude hostile du duc d'Orléans à l'égard de la cour. - Son traité d'alliance avec Condé. - Stipulations en faveur du coadjuteur. - Danger auquel il échappe. - Sa correspondance chiffrée avec l'abbé Charrier. - Retz, afin de hâter sa promotion, ordonne à l'abbé de faire peur au pape du retour de Mazarin. - Entrevue du coadjuteur et du nonce en France. - Parole sévère de Retz sur Condé. Conseil formé par Monsieur. — Botte portée à Chavigny par le coadjuteur. - Arrestation du conseiller Bitault par les troupes de Mazarin. — Irritation causée dans le Parlement par cette nouvelle. - Nouveaux arrêts contre Mazarin et le maréchal d'Hocquincourt. - La guerre de Guyenne. - Inquiétudes du coadjuteur sur l'affaire du chapeau. - Son refus de se réconcilier avec Condé.

Cependant le cardinal Mazarin, à la tête de sa petite armée et entouré de ses fidèles amis les maréchaux de La Ferté-Senneterre et d'Hocquincourt, le duc de Noailles et le comte de Broglio, s'avançait à petites journées, non dans l'attitude d'un homme dont la tête avait été mise à prix, mais en triomphateur. Le 3 janvier il était à Épernay; le 6, à

Arcis-sur-Aube; le 9, à Pont-sur-Yonne; le 16, à Châteaurenard; le 18, à Gien; le 22, à Vierzon. Des deux conseillers qui avaient été envoyés par le Parlement pour s'opposer à sa marche, l'un avait été pris, l'autre mis en fuite. De là grande rumeur au sein de cette compagnie; on y réclame à grands cris le prisonnier, on y renouvelle les défenses de contrevenir aux déclarations contre le cardinal : on v suspend tous les arrêts contre M. le Prince; on déclare le maréchal d'Hocquincourt responsable, lui et sa postérité, de ce qui pourra arriver au conseiller arrêté; enfin on envoie une députation au roi. Le jeune monarque la reçut d'un air sévère. Il blàma énergiquement l'arrêt par lequel la tête d'un cardinal avait été mise à prix 1. « Mes officiers ignoraient alors, dit-il, que le cardinal Mazarin revenait en France avec des troupes par notre ordre exprès; maintenant que je leur en fais part, je m'assure de n'être plus troublé par eux dans l'exécution de mes desseins pour remettre le royaume en paix. » Et, sur cette ferme réponse, il avait congédié les députés. Le Parlement n'en tint compte, et, le 25 janvier, il ordonna de nouvelles remontrances par écrit et une nouvelle publication des arrêts rendus contre Mazarin, avec invitation aux autres Parlements de se joindre à celui de Paris. Les Parlements de Rouen et de Toulouse n'avaient pas attendu cet appel pour se déclarer hautement contre Mazarin. Le cardinal. sans se soucier le moins du monde des arrêts de tous ces légistes, qui n'osaient les appuyer par des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 29 décembre, le roi avait fait casser cet arrêt du Parlement par un arrêt de son Conseil.

levées de troupes et qui avaient même défendu que l'on perçût des impôts extraordinaires à cet effet, poursuivait tranquillement sa marche. Le 30 janvier il arrivait à Poitiers, où résidait la cour, dans le carrosse du roi, qui était allé l'attendre à une lieue de la ville. On peut juger de la joie de la reine à la vue de l'homme qui avait rendu à la royauté et à la France de si grands services et dont le triomphe paraissait désormais certain.

Pendant son itinéraire, Mazarin n'avait cessé d'écrire fréquemment à la princesse Palatine, à l'abbé Fouquet, ainsi qu'à Pennacors et à Noirmoutier, les amis du coadjuteur, afin que le prélat ne se laissât pas entraîner à quelque parti extrême, tel que sa réunion avec M. le Prince, ce que le cardinal redoutait par-dessus tout. Le 1er de l'an 1652, il avait dépêché un envoyé à la princesse Palatine et au coadjuteur. Le messager était porteur d'une lettre pour la princesse dans laquelle Mazarin lui jurait qu'il se fiait entièrement à elle et à son ami, disant qu'il les croyait gens d'honneur et que leur intérêt voulait qu'ils fussent bien ensemble et indissolublement unis... « Bien que le coadjuteur se conduise mal, ajoutait-il, et qu'il me témoigne en toutes ses actions sa mauvaise volonté, je suis persuadé que, dans son intérêt, il fera quelque coup à mon avantage, étant impossible qu'il porte jamais Monsieur à la dernière union avec M. le Prince; car, en ce cas, il serait perdu avec la princesse Palatine, les princes étant leurs ennemis irréconciables... Je suis ravi de ce que M. la Palatine m'a mandé à l'égard du coadjuteur... Par la confiance que je prends en

lui, il voit bien si j'ai aucune réserve et si rien est capable de me faire douter de son amitié, nonobstant tout ce qu'on me mande au contraire, parce qu'on se fonde sur les apparences.... » « Malgré tout ce que l'on me mande que fait le coadjuteur contre moi, écrivait-il d'Épernay, le 3 janvier, à un de ses confidents, je le crois de mes amis, et qu'il a toutes les bonnes intentions pour moi que je puis souhaiter... Il est vrai qu'il y a deux puissantes raisons qui l'obligent à cela, qui sont la parole qu'il en a donnée à la reine et son intérêt, lequel plus que jamais se rencontre avec le mien 1... »

« ... Il faut, écrivait-il de Pont-sur-Yonne à l'abbé Fouquet le 11 janvier, que M. le Coadjuteur prenne ses résolutions pour de bonne heure, et il me semble qu'ayant le roi de son côté, étant assuré que j'entreprendrai tout hardiment pour l'appuyer avec la quantité d'amis que lui et M<sup>me</sup> de Chevreuse ont, et agissant de concert avec le prévôt des marchands, qui a bonne intention, et avec M. le maréchal de l'Hospital (gouverneur de Paris), qui est fort zélé pour le service du roi, il se peut mettre en état de rompre aisément toutes les mesures de Son Altesse Royale... (c'est-à-dire les résultats de sa liaison avec M. le Prince). » Le 16 janvier, il écrivait de Châteaurenard à ce même abbé : « ... Le coadjuteur doit être en repos pour le secret, car je suis persuadé, aussi bien que lui, que ce serait le mettre dans l'impuissance de servir, si on en usait autrement et qu'on découvrit notre intelligence...» Le 18, il mandait au

<sup>1</sup> Archives des affaires étrangères. Prance Lettres de Mazarin, t. XXIX.

même, de Gien, que M. le Prince lui avait fait proposer un accommodement et qu'il lui avait fait réponse qu'il se soumettrait aveuglément aux ordres du roi. Il ordonnait à l'abbé Fouquet d'en prévenir le coadjuteur et M<sup>-0</sup> de Chevreuse, afin de leur prouver jusqu'à la fin qu'il voulait entretenir avec eux une correspondance sincère '.

Afin de ne donner aucun soupçon au coadjuteur des instructions secrètes qu'il avait envoyées contre lui à l'ambassadeur de France à Rome. Mazarin s'efforçait de plus en plus de lui persuader qu'il avait toujours en lui une pleine et entière confiance. Dans l'espoir d'endormir cet esprit si alerte, il écrivait lettres sur lettres à son parent, M. de l'ennacors : « ... Rien n'est capable de me faire concevoir la moindre méfiance de la personne de M. le Condjuteur, lui mandait-il de Vierzon le 22 janvier, après les choses que la princesse Palatine m'a mandées et celles que vous et M. l'abbé Fouquet m'avez dites de sa part. On a beau m'écrire, comme on fait continuellement, qu'il est accommodé avec M. de Chavigny, tantôt qu'il l'est avec M. de Beaufort, et qu'il a donné les mains à sa réconciliation avec M. le Prince, et enfin qu'il est le principal instrument de tout ce que M. le duc d'Orléans fait contre moi, je vous proteste que je lis tous ces avis comme je pourrais faire des romans, et je me tiens plus ussuré et plus persuadé que jamais de son amitié, et qu'il ne perd aucune occasion de s'employer adroitement à mon avantage "... »

<sup>1</sup> Arch. du min. des off. etc. Lettres de Musarin, 1, XXIA.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem.

De son côté, le coadjuteur, pour entrer dans le jeu du cardinal, lui envoyait par Pennacors mille protestations de dévouement et d'amitié. « La reine, écrivait Mazarin à M. de Pennacors le 10 février. a été très-aise de ce que vous me marquez des sentiments et de la conduite de M. le Coadjuteur. Ce n'est pas que Sa Majesté en doutât, puisque son honneur et son intérêt se rencontrent également à tenir la parole qu'il a donnée. Il se peut assurer que, de quelque malice que l'on se serve, on ne fera pas concevoir d'autres sentiments à Sa Majesté, et que, de son côté, elle demeure ferme pour l'exécution de ce qu'elle lui a promis, et à conserver une affection trèsparticulière pour lui et ses intérêts 1... » Il s'agissait évidemment du chapeau du coadjuteur, et nous savons à quoi nous en tenir sur la sincérité de Mazarin. « S'il y a quelque chose d'importance, ajoutait celuici, et que M, le Coadjuteur veuille faire savoir par une personne de la dernière confiance, je crois que vous voudrez bien en ce cas prendre la peine de faire le voyage 1. »

Au fond, les sentiments de Mazarin pour le coadjuteur n'avaient jamais cessé d'être ceux d'un implacable ennemi. Le même jour, il s'ouvrait sur la conduite de celui-ci avec la plus entière confiance au marquis de Noirmoutier, lieutenant général et gouverneur du Mont-Olympe, qui y résidait en ce moment et qui avait trahi secrètement la cause du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mazarin à Pennacors. Poitiers, 2 février 1652. Arch. du min. des aff. êtr. Lettres de Mazarin, t. XXX.

<sup>\*</sup> Archives du ministère des aff. étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXX.

coadjuteur. Il se plaignait amèrement à Noirmoutier des manœuvres secrètes du prélat, ajoutant « qu'il n'en avait été nullement surpris et que, depuis longtemps, il n'en attendait pas autre chose 1 ».

A l'arrivée de Mazarin à Poitiers, Turenne et le duc de Bouillon vinrent lui offrir leur épée, et le marquis de Châteauneuf, chef du Conseil, se retira fort dignement. Les armées du roi étaient partout victorieuses. M. le Prince, obligé de céder aux forces supérieures du comte d'Harcourt, avait été contraint d'abandonner la Saintonge et de se replier sur la Guyenne pour y continuer la lutte. Une révolte qui venait d'éclater en Anjou et qui avait à sa tête le gouverneur de la province, le duc de Rohan-Chabot, avait été étouffée en moins d'un mois par le maréchal d'Hocquincourt, qui était entré dans Angers après trois semaines de siége.

Quelle était pendant ce temps la situation de Paris? Le coadjuteur y avait rêvé, un peu trop tard pour que cette combinaison eût chance de succès, la formation d'un tiers parti armé, destiné à tenir à la fois en échec Condé et Mazarin et à les exclure l'un et l'autre de la direction des affaires. Il avait fait proposer au Parlement de s'unir avec le duc d'Orléans, et le Parlement, tremblant de crainte, avait rejeté cette proposition. Ainsi, dès le début, le tiers parti recevait un coup mortel. Le Parlement avait lancé contre Mazarin des arrêts terribles, et il avait reculé à la seule pensée de les faire exécuter à main

<sup>1</sup> Archives du ministère des aff. étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXX.

<sup>\*</sup> Mémoires de Turenne.

armée. Il en avait naïvement confié l'exécution à l'autorité royale. Il n'avait pris aucune mesure ni pour l'attaque ni pour la défense. Seul, le duc d'Orléans, secrètement poussé par le coadjuteur, avait eu quelque velléité de s'opposer par la force à la marche du cardinal. Il avait retiré de l'armée du maréchal d'Aumont ses régiments de la province de Languedoc, dont il était gouverneur, et leur avait adjoint les régiments qui portaient son nom et celui de son fils. Il envoya ces troupes près de la ville d'Orléans, dans laquelle sa fille, la grande Mademoiselle, devait bientôt pénétrer par surprise et qu'elle sut rallier au parti des princes '.

Le 24 janvier, il signa avec M. le Prince un traité d'alliance. Le coadjuteur n'y était pas compris, mais il était formellement stipulé que le duc le prenait sous sa protection et se réservait le droit de maintenir avec lui une étroite union. Cet article pouvait faire présager une réconciliation, à un moment donné entre M. le Prince et le coadjuteur, et Mazarin; qui avait eu vent du traité, vivait dans une crainte mortelle d'une telle collusion. Sur ces entrefaites, le Parlement reçut une lettre du roi, qui contenait un blame indirect de la conduite du duc d'Orléans (15 février 1652). Le roi se plaignait de ce que « de mauvais esprits » s'étaient servis du nom de son oncle pour faciliter l'entrée en France des Espagnols, réclamée par le duc de Nemours. Le coadjuteur ne manqua pas d'en ressentir le contre-coup et de se voir à deux doigts d'une révocation. Fort

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires de Turenne.

heureusement pour lui, la princesse Anne de Gonzague, qui s'était rendue auprès de la reine à Poitiers, défendit ses intérêts avec tant de zèle et d'habileté qu'elle parvint à détourner l'orage.

Dès que la nouvelle du projet formé par Mazarin de rentrer en France avait pris quelque consistance, le coadjuteur, comme nous l'avons dit, avait sur-le-champ expédié à Rome un courrier extraordinaire pour engager l'abbé Charrier à l'apprendre au pape, afin de hâter sa promotion. Il craignait à chaque instant que sa nomination ne fût révoquée, et il faisait jouer tous les ressorts pour suspendre le coup fatal et pour mettre fin aux lenteurs du Pontife. Il ne doutait pas que la nouvelle de la rentrée en France du cardinal ne produisît à Rome le plus grand effet, et il donnait à l'abbé des instructions détaillées sur la conduite qu'il avait à tenir.

Retz suivait d'un œil attentif et anxieux la marche du cardinal et la lutte engagée entre M. le Prince et les troupes du roi. Ce qu'il redoutait le plus, c'était un accommodement entre Condé et Mazarin, qui eût été le signal instantané de sa révocation. Les lettres qu'il écrivait coup sur coup à Charrier, et dans lesquelles il lui faisait part de ses impressions, sont d'un bien plus grand intérêt que ses Mémoires sur le même chapitre, puisqu'elles sont écrites au jour le jour et en toute sincérité. Le coadjuteur, se croyant à l'abri derrière un chiffre des plus compliqués et s'adressant à un ami à toute épreuve, ne lui déguise absolument rien et se livre avec le plus complet abandon. Il s'ouvre à lui de ses pensées les plus secrètes, de ses projets, de sa conduite à l'égard

de Mazarin, et, chemin faisant, il lui raconte tout ce qui se passe à la cour, dans le camp des princes, au sein du Parlement et au Luxembourg. De tels documents éclairent d'un jour définitif cette époque assez obscure de l'histoire de la Fronde.

Le 18 décembre, Retz dépêcha un nouveau courrier extraordinaire à l'abbé Charrier pour lui annoncer la grande nouvelle du retour de Mazarin et pour le prier d'en tirer le meilleur parti possible. « Comme je ne vous avais pas déterminé (par le dernier extraordinaire que je vous dépêchai, lui disait-il, et qui vous porta les lettres de Son Altesse. sur les bruits qui couraient dès lors du retour du cardinal Mazarin) — la conduite que vous deviez précisément tenir sur ce sujet, et qu'ainsi vous n'avez peut-être pas encore hasardé ce dernier remède, à présent que l'on ne doute quasi plus des pensées qu'il a de revenir, que l'on ne dispute presque pas que du temps, et que l'on s'imagine même avec beaucoup d'apparence quelque raccommodement de sa part avec M. le Prince, j'ai cru qu'il était temps de faire auprès du pape un dernier effort pour prévenir, s'il se peut, la révocation que je prévois. C'est pourquoi je vous dépèche cet exprès. qui vous rendra trois lettres de Son Altesse Royale. l'une au pape, l'autre à M. le cardinal Pamfili et la troisième à vous, dans laquelle vous verrez à peu près ce que contiennent les deux autres. Quand bien même vous vous seriez déjà servi des premières que je vous ai envoyées sur ce sujet, ne laissez pas encore d'agir de la même manière, en vertu de celles-ci, par l'exposition que vous ferez au papr.

incontinent après les avoir reçues, des ordres que Monsieur vous donne aux termes de celle qu'il vous écrit, que vous pourrez même lui faire voir et au cardinal Pamfili, sans pourtant les en rendre maîtres. Vous ferez aussi insensiblement glisser dans le discours quelque espèce de ressentiment de la part de Son Altesse Royaie sur les longueurs dont on a usé en une affaire qu'il passionnait i si fort pour le bien général de la France, et dont les délais et les remises ont donné temps au cardinal Mazarin de songer au retour et peut-être les biais de traverser ma nomination, qu'il a toujours considérée comme un obstacle et un empêchement formel à tous ses desseins. Vous fortifierez cet endroit des avis que vous donnent ceux qui sont auprès de Monsieur, de la pensée en laquelle vous direz qu'il est de vous rappeler en France, en cas que le pape ne fût pas en état de faire promptement la promotion, Son Altesse Royale ne voulant pas que les sollicitations qu'il fait à Rome pour mes intérêts paraissent dans le public contredites par un ordre et une révocation de la Cour qui pourrait faire croire que le cardinal Mazarin est ici plus puissant que lui. Voilà pour ce qui regarde M. le duc d'Orléans.

« Quant à moi, vous direz que je ne me suis engagé dans la poursuite du chapeau qu'après les assurances que Sa Sainteté m'a fait donner plusieurs fois de considérer promptement mes intérêts quand j'aurais la nomination de la Cour; que je n'ai poursuivi ce dessein et n'en ai souhaité l'exécution que

<sup>1</sup> Pour désirait. Expression incorrecte au xvue siècle.

pour servir le Saint-Siége et me fortifier contre le cardinal Mazarin; que le temps ayant rallumé dans l'esprit dudit cardinal l'espérance du retour et lui ayant donné le pouvoir de s'opposer à mes prétentions, je ne lairrai (laisserai) pas de rechercher, en qualité d'archevêque de Paris, toutes les occasions de servir l'Église et le Pape, et particulièrement dans les États généraux, comme un des principaux députés du clergé.

« Essayez aussi de faire peur de la réunion de M. le Prince avec le cardinal Mazarin, qui tous deux ensemble formeront, avec les troupes du Roi, un puissant parti contre lequel j'aurais eu plus de subsistance avec le chapeau.

« Enfin voyez, par la connaissance que vous avez de l'humeur de ceux avec qui vous avez à traiter et de l'intrigue du pays, ce que vous devez ajouter ou diminuer en tout ce que je vous dis, dont je me rapporte entièrement à vous, sachant bien que, sur le plan que je vous trace, vous n'oublierez rien de ce qu'il faut pour mes intérêts. Soyez seulement averti que, pour des raisons que vous devinez assez, le secret de tout ceci doit demeurer entre le Pape, le cardinal Pamfili et vous... Sans ce maudit retour du cardinal Mazarin, M. le Prince était confondu; il ne le sera peut-être pas moins étant d'accord avec lui... Ce que je vous ai dit de témoigner au Pape sur mon sujet vous marque assez que je ne suis pas content. Vous lui devez dire adroitement et lui faire voir que je puis avoir des occasions de m'en ressentir... Quoique je vous mande de faire peur à Rome de votre retour, c'est seulement un moyen

dont vous devez vous servir pour avancer vos affaires, sans pourtant en rien faire que je ne vous le mande.

« M. le Prince est en si mauvais état que l'on appréhende qu'il ne s'accommode avec le Mazarin. Ce n'est pas que mon sentiment soit tel, et je crois avoir des lumières contraires à cela, mais, si vous le jugez à propos, je m'imagine qu'il pourrait être bon d'en inspirer quelque pensée au Pape et de lui faire voir, si cela arrivait, dans la résolution où je suis de ne pas consentir à son retour, que ce changement pourrait troubler ma nomination, ce que je ne doute point qui ne lui fût désagréable, et par la bonté qu'il me témoigne et par la douleur qu'il aurait d'avoir contribué par sa longueur à la révocation d'une chose que je n'ai particulièrement acceptée que sur les paroles que le Pape m'a données, depuis deux ans, par Panzirole, de la souhaiter avec ardeur; et il est vrai qu'il en a si hautement publié son désir, et à tant de gens, que l'on commence à s'étonner fortici comme la chose n'est pas encore faite...»

La menace du retour de Mazarin, tel était donc le puissant ressort qu'à un moment donné l'abbé Charrier était invité à faire jouer pour forcer le Pape dans ses derniers retranchements et lui arracher la promotion.

«J'ai reçu la vôtre du onzième du passé, lui écrivait le coadjuteur le 5 janvier 1652, qui a un peu diminué les mauvaises pensées que votre courrier du 13° m'avait données du succès de mon affaire. Je vois bien que vous n'aviez pas mis encore en jeu le retour du Mazarin, et je ne doute point que vous ne vous

en soyez servi présentement que vous avez reçu mes derniers ordres là-dessus, avec les lettres de Son Altesse Royale. Si cela, avec les avis que vous avez eus à Rome de l'entrée du Mazarin en France ne font leur effet, j'espère peu de chose à l'avenir, quoique vous paraissiez, par votre dernière, croire que la promotion se fera après les Rois.

« Les affaires sont en France dans une incertitude et une confusion à laquelle on ne peut quasi rien connaître. A l'égard de M. le Prince, il était perdu sans réserve si ce maudit homme n'eût pas entrepris de revenir, et c'est ce qui fait croire à beaucoup qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque réunion entre les princes et Mazarin. Je n'en crois rien, parce que si cela était, ma nomination aurait été indubitablement révoquée, ce que je ne puis croire, n'en ayant eu aucun avis de vous et ne jugeant pas aussi, par les lumières que je puis avoir à la cour, que cela puisse arriver si promptement, quelque pas que je fasse contre le Mazarin, ayant assez bien pris mes mesures sur ce sujet. Je pourrais pourtant m'y tromper, et puis tout change en un moment. A l'égard de M. le duc d'Orléans, j'y suis autant bien que jamais; je ne m'y fie pas trop, vous connaissez l'homme.

«Pour Paris, je n'y remarque pas toute la chaleur qui y était autrefois en pareilles occasions. On y crie assez contre le Mazarin et la reine, mais on n'y fait rien de plus. Vous verrez par l'arrêt imprimé que je vous envoie ce qui a été fait au Parlement contre le cardinal <sup>1</sup>. Depuis lequel temps on s'est encore as-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arrêt du Parlement contre Mazarin et ses adhérents du 13 decembre 1651.

semblé une fois et l'on a ordonné que les autres parlements seraient invités de donner pareil arrêt. M. le duc d'Orléans fit entendre à la compagnie qu'il serait à propos de prendre garde que ceux qui étaient saisis des deniers publics ne les emportassent à la Cour, mais ces messieurs n'y voulurent pas mordre. Je n'opinai pas à cet arrêt plus qu'au premier. »

Comme on le voit, le coadjuteur refusait de prendre part aux arrêts contre Mazarin par un avis ou par un vote; mais il ne négligeait rien secrètement pour pousser le Parlement aux mesures les plus extrêmes contre lui. « Le Mazarin, poursuivait-il, a déjà fait six journées de marche en France; il était avant-hier à Épernay. Il est entré avec quatre ou cinq mille hommes de cavalerie ou infanterie, qui marchent avec quatre pièces de canon. M. le Prince a repassé la Charente avec ses troupes, et l'on croit, s'il n'est pas d'accord, qu'il y aura peut-être combat.

« Je ne sais si je vous ai mandé ce qui s'est passé entre M. le nonce et moi en présence de M. l'évêque de Châlons', il y a déjà quinze jours. Je lui dis, en parlant des longueurs du Pape, que si je n'étais pas homme pour mériter d'être cardinal sur une première nomination, j'étais peut-être trop glorieux pour y prétendre pour une seconde. A quoi M. de Châlons ajouta qu'il était vrai et que, sans ma considération, le clergé de France aurait bien fait connaître au Pape qu'il est peu satisfait du mépris qu'il leur témoigne depuis si longtemps. Cela étonna fort le bonhomme.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons depuis le 6 juillet 1642. Il était un des plus intimes amis de Retz, quoiqu'ils fussent de mœurs fort différentes.

Je ne doute pas qu'il n'en ait écrit, et pourtant j'estime que cela ne fera pas mauvais effet. Tenez pourtant le secret à cet égard.

« Témoignez toujours que vous appréhendez une révocation, tant parce que je me suis fort emporté contre le Mazarin qu'à cause que l'on soupçonne qu'il soit raccommodé avec M. le Prince. Vous pouvez aussi parler hautement sous le nom de M. le duc d'Orléans et au mien. Ce n'est pas, entre vous et moi, que je croie que ma nomination soit sitôt révoquée, mais il est pourtant bon que vous agissiez de la façon que je vous dis.

« Caressez toujours bien M. Chigi, et ne laissez pas aussi échapper les occasions que vous avez de profiter de votre négociation avec la princesse de Rossano; n'y épargnez rien...»

Dans la lettre suivante, du 19 janvier, le coadjuteur engageait l'abbé Charrier à faire en sorte que le pape ne pût se douter qu'il existait un traité secret entre lui, Paul de Gondi, et Mazarin, ce qui eût infailliblement empêché le pontife de lui donner le chapeau.

« ... Il court ici un bruit que le Pape fera une promotion pour ses créatures saus en faire pour les couronnes; à quoi je ne vois point d'apparence. Je suis comme persuadé que ma nomination ne sera pas sitôt révoquée. Vous savez ce que je vous ai mandé sur cela par ma précédente et comme vous devez parler là-dessus. Surtout prenez garde de ne pas faire paraître que j'aie quelque intelligence avec le Mazarin, car, en vérité, cela n'est pas, tâchant seulement de me ménager tout doucement...

« Je vois bien que la négociation prétendue de M. le nonce, que vous m'aviez annoncée par votre courrier exprès, est une malice du Pape pour vous amuser, le nonce ne m'en avant encore rien dit:

« L'entrée du Mazarin en France a fait ici de nouvelles affaires: M. le duc d'Orléans semble tourner du côté de M. le Prince et se vouloir présentement unir avec lui; mais c'est avec tant de contrainte que je crois que cette union durera peu, ou qu'elle ne produira pas grand'chose. Quant à moi, je périrai plutôt que de me raccommoder avec ce traître. Pour cela, je n'en suis pas moins bien avec Monsieur; au contraire, je vous assure que j'y suis toujours au meilleur état du monde, et qu'il m'a considéré comme celui qui doit empêcher M. le Prince, duquel il se défie fort, de lui mettre le pied sur la gorge.

« Le Mazarin a passé à Gien la rivière de Loire, où deux jours auparavant l'on avait refusé l'entrée aux troupes de Monsieur, quoique le gouverneur lui eût répondu de la ville.

« Monsieur est prêt de former un Conseil chez lui sur les affaires présentes; il ne tient qu'à moi d'y entrer. Je ne sais si je le dois faire; ce n'est pas que je craigne de m'expliquer contre le Mazarin. Je le fais tous les jours dans le public, mais par d'autres raisons, et particulièrement parce que je vois que les affaires ne peuvent pas aller assez loin par les biais que l'on y veut prendre, et ainsi je crains d'attirer sur moi les dégoûts des peuples qui peutêtre me donneraient le tort des mauvais événements. Je prendrai là-dessus mes résolutions dans peu. M. de Chavigny sera de ce Conseil, et ainsi

obligé de paraître publiquement contre la cour, ce qui ne lui est pas fort avantageux. Je lui ai fait donner cette botte. »

Chemin faisant, le coadjuteur racontait à l'abbé les nouvelles du jour :

« M. de Nemours' arriva ici hier au soir; il a vu ce matin Monsieur, et doit partir après-demain pour aller commander quelques troupes des princes qui sont sur la frontière; il a pensé être pris en venant ici. M. de Sillery, qui était avec lui, a été plus malheureux, ayant été arrêté.

« Bougy, maréchal de camp dans l'armée de M. le comte d'Harcourt, a enlevé deux des quartiers de M. le Prince, où l'on dit qu'il y avait bien six cents chevaux. Il y a près de trois cents prisonniers : les régiments qui ont été défaits sont Enghien, Conti, Favas, Duras et La Force.

« Le cardinal n'a pas voulu rendre M. Bitault<sup>2</sup>; sur quoi le Parlement a ordonné que l'on y renverrait une seconde fois, et que l'on signifierait à M. d'Hocquincourt qu'il en demeurerait responsable, lui et toute sa postérité. Paris, au surplus. est autant paisible que jamais.

« Quand l'ambassadeur vous parlera de moi sur toutes ces affaires ici, témoignez-lui que, par tout ce que vous pouvez juger de mes dépêches, vous me croyez beaucoup d'aigreur contre M. le Prince, et faites-lui eutendre, sans lui dire et sans qu'il puisse

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'un des deux conseillers au Parlement qui avaient été envoyés par cette compagnie pour s'opposer à la marche du cardinal Masarin, et que les troupes de celui-ci avaient arrêté.

prendre aucun avantage dans le monde, que vous voyez bien que par cette raison ma conduite me tient en grande faveur à la cour de France et dans le public.

« Faites voir (dans l'entourage du Pape) que je suis tout à fait emporté contre le Mazarin. »

Dans la lettre suivante, en date du 26 janvier, le coadjuteur donnait à l'abbé des nouvelles fort importantes relatives à Condé et à Mazarin : « Nous n'avons point eu de vos nouvelles, lui disait-il, par cet ordinaire, le courrier n'étant pas encore arrivé, quoique nous soyons à la fin de la semaine. J'ai toujours impatience de vous faire savoir des miennes, parce que je suis assuré que, dans le chagrin où vous êtes de mes intérêts, elles vous servent de consolation; je sais qu'ils vous touchent plus que moi-même. Si elles vont bien, elles vous donneront pour le moins autant de joie; si elles vont mal, je vous conjure de ne vous en inquiéter pas plus que moi, qui ne suis pas, comme vous savez, fort touché de la fortune, et à qui je vous [assure] que les événements sont fort indifférents. Je crois, selon les apparences, que celui de mon affaire ne sera pas mauvais, puisque je ne vois pas qu'il y ait de révocation par la raison que je vous ai dit, au moins les nouvelles que vous allez voir dans cette lettre vous marqueront suffisamment que ce n'est pas par la considération de M. le Prince qu'elle peut être traversée.

« Je crois vous avoir déjà mandé l'enlèvement de deux quartiers de l'armée de M. le Prince par Bougy, maréchal de camp dans l'armée de M. le comte d'Harcourt. Depuis lequel temps M. le Prince s'étant voulu retirer et ayant mis dans Barbésieux et dans Pons quelques-unes de ses troupes pour menacer M. le comte d'Harcourt, il a toujours continué dans le premier dessein de sa retraite, dans laquelle M. le comte d'Harcourt lui étant tombé sur les bras, une partie de son armée a été taillée en pièces, avant perdu dix-huit cents chevaux et plus de douze cents hommes de pied, même toutes les places dans lesquelles il avait laissé des troupes. L'on l'a suivi jusques à Bourg, où l'on tient qu'il s'est embarqué pour Bordeaux. On ne sait pas s'il y aura été recu. En tout cas, l'armée de M. le comte d'Harcourt, qui est à présent très-forte, ne manquera pas de l'y suivre, et ainsi l'on croit qu'il y a peu de ressource, les troupes qui ont été amenées par le cardinal ayant ordre d'aller joindre Saint-Luc, qui est dans la Haute-Guyenne, pour prendre toutes ensemble Bordeaux par l'autre côté, en cas qu'ils s'obstinent à vouloir défendre M. le Prince.

« Cependant le cardinal avance fort à la cour. On tient qu'il y doit arriver dans deux ou trois jours. Les députés du parlement de Paris en sont revenus cette semaine. L'on a opiné au Parlement sur la réponse qui leur a été faite par le roi, qui leur a dit qu'il voulait croire que, lorsque le Parlement avait donné ses arrêts contre le cardinal, il n'avait pas su que ce fût sa volonté qu'il revînt avec les troupes levées par lui pour le service de Sa Majesté. Sur quoi la compagnie ayant délibéré, on a arrêté que très-humbles remontrances seraient faites au roi par écrit, et cependant que tous les arrêts contre le cardinal seraient exécutés, de quoi il serait donné avis

aux autres parlements. Quant à l'argent et aux troupes, ces messieurs s'en rapportent à Son Altesse, sans vouloir même donner d'arrêt pour cela. »

Ce que dit le coadjuteur du traité secret de M. le Prince avec le duc d'Orléans n'est pas moins digne d'intérêt. A en juger par sa correspondance avec Charrier, Retz n'était nullement disposé à s'accommoder alors avec M. le Prince, comme l'ont prétendu quelques historiens.

« M. de Nemours, mandait-il à l'abbé, est en cette ville depuis cinq ou six jours; il s'en va commander un corps sur la frontière de Champagne que l'on dit être composé du reste des troupes de Tavannes et d'autres que les Espagnols lui ont donné. Le comte de Fiesque est aussi arrivé depuis trois jours, qui a apporté à Son Altesse un traité de la part de M. le Prince pour leur union. D'abord Monsieur y a fait une grande résistance, les amis de M. le Prince voulant l'obliger d'entrer dans le traité d'Espagne, ce qu'il n'a point voulu faire, quoi qu'ils lui en aient pu dire, et ainsi il a fallu ôter cette clause, après quoi Son Altesse a signé ce traité portant seulement une union contre le cardinal, renoncant au surplus à toute sorte d'intérêts particuliers et à toutes alliances avec les étrangers. M. de Chavigny a eu ordre d'aller à la cour tenir sa place de ministre; on dit qu'il n'y obéira pas, non plus que M. de Longueil, auguel la reine a commandé par une lettre de sa main d'aller faire sa charge de chancelier. L'un et l'autre accusent le coadjuteur de leur avoir fait jouer cette pièce; il en est pourtant fort innocent.

« Si la promotion n'était pas faite avant la seconde

semaine de carême, faites toujours mine de vous en revenir, et pourtant n'en faites rien que vous ne voyiez encore un ordre plus précis de moi. Entre-ci et ce temps-là je prendrai mes dernières résolutions. »

Dans la lettre qui suit, le coadjuteur témoignait à l'abbé son découragement sur l'issue de son affaire qu'il tenait encore plus compromise à Rome qu'à la cour de France. Il l'engageait pourtant à rester à Rome, tout en feignant chaque jour d'être sur son départ. Enfin, il déclarait à l'abbé qu'il avait nettement refusé au duc d'Orléans de se réconcilier avec M. le Prince, et qu'en même temps il se prononçait hautement contre lui et contre Mazarin.

« J'ai reçu cette semaine deux de vos lettres des 1er et 8e du passé, par lesquelles vous diminuez un peu les espérances que vous m'aviez données d'une prompte promotion. Je m'attendais bien à ce que vous m'en mandez, et pourtant je n'en conçois aucune inquiétude plus grande que celle que j'ai de la longueur de vos peines et de vos fatigues. Je suis résolu de les terminer bientôt, et, quoi qu'il arrive. de vous décharger d'une sollicitation si pénible et si importune. Tôt ou plus tard, vous ne serez plus à Rome que jusques aux Quatre-Temps, et cependant je vous prie, pour l'amour de moi, de prendre patience et d'attendre de mes nouvelles sur votre retour, que vous devez toujours faire appréhender, conformément à tout ce que je vous ai mandé ci-Du surplus, il me semble que je n'ai rien à ajouter à tout ce que je vous ai écrit pour la conduite de mon affaire, que je tiens plus mal en la cour de Rome qu'en celle-ci, ne croyant pas que ma nomination soit sitôt révoquée, au moins selon les apparences, et de la manière dont je me gouverne.

« Je suis toujours fort bien auprès de M. le duc d'Orléans, lequel est présentement ami de M. le Prince, mais à des conditions qui produiront peu de chose ou qui lui donneront bientôt sujet de s'en dégager. Il m'a fort pressé de me raccommoder avec M. le Prince, sur les instances qui lui ont été faites par les gens qui sont ici; mais, après avoir témoigné quelque résistance, il m'a donné un peu de relâche. Quoi qu'il en puisse arriver, je ne puis jamais prendre ce parti, et je veux faire voir à M. le duc d'Orléans qu'il est du bien de son service que j'en use de la sorte.

« Nous sommes assez en repos à Paris; jusques à présent les affaires ne s'y disposent pas, à mon sens, à la guerre, si ce n'est que M. le Prince y voulût venir, encore lui pourrait-il bien arriver la même chose que cet été '. Le Parlement s'assemble quelquefois, mais il ne fait pas grand'chose. M. de Rohan s'est déclaré dans Angers contre la cour. Vous savez que c'est un homme de grand mérite et qui a beaucoup de crédit. On traite d'un raccommodement entre (M. de Chavigny) et moi; cela doit être fort secret et, si je m'y résous, ce n'est que pour le détacher de M. le Prince, et parce que cela peut faire impression sur M. le duc d'Orléans.

¹ Le coadjuteur voulait dire par là qu'il pourrait bien, une seconde fois, forcer M. le Prince à quitter Paris.

Je me déclare ouvertement dans Paris contre le Mazarin et contre M. le Prince... »

Le 9 février, le coadjuteur, tout en donnant à l'abbé des nouvelles du théâtre de la guerre, lui annonçait que sa nomination au cardinalat ne serait pas révoquée tant qu'il ne serait pas réconcilié avec Condé. Elle ne tenait plus en effet qu'à cet unique fil, et il est plus que probable que Mazarin préféra voir Retz cardinal que raccommodé avec M. le Prince.

«.... Je suis toujours fort bien avec M. le duc d'Orléans, disait le coadjuteur à Charrier. Les gens de M. le Prince l'ont fort pressé de faire mon accommodement avec M. le Prince; mais n'ayant pas voulu, il n'en vit pas plus mal avec moi, et leur a nettement déclaré que, nonobstant cela, il ne romprait jamais avec moi quoiqu'ils l'en importunassent fort.

« M. de Châteauneuf a quitté fort honorablement la cour à l'arrivée du cardinal, et vous pouvez en ce rencontre faire voir que tous ceux qui sont accusés d'être mazarins ne le sont pourtant pas. Au surplus, il ne se passe rien ici de nouveau, tout y est assez calme. L'on a détourné, par un arrêt du conseil. les rentes de l'Hôtel de Ville; mais le Parlement a fait défense de l'exécuter, et a rendu tous les ordonnateurs responsables de ce divertissement.... Je ne crois pas, comme je vous l'ai déjà dit, que la nomination soit sitôt révoquée, au moins tant que je ne serai pas d'accord avec M. le Prince. On n'a point de nouvelles de l'armée de M. le Prince; les troupes de Monsieur sont ensemble auprès d'Orléans,

et à la fin M. de Beaufort est parti pour les aller commander. On dit que Tavannes et M. de Nemours viennent avec quelques autres troupes et des Espagnols pour-les joindre. J'ai peur qu'ils ne puissent pas aller jusques-là....»

• . •

## CHAPITRE XV.

État des choses à Rome. - Le bailli de Valançay retiré dans sa tente. - Fréquentes visites rendues au pape par l'abbé Charrier. - Ses instances pour hâter la promotion. - Frayeur causée au pape par la nouvelle que la révocation du coadjuteur est en chemin. - Silence impénétrable du pape sur l'époque de la promotion. -Ignorance complète de l'abbé Charrier et du bailli sur ce point. — Derniers soupcons de jansénisme dissipés par l'abbé Charrier. -Le grand-duc de Toscane et le bailli de Gondi, protecteurs de Retz; sommes qu'ils dépensent pour son chapeau. - Promotion du coadjuteur au cardinalat. — Vraie cause de la promotion découverte par le bailli de Valançay. - Spirituel et inexact récit de la promotion donné par Guy Joly dans ses Mémoires. - Comment la Gazette annonce cette nouvelle aux Parisiens. - Mécontentement de la cour et de Mazarin. — Reproches adressés au bailli de Valançay par Mazarin et Brienne. - Réponses du bailli. - Accusation de perfidie portée par Retz contre Mazarin. - Lettres inédites de Louis XIV et de Brienne au nouveau cardinal. - Nouvelles cabales de Retz. — Explications qu'il donne de sa conduite. — Le tiers parti. — Cérémonie de la remise du bonnet rouge à Compiègne. - Harangue du nouveau cardinal au roi. - Ses manœuvres à Compiègne pour supplanter Mazarin. — Instructions que celui-ci donne contre Retz. - Rentrée de Retz à Paris. - Il se tient sur la défensive et transforme l'archevêché et l'église Notre-Dame en citadelles. — Son imprudente visite au Louvre; son arrestation. - Fin de la Fronde. - Conclusion.

Pendant ce temps, que se passait-il à Rome? Le bailli de Valançay, toujours retiré sous sa tente, s'obstinait fort maladroitement à ne pas se rendre aux audiences du pape, et l'abbé Charrier mettait cette brouille à profit pour voir souvent le pontife et pour lui faire peur du retour de Mazarin. Il lui représentait que ses bonnes intentions pour le coadjuteur allaient devenir inutiles, si le cardinal redevenait maître des affaires, à moins que ses mauvais desseins contre ce prélat ne fussent prévenus par une prompte promotion. Il lui glissa en même temps qu'il avait avis que la révocation de la nomination du coadjuteur était en chemin 1. A cette nouvelle, le pontife comprit qu'il n'y avait plus de temps à perdre et se promit bien de ne pas se laisser surprendre. Le bailli, de son côté, ne se dissimulait pas que, si quelque chose devait précipiter la promotion, c'était la nouvelle du retour de Mazarin en France. Le pape, écrivait-il à Brienne, n'aura pas de plus grande envie, pour s'opposer à la puissance de M. le cardinal, que « de lui donner en tête M. le Coadjuteur et d'affermir le crédit de celui-ci pour énerver celui du premier ». Dans l'ignorance la plus complète des secrètes intentions du pape, le bailli ajoutait qu'il ne croyait pas que la promotion eût lieu prochainement, et, jusqu'au bout, il fut entretenu dans cette illusion par le silence impénétrable d'Innocent X, qui ne doutait pas que la moindre indiscrétion de sa part ne dût porter un coup fatal à la nomination du coadjuteur. Cependant le bailli, qui cherchait sans cesse de nouveaux prétextes pour éviter les audiences du pape, n'avait pas

<sup>&#</sup>x27; Memoires de Guy Joly.

même jugé à propos de faire au pontife, le jour de l'an, une simple visite de pure bienséance. Le bruit courait dans Rome que la véritable cause de sa retraite et de son abstention était qu'il voulait éviter d'entretenir le pape de la promotion du coadjuteur. Ce bruit n'était peut-être pas sans fondement. Que l'on se figure en effet l'étrange embarras du bailli s'il avait été obligé de prier le pape de retarder la promotion, lui qui, jusque-là, l'avait pressé si vivement de la hâter. Il n'ignorait pas d'ailleurs qu'il eût suffi qu'il formât une telle demande pour que le pontife précipitat le dénoûment en faveur de Paul de Gondi. Le sieur Gueffier, agent en sous-ordre des affaires de France à Rome, depuis l'année 1601, et qui faisait les intérims de l'ambassade lorsqu'il n'y avait pas d'ambassadeur, croyait que le bruit qui courait dans Rome était fondé. Quant à l'abbé Charrier, il ne paraissait pas y croire et témoignait une confiance aveugle dans la bonne foi du bailli. Gueffier, malgré toutes les sources d'informations où il pouvait puiser, était aussi mal renseigné que l'ambassadeur sur les véritables dispositions du pape à l'égard du coadjuteur. Loin de penser que le pontife lui fut favorable, il le supposait fort éloigné de lui accorder le chapeau. On a donné de nouvelles informations au pape de l'esprit du coadjuteur, écrivait-il à Brienne le 8 janvier. On lui a « mandé de France que ce prélat étant trop vif et remuant, Sa Sainteté le devra plus appréhender qu'on n'avait fait du cardinal de Riche-

<sup>1</sup> Bibl. not., Colbert, 361, V<sup>a</sup>, t. VI. Lettre du bailli de Valançay à Brienne.

TOME I.



lieu, si, étant fait cardinal, il entrait au maniement des affaires de France, comme l'on dit que cela serait assurément, ces mauvaises affaires-là n'aidant pas à sa promotion ».

Gueffier, qui par ses longs services s'était acquis le droit de tout dire impunément au ministre des affaires étrangères, ne se gênait pas pour blâmer la conduite de l'ambassadeur et pour dire à Brienne que, s'il le rappelait, cela ferait un sensible plaisir au pape <sup>1</sup>. Comme si le bailli eût pris à plaisir d'irriter de plus en plus Innocent X contre lui, il invitait ouvertement à dîner le père du cardinal Mazarin, et à toute occasion il laissait éclater sa mauvaise humeur contre le pontife.

« Je continue toujours à m'abstenir d'aller à l'audience, écrivait-il à Brienne le 29 janvier, croyant qu'il y va de la réputation du roi que j'aille caresser un pape qui, opiniatrément, persiste à vouloir décrier l'autorité et le parti de Sa Majesté avec une injustice si manifeste... J'attends toujours les ordres et volontés de Sa Majesté, et vos commandements avant que d'en venir à quelque marque de plus grande rupture 1... »

Dans cette même lettre, il prétendait que le retard de la promotion était causé par le procès du sous-dataire Mascambruni, que l'on instruisait en ce moment même et qui fut condamné deux mois après à être décapité. Quoi qu'il en soit, le bailli était fort mal renseigné sur les véritables intentions

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibl. nat., Colbert, 361, V<sup>c</sup>, t. VI. Lettre du bailli de Valençay Brienne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. du min. des aff. êtr. Rome, t. CXX.

du pape à l'égard du coadjuteur. Peu de jours avant que celui-ci fût nommé cardinal, il soutenait à Brienne qu'Innocent X ne se souciait nullement de lui donner la pourpre.

« Pour ce qui concerne M. le Coadjuteur, lui écrivait-il, l'on aurait bien de la peine à vous dire les vrais sentiments de Sa Sainteté, laquelle ayant témoigné autrefois le souhaiter avec empressement couvert d'un chapeau rouge, a fait évidemment le renchéri quand il n'a tenu qu'à lui de l'en honorer. L'on ne peut dire là-dessus, sinon qu'Elle lui a seulement destiné cette dignité quand Elle a cru ce prélat échauffé dans un parti contraire à celui de la cour, et que, quand Elle s'est aperçue qu'il s'attachait aux intérêts du roi, Elle n'a pas voulu le traiter en ami et partial. Et sur ce présupposé, je m'avancerais à vous dire que, si les cartes se rebrouillaient de par-delà en sorte que M. le Coadjuteur rentrat dans ses anciens mécontements, qu'en ce cas, si le Pape pouvait lui donner le bonnet avant que le Roi eût révoqué sa nomination, qu'il le ferait volontiers pour fortifier la faction élevée dans l'État contre l'autorité de Sa Majesté 1... » Il constatait enfin que le pape était fort mécontent du retour du cardinal Mazarin qu'il tenait pour très-assuré .

Cependant le comte de Brienne, surpris de l'interruption des visites de l'ambassadeur à Innocent X, lui avait demandé des explications. Le bailli lui répondit que tous les jours d'audience il avait eu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le bailli de Valançay au comte de Brienne. Rome, 29 janvier 1652. Arch. du min. des aff. étr. Rome, t. CXX.

Ibidem.

soin de se faire excuser auprès du pape sous prétexte qu'il n'avait rien d'important à lui communiquer. « Vous voyez par là, ajoutait-il, que je n'ai marqué aucune rupture, mais seulement voulu faire connaître que nous savons rendre indifférence pour indifférence... Si votre dépêche suivante requiert que je retourne à mes audiences, je le ferai sans difficulté aucune et comme si de rien n'était. » En attendant, il conseillait à Brienne de secouer la bile au pape dans ses dépêches « en remuant la piscine de l'affaire Mascambruni », et par là « de le remplir de frayeur», afin de couper court à ses propos contre le roi et la reine. Mais si le bailli ne pouvait se flatter d'avoir apporté jusque-là le moindre obstacle à la promotion du coadjuteur, il croyait pouvoir du moins se vanter d'avoir gagné la pleine et entière confiance de son mandataire. « Pour le regard de la promotion future de M. le coadjuteur de Paris. écrivait-il à Brienne ', et ma bonne intelligence avec l'abbé Charrier, vous avez été servi ponctuellement selon vos désirs et les intentions de Sa Majesté et de son Conseil, à point nommé. Il suffit de vous dire cela pour répondre à ce que vous m'en mandez dans votre dépêche, et ledit sieur abbé est content de moi et de mes œuvres au dernier point, au moins en ce qui touche l'affaire qu'il sollicite ici... Je vous prie, ajoutait l'ambassadeur, à qui l'on n'avait pas envoyé jusque-là une obole de France et qui était à bout de ressources, je vous prie de ne pas oublier... de faire entendre raison à M. le marquis de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 5 février 1652.

<sup>\*</sup> Ibidem.

La Vieuville (le surintendant des finances) pour le payement de mes appointements, autrement je vais à une banqueroute toute franche. »

Quinze jours avant la promotion, l'abbé Charrier ne savait pas plus que l'ambassadeur à quoi s'en tenir. A ce moment encore l'accusation de jansénisme soulevée contre le coadjuteur n'était pas encore vidée, et le pape, « avec son adresse ordinaire », disait que le seul motif du retard qu'il mettait à la promotion venait de la crainte où il était de faire entrer dans le sacré collége un personnage imbu d'opinions si contraires à l'autorité du saint-siège. Pendant quelques jours l'abbé Charrier ne put être admis aux pieds du pape, « ce qui le réduisit dans les dernières afflictions ». Le bailli semblait faire de son mieux pour le consoler, et comme l'abbé fut enfin reçu au Vatican, grace à certaines indications que lui avait données l'ambassadeur, il vint le remercier « tout joyeux, sans masque et sans fard 1 ». L'ambassadeur fit mieux : afin de n'inspirer aucun soupçon à l'abbé, il le mit en relation avec monsignor Chigi, qu'il avait intimement connu à Malte et avec lequel il avait conservé une étroite liaison. Charrier, que le père Rapin donne avec raison pour un « homme habile, ardent et dévoué au service du cardinal de Retz », s'entremit de son mieux auprès de monsignor Chigi pour dissiper ses derniers soupcons sur le prétendu jansénisme du coadjuteur. Sous prétexte de faire une cour assidue au bailli de Valançay, mais en réalité pour surveiller ses moin-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le bailli de Valançay à Brienne, 18 mars 1652. Arch. du min. des aff. êtr. Rome, t. CXX

dres démarches, il le voyait journellement, il avait avec lui des conférences de trois ou quatre heures, « il était incessamment avec lui dans les promenades et divertissements du carnaval<sup>1</sup>; il feignait de lui confier de très-grands secrets, mais ce qui est certain, c'est qu'il était loin de lui témoigner la confiance abandonnée que lui prête le bailli dans ses lettres. Tout en croyant à sa loyauté et à sa bonne foi, l'abbé ne se livra jamais à lui.

On était presque à la veille de la promotion, et le pape avait si bien pris ses mesures, que le bailli ne se doutait nullemeni qu'elle dût être si prochaine. Pendant qu'on le tenait ainsi dans la plus complète ignorance, afin de le surprendre dans le cas où il aurait en main la révocation du coadjuteur. lui se glorifiait d'avoir constamment dupé l'abbé Charrier sur les véritables intentions de la Cour. « Pour ce qui est de la promotion, écrivait-il à Brienne (12 février), je me suis jusques à cette heure gouverné très-ponctuellement suivant vos ordres et les volontés du roi, et le sieur abbé Charrier est, et avec justice, plus que très-satisfait de mon procédé et vit avec la dernière confiance avec moi, me donnant part de tout ce qu'il sait et fait. Il a reconnu que Leurs Majestés ont voulu, jusques à cette heure et de la bonne façon, la promotion de M. le Coadjuteur. Et il est si bien persuadé de cela, que, quand toute la terre s'assemblerait pour lui persuader le contraire. l'on n'en pourrait venir à bout, parce que voulant même. et par raison d'État et contre son sens. Faire plainte

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre du bailli à Brienne du 18 mars 1652

de la cour ou de moi, en mettant papiers sur table, je lui marquerais si précisément les chasses de nos diligences mutuelles, de mes avis et conseils, qu'il faudrait qu'il en vînt à la confession de la netteté de mes déportements et négociations. Et en cela, disait le bailli, qui faisait intervenir la Providence où certes elle n'avait que faire, j'ai reconnu une grâce particulière de Dieu, qui a voulu que la cour fût contente par le délai de cette promotion, pour tirer des services de M. le Coadjuteur avant que de lui en donner la récompense, sans qu'il y ait paru qu'une très-grande chaleur de mon côté pour satisfaire à deux commandements précis d'y travailler incessamment. »

Le sieur Gueffier était dans la même incertitude que le bailli sur les véritables dispositions de la cour de Rome à l'égard du coadjuteur : « Il ne se voit aucune apparence que la promotion se doive faire avant Paques, écrivait-il à Brienne ce même jour 12 février, et moins encore que M. le Coadjuteur y doive entrer; ce qui fait penser à M. l'abbé Charrier, envoyé ici pour cela, à son retour en France, croyant que bientôt il en recevra les ordres. Pour le sieur Montreuil, il est toujours ici sans rien avancer aussi en ce pour quoi il a été envoyé. » Il disait dans une de ses lettres précédentes que le bruit courait dans Rome « que des gens masqués et armés avaient été chez Montreuil; qu'ils s'étaient saisis de toutes ses lettres et écritures; que cela s'était fait par ordre de l'ambassadeur et que le pape s'en était fort offensé, voulant qu'on rendît lesdites lettres et écritures, etc.... » (Lettre du 18 décembre 1651).

Si la cour n'avait pas envoyé au bailli la révocation du coadjuteur, comme celui-ci l'a prétendu dans ses Mémoires, elle lui avait enjoint, comme nous l'avons dit, de la retarder autant que possible et jusqu'à nouvel ordre, ce qui revenait absolument au même et ce qui, dans une certaine mesure, eût pu justifier la conduite de Retz, s'il avait su précisément à quoi s'en tenir.

Le bailli ajoutait dans une autre lettre qu'il ne croyait pas que la promotion eût lieu pendant le carême. « Il est vrai, poursuit-il, que l'humeur du pape est telle que l'on ne peut jamais donner de jugements assurés sur ses résolutions et d'autant que toute la parenté la souhaite d'un côté, pourvu que chacun des neveux et nièces y fasse entrer son homme, et la craint, de peur de ne pas obtonir sa demande. »

L'ambassadeur, qui en cessant de se rendre aux audiences du Vatican s'était trouvé dans l'impossibilité d'exécuter les ordres de la cour, afin de retarder la promotion du coadjuteur, en était réduit à faire l'aveu de son impuissance.

« Je n'ai, écrivait-il à Brienne, d'autre voie de rallonger ou raccourcir cet office (de la promotion) qu'en donnant sous main de la jalousie ou de l'espoir à la princesse de Rossano sur ses désirs pour l'abbé Aldobrandini, n'étant pas assez d'intelligence avec le Saint-Père... pour lui faire avancer ou retarder la promotion, et ainsi il faut que j'assiége cette place avec la sape, ne la pouvant emporter d'assaut et à force d'armes... » L'action du bailli, comme on peut en juger, était loin de répondre à des expressions si pompeuses.

Cependant Jean-Baptiste de Gondi, bailli de Pise, premier ministre de Ferdinand II de Médicis, grandduc de Toscane, pressait vivement ce prince de favoriser l'affaire de son parent le coadjuteur. Le grand-duc, qui était fort ami du roi d'Espagne et de son premier ministre, don Luis de Haro, les intéressa si vivement au succès de la promotion du factieux prélat, dont le rôle turbulent leur était si utile à Paris, qu'ils s'entremirent l'un et l'autre avec chaleur auprès du pape et qu'ils dépensèrent jusqu'à 70,000 pistoles pour la faire réussir¹. Le pape d'ailleurs y trouvait trop bien son compte pour ne pas se rendre enfin à leurs pressantes sollicitations.

On était arrivé au 19 février, c'est-à-dire au jour même que la promotion eut lieu, et le bailli en était encore à ignorer ce qui allait se passer. A cette date, il avait reçu l'ordre de Brienne de reprendre ses visites au Vatican et il lui répondait ce jour-là même, 19 février (ne perdons pas de vue cette date), qu'il se disposait à lui obéir et à demander audience pour le vendredi prochain. La lettre du bailli était à moitié écrite, lorsque tout à coup lui arriva la nouvelle que le pape, le matin même, avait promu dix cardinaux, parmi lesquels le coadjuteur. Voici en quels termes il annonçait à Brienne cet événement, qui devait être si désagréable à Mazarin:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce que dit le bailli de Valançay, dans sa correspondance, sur l'action secrète des Espagnols dans cette affaire, paraît d'autant plus vraisemblable que nous savons par les lettres de Retz à l'abbé Charrier toutes les négociations du prélat auprès du bailli de Gondi.

« La promotion s'est faite ce matin de douze suiets au cardinalat dont dix ont été déclarés dans le consistoire, et deux réservés in pectore. Elle fut résolue hier matin, après l'arrivée du courrier de Lyon, et tout le monde tombe d'accord, ajoute le bailli, qui nous fait toucher du doigt la vraie cause de la décision d'Innocent X, que le pape s'y est porté, crainte qu'il ne vînt un changement de la nomination de France, prétendant Sa Sainteté donner un homme en tête à M. le cardinal Mazarin pour lui disputer la prééminence dans le ministère. Et si Leurs Majestés ne sont inclinées à cette nouvelle Éminence, le pape espère fortifier par la pourpre la faction de M. le duc d'Orléans et celle de MM. les Princes et du duc de Lorraine, que le palais ecclésiastique tient pour très-unis, avec dessein d'abaisser l'autorité royale sous prétexte de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin 1. »

Le même jour, le sieur Gueffier écrivait à Brienne: « Il semble que M. l'abbé Charrier, se doutant que M. le Coadjuteur n'y entrera pas (dans la promotion), ne fait plus qu'attendre l'ordre de s'en retourner. » Gueffier était aussi ignorant que le bailli de ce qui venait de se passer ce jour-là même dans le consistoire. A quelques jours de là, il informait Brienne (26 février) que le pape ne s'était hâté de faire la promotion que dans la crainte que la nomination du coadjuteur fût révoquée. «La plus commune opinion, lui disait-il, est que, sur quelque avis que Sa Sainteté avait eu qu'il pourrait bientôt venir une ré-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arch. du min. des aff. êtr. Rome, t. CXX.

vocation de cette nomination-là, elle l'avait voulu prévenir pour accomplir le désir qu'elle avait de faire ce seigneur cardinal... Vous saurez au reste, ajoutait-il, que la promotion de M. le Coadjuteur ayant obligé M. l'ambassadeur d'en aller remercier le Pape, l'on espère qu'elle produira le rétablissement de ses audiences, nonobstant tant de dégoûts survenus entre lui et Sa Sainteté... » L'ambassadeur ajoutait de son côté que plusieurs des cardinaux promus ce jour-là i disaient hautement qu'ils en avaient obligation au coadjuteur de Paris, au moins pour une anticipation de quelques jours. Enfin le bailli annonçait à Brienne qu'il verrait le pape le lendemain matin, « laquelle audience, ajoutait-il, m'a été accordée avec une civilité extraordinaire ».

Écoutons maintenant le récit de Guy Joly, conté d'une manière si spirituelle: « Le pape, dit-il, se résolut tout d'un coup (dans la crainte que la nomination du coadjuteur fût révoquée) d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de M. l'abbé Charrier, par lequel il s'engageait d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le désirait. Cette résolution, quoique fort secrète, ne laissa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valançay, qui, ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le dimanche au soir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été ac-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'étaient, outre le coadjuteur, Santa-Croce, l'archevêque de Séville, Ottoboni, Fabio Chigi, Corrado, Baccio Aldobrandini, Lomellini, Omodei, et le landgrave de Darmstadt, de l'ordre de Malte, lequel menait une vie pour le moins aussi licencieuse que celle du coadjuteur.

١

cordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avait encore rien à craindre. Cependant le pape, qui se doutait bien de son dessein, envoya intimer le consistoire à petit bruit, le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure, et, l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant que le coup était manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement que le dimanche au soir il avait reçu par un courrier extraordinaire non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur...»

Ce récit est des plus piquants, malheureusement il ne contient pas un mot de vrai. Nous savons en effet que l'ambassadeur n'avait pas entre les mains la révocation de Retz; sa lettre nous apprend de plus que le 19 février il ne se douta nullement, pendant une partie de la journée, que la promotion avait eu lieu le matin même et qu'il ne demanda une audience au pape que pour le lendemain. Guy Joly se trompe encore en disant que la promotion eut lieu le 18; enfin il ne s'est pas moins abusé en avançant que le bailli avait reçu la veille sa propre nomination au cardinalat. La lettre de l'ambassadeur du 19 février détruit donc de fond en comble le charmantrécit de Guy Joly. Retz d'ailleurs dit formellement dans ses Mémoires que le bailli «ne fut averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite ». Mais il ajoute que le pape Innocent lui dit savoir de science certaine que l'ambassadeur avait en main l'acte de sa révocation

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lisez le 19.

et que l'abbé Charrier lui dépêcha deux courriers pour lui donner le même avis. Il a inventé cette dernière circonstance dans l'intérêt de son apologie; il n'en est nullement question dans ses lettres à l'abbé Charrier. Retz y dit au contraire, jusqu'à la fin de sa correspondance, qu'il est certain que sa nomination ne sera pas révoquée. Ces points essentiels tirés au clair, reprenons le fil de notre récit.

Le jour même de la promotion, l'abbé Charrier et le grand-duc de Toscane expédièrent, chacun de son côté, un courrier extraordinaire au coadjuteur pour lui apprendre l'heureuse nouvelle, et le bailli de Valançay la fit savoir à Brienne par deux voies différentes. Le courrier du grand-duc devança celui de l'abbé Charrier. Le coadjuteur prit aussitôt le nom de cardinal de Retz qu'avait déjà porté un de ses grandsoncles, évêque de Paris. Il envoya annoncer cette nouvelle « à tous ses amis, qui en témoignèrent une joie extrème, à la réserve de M<sup>me</sup> et de M<sup>11e</sup> de Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avaient enfin découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse palatine 1». Cette nouvelle causa autant de déplaisir à Condé et à Mazarin que de satisfaction au coadjuteur et à ses amis. En homme qui savait se contenir, Mazarin expédia Champfleury, capitaine de ses gardes, à la reine pour la conjurer d'en faire paraître de la joie.

Voici en quels termes pompeux et élogieux la Gazette annonçait aux Parisiens la promotion de Retz dans son numéro du 2 mars 1652 : « Avant-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires de Guy Joly.



hier fut ici apportée l'heureuse nouvelle de la promotion, faite par Sa Sainteté, du coadjuteur de Paris au cardinalat, laquelle a répandu une joie incroyable dans le cœur de tous les gens de bien, qui ne pouvaient croire les grandes vertus de ce docte prélat assez dignement honorées que par la pourpre, puisque, à les regarder avec les yeux de la plus sévère censure, on n'en saurait faire autre jugement, sinon qu'il ne les possédait que comme autant d'illustres degrés par lesquels il devait monter à cette sublime dignité de l'Église. »

Pendant que Mazarin prodiguait au coadjuteur des marques publiques d'une satisfaction qu'il était si loin d'éprouver, il donnait l'ordre à Brienne de témoigner au bailli tout son mécontentement pour ne s'être pas conformé aux instructions qui lui enjoignaient d'entraver par tous les moyens la promotion. Brienne s'empressa d'administrer au bailli une verte réprimande et de lui demander en même temps si les nombreux courriers que le coadjuteur avait expédiés à Rome n'avaient pas eu pour but de lier quelque union secrète du prélat avec le pape contre les intérêts du cardinal Mazarin et le service du roi de France.

Voici comment le bailli se disculpait sur le premier chef dans une lettre qu'il adressait à Mazarin le 1° avril suivant :

« ... Le point le plus considérable de la dépêche de M. le comte de Brienne est touchant ce que je devais faire pour le retardement ou la presse de la promotion de M. le cardinal de Retz... et, quoique la conclusion de cette affaire me pût dispenser d'en

parler, je dirai néanmoins à Votre Éminence, pour sa satisfaction, que, quand elle s'est faite, il n'était plus en mon pouvoir de la retarder, et que toutes les voies d'y mettre obstacle m'avaient manqué. » Il ajoutait que la princesse de Rossano ayant été assurée que son cousin Aldobrandini entrerait dans la promotion, rien n'eût été capable de la faire consentir à un ajournement, et que monsignor Chigi ayant reçu pour lui-même une promesse semblable, c'eût été aussi perdre son temps que de le prier d'en retarder l'exécution... « L'Espagne, disait enfin le bailli, ayant eu si peu d'avantage en cette promotion, je n'avais plus aucun prétexte d'en procurer le retardement, à moins que de déclarer ouvertement que le roi ne voulait point le coadjuteur, et, pour ce, il fallait s'adresser directement au pape et en avoir un ordre exprès de Sa Majesté! »

Ce dernier passage prouve avec la dernière évidence que le bailli avait seulement reçu l'ordre de retarder la promotion du coadjuteur et qu'il n'avait en main aucun acte de révocation, ainsi que l'a supposé le cardinal de Retz dans l'intérêt de sa justification.

" Je me suis conduit en cette affaire, disait le bailli en terminant sa lettre, en sorte que M. le cardinal de Retz n'a pu reconnaître dans mon procédé qu'un désir très-ardent de Leurs Majestés et de Votre Éminence pour sa promotion. L'abbé Charrier en a parlé partout en cette sorte, et M. le cardinal de Retz m'a écrit une lettre de sa main par laquelle il me témoigne de grands ressentiments d'obligation. J'avoue que, s'il manquait après cela à ce qu'il doit,

j'ai en main de quoi le convaincre de la plus haute ingratitude du monde 1. » Le même jour, le bailli donnait à Brienne les mêmes explications qu'à Mazarin, et il ajoutait ces lignes caractéristiques, qui ne sont pas sans intérêt, puisqu'elles nous font connaître quelles étaient alors les véritables dispositions de Retz à l'égard de l'ambassadeur. Le bailli, en trompant l'abbé Charrier, avait du même coup donné le change au coadjuteur sur les véritables dispositions de la cour de France envers lui et sur les instructions secrètes qu'il avait reçues d'elle. Le cardinal de Retz avait d'abord été si pleinement convaincu de la bonne foi du bailli à son égard et en même temps de son zèle, qu'à deux reprises il lui avait écrit pour le remercier. Retz se garde bien de nous dire cela dans ses Mémoires, car il lui eût été trop pénible d'avouer qu'il avait été dupe d'un homme d'un esprit si peu délié. Le cardinal de Retz, poursuit l'ambassadeur, a reconnu la sincérité de mes diligences pour hâter sa promotion. « C'est ce que cette Éminence m'a fort ouvertement déclaré par une lettre qu'elle m'a écrit de sa main avant même que d'avoir reçu celle que je lui ai écrite en conjouissance de son cardinalat... L'abbé Charrier dit hautement que M. le cardinal de Retz ne pourrait jamais se laver de la tache d'une ingratitude sans pareille, s'il ne sacrifiait vie et fortune pour le service de Leurs Majestés et de MM. les ministres et n'avait des reconnaissances fort pressantes de la sincérité avec laquelle j'ai conduit et porté la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le bailli de Valançay à Mazarin. Arch. du min. des uff. etronyères. Rome, t. CXX.

sollicitation de son bonnet 1. » Mais soit que Retz eût depuis lors acquis la preuve du tour qu'avait pensé lui jouer Mazarin, soit qu'il en eût un véhément soupçon, il ne tarda pas à tenir à Paris un tout autre langage.

A l'égard des courriers extraordinaires que le coadjuteur avait envoyés à Rome, le bailli donnait à Mazarin et au comte de Brienne des explications dont ils durent se contenter, faute de mieux. Suivant le bailli, ces courriers n'avaient été expédiés par le coadjuteur que pour son affaire du chapeau et non dans l'intention d'ourdir quelque trame contre le roi ou le cardinal Mazarin. Il tenait, disait-il, de la princesse de Rossano que deux de ces courriers n'avaient été envoyés que pour dissiper certaines accusations de jansénisme contre le coadjuteur, semées dans Rome par quelques jésuites. « Le pape, ajoutait-il, avait feint d'en prendre de l'ombrage pour avoir lieu de différer la promotion; mais le cardinal s'était tout à fait purgé de ces soupçons en abjurant, à ce qu'on prétend, le jansénisme par lettres expresses qu'il en avait écrites au pape 1... »

A quelques jours de là, le bailli se vit dans la dure obligation d'aller remercier Innocent X de la promotion du coadjuteur, et le pontife ne put contenir devant lui le mécontentement profond qu'il éprouvait du retour de Mazarin.

Tous les documents inédits que nous venons de

¹ Le bailli de Valançay à Brienne. Rome, 1ºº avril 1652. Arch. du min. des aff. êtr. Rome, t. CXX.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le bailli de Valançay à Mazarin et à Brienne, 18 mars 1652. Arch. du min. des aff. étr. Rome, t. CXX.

produire prouvent donc jusqu'à l'évidence que le pape ne hâta la promotion des nouveaux cardinaux que dans la crainte de voir révoquer la nomination de Retz et dans l'espoir d'opposer à Mazarin un adversaire que la pourpre semblait devoir rendre inviolable. Personne dans Rome n'eut de doutes sur ce point. Le bruit y était partout accrédité que la promotion ne s'était faite que contrairement aux intentions de Mazarin et de la cour de France. Le bailli faisait de vains efforts pour donner le change à l'opinion.

Les mêmes bruits, avec des variantes, étaient répandus à Paris et même à la cour par les personnes les plus considérables. Est-il donc surprenant que le coadjuteur, au premier moment, les ait exploités à son profit? Un des témoignages les plus importants est celui de la duchesse de Nemours, bien qu'elle mêle à son récit quelques circonstances fort inexactes: « On n'avait nommé, dit-elle, le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper; aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque temps après un courrier pour révoquer la nomination; pendant lequel temps le bailli de Gondi, averti par un autre courrier du coadjuteur, amusa celui de la cour et le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces moments, il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X, dont il connaissait la haine pour le cardinal Mazarin, et il manda à ce pontife que, s'il voulait faire le coadjuteur cardinal, il n'avait plus de temps à perdre, parce qu'il y avait un cour-

<sup>1</sup> Arch. du min. des aff. étr. Rome, t. CXX.

rier à Florence qui allait à Rome pour v révoquer sa nomination. Le pape, qui considérait le coadiuteur plus comme un ennemi de Mazarin que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau avant qu'on put croire qu'il eut reçu des lettres du roi qui en nommait un autre, lequel était l'abbé de La Rivière; et ce fut de cette facon qu'il fit le coadjuteur cardinal, ce qui surprit et fâcha extrêmement la cour. » On voit par ce récit de Moe de Nemours que l'envoi à Rome d'un courrier porteur de la révocation du coadjuteur ne faisait pas à la cour. l'ombre d'un doute. Rien pourtant n'était moins exact, ainsi que le prouve la correspondance du bailli de Valancay. Retz mettait à profit ces bruits si bien accrédités pour soutenir que la cour avait signé sa révocation et l'avait envoyée au bailli. Nous ne relevons pas les autres erreurs secondaires de la duchesse de Nemours; elles ne sauraient échapper à la sagacité du lecteur, comme, par exemple, la substitution de La Rivière au coadjuteur pour la nomination au cardinalat.

Cependant Brienne et Mazarin ne s'étaient pas bornés à adresser au bailli une simple lettre de reproche pour n'avoir pas suscité des obstacles à la promotion du coadjuteur. Brienne, par l'ordre du cardinal, revint plusieurs fois à la charge en lui témoignant toute la mauvaise humeur de Mazarin et de la cour. Le bailli, impatienté de cette persistance à faire peser sur sa tête une responsabilité dont il se croyait pleinement dégagé, répondait à Brienne le 8 avril: ... « Mes précédentes vous ont assez expliqué que la promotion ne se pouvait plus

retarder. Celle de cette Éminence (le cardinal de Retz) a été sollicitée par moi directement ou indirectement, en sorte qu'elle et son agent, l'abbé Charrier, ne peuvent jamais nier qu'elle n'ait des obligations infinies de cette grâce au roi, à la reine, au ministère, même à moi,... et vous verrez mondit sieur le cardinal de Retz en parler infailliblement en ces termes, ce qui fait que je ne m'étends plus davantage en ce discours, qui ne pourrait aller plus outre sans me porter à des répétitions de choses dont je vous ai déjà informé 1... »

Cependant le coadjuteur, informé du bruit qui courait dans Rome, et même dans le palais apostolique, qu'il avait été nommé cardinal malgré la cour et Mazarin, se fondait sur ce bruit, qu'il soutenait être la vérité même, pour justifier ses manœuvres hostiles et se faire une arme de ce nouveau grief contre Mazarin. Les plaintes qu'il faisait entendre contre la mauvaise foi du ministre et celle de la cour à son égard étaient parvenues jusqu'à Rome. Le bailli, qui croyait avec d'autant plus de raison s'être rendu impénétrable que, par le fait, il s'était abstenu d'aller au Vatican, pour n'avoir point à s'expliquer, écrivait à Brienne, le 22 avril, ces quelques lignes, destinées évidemment à être montrées à Paris:

« ... Je puis toujours prouver, sans appréhension de réplique, à cette Éminence qu'elle a l'entière obligation de son cardinalat au roi et aux ministres, qui sont dans le gouvernement présent, et l'abbé

<sup>1</sup> Arch. du min. des aff. êtr. Rome, t. CXX.

Charrier, son envoyé, me peut servir de bon témoin. Je ne crois pas que ce cardinal veuille venir à la dispute. Il est trop homme d'honneur. Cela arrivant, il y demeurerait avec honte et rougeur, et, s'il en était besoin, vous pouvez hardiment donner parole que votre substitut, l'ambassadeur, a de quoi soutenir cette thèse 1. »

Cependant Retz affirmait à tout venant et proclamait bien haut, ainsi que tous ses amis, entre autres Caumartin, qu'il ne devait le chapeau qu'au seul duc d'Orléans et non à la cour . Afin de contenir le nouveau cardinal dans les bornes du devoir, le jeune roi, en lui adressant une lettre de félicitations, lui rappela que c'était à lui seul qu'il devait sa nouvelle dignité. « ... Je ne pouvais favoriser de ma protection, lui disait-il, un sujet qui fût plus capable et plus digne de la mériter, et je suis assuré que vous embrasserez avec chaleur ce qui est de mon service et de ma satisfaction en tout ce que vous pourrez. Dans ces assurances, et y prenant confiance, je vous dirai que les occasions sont telles que vous me pourrez donner des marques de votre fidélité et de votre affection, et je m'assure que vous me fournirez des preuves de la gratitude que vous devez avoir pour moi 3. »

Le comte de Brienne, de son côté, tout en félicitant le prélat de sa promotion, ne manquait pas de lui rappeler qu'il ne devait cette grâce qu'au roi

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Bibl. nat., Gaignères, ms. 113.



<sup>1</sup> Arch. du min. des aff. etr. Rome, t. CXX.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. de Sainctot, maître des cérémonies, à Michel Le Tellier, 2 mars 1652. *Bibl. nat.*, ms. fr. 4232.

seul. « La joie que je sens extrêmement, lui écrivaitil le 6 mars, de Saumur, est d'autant mieux fondée que j'ai sujet de croire que, comme vous n'ètes redevable de cette dignité qu'à la seule bonté de Sa Majesté, elle vous sera plus chère alors. Les bienfaits à l'égard de ceux qui les reçoivent leur font cette douce nécessité de ne pouvoir plus disposer de leur liberté ni de leur affection, parce qu'elles se trouvent engagées à celui qui les a procurés et conférés 1... »

Malgré des avertissements partis de si haut, Retz s'enfonçait de plus en plus dans les cabales. Ce qui peut paraître incroyable de la part d'un esprit si merveilleusement doué et si pénétrant, c'est que, après la majorité du roi, qui mettait fin à l'autorité du duc d'Orléans, en tant que lieutenant général du royaume; après le départ de la cour de Paris, qui la délivrait de l'oppression de la Fronde; après la reutrée triomphante de Mazarin en France; enfin, après les victoires de la cour sur Condé, il ait osé continuer la lutte sans aucune chance de succès et même rêver encore le ministère au lieu et place de son rival. Il nous dit bien dans ses Mémoires qu'il ne se faisait plus illusion sur l'issue finale et qu'il ne combattit jusqu'à la fin que par point d'honneur. Et toutefois qui peut le savoir? Qui sait si l'éclat de la pourpre ne l'éblouit pas, à un certain moment, au point de lui dérober le véritable aspect des choses? Le bruit qu'il serait bientôt premier ministre était colporté en tous lieux par ses amis : « Votre nouvelle dignité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bibl. nat., Gaignères, ms. 113.

lui écrivait Scarron pour le féliciter de son chapeau, sera bientôt soutenue de tout ce qui lui manque pour faire voir à toute la terre que la main qui a fait les cardinaux d'Amboise et de Richelieu n'avait pas encore montré tout ce qu'elle savait faire. J'espère que nous en aurons bientôt le plaisir 1... »

Retz avoue, il est vrai, dans ses Mémoires, avec la plus entière bonne foi, que la Fronde fut perdue par le départ de la cour, et qu'il n'eut pas, dans le moment, la prévision des couséquences qui devaient en résulter pour lui et ses amis. La vérité est qu'il était dans une situation dont il ne pouvait sortir avec honneur que d'une seule façon, c'est-à-dire en continuant la lutte avec Mazarin, quelque issue qu'elle dût avoir.

Les explications qu'il donne sur la conduite qu'il tint jusqu'au moment où il fut enfin en possession du chapeau sont fort ingénieuses. « Quelle conduite, dit-il, pouvais-je prendre en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il fallait nécessairement ou que je servisse la reine selon son désir pour le retour du cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je m'engageasse entre les deux. Il fallait de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui. Et quelle sûreté pouvais-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la reine m'eût perdu, non-seulement dans le Parlement, mais dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurais eu pour garantie que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration

<sup>1</sup> Dernières œuvres de Scarron, 1752.

pour Monsieur devait, selon toutes les règles du monde, m'attirer un quart d'heure après la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvais-je rester en rupture avec M. le Prince dans le temps que Monsieur ferait la guerre au roi conjointement avec lui? Pouvais-je me raccommoder avec M. le Prince au moment que la reine me déclarait qu'elle ne se résolvait à me laisser la nomination que sur la parole que je lui donnais que je ne me raccommoderais pas? Le séjour du roi à Paris, ajoute Retz, qui nous fait toucher du doigt le nœud de la question. eut tenu la reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu de mettre les obstacles presque imperceptibles qui étaient dans nos mains; il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent à ces moments, qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne vovions plus de bon parti à prendre, nous primes tous à notre mode ce qui nous parut le moins mauvais dans chacun, ce qui produit toujours deux mauvais effets, dont l'un est que ce composé, pour ainsi dire, d'esprit et de vues, est toujours confus et brouillé; l'autre, qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle... »

Voilà un admirable exposé des difficultés inextricables dans lesquelles Retz se trouvait enlacé. Comme un joueur acharné à la poursuite de la fortune opiniatrement contraire, et qui, jusqu'à la fin, espère rétablir son jeu, il ne cessa de compter sur le chapitre des accidents et de l'imprévu, tout en se rendant peut-être fort bien compte de l'état désespéré de ses affaires. Après avoir été si longtemps maître de Paris, après avoir tenu, pour ainsi dire, dans sa main le duc d'Orléans et le Parlement, fait emprisonner Condé et l'avoir ensuite contraint à fuir de Paris; après avoir fait exiler Mazarin et mettre sa tête à prix, il lui sembla trop dur d'être confondu dans la foule des courtisans et de devenir l'humble satellite de l'astre auquel il avait fait subir une si longue éclipse. Plutôt que de se soumettre à une telle humiliation, il préféra continuer la lutte, dût-il, comme Catilina, périr les armes à la main.

Ne pouvant donc se résigner à un accommodement avec Mazarin, non plus qu'avec M. le Prince, dont les hauteurs ne lui étaient pas moins insupportables, il ne vit d'autre ressource, pour prolonger les derniers moments de la Fronde expirante, que dans la formation d'un tiers parti. Ce parti, qui aurait eu pour chef le duc d'Orléans et pour premier ministre, cela va sans dire, le coadjuteur, aurait été composé, d'après le plan de Retz, « des parlements et des grandes villes du royaume ». Il aurait été « indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le Prince mème, sous prétexte de son union avec eux " ». Le but essentiel du tiers parti devait être d'expulser Mazarin et de le tenir à tout jamais banni des affaires. Pour atteindre ce but, il fallait sans scrupule s'armer et faire la guerre, mais sans la moindre alliance avec les étrangers. En conséquence, il fallait sans retard lever des troupes et de l'argent. Suivant l'opinion de Retz, le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires du cardinal de Retz.

projet devait être appuyé avec chaleur par le Parlement, l'hôtel de ville et le peuple de Paris. Pour que Monsieur fût chef d'un grand parti, il lui suffisait de se prononcer. Malheureusement, Monsieur, sans cesse tremblant de peur, avait horreur de l'action. Le parti, toujours d'après Retz, aurait eu cet avantage d'être purgé à la fois de mazarinisme et de toute alliance espagnole, et son premier acte aurait été de se rallier à la cour. Si le plan se fût réalisé, Retz, revêtu de la pourpre, se voyait déjà premier ministre du gouvernement nouveau.

Il avait été promu cardinal au mois de février, et ce ne fut pourtant qu'au mois de septembre qu'il se décida enfin à se rendre à Compiègne pour y recevoir son bonnet rouge des mains du roi. Il espérait y nouer quelques intrigues pour favoriser la rentrée du duc d'Orléans dans le Conseil. Il partit de Paris le 9, dans le plus magnifique appareil, avec une escorte de deux cents gentilshommes, une compagnie des gardes de Monsieur et vingt-huit carrosses à six chevaux, contenant les curés de Paris, les députés du chapitre et ceux des congrégations religieuses de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Martin des Champs, sans compter les autres'. Le lendemain, il fut admis en présence du jeune roi, qui lui remit le bonnet de sa main. A partir de ce moment, l'ambitieux prélat devenait l'un des deux premiers personnages du royaume après le roi, les cardinaux ayant le pas, à la cour de France, sur les premiers

<sup>1</sup> Journal inédit de Dubuysson-Aubenay, 9 septembre 1652.

princes du sang. Il prononça devant le jeune monarque une harangue dans laquelle il traçait un tableau lamentable des misères publiques, et l'exhortait à rentrer dans sa bonne ville de Paris, en imitant la clémence de son aïeul Henri IV. Le roi lui répondit en termes vagues, sans vouloir s'engager à rien, mais avec beaucoup de bienveillance pour les Parisiens. Le nouveau cardinal profita de son séjour à Compiègne pour tâcher de se rendre nécessaire. Il vit la reine, il vit les secrétaires d'État Servien et Le Tellier, en l'absence de Mazarin. Il leur jura que Monsieur romprait avec M. le Prince et mettrait bas les armes, si on lui donnait une place importante dans la direction des affaires. On devine aisément où tendait cette proposition dans la pensée de Retz. Il se flattait du même coup de diriger tout le Conseil par l'ascendant qu'y prendrait ce prince; mais Mazarin était trop défiant et trop clairvoyant pour n'avoir pas prévu à quoi tendaient les manœuvres du coadjuteur. Trois jours avant l'arrivée de celui-ci à Compiègne, il avait écrit à Nicolas Fouquet, procureur général au Parlement de Paris et l'un de ses agents les plus dévoués, une lettre qui prouve qu'il voulait dès lors en finir à tout prix avec le turbulent prélat.

« Je vous conjure, lui disait-il, de vous appliquer à rompre par toute sorte de voies les desseins du cardinal de Retz, et de croire comme un article de foi que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera, et les protestations de sa passion au service de la reine, et de vouloir me servir sincèrement, il n'a rien de bon dans l'âme, ni pour l'État, ni pour la

reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise à la cour et ne puisse jouer le personnage de serviteur du roi bien intentionné, car il est incapable de l'être jamais en effet. Vous n'aurez pas grand'peine avec la reine sur ce sujet, car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais 1... »

De ce voyage, sur lequel il avait fondé de si grandes espérances, Retz ne rapporta donc que de vaines paroles. On n'avait tenu aucun compte de ses ouvertures. Ainsi tous ses beaux projets s'en allèrent en fumée, et pendant quelques mois, suivant son expression, il fut obligé « de brousser à l'aveugle ». Pendant qu'il s'épuisait en vains efforts, une immense lassitude régnait dans Paris; la Fronde était usée et les Frondeurs tombés dans le dernier discrédit; la bourgeoisie et le peuple n'aspiraient plus qu'au repos. Les criminels massacres de l'Hôtel de Ville, ordonnés, selon toute apparence, par M. le Prince, qui voulait dominer Paris par la terreur. v avaient produit un effet tout contraire. Au premier moment de stupeur et d'épouvante avait succédé une indignation générale.

Les plus notables bourgeois de Paris se réunirent au Palais-Royal; rompant la paille placée à leur chapeau, signe de ralliement de la Fronde, ils la remplacèrent par des morceaux de papier et demandèrent à grands cris que le roi rentrât dans sa bonne ville de Paris, malgré l'opposition du prince de Condé et du duc d'Orléans. « La paille est rompue,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 6 septembre 1652.

s'écrièrent-ils, point de princes; vive le roi, notre seul souverain ! »

Retz essaya de se mettre à la tête du mouvement, mais à l'instigation de l'abbé Fouquet, qui avait secrètement travaillé les bourgeois, il fut repoussé par les têtes de papier. Pour se venger de ce mécompte, il a prétendu dans ses Mémoires que ceux qui prirent du papier, le 24 septembre (1652), furent « hués comme on hue les masques ». Ainsi éconduit par la cour et renié par les anciens Frondeurs, il courut s'enfermer dans son archevêché, qu'il transforma en place de guerre. Il le bourra du haut en bas de mousquets, de poudre et de grenades, il l'emplit d'hommes de main et d'exécution, et se mit en état de défense, bien résolu à y soutenir un siège en règle si on faisait mine de vouloir s'emparer de sa personne. Autant il en fit dans l'église de Notre-Dame, dont les tours regorgèrent bientôt d'armes et de munitions. Il espérait aussi que l'on y regarderait à deux fois avant de porter la main sur un prince de l'Église, que la pourpre rendait en quelque sorte inviolable; mais il s'était trompé dans ce calcul comme sur bien d'autres. Mazarin n'était pas homme à se laisser tenir en échec pour si peu. Lui qui disait souvent, lorsqu'il avait à se plaindre du Pape, « qu'il saurait bien détromper les Français du fantôme de Rome», comment eût-il respecté un lambeau de pourpre? Avant de faire son entrée à Paris, il adressa à la reine un mémoire secret dans

¹ Journal de Dubuysson-Aubenay, 2¹ sept.; Mémoires de M¹1º de Montpensier, du Père Berthod, de Retz, de Guy Joly, etc., et Chéruel, Journal général de l'instruction publique, 16 novembre 1861.

lequel il lui conseillait de faire arrêter son incorrigible ennemi. En même temps il la priait de jeter au feu son mémoire, afin de s'épargner l'odieux d'avoir, lui cardinal, fait porter la main sur un autre cardinal. Mais la reine ne crut pas devoir se rendre à ce dernier conseil de son favori; le curieux mémoire, conservé par elle, fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale. A partir du signal donné par Mazarin, le jeune roi n'hésita plus; il donna l'ordre à Pradelle, capitaine de ses gardes, l'ordre écrit et signé de sa main, — de s'emparer du cardinal de Retz, mort ou vif. Le prélat, dans un moment d'oubli, commit l'imprudence de quitter sa forteresse, où nul n'aurait songé, par un dernier reste de respect pour le caractère sacré et la dignité dont il était revêtu, à l'attaquer à main armée. Malgré les avertissements de ses amis, il se rendit seul au Louvre, le 19 décembre 1652, pour y saluer la reine mère et le jeune roi. On sait comment il v fut arrêté et conduit à Vincennes, sans que le peuple. dont il avait été si longtemps l'idole, tentât le moindre effort pour sa délivrance. Celui qu'il avait fait exiler deux fois le gardait maintenant dans un chàteau fort, bien résolu, non-seulement à ne pas tenir la parole qu'il lui avait si dérisoirement donnée de partager avec lui le ministère, mais à prendre si bien ses mesures qu'il ne pût jamais être son successeur.

L'arrestation de Retz fut le dénouement de la Fronde.

Mazarin se réconcilia tôt ou tard avec tous ses ennemis, hors avec celui qu'il considérait comme le plus dangereux de tous. Une prison de près de deux ans, huit années d'exil, une fin obscure, tel devait donc ètre le résultat final de tant d'efforts, de courage, d'habiles manœuvres où Retz avait épuisé tout ce que peut inventer le génie de l'intrigue. L'unique fruit qu'il retira de cette longue lutte, qui avait duré plus de trois ans, ce fut la pourpre. Nous savons comment il l'obtint à force de ruse, de persévérance, d'audace et d'habileté. Il força la cour, malgré elle, à signer sa nomination; il empêcha la reine et Mazarin de la révoquer, en servant indirectement leur cause par sa lutte ardente avec le grand Condé, en les tenant sans cesse en haleine par la peur de sa réconciliation avec ce prince, ce qui eût remis le feu aux quatre coins du royaume. Enfin il ne négligea rien pour hâter sa promotion, par l'envoi de plusieurs courriers extraordinaires, afin d'imprimer au pape une terreur panique par la nouvelle du retour en France du cardinal-ministre 1. Ce résultat, il faut l'avouer, était bien mince pour un homme d'un si merveilleux esprit. S'il n'avait eu en vue qu'un chapeau, comme il le prétend, se fût-il donné tant de mal? Mais, quoi qu'il en ait dit, le chapeau n'était pour lui qu'un moyen, qu'un degré pour monter en-

¹ L'extrème habileté mise en œuvre par Retz pour conquérir le chapeau n'a point échappé à Victor Cousin: « Mazarin, dit-il, faisait écrire officiellement à Rome, par le secrétaire d'État Brienne, pour le chapeau de Retz; mais d'autres dépêches plus confidentielles avertissaient de ne se point presser, et si Retz a été nommé cardinal, il le doit par-dessus tout à lui-même, d'abord à ses heureuses manœuvres au Palais-Royal et auprès de la reine, ensuite à son admirable activité, à ses puissantes intrigues auprès du Saint-Siège et aux énormes dépenses qu'il sut faire pour séduire et entraîner la cour de Rome. » (Mme de Longueville pendant la Fronde.)

core plus haut. Ce qu'il révait, bien qu'il ait sontenu constamment le contraire, c'était l'héritage de Mazarin. Ce fut le but secret qu'il poursuivit sans paix ni trêve à travers les intrigues, les conspirations et la guerre civile.

On sait comment cet ambitieux dessein fut déjoué par un coup de maître du rusé cardinal. Avec une habileté sans pareille, Mazarin sut profiter de l'ivresse et de l'éblouissement où fut plongé le coadjuteur par sa nomination au cardinalat pour enlever sur-lechamp à sa domination et à celle du duc d'Orléans le jeune roi et Anne d'Autriche. Du jour où la reine quitta Paris, Mazarin fut sauvé et le coadjuteur perdu sans ressource. L'un reconquit son ministère; l'autre ne gagna qu'un chapeau de cardinal et une prison. Ainsi fut réalisée la prédiction de Retz à Gaston, l'oncle du roi : « Vous serez, monseigneur, fils de France à Blois; moi, je serai cardinal à Vincennes. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

## TABLE DES MATIÈRES.

## INTRODUCTION

DÉBUTS DE RETZ DANS LA CARRIÈRE ECCLÉSIASTIQUE	1
Son antipathie pour la vie religieuse. — Sa vocation forcée. — Ses duels. — Ses amours. — Son profond scepticisme. — Il est nommé coadjuteur de l'archevêché de Paris. — Ses sermons inédits. — Son ambition. — Il aspire à être cardinal et premier ministre. — Ses conflits et ses paix fourrées avec Mazarin. — Ses dépenses et ses libéralités parmi le peuple pour se préparer au rôle de chef de parti. — Sa conduite aux journées du mois d'août 1648. — Explications captieuses qu'il donne de sa conduite. — Incompatibilité de son caractère de pasteur avec celui de chef de parti. — Épigrammes que lui attire ce double rôle. — Le Pape des Frondeurs. — Portrait de Retz.	
CHAPITRE PREMIER	57
Exposé de l'affaire du chapeau. — Secrète ambition du coadjuteur. — Sa correspondance chiffrée avec l'abbé Charrier. — Portrait de Mazarin. — Portrait de Condé. — Le coadjuteur suscite la première attaque du parlement contre Mazarin. — La reine offre 40,000 écus au coadjuteur pour payer ses dettes. — Refus de Retz. — Piége que lui tend Mazarin. — Le coadjuteur demande le gouvernement de Paris. — Refus de la cour. — Le coadjuteur passe le Rubicon. — Sa grande influence. — Il provoque l'arrêt du parlement du 8 janvier 1649 contre Mazarin. — Siége de Paris par l'armée royale. — Le régiment de Corinthe. — La paix signée à Ruel malgré le coadjuteur. — Hauteurs et exigences de Condé. — Humiliation de Mazarin. — Conférences secrètes de Retz et de Condé. — Ils ne peuvent	
TOME I.	

s'entendre. — Coup de pistolet tiré sur la voiture de Condé. — Il accuse le coadjuteur et le duc de Beaufort devant le parlement. — Journée du 22 décembre 1649. — Le coadjuteur et Beaufort absous par le parlement. — Arrestation de Condé résolue par la cour. — Entrevues secrètes du coadjuteur avec la reine et Mazarin. — Offres qui lui sont faites. — Son habile refus de recevoir des grâces personnelles de la cour en échange de son consentement à l'arrestation de Condé. — Demandes de Retz en faveur de ses amis. — Disgrâce de l'abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans. — Révocation par la cour de sa nomination au cardinalat. — Perfidie de Mazarin envers lui.

Arrestation des princes. - Le coadjuteur et le duc de Beaufort absous par le parlement de l'accusation intentée contre eux par Condé. — L'abbé de La Rivière expulsé de Paris. — Paix fourrée entre Retz et Mazarin. — Leur entrevue. — Désintéressement simulé de Retz. - Mazarin feint de s'y laisser prendre et dispose de la nomination au cardinalat, vacante par la révocation de La Rivière, en faveur de Henri de Bourbon-Verneuil, bâtard d'Henri IV et évêque désigné de Metz. - Projet de mariage d'une nièce du coadjuteur avec un neveu de Mazarin, offert par ce dernier. - Refus de Retz. - Fausse promesse faite par Mazarin au coadjuteur de le choisir comme l'un des plénipotentiaires pour la paix générale. — Les amis des princes déclarés criminels de lèse-majesté par le parlement. — Le roi les chasse de la Bourgogne. - Intelligences secrètes du coadjuteur et du duc de Beaufort avec le pape Innocent X. - Situation de Mazarin. — Le marquis de Châteauneuf, l'un des principaux Frondeurs, nommé garde des sceaux. — Ses prétentions au cardinalat. - Mazarin l'oppose au coadjuteur. - Opérations militaires du maréchal du Plessis dans le nord; Mazarin, à la tête d'une armée, va réduire la Guyenne. - Conduite ambigue du coadjuteur en son absence. - Premières démarches de Retz pour obtenir de la reine sa nomination au cardinalat. — Mensongères explications qu'il donne sur ce point dans ses Mémoires. — Sa position difficile entre la cour et le peuple. — Il travaille sourdement à la ruine de Mazarin. — Il a pour complices le parlement, le peuple, le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et toute la Fronde. - Sa faveur auprès de Gaston d'Orléans, qui appuie ses prétentions au chapeau. — Ouver-

ю	•	_	-	•	

tures du coadjuteur à Michel Le Tellier pour solliciter sa nomination au cardinalat. — Silence de ses Mémoires sur ce point. — Révélations piquantes d'une lettre de Le Tellier sur le coadjuteur. — Conseils machiavéliques donnés contre Retz par Châteauneuf à Le Tellier.

# 

lier. - Négociations secrètes du coadjuteur avec la cour de

Rome. — Le cardinal Panzirolo, premier ministre du pape Innocent X. - Haine du pape et de Panzirolo contre Mazarin. -Bon accueil fait par le pape et son ministre aux ouvertures du coadjuteur. -- La princesse de Rossano. -- Translation des princes prisonniers à Marcoussis. — Rôle du coadjuteur en cette circonstance. — Instructions secrètes que donne contre lui Mazarin, tout en le leurrant de l'espérance du chapeau. — Lettre de Le Tellier à Mazarin. - Nouvelles instructions de Mazarin contre le coadjuteur. - Nouvelles espérances qu'il lui donne du chapeau à de certaines conditions. — Le coadjuteur évite le piège. — Refus de Mazarin de le nommer plénipotentiaire. — Transports de fureur de Retz. - Lettre de Le Tellier à Mazarin. - Le coadjuteur songe un instant à obtenir la nomination au chapeau de cardinal dont peut disposer le roi de Pologne. -Ses secrètes manœuvres pour préparer une insurrection. — La paix signée à Bordeaux. — État de la Fronde à Paris. — Correspondance de Mazarin avec Le Tellier et les autres secrétaires d'Etat. — Ses nouvelles instructions contre le coadjuteur. — Craintes de Mazarin que Retz ne soit nommé cardinal par le roi de Pologne. - Ses insinuations sinistres et mystérieuses contre Retz, en même temps qu'il lui promet de nouveau de le nommer plénipotentiaire pour la paix générale. — Lettre de Lionne à Mazarin. — Châteauneuf propose « de couper le mal à la racine », c'est-à-dire de faire assassiner ou tout au moins emprisonner le coadjuteur. - L'affaire du chapeau; ce qu'en dit le duc d'Orléans à Châteauneuf. - Mazarin accuse le coadjuteur (dans une lettre à Le Tellier) d'avoir formé un projet d'assassinat contre lui. — Retz, de son côté, porte la même accusation contre Mazarin. — Le duc d'Orléans favorable aux prétentions de Retz au cardinalat. - Entretien secret de Retz avec Le Tellier. - Demande formelle du chapeau. - Parole féroce de Retz contre Mazarin.

CHAPITRE QUATRIÈME. . 139 Tentative d'assassinat sur le duc de Beaufort. - Mazarin soupconné. - Propos du coadjuteur contre lui. - Retour de Mazarin, vainqueur de Bordeaux : son aveugle confiance. - Rôle de Retz pendant l'expédition de Bordeaux. — Projets de Mazarin contre lui; il veut le forcer à quitter Paris. Refus de Retz. -Ouvertures que sait à Retz la princesse palatine, Anne de Gonzague, en faveur de la liberté des princes. - Nouvelle tentative du coadjuteur pour emporter le chapeau. Retz, dans ses Mémoires, prétend que ce fut la première. — Comment il a altéré la vérité des faits. - Le duc d'Orléans et la duchesse de Chevreuse se rendent à Fontainebleau au-devant de la cour et demandent le chapeau pour le coadjuteur. Refus de Mazarin et de la reine. - Scène de haute comédie. - Conseil donné par Châteauneuf de faire arrêter le coadjuteur et le duc de Beaufort. Refus de Mazarin. — Pour calmer les ressentiments du coadjuteur, Mazarin lui fait offrir les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Lucien, le payement de ses dettes et la charge de grand aumônier. — Refus hautain du coadjuteur. — Il se prépare aux hostilités. — Translation des princes du château de Marcoussis au Havre. — Complot ourdi pour leur délivrance. Ouvertures faites au coadjuteur par les amis des princes. Le duc d'Orleans lui donne pleins pouvoirs pour diriger et conclure cette affaire. La princesse palatine, Anne de Gonzague, investie du mandat des princes. Son portrait. Mme de Rhodes sa confidente. Visites nocturnes du coadjuteur à la palatine. Intrigues galantes. Clauses du traité secret entre les chefs de la Fronde et les princes. Procédés chevaleresques du coadjuteur. - Liberté des princes et éloignement de Mazarin, première stipulation du traité. Projet arrêté du mariage du prince de Conti avec M11e de Chevreuse, etc. — Manœuvres de Mazarin pour brouiller le duc d'Orléans et le coadjuteur. — Complot de M= de Guémene contre la liberté du coadjuteur. - Départ de Mazarin pour repousser l'ennemi de la Champagne. - Le parlement favorable à la liberté des princes. Mazarin vainqueur de Turenne à Rethel. — Abattement de Paris. Intrépidité de Retz. Sa motion au parlement en faveur des princes. Le parlement, par un arrêt, demande leur liberté à la reine. — Instructions secrètes de Mazarin à Le Tellier pour forcer le coadjuteur et le duc de Beaufort à quitter Paris. — Impuissance de Le Tellier et du minis-

tère. - Ignorance de Mazarin sur le traité des Frondeurs avec

les princes. - Offre du duc d'Orléans à la reine que le coadjuteur se retirera à Rome pendant dix-huit mois, si on veut le nommer cardinal. - Refus de Le Tellier au nom de la reine. -Le coadjuteur éclate contre Mazarin au sein du parlement et de l'assemblée du clergé, Plaintes de Mazarin contre lui, adressées à Le Tellier et au marquis de Noirmoutier. — Déclaration du duc d'Orleans en faveur du coadjuteur. — Menaces du coadjuteur. - Double jeu du duc d'Orléans et de Châteauneuf contre Mazarin. — Rôle du coadjuteur dans le parlement. Remontrances du parlement en faveur de la liberté des princes. - Faute capitale de Mazarin: il temporise, au lieu d'agir à la tête de son armée victorieuse. — Sa demande au duc d'Orléans pour que le coadjuteur et Beaufort lui soient livres. - Refus de ce prince. - Indécision de Mazarin sur la question de la mise en liberté des princes. - Harangue du premier président Molé adressée à la reine en leur faveur. - Hésitations de Mazarin. - Réponse dilatoire de la reine. - Extrême audace du coadjuteur. - Il demande au parlement la liberté des princes au nom du duc d'Orléans et à son insu. Comment par ses manœuvres, aussi habiles que hardies, il triomphe des indécisions de Gaston d'Orléans et l'entraîne à se prononcer hautement en faveur de la délivrance des princes. - Paroles imprudentes de Mazarin contre le parlement, le coadjuteur et le duc de Beaufort. - Sur la demande de Retz, le parlement supplie la reine d'éloigner Mazarin de ses conseils. - Cette motion appuyée fortement par le duc d'Orléans. - La reine promet de rendre la liberté aux princes. Mémoire dans lequel elle fait l'apologie de Mazarin et accuse le coadjuteur de vouloir mettre le feu aux quatre coins du royaume. - Réponse du coadjuteur au mémoire de la reine par une phrase latine de son invention. — Insistance du parlement pour l'éloignement de Mazarin. - Commandement en chef de l'armée confié par le parlement au duc d'Orléans. - Retz propose à ce prince d'enlever le roi et de mettre la reine dans un couvent. Fuite de Mazarin à Saint-Germain. Le parlement demande son expulsion du royaume. - Arrêt du parlement contre les cardinaux français et étrangers. Déclaration de la reine pour approuver cet arrêt. - Opposition du clergé, travaillé par le coadjuteur. -Mise en suspens de l'arrêt. — Nouvelles supplications du parlement pour l'éloignement de Mazarin : la reine finit par céder. Refus du duc d'Orléans de rendre visite à la reine. La reine consent enfin à la délivrance des princes. - Le coadjuteur fait garder les portes de Paris pour empêcher la reine et le roi

d'aller rejoindre Mazarin. Les Parisiens en armes. La reine prisonnière. Ordre qu'elle donne de délivrer les princes. — Mazarin, pour se faire un mérite auprès d'eux de leur délivrance, court le premier au Havre, afin de leur annoncer cette nouvelle. — Il quitte la France et se réfugie aux bords du Rhin.

#### 

Arrivée des princes à Paris. — Témoignages de reconnaissance de Condé envers le coadjuteur. - Effroi de Paris à l'arrivée de M. le Prince. - Projets ambitieux qu'on lui prête. -Son manque d'audace et d'ambition. — Espérances secrètes du coadjuteur rendues vaines par M. le Prince. - La reine prisonnière. — L'innocence des princes proclamée par déclaration royale. — Mazarin se retire à petites journées vers l'électorat de Cologne. — Arrêts du parlement contre lui. — Desseins secrets de Châteauneuf contre le coadjuteur et Mazarin. - Retz aspire à être premier ministre. - Plan de la reine pour brouiller Condé avec les Frondeurs. -- Mépris de Condé pour ses nouveaux alliés. - Le duc d'Orléans demande la révocation des secrétaires d'État Le Tellier, Servien et Lionne. - Refus de la reine. - Remontrances du parlement pour que les étrangers et les cardinaux soient exclus des conseils de la couronne. — Le coadjuteur atteint par cette mesure. — Révolution de palais. — Entrée au conseil du comte de Chavigny, partisan de M. le Prince. - Sévères paroles du président Molé contre le coadjuteur. - Sceau royal apposé à la déclaration contre les cardinaux. – Les sceaux enlevés à Châteauneuf et conflés à Molé. — Extrême irritation des chefs de la Fronde. - Leur réunion chez le duc d'Orléans. - Le coadjuteur et Beaufort proposent de soulever le peuple, d'enlever le roi et de jeter le premier président par la fenêtre. — La guerre des pots de chambre. — Soudain revirement de Beaufort. - Rupture du mariage projeté entre le prince de Conti et Mile de Chevreuse. - Colère des dames de Chevreuse, du duc d'Orléans et du coadjuteur. -Projets de vengeance. — Curieuse lettre de Masarin sur la liaison du coadjuteur avec M11e de Chevreuse. — Le prince de Conti reprend ses prétentions au cardinalat. — Retraite du coadjuteur dans son cloître de Notre-Dame. — Les sceaux retirés à Molé et confiés à Séguier sur la demande du duc d'Orléans. — Déclaration de la reine au parlement par laquelle les cardinaux sont à l'avenir exclus du conseil. - Enregistrement

## TABLE DES MATIÈRES.

-

de cette déclaration. - Le coadjuteur et Châteauneuf frappés par cet acte en même temps que Mazarin. - Situation du vainqueur de Rocroy et de Lens. - Le gouvernement de Guyenne promis à Condé par un traité, souscrit par Lionne, en échange de son gouvernement de Bourgogne. - Refus de Mazarin de souscrire à ce traité. — Sa lettre patriotique à la reine. — Ressentiment de Condé. - Le coadjuteur fait offrir ses services à la reine par Mme de Chevreuse. — Lettre politique de Mazarin à la reine par laquelle il lui conseille d'accepter les offres du coadjuteur. - Position de Retz entre Mazarin exilé et Condé brouillé avec la cour. — Il forme le dessein de les détruire l'un par l'autre et de se frayer un chemin au poste de premier ministre. — Son double rôle. — Répulsion de la reine pour le coadjuteur. - Elle la surmonte pour le gagner à sa cause. - Entrevue secrète de Lionne et du coadjuteur. - Retz propose l'assassinat de Condé à la reine. — Il soutient dans ses Mémoires que ce fut la reine qui lui fit cette horrible proposition. Invention de Retz lorsqu'il prétend que le maréchal Du Plessis, au nom de la reine, lui offrit le poste de premier ministre. Prétendue lettre de Mazarin fabriquée par le coadjuteur. - Dans aucune des dépêches de Mazarin à cette date il n'est question de donner au coadjuteur le ministère et le chapeau. -Scène arrangée par Retz avec un art infini. — Son entrevue avec la reine. - Retz poursuit sa comédie. - La reine lui fait espérer le cardinalat, s'il veut contribuer au retour de Mazarin. - Preuves qu'il prit cet engagement, contrairement à ce qu'il dit dans ses Mémoires pour mettre à couvert sa bonne soi en défaut. — Promesse qu'il fait aussi à la reine de tenir en échec M. le Prince.

Admirable maxime de Retz. — Ses visites nocturnes à la princesse palatine. — Exigences de Condé. — Refus de la reine de lui céder le gouvernement de la Guyenne. — Mazarin conseille à la reine de se rapprocher des Frondeurs et surtout du coadjuteur. — Il engage en même temps Lionne à faire arrêter le coadjuteur si celui-ci refuse de se rallier à sa cause. — Assemblées extraordinaires de la noblesse et du clergé. — Vœux exprimés pour la convocation des États généraux. — Consentement de la reine à cette convocation à partir de la majorité du roi. — Défiance qu'inspire le coadjuteur à Mazarin. — Ne rien

lui accorder d'avance est le fond de toutes les instructions du ministre exilé. - Surveillance exercée sur les Frondeurs par ordre de Mazarin. - Sage conseil qu'il donne à la reine de s'enfuir de Paris avec le jeune roi pour réduire les Frondeurs à l'impuissance. - Retz fait garder les portes de Paris. - Lettre de Mazarin à Lionne : plan de conduite que doit suivre la reine. - Portrait du duc de Beaufort par Mazarin. - Refus du coadjuteur de donner publiquement son adhésion au retour du ministre banni. - Offres du coadjuteur à Mazarin de faire arrêter de nouveau le prince de Condé. - Conférences secrètes du coadjuteur avec la reine. - Conseil donné par Mazarin d'arrêter Condé au Palais-Royal. - Négociations secrètes de Condé avec les Espagnols; son projet de se rendre maître de la personne du roi. - Le projet d'arrestation de Condé révélé par Lionne à un ami de ce prince. - Nouveau conseil donné par le coadjuteur d'exécuter ce projet. - Condé, averti, s'enfuit à Saint-Maur. — Ses plaintes portées au Parlement. — Condé demande le renvoi de Le Tellier, de Servien et de Lionne. - Déclaration de la reine. — Le coadjuteur demande l'éloignement de Le Tellier, de Servien et de Lionne, et la confirmation par la reine de sa déclaration contre Mazarin. - Renvoi des trois secrétaires d'État. - Nouvelles exigences de Condé. - Le coadjuteur et Châteauneuf conseillers de la reine, sans portefeuille. Conseil de Mazarin de n'accorder aucune grâce au coadjuteur qu'il n'ait exécuté ses promesses. - Son offre au coadjuteur de lui faire obtenir le chapeau, à la nomination du roi de Pologne, à condition qu'il se rendra à Rome. - Profondes réflexions politiques de Mazarin. — Retz refuse l'offre du chapeau dont peut disposer le roi de Pologne.

Grave situation de M. le Prince. — Traité secret entre Mazarin et les Frondeurs. — Authenticité de ce document. — Clauses principales du traité. — Instructions secrètes de Mazarin à ses agents. — Efforts qu'il tente pour rallier le coadjuteur à sa cause. — Conseils qu'il donne à la reine. — Plan de conduite qu'elle doit suivre : gagner à tout prix le duc d'Orléans; quitter Paris, afin de se soustraire à l'oppression du Parlement et aux mauvais desseins de M. le Prince. Confier la garde de Paris au coadjuteur, l'homme le plus capable de tenir tête à Condé; en même temps lui faire espérer le chapeau, afin qu'il ne s'op-

Page

pose pas au départ de la cour. — Châteauneuf et le coadjuteur conseillers privés de la reine, en attendant la nomination d'un nouveau cabinet. — La reine est sur le point de choisir le coadjuteur en qualité de premier ministre. — Plaintes de Mazarin contre le coadjuteur et le maréchal de Villeroi. — Il fait espérer la pourpre au coadjuteur pour le rattacher à sa cause. — Il se croit abandonné d'Anne d'Autriche. — Il implore l'appui du coadjuteur pour qu'il lui soit permis de se réfugier à Brissach, au milieu d'une garnison française. — Retz et Châteauneuf proposent de faire assassiner Condé, et publient en même temps contre Mazarin de sanglants pamphlets. — Négociations de Mazarin avec le coadjuteur.

## 

Conseil donné à la reine par Mazarin de nommer le condjuteur cardinal. - En retour, il demande que le coadjuteur favorise sa rentrée en France dans une place forte. -- Projet proposé au comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires étrangères, par le duc d'Orléans, d'envoyer Mazarin à Rome en qualité de cardinal national. - Retz l'auteur présumé de ce projet. — Protestations de Mazarin. — Point obscur résolu : Mazarin n'était pas prêtre. — Lecture d'un manifeste de la reine contre Condé. - Condé se rend au Parlement avec une suite en armes. — Accusation portée par lui contre le coadjuteur. — Aigres paroles échangées entre M. le prince et le coadjuteur. — Journée du 21 août 1651. — Intrépidité du coadjuteur; sa vie en danger. - Retz en faveur pendant quelques semaines. — Le Parlement s'entremet pour réconcilier Condé avec la reine. — Condé exige que la reine envoie au Parlement une déclaration formelle de son innocence. — La reine cède et déclare de nouveau que Mazarin est à jamais banni du royaume. - 7 septembre 1651, déclaration de la majorité du roi au sein du Parlement; autre déclaration dans laquelle est proclamée l'innocence de Condé. — Nomination, le même jour, d'un nouveau cabinet. — Le cardinalat promis au coadjuteur par la reine. - Fausse assertion de Retz dans ses Mémoires sur l'époque précise de sa nomination. — Irritation de M. le Frince. — Son départ pour la Guyenne. — Il prépare à Bordeaux la guerre civile. — Résolution du cabinet d'aller le combattre sur-le-champ avec le roi en tête des troupes. - Nomination de Retz au car-

# TABLE DES MATIÈRES.

dinalat. — Départ de la Cour. — Coup de maître de Mazarin. — Aveuglement du coadjuteur.
CHAPITRE NEUVIÈME
Le coadjuteur envoie à Rome l'abbé Charrier pour hâter sa promotion. — Portrait de cet abbé. — Sommes mises à la disposition de l'abbé Charrier pour faire le siége des cardinaux et des grandes dames romaines. — Tableau de la cour de Rome. — Le népotisme des papes. — Innocent X. — La signora Olimpia Maidalchini, belle-sœur du pape; sa haute capacité. — Puissance de la favorite; passion d'Innocent pour dona Olimpia. — Pamphlets, satires et pasquinades. — Don Camillo. — La princesse de Rossano, parente de Retz. — Le cardinal Panzirolo, premier ministre du pape. — La daterie; abus effroyables qui s'y commettent. — Le sous-dataire Mascambruni fabrique de fausses bulles au profit de dona Olimpia; son procès, son exécution à mort. — Comment monsignor Ottoboni obtint le chapeau. — Vente de chapeaux par le pape Urbain VIII. — Conduite d'Alexandre VII à l'égard d'Olimpia. — Le sacré collége sous Innocent X. — Portrait de Fabio Chigi, premier ministre du pape. — Monsignor Azzolini secrétaire des brefs. — Henri d'Etampes, ambassadeur de France à Rome. — Instructions secrètes qu'il reçoit de la cour de France. — Ferdinand II de Médicis, grand-duc de Toscane, et son premier ministre, le bailli de Gondi, protecteurs de Retzauprès de la cour de Rome. — Sommes que Retz se procure pour acheter le chapeau. — Nombreuses lettres de change qu'il envoie à l'abbé Charrier par des courriers extraordinaires; cadeaux de toute sorte destinés aux dames romaines. — Instructions du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Ruses et manœuvres. — Explications mensongères que donne Retz dans ses Mémoires sur son affaire du chapeau.
Chapitre dixième
Instructions secrètes du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Bien ou mal qu'il peut faire à la cour de Rome suivant le traitement qu'il y recevra. — Insinuations qu'il se fera janséniste si on lui refuse le chapeau et qu'il sera aussi ultramontein que le cardinal du Perron si on le lui accorde. — Le cardinal du Perron. — Ce que peut faire le coadjuteur pour ou contre le

pape dans les États généraux — Comment l'abbé Dubois devint cardinal. — Insinuations menaçantes contre la cour de Rome glissées par le coadjuteur à l'oreille du nonce en France. -Lettres pressantes du coadjuteur à l'ambassadeur de France à Rome, au grand-duc de Toscane et au bailli de Gondi, premier secrétaire d'État de ce prince. — Conduite présumée des Espagnols dans l'affaire du chapeau. — Position respective de Condé, de Mazarin et du coadjuteur. — Condé en Guyenne. — La guerre civile. — Opérations de l'armée royale. — Déclaration de la cour contre les princes. — Double rôle du coadjuteur : son extrême habileté à jouer Mazarin. — Aveux de Mazarin sur ce point. — Pourquoi la nomination de Retz au cardinalat ne fut pas révoquée. — Envoi à Rome par Condé de deux pères jésuites, du poête Montreuil et de l'abbé de Sillery pour faire échouer la promotion du coadjuteur. — Tentative d'enlèvement sur la personne du coadjuteur exécutée par les ordres de Condé. -Pélicitations et conseils adressés au coadjuteur par Mazarin.

Négociations entre Mazarin et le coadjuteur. — Correspondance chiffrée de Mazarin avec la reine, la princesse palatine et avec ses agents. - Ce qu'étaient le Séraphin, l'ange Gabriel et le Muet. — Mazarin demande une entrevue sur la frontière au coadjuteur, qui ne cesse de la lui promettre et de l'éluder. -Confiance simulée de Mazarin envers le coadjuteur, qui y répond avec non moins de franchise. - Anne d'Autriche et Mazarin. — Le marquis de Châteauneuf chef du cabinet. — Son ambition; son hostilité sourde contre Mazarin; moyen qu'il emploie pour empêcher son retour. — Habile conseil que donne Mazarin à la reine et au jeune roi de quitter Paris. — Sa rentrée en France. — Tendres caresses qu'il envoie au coadjuteur. - Offres qu'il lui fait de partager le pouvoir avec lui. - Le coadjuteur ne donne pas dans le piége et refuse ce duumvirat illusoire. — Opposition du Parlement au retour de Mazarin. — Altercation au sein du Parlement entre le coadjuteur et M. de Machault-Fleury. — Dures vérités que lui fait entendre ce conseiller. — Le coadjuteur se prononce hautement contre le retour de Mazarin. — Plan d'un tiers parti, inventé par Retz pour tenir tête à la fois à M. le Prince et à Mazarin. — Arrêt du Parlement contre le cardinal. - Entrée de Mazarin en Champagne avec

sa petite armée. — Sa tête mise à prix par le Parlement. — Lettre du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Ordre qu'il lui donne de parler au pape avec hauteur et vigueur pour hâter la pro- motion.
Chapitre douzième
Intrigues de l'archevêque de Paris François de Gondi contre son neveu le coadjuteur. — Échange qu'il lui propose de l'archevêché de Paris pour sa nomination au cardinalat. — Sourdes menaces de Retz contre la cour de Rome. — Envoi à Rome par Condé de Mathieu de Montreuil et des pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus, pour empêcher la promotion du coadjuteur. — Portrait de Montreuil; de quelle façon il est traité par l'ambassadeur de France. — Peu de succès de sa mission. — Bon accueil fait par le pape à la nomination du coadjuteur au cardinalat. — Lettre de recommandation en faveur de Retz adressée par Mazarin au bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome. — Perfide conduite du bailli à l'égard du coadjuteur; ses insinuations contre lui dans une lettre à Brienne. — Causes du retard de la promotion des cardinaux. — Instructions du comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires des étrangers, contre Retz, adressées au bailli de Valançay. — Démêlé du bailli avec le pape. — Le bailli cesse de se rendre aux audiences d'Innocent X. — L'abbé Charrier joué par le bailli. — Conseils donnés à la cour de France contre le pape par le bailli de Valançay. — Mauvaise foi de Mazarin à l'égard du coadjuteur. — Le bailli se retire dans sa tente. — Ses ordres rigoureux contre Montreuil. — Double jeu de Mazarin ; son insigne perfidie à l'égard du coadjuteur; son dernier appel à la concorde. — La reine et son favori. — Projet de retour de Mazarin. — Envoi de Bartet par la reine auprès du coadjuteur pour l'engager à se rendre auprès d'elle. — Artificieux refus du coadjuteur.
Chapitre treizième
Accusation de jansénisme portée contre le coadjuteur par les pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus. —

Accusation de jansénisme portée contre le coadjuteur par les pères Boucher et de Lingendes, de la compagnie de Jésus. — Déclaration contre le jansénisme exigée du coadjuteur par monsignor Fabio Chigi, premier secrétaire d'État du pape. — Réponse du Coadjuteur à l'abbé Charrier à ce sujet. — Blancs-

Pages.

seings envoyés à l'abbé par le coadjuteur. - Fausse lettre contre le jansénisme fabriquée par l'abbé Charrier au nom du coadjuteur. - Approbation donnée à cette lettre par Retz. -Son refus d'envoyer une déclaration de sa main contre le jansénisme. — Ses insinuations menacantes contre la cour de Rome. - Lettre hautaine et éloquente du coadjuteur à l'abbé Charrier. — Portrait de Retz par Bossuet. — Beautés littéraires de la correspondance du coadjuteur. - Retz un des premiers précurseurs de notre grande prose. — Ses dernières instructions à l'abbé Charrier. - Lettre d'apparat à double entente; Retz la considérait comme le chef-d'œuvre de sa plume. — Écrit contre le jansénisme exigé de l'abbé Charrier par le pape.

## 

Entrée en France de Mazarin à la tête de son armée. — Vains efforts du Parlement pour arrêter sa marche. - Caresses et promesses de Mazarin au coadjuteur; ce qu'il pense de lui au fond. - Retraite du marquis de Châteauneuf. - Le siège d'Angers. — Formation d'un tiers parti proposée par Retz. — Attitude hostile du duc d'Orleans à l'égard de la cour. - Son traité d'alliance avec Condé. -- Stipulations en faveur du coadjuteur. - Danger auquel il echappe. - Sa correspondance chissrée avec l'abbé Charrier. - Retz, afin de hâter sa promotion, ordonne à l'abbé de faire peur au pape du retour de Mazarin. - Entrevue du coadjuteur et du nonce en France. -Parole sévère de Retz sur Condé. - Conseil formé par Monsieur. - Botte portée à Chavigny par le coadjuteur. - Arrestation du conseiller Bitault par les troupes de Mazarin. — Irritation causée dans le Parlement par cette nouvelle. - Nouveaux arrêts contre Mazarin et le marechal d'Hocquincourt. -La guerre de Guyenne. — Inquiétudes du coadjuteur sur l'affaire du chapeau. - Son refus de se réconcilier avec Condé.

# Chapitre quinzième . . . . . . . . . . . . . . . . . . 447

État des choses à Rome. - Le bailli de Valançay retire dans sa tente. - Fréquentes visites rendues au pape par l'abbé Charrier. - Ses instances pour hâter la promotion. - Frayeur causée au pape par la nouvelle que la révocation du coadjuteur est en chemin. - Silence impénétrable du pape sur l'époque

Pages.

de la promotion. - Ignorance complète de l'abbé Charrier et du bailli sur ce point. — Derniers soupçons de jansénisme dissipés par l'abbé Charrier. - Le grand-duc de Toscane et le bailli de Gondi protecteurs de Retz; sommes qu'ils dépensent pour son chapeau. - Promotion du coadjuteur au cardinalat. Vraie cause de la promotion découverte par le bailli de Valançay. — Spirituel et inexact récit de la promotion donné par Guy Joly dans ses Mémoires. — Comment la Gazette annonce cette nouvelle aux Parisiens. - Mécontentement de la cour et de Mazarin. - Reproches adressés au bailli de Valançay par Mazarin et Brienne. - Réponses du bailli. - Accusation de perfidie portée par Retz contre Mazarin. - Lettres inédites de Louis XIV et de Brienne au nouveau cardinal. — Nouvelles cabales de Retz. - Explications qu'il donne de sa conduite. - Le tiers parti. — Cérémonie de la remise du bonnet rouge à Compiègne. - Harangue du nouveau cardinal au roi. - Ses manœuvres à Compiègne pour supplanter Mazarin. - Instructions que celui-ci donne contre Retz. — Rentrée de Retz à Paris. — Il se tient sur la défensive et transforme l'archevéché et l'église Notre-Dame en citadelles. — Son imprudente visite au Louvre: son arrestation. - Fin de la Fronde. - Conclusion.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

Paris. - Typographie Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19. -- 6764.

-. · •

•



. • ·

.



---

